SAINT-JEAN-LE-VIEUX

EN BUGEY

PAGES D'HISTOIRE LOCALE

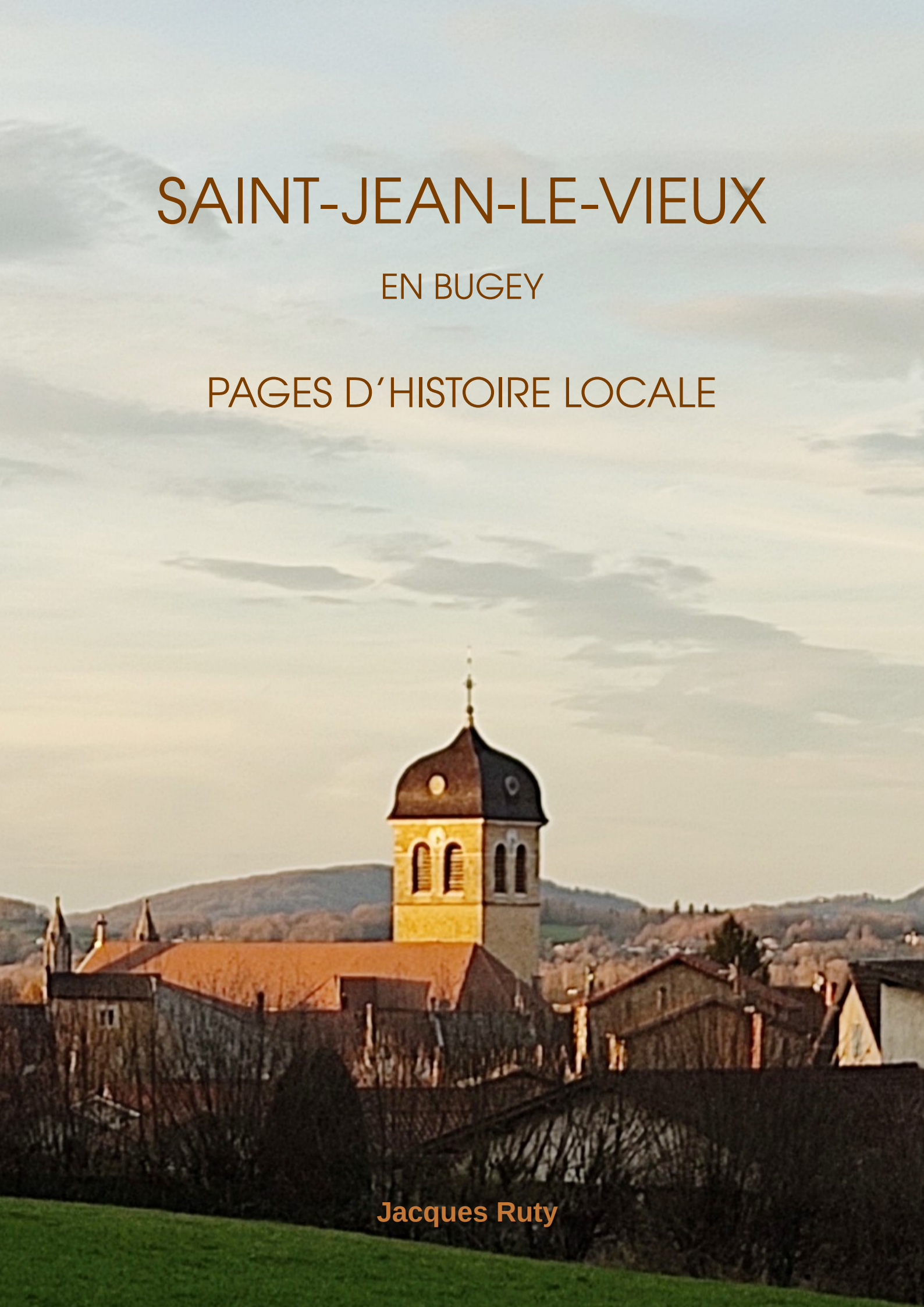

Jacques Ruty

SAINT-JEAN-LE-VIEUX

EN BUGEY

Pages d’histoire locale

Jacques RUTY

———

2015-2025

Présentation

Le présent recueil se compose d'articles parus su mon site web durant les dix dernières années. Ce site étant désormais fermé, il m'a paru opportun de regrouper les textes déjà publiés dans des recueils, par thèmes. Le présent concerne Saint-Jean-le-Vieux.

Pour une introduction générale à l'histoire de cette commune, il est conseillé de relire le pré inventaire du canton de Poncin publié par Patrimoine des Pays de l'Ain en 2014.

Avril 2026

J. Ruty

Table des textes

GESTION DES EAUX DE L'OISELON AU XIX^{e} SIÈCLE....3
HAMEAU DU BATTOIR....16
HAMEAU DE SÈCHERON....24
LES FOURS D'HAUTERIVE....29
À PROPOS DES AGNELOUX....36
PRÉSENCE MONASTIQUE À HAUTERIVE....44
LA MIRE....48
ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-CYR....51
CHAPELLES ET CHAPELLENIES....60
RECETTES DES XVIII^{e} et XIX^{e} SIÈCLES....70
UN SOLDAT DU 1er EMPIRE....78
LES AUTRICHIENS BIVOUAQUENT....84
PROJET DE FONTAINES de 1786....86
CHAUDIÈRES À VAPEUR....90
LA COMPAGNIE DE LA BATTEUSE DES FÉODES (1878-1925)....96
CHEZ LE MARCHAND ÉPICIER EN 1873....104
L'HÔTEL DE L'EUROPE....112
LES BACHOD....119
LES RUFFIN....131
NOBLES JOURDAIN....135
LES PAULY....141
LES GORRATY....152
LES LAPORTE D'HAUTERIVE....165
LES FRÈRES MONTAIN....170
ANTOINE JEAN DUCLAUX (1783-1868)....171
ÉMILLE AILLAUD....173
GILARDIN, PÈRE ET FILS....181
PASSERAT DE LA CHAPELLE....183
ROBERT DE BONNEFOY (1894-1946)....199
HIPPOLYTE BRUNIER....201
ANCIENS MAIRES....203
SOLDATS VICTIMES DE 14-18....209

GESTION DES EAUX DE L'OISELON AU XIX^{e} SIÈCLE

À la Révolution, le législateur remplaça les privilèges seigneuriaux par des lois réglant la police des cours d'eau, navigables ou non. Pourtant, sur les petites rivières, un certain désordre s'était installé, causant parfois quelques sinistres et contraignant les administrations du XIX^{e} siècle à réagir. Saint-Jean-le-Vieux n'a pas échappé à ces errements, parfois même un peu cocasses, relatés dans ces quelques pages d'histoire locale.

Le pont sur l'Oiselon à Saint-Jean-le-Vieux, daté 1811 et 1924

L'Oiselon

L'Oiselon est l'unique cours d'eau naturel qui traverse la commune de Saint-Jean-le-Vieux. Son nom, apparaît en 1436 (Édouard Philipon, *Dictionnaire Topographique de l'Ain,* 1911).

Cet affluent de l'Ain prend sa source sous le village de Nivollet. Il parcourt environ onze kilomètres sur les communes de l'Abergement-de-Varey et Saint-Jean-le-Vieux. Son confluent se situe en limite de la commune de Pont-d'Ain, face aux Brotteaux d'Oussiat.

L'altitude à la source est d'environ 580 m, pour atteindre 260 m à Saint-Jean-le-Vieux et 240 m au confluent. La forte pente, sur les 8 premiers kilomètres, lui confère un régime semi-torrentiel. Entre Saint-Jean-le-Vieux et la Rivière d'Ain la déclivité n'est plus que de 20 m sur 2 kilomètres. Autrefois le confluent avec la Rivière d'Ain se situait à Pont-d'Ain. La modification de son cours a amputé l'Oiselon de deux kilomètres.

Avec un bassin versant de 16 km² à l'amont de Saint-Jean-le-Vieux le ruisseau inonde parfois le village. Par contre, le débit d'étiage est souvent très faible, surtout depuis que la source de la Louvatière, située à l'Abergement-de-Varey, a été captée pour les besoins des réseaux de distribution d'eau potable.

Intempéries

Début octobre 1839, des pluies d'automne s'abattent prématurément sur le département de l'Ain. Les vendanges ont seulement débuté dans le Revermont. La récolte des blés noirs et du maïs n'est pas terminée. La pluie tombe, sans violence, mais de manière continue. Tous les cours d'eau sont en crue. Plusieurs ponts sont endommagés ou détruits, plusieurs personnes se noient. La côte de Cerdon est momentanément coupée. La route royale – nous sommes sous Louis-Philippe – de Bourg est submergée de quarante centimètres par le Suran. L'Oiselon aussi sort de son lit et inonde le village de Saint-Jean-le Vieux. Le phénomène semble se répéter depuis quelque temps, car soixante-dix habitants, sans doute excédés par des sinistres récurrents, adressent aux autorités, le 13 octobre, une pétition demandant de trouver une solution pour faire cesser cette nuisance.

Inondations de la Grande rue vers 1895 – Photo Georges Alby

L'année suivante, le 29 octobre 1840, de violentes pluies s'abattent à nouveau sur la région vingt-quatre heures durant. Bourg est très touchée : « *Au hameau des Dîmes des habitants sont obligés de monter dans leur grenier pour éviter la crue* ». L'arc extérieur du pont qui traverse la route Royale N°84 à Priay tombe. Le pont en fil de fer de Châteauvieux sur le Suran, est emporté. La culée gauche du pont de Chazey, sur l'Ain est affouillée. Le Pont Rompu est endommagé. Saint-Jean-le-Vieux est sans doute inondé comme en 1839. Tout le bassin Rhône-Saône est touché : les dégâts occasionnés sont considérables. On assiste au phénomène naturel qui fera référence dans les annales : la crue de 1840.

Le projet Jarrin

Durant l'année 1840 l'administration préfectorale a nommé un commissaire, M. Jarrin, ancien ingénieur du Cadastre, chargé d'étudier les causes des débordements de l'Oiselon à Saint-Jean-le-Vieux.

Le 20 décembre, il présente ses propositions au Conseil Municipal. Le maire étant absent, la séance est présidée par le premier adjoint, Antoine Philibert Martin (Ancien officier de cavalerie de Napoléon 1er). Les dispositions retenues sont consignées dans une délibération, également signée par l'ex-ingénieur.

On décide d'élargir et curer à « *vieux fond* » le lit de l'Oiselon, entre le hameau du Battoir et son embouchure. On fixe les largeurs par sections. Il faudra également supprimer les barrages de Messieurs Jars (Député du Rhône à cette époque, propriétaire à Saint-Jean-le-Vieux ; fut également adjoint au maire de Lyon) et Mathieu, de supprimer les piles des planches en pierre et d'abaisser la digue de la prise d'eau du moulin d'Hauterive. Cependant, dans le village il paraît difficile d'élargir ou de supprimer le coude au pont des moulins ! Faut-il ici doubler le débouché du pont ou pousser la maison ? On verra plus tard !

L'incohérence du projet n'apparaît pas de manière évidente aux participants : qu'adviendra-t-il au village si on accroît le volume d'eau y arrivant sans assurer la continuité du débit ?

On vote le projet à l'unanimité et on définit même les modalités de réalisation des travaux :

«… le Conseil considérant qu'il y a une masse considérable de riverains, que pour arriver au but qu'on se propose il conviendrait de faire exécuter tous ces travaux par des prestations en nature comme pour les chemins vicinaux, le Conseil a décidé à l'unanimité que ce moyen serait employé comme étant le seul qui pourrait s'exécuter convenablement dans l'intérêt de toute la commune ».
On se contentera de rémunérer le commissaire et le conducteur de travaux « qui sera également payé par la Commune à raison de deux francs par jour ». Si le préfet approuve, il n'y aura plus qu'à planter les piquets « *en présence des gardes, du conducteur et de délégués de Conseil* » et le problème sera réglé !

L'affaire semblait simple, il en fut tout autrement. L'administration de Louis-Philippe, puis celle de Napoléon III allaient s'intéresser de près aux usages abusifs et faire respecter les lois remplaçant les privilèges seigneuriaux. La Police de l'eau était de retour, après une période un peu anarchique où l'intérêt privé de quelques individus avait supplanté celui de la généralité.

Nous avons indiqué, plus haut, que M. Jars devait démolir son barrage. En fait, seul l'ouvrage transversal à la rivière était visé comme étant un obstacle au libre écoulement des eaux. En contrepartie il pourrait prélever son eau d'irrigation dans le bief de Barberousse. M. Jars n'obtempéra pas et demanda au préfet la tenue d'une enquête.

Le résultat ne sera effectif qu'à la fin de l'été 1841. Le 8 septembre, le maire transmet le résultat au préfet : plusieurs personnes demandent le maintien du barrage Jars. Une fois encore, le maire embarrassé, presse le préfet de trouver une solution pour arrêter les nuisances.

Prise d’eau de la Gouille Ferrée

Mais en octobre, le ciel se déchaîne pour la troisième année consécutive : douze heures d’orages continus provoquent de nouvelles inondations. Le niveau de l’Ain est aussi élevé que l’année précédente. À Neuville-sur-Ain les eaux bondissent jusqu’au niveau du cintre du pont (construit en 1775) et s’épanchent sur la chaussée. L’Albarine envahit Saint-Rambert. Le barrage de la prise d’eau du moulin d’Hauterive cède.

Le 6 décembre 1842, son propriétaire, M. Rey (Agent de change près de la Bourse de Lyon), fait une demande d’autorisation de reconstruction, conformément à la loi. Il souhaite se conformer aux plans que fixera le préfet et à l’Ordonnance Royale. Il précise que cette prise d’eau est « *la plus ancienne du pays puisqu’elle a été concédée au commencement du XV^{e} siècle* ».

L’Ordonnance est signée le 6 février 1843. L’enquête n’apporte aucune observation. Le nouveau barrage devra être construit à l’emplacement de l’ancien ; le déversoir aura 8 mètres de longueur de lame et comportera 4 vannes de fond, type pelle, de 1 mètre chacune, en acier, logées dans des glissières. La cote de déversement est fixée plus basse que l’ancienne.

Prise d’eau de la Gouille Ferrée – Photo Georges Alby

On ne connaît pas le nom donné à l’ancien ouvrage. Celui-ci fut baptisé par la population « *la Gouille Ferrée* ». *Gouille*, mot régional (Centre-Est et Suisse), signifiant « *trou dans un*

ruisseau ». Le participe passé ferrée, employé comme adjectif, vient de ce que la matière des vannes, passerelle, treuils et crémaillères de relevage, est de l'acier. Cela n'a donc aucun rapport avec le nombre impressionnant de truites ferrées1 en ce lieu bien connu des pêcheurs !

Le recollement des ouvrages n'est réalisé que le 12 août 1853 (10 ans plus tard !) en présence de M. Jean-Baptiste Sibuet, comme propriétaire du moulin ; Martin, Adjoint au maire ; Framinet, Juge de Paix du canton de Poncin (ici probablement comme Directeur du Syndicat de curage de l'Oiselon) et Lombard, conducteur des Ponts-et-Chaussées. Il est constaté que les vannes ne sont pas manœuvrables et que le repère légal a disparu.

Ce dispositif est resté en place plus d'un siècle. Il a été remplacé par une vanne automatique il y a seulement quelques années.

Un rapport général

En 1851 et 1852, les crues sévissent de nouveau. Les plaintes sont nombreuses. Le 10 janvier 1853 l'ingénieur Kopp, chef du Service Hydraulique des Ponts-et-Chaussées, établit un rapport. On y apprend que le curage de la rivière n'a pas été réalisé, mais qu'un projet de syndicat est en cours de constitution. Il est constaté que plusieurs installations sur l'Oiselon n'ont pas d'existence légale ou ne respectent pas les prescriptions de la Police des eaux.

« *Ces entreprises consistent :*

1. Dans un barrage fixe (N°1) formé de graviers, piquets et fascinages, établi il y a une quinzaine de jours par l 'administration des prêtres de Pont-d'Ain, un peu en amont de la maison des prêtres, et qui est un vrai obstacle à l'écoulement des eaux.

2. Dans deux empellements de prise d'eau (N°2 et 3), établis normalement à l'axe de l'Oiselon, près de la limite des communes de Pont-d'Ain et de Saint-Jean-le-Vieux, chacun composé de deux vannes impossibles à manœuvrer dans les grandes eaux.

3. Dans le barrage fixe de M. Brölemann (N°4), dans une partie où l'Oiselon a une largeur très petite.

4. Dans le barrage de prise d'eau du moulin d'Hauterive (N°5), dont le couronnement est surmonté de gazon et de graviers pour relever le niveau des eaux, et dans lequel sont pratiquées quatre vannes de décharge qu'il est impossible de manœuvrer.

5. Dans un palier avançant de 1m50 en lit de rivière dans la traverse de Saint-Jean-le-Vieux, palier appartenant au sieur Mermet et provoquant en aval des dépôts de gravier qui obstruent le débouché du pont de la Mairie (N°6).

6. Dans les deux barrages inférieurs et supérieurs de M. Jars, dont les couronnements sont trop élevés par rapport aux terres riveraines. (N°6 bis et 6 ter)

7. Dans le moulin de Saint-Jean-le-Vieux privé de toute vanne de décharge. Considérant qu'il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les inconvénients résultant des entreprises signalées ».

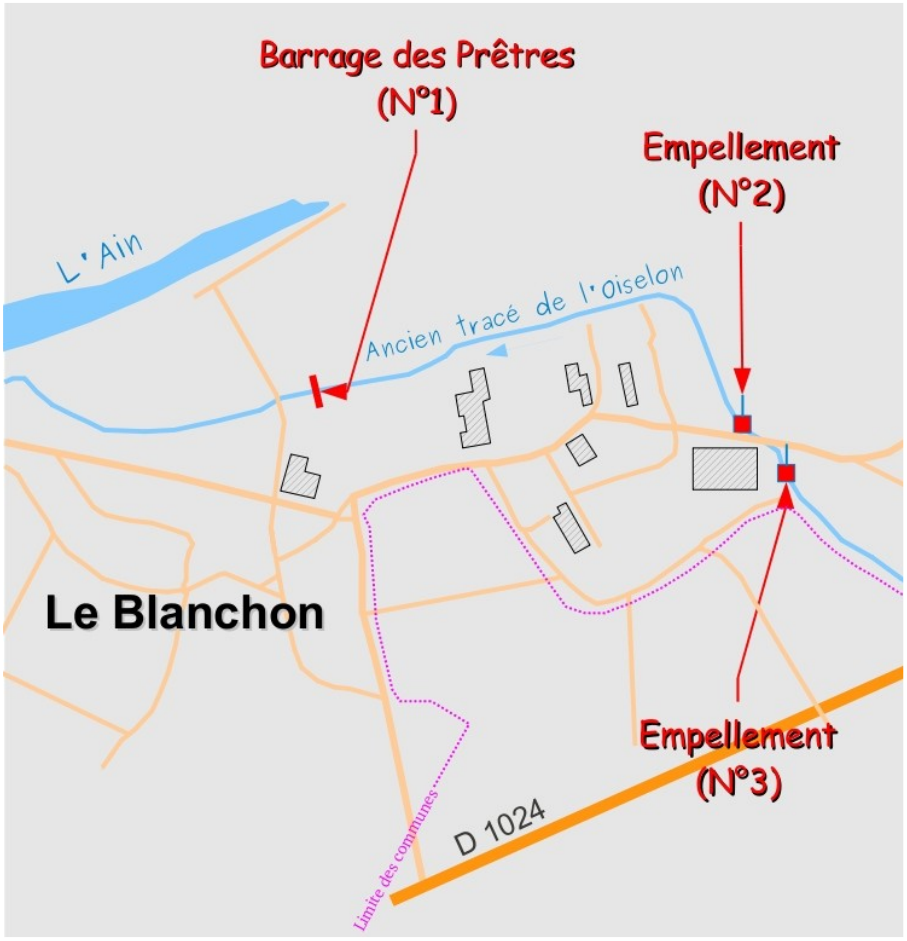
Barrage des Prêtres
(N°1)
Empellement
(N°2)
L'Ain
Ancien tracé de l'Oiselon
Le Blanchon
Empellement
(N°3)
D 1024
Limite des communes

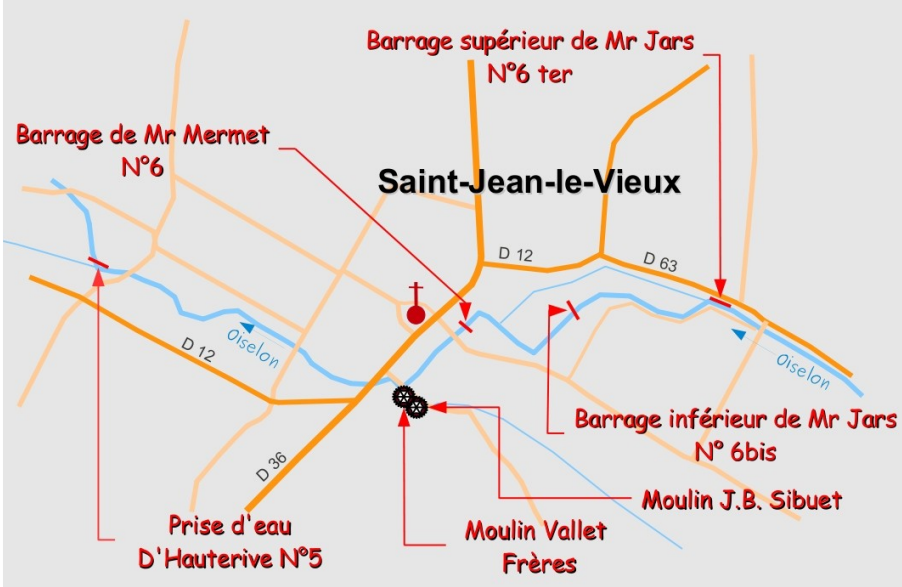

L'ingénieur ordinaire soussigné est d'avis et propose :

« *1. Que le barrage N°1 récemment établi par l'administration des Prêtres de Pont-d'Ain soit immédiatement démoli. Faute par l'administration des Prêtres de se conformer à cette prescription dans un délai de huit jours à partir de la notification de la présente, il y sera pourvu d'office à ses frais par l'administration (commune de Pont-d'Ain).*

2. Que les propriétaires des deux empellements soient mis en demeure de procéder, dans un délai de quinze jours, les titres qui autorisent l'existence légale de ces deux ouvrages et leur règlement d'eau. Faute par eux de se conformer à ces prescriptions ou de se pourvoir en

autorisation régulière, il sera pourvu d'office à ce règlement d'eau (commune de Pont-d'Ain).

3. Mêmes prescriptions à M. Brölemann (commune de Saint-Jean-Le-Vieux) ; barrage N°4.

4. Mêmes prescriptions au propriétaire du moulin d'Hauterive (commune de Saint-Jean-Le-Vieux) ; barrage N°4.

5. Que le sieur Mermet (successeur de M. Mathieu) soit mis en demeure de démolir dans un délai de huit jours le palier situé derrière sa maison, ainsi que les autres ouvrages qui pourraient gêner le libre écoulement des eaux. Faute par le sieur Mermet de se conformer à cette prescription, il y sera pourvu à ses frais par l'administration (Saint-Jean-le-Vieux).

6. Que M. Jars soit mis en demeure de produire, dans un délai de quinze jours, les titres qui autorisent l'existence légale de ces barrages et de leur règlement d'eau. Faute par lui de se conformer à ces prescriptions il sera pourvu d'office à ce règlement d'eau (Saint-Jean-le-Vieux).

7. Même prescription au propriétaire du moulin de St-Jean-le-Vieux (Saint-Jean-le-Vieux)».

Les rouages administratifs sont lancés et chacun des ouvrages va faire l'objet d'une procédure. C'est heureux, car en septembre de nouvelles pluies torrentielles s'abattent sur le pays.

Prise d'eau du Hameau du Battoir

Le préfet prend un arrêté ordonnant les règlements d'eau le 2 juillet 1853 et fait ouvrir une enquête, qui d'ailleurs, ne recueille aucune observation.

Une visite sur place est organisée le 22 octobre 1853. On a invité : les plaignants, MM. Joseph Garron et Joseph Gaubin, voisins immédiats du barrage ; le propriétaire du moulin amont, M. Vallet ; le propriétaire du moulin aval, M. Sibuet Joseph ; le maire, M. le baron Passerat de la Chapelle le Directeur du Syndicat de curage de l'Oiselon, également Juge de Paix, M. Franinet ; M. Favre-Gilly, propriétaire et également Directeur du syndicat de curage du Riez.

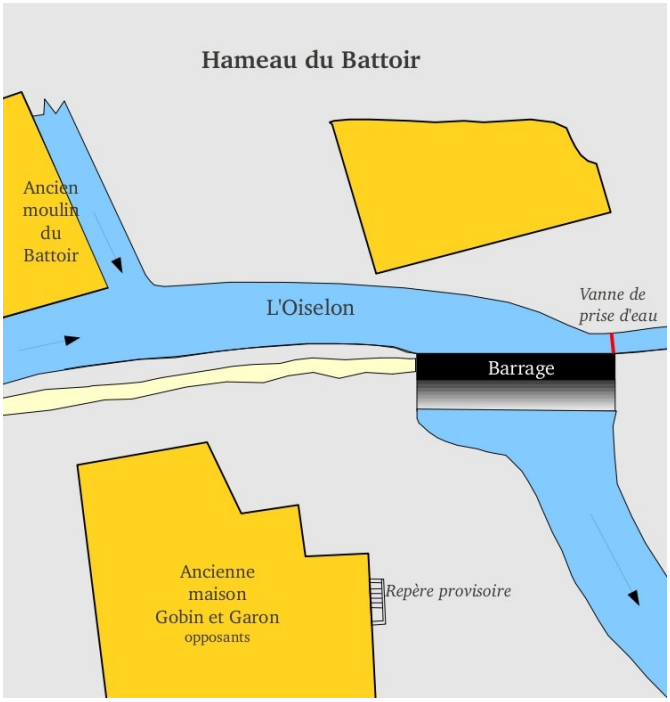

À l'issue de l'entrevue tous les participants sont d'accord sur la nécessité d'abaisser le niveau du barrage-digue et de mettre en place des vannes de fond permettant de conserver un niveau de plan d'eau normal en cas de crue.

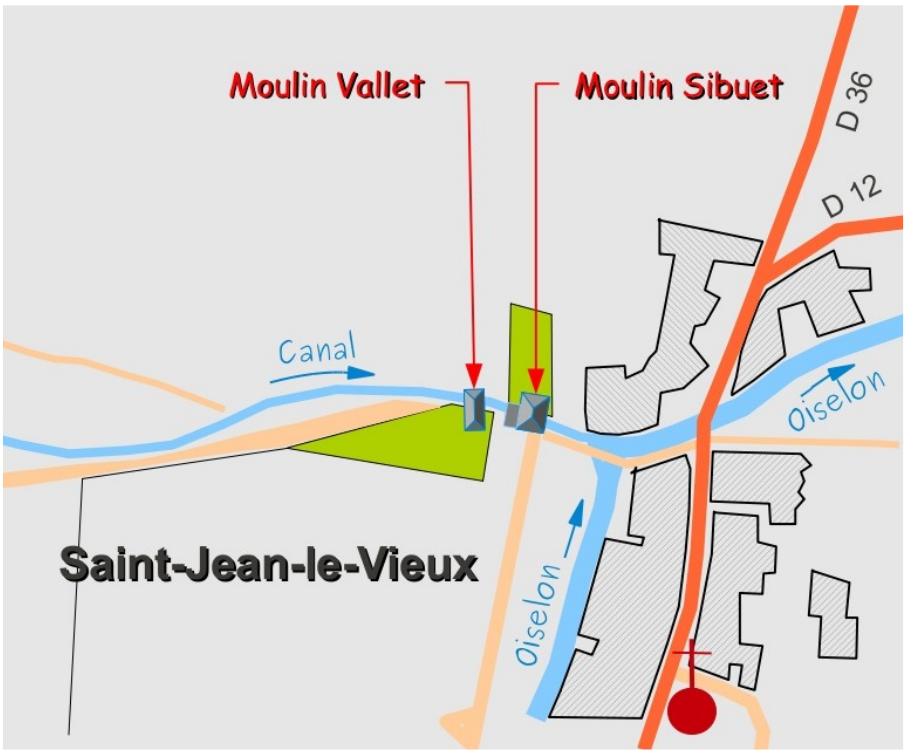

Le 25 novembre suivant, l'ingénieur en Chef Tarbé signe un rapport de « *Propositions après la 1ère enquête* ». Le barrage y est décrit comme un « *ouvrage en maçonnerie de moellons solidement disposés par redans. Le canal a une grande pente : 4m91 sur une longueur de 1 082 m. Les eaux, après avoir fait mouvoir le moulin Vallet font mouvoir le moulin Sibuet et entrent dans l'Oiselon à 81m80 à l'aval de cette dernière usine. Les vantilleries des moulins Valet et Sibuet ne comportent aucune vanne de décharge. Le barrage de prise d'eau a 13 m de longueur et une hauteur de 2m20, et offre un débouché insuffisant à l'écoulement des grandes eaux, même ordinaires. Il est placé à 25 m à l'aval du moulin du Battoir. L'absence complète de vannes de décharge a amené l'encombrement du lit à l'amont, de telle sorte que le fond est à la hauteur de la crête du barrage et que les usiniers sont obligés d'augmenter artificiellement la hauteur de cette crête pour forcer les eaux à prendre la direction du canal d'amenée* ».

Barrage de M. Brölemann

Cette retenue était située à 1600 mètres à l'aval du moulin d'Hauterive, vers la station d'épuration actuelle. Il se composait, en 1853, d'un seuil de pierre de 5m45, placé plus haut que le fond naturel. Deux bajoyers à feuillures, construits de part et d'autre des rives, recevaient des madriers formant l'écluse, elle-même soulagée par un poteau métallique central. À l'amont, trois vannes de prise d'eau sur la rive droite et une sur la rive gauche conduisaient l'eau d'irrigation dans la propriété du château. La hauteur du plan d'eau se réglait par rehausses. On assurait les manœuvres depuis une passerelle jetée entre les bajoyers[1] (1).

Préalablement au barrage, existait un gué, qui permettait de relier directement Pont-d'Ain à

1 Chacun des deux massifs de maçonnerie qui forment les parties latérales d'une chambre d'écluse. Par extension, mur consolidant une rive.

Varey, via le château de la Tour. L'ancien chemin d'accès est encore porté au cadastre. Il se prolongeait par une servitude de passage au château de la Tour.

Le 18 avril 1853, M. Brölemann, le propriétaire, fait une demande de régularisation de son barrage qui n'a pas d'existence légale. Une enquête se déroule durant l'été et une visite sur place est organisée le 22 octobre 1853, dans les mêmes conditions que celle faite au Battoir. Quelques mois tard, le 28 mars 1854, un arrêté fixe les nouvelles caractéristiques. Le niveau maximal de retenue est déterminé à l'aide d'un repère provisoire. Le débouché aura une superficie de 9,80 mètres carrés minimum. Les vannes du barrage ne devront être abaissées que pendant la période d'irrigation et le système de manœuvre sera toujours accessible, même par les plus hautes eaux.

Les vestiges de ce barrage furent démontés lors du curage de l'Oiselon le siècle suivant.

Barrages de Mme Veuve de la Tour

Les deux barrages d'irrigation de Mme Vve de la Tour, sur la commune de Pont-d'Ain, n'avaient pas d'existence légale. Ils étaient repérés comme « *empellements de prise d'eau (N°2 et 3)* » dans le rapport du 10 janvier 1853. Ils subirent la même procédure que les autres ouvrages.

Une enquête publique se déroula durant l'été 1853 et une visite des lieux s'effectuera le 22 octobre.

On constata que ces deux barrages, distants de 110 mètres, se situaient entre celui des Prêtres de Pont-d'ain et celui de M. Brölemann. Le barrage aval était équipé de deux vannes mobiles de 1,25 mètre chacune. Celui d'amont comportait également deux vannes, mais d'une largeur de 1,98 mètre. Ces débouchés offerts étaient bien en deçà de la nécessité. De plus, les dispositifs ne permettaient pas de lever les pelles au-dessus du niveau des crues.

À l'issue de cette réunion on établit un règlement qui fut soumis à l'enquête publique. Ensuite, le préfet autorisa de nouvelles installations.

Au lieu-dit « *les Fraries* », porté sur la carte IGN au 1/25 000, dans l'ancien lit de l'Oiselon, subsistent encore les vestiges des vannes ayant remplacé l'empellement N°2. Il s'agit de trois blocs de pierre, dont un central, avec glissières et bajoyers latéraux. Le sommet des blocs porte une poutre et les empreintes des systèmes de manœuvre. La passerelle n'est pas celle d'origine. Deux cent cinquante mètres en aval, vers la cote 240, un barrage communal d'irrigation construit fin du XIXe siècle, composé de deux vannes métalliques manœuvrables par vis, est enfoui dans la végétation. Il s'agit du barrage des « Vannes Rouges », autrefois peintes de couleur rouge. A l'amont trois vannes-pelles en rive droite et une en rive gauche distribuaient l'eau d'irrigation aux terrains alentour.

Dispositif ayant remplacé l'empellement N°2

Les Vannes Rouges construites à la fin du XIX^{e} siècle

Vanne d'irrigation à l'amont du barrage des Vannes Rouges

Durant l'été 2016, l'ancien barrage des Vannes Rouges a été dégagé, les vannes nettoyées et repeintes, le terrain aménagé par la commune et une poignée de bénévoles. Une visite des lieux permet de voir le système dans son ensemble :

À l'aval et à l'amont du barrage

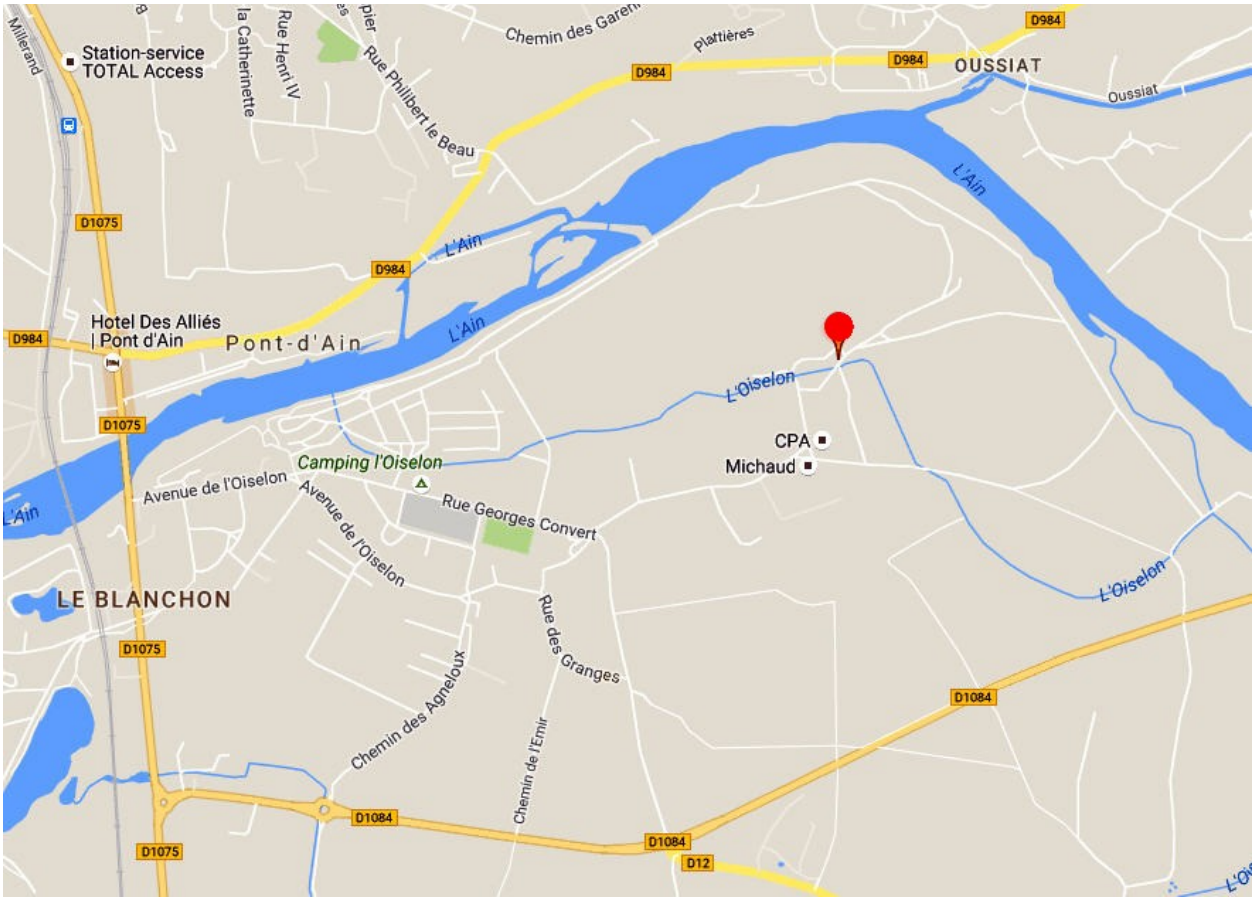

Situation des « Vannes Rouges »

Sources

- Archives Départementales de l'Ain, cotes 7S216, 7S294, 7S398, 7S454, 7S1072.
- Courrier de l'Ain octobre 1839.
- Courrier de l'Ain octobre 1840.
- Courrier de l'Ain novembre 1840.
- Courrier de l'Ain octobre 1852.
- Courrier de l'Ain novembre 1840.

Remerciements à Jacques Grimbot, Jean Goy et Michel Musy.

HAMEAU DU BATTOIR

Après avoir établi l'étymologie du toponyme « le Battoir » en retraçant l'histoire du moulin, nous proposons de tracer l'historique du bâti du hameau et son occupation, autrefois. Malheureusement les sources antérieures au XIXe siècle ne permettent pas de localiser précisément les familles, puisqu'il n'existe ni recensement, ni cadastre. Nous nous bornerons donc au XIX^{e} siècle.

Cependant, la lecture des minutes notariales du XVII^{e} siècle indique la présence, sous Varey, d'un *max* appelé le *mas d'Oysellon*[1]. Le mot « mas » est une variante régionale de *mas, mes, meix*, etc. qui désignent une propriété rurale, une ferme, ou un groupe de foyers et qui devaient déjà se prononcer localement « mâ ». Les hameaux et le village de Saint Jean le Vieux comprenaient un ou plusieurs mas. Comme le « mas d'Oysellon » devait se situer près de l'Oiselon, on peut tangiblement supposer qu'il avoisinait le four actuel. Chaque mas disposait d'un four à pain, obligatoirement éloigné des chaumières par nécessité réglementaire et sécuritaire bien compréhensible. Il semblerait que les mas puissent être composés de plusieurs propriétaires. À noter que le four actuel a été réaménagé en s'appuyant sur des bâtiments postérieurs à 1827. Avant cette date il en existait déjà un au même emplacement, entouré au nord-est et à l'est par des vergers et des jardins répertoriés au cadastre napoléonien.

Le hameau était déjà traversé par un chemin qui menait de Varey à la forêt seigneuriale de Fayat, en passant par le *masc de Cheminant*. En 1826 les attelages et les bestiaux franchissaient encore l'Oiselon à gué. L'accès se faisait par deux pentes douces bloquées d'empierrements qui évitaient les ornières et le pétrissage du sol par les animaux. Les piétons utilisaient une « planche » en bois ou en pierre, composée soit d'un demi-tronc d'arbre similaire au dessin d'Antoine-Jean Duclaux à Hauterive dans le début du XIX^{e} siècle, soit de deux longues pierres plates aboutées sur une petite pile centrale. Le pont en maçonnerie ne fut construit qu'au milieu du XIX^{e} siècle et élargi après 1960. De part et d'autre du ruisseau on remarque deux « îlots » de constructions dont nous allons faire l'historique des occupants durant près d'un siècle. Ils étaient quasiment tous vignerons ou cultivateurs de génération en génération. À la fin du siècle quelques jeunes filles seulement ont déclaré travailler à la soierie Bonnet de Jujurieux. Le XX^{e} siècle fut bien différent.

Pour ce qui concerne le bâti, le Cadastre a distingué principalement deux types de constructions : les maisons et les bâtiments ruraux ; nous reprendrons ces désignations. Les dates précédées de la lettre « R » sont des dates de recensement.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1551, f°109 – 1669.

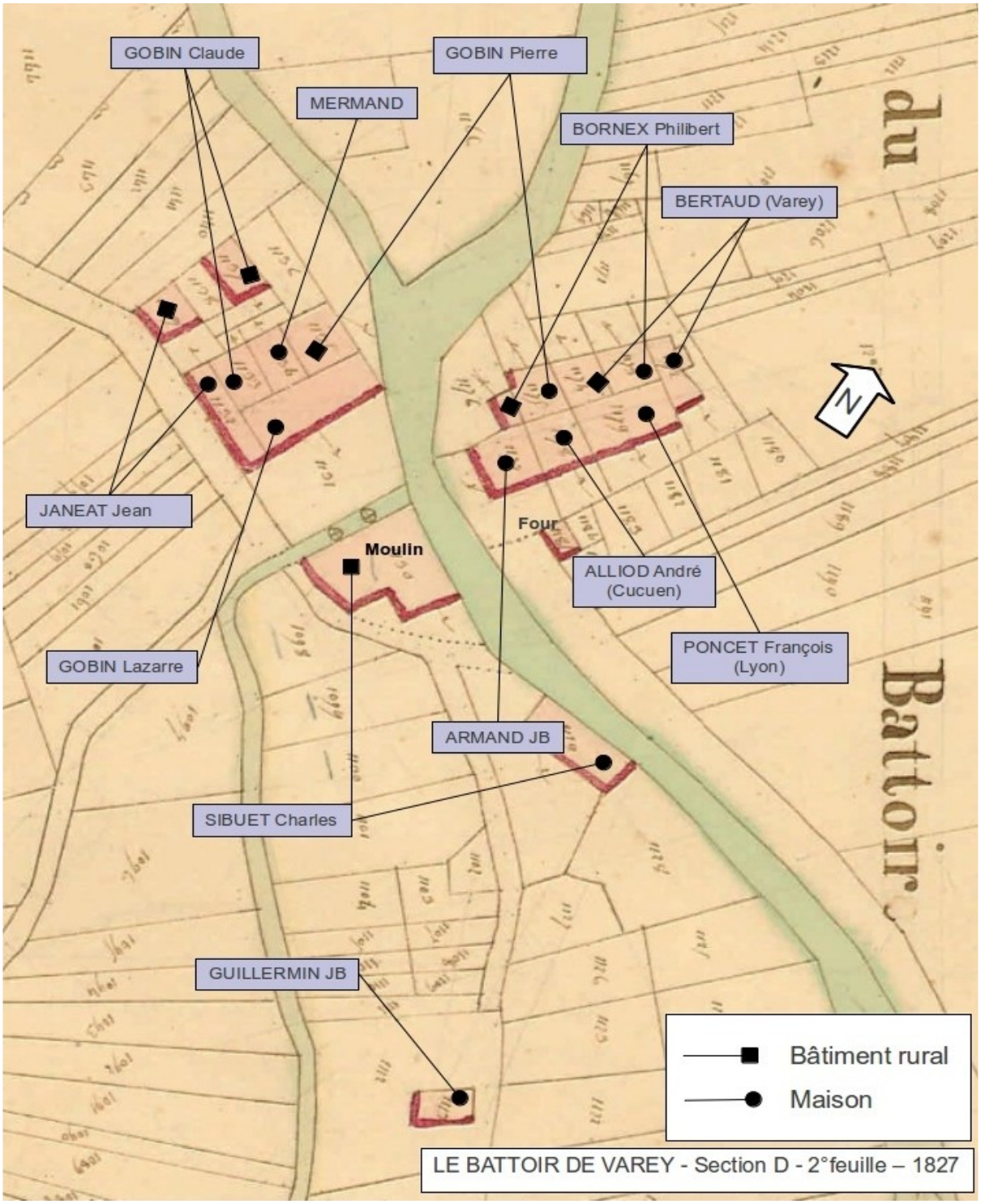

Propriétaires mentionnés à l'état de section cadastral de 1827

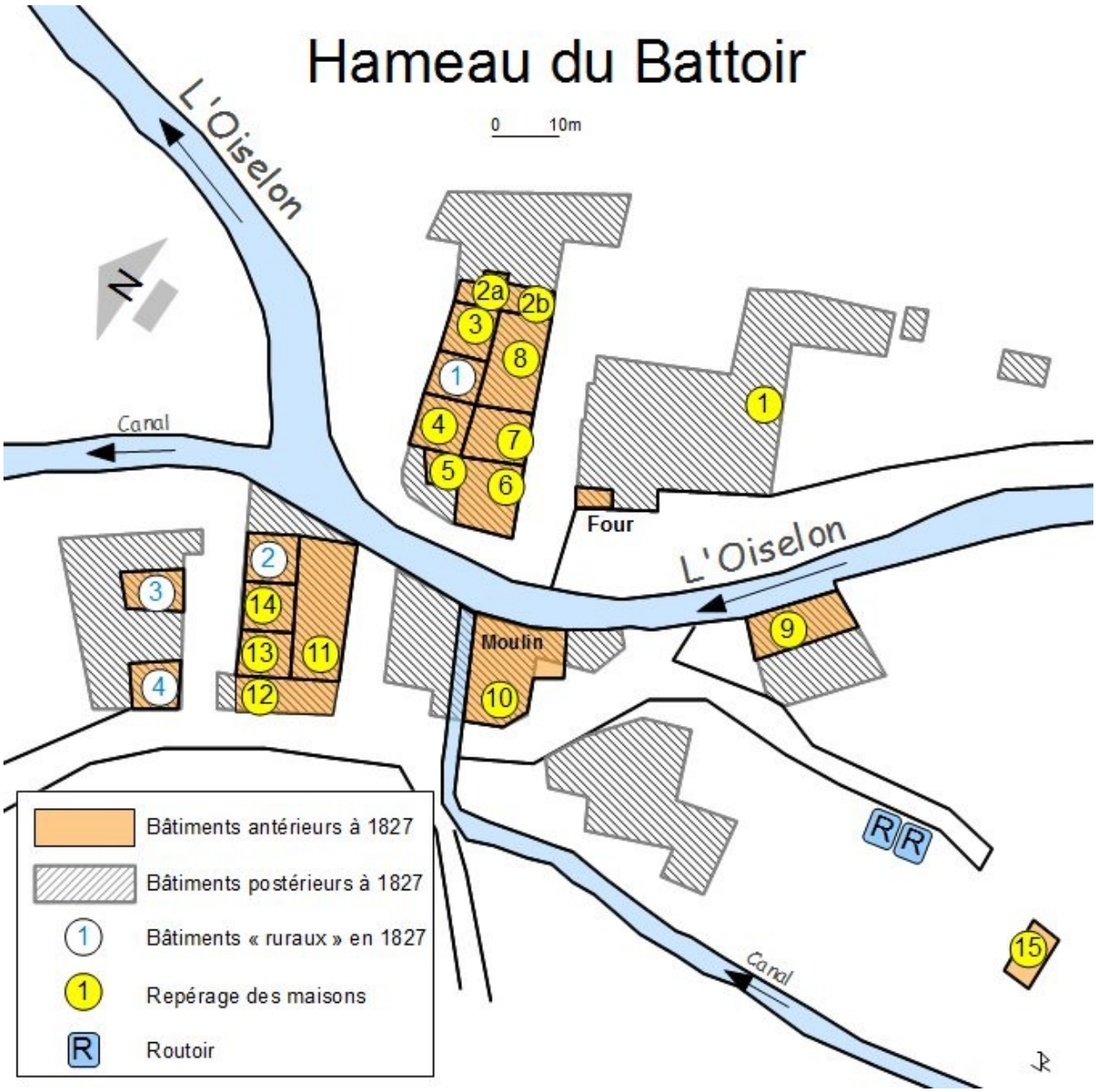

Superposition des cadastres ancien et nouveau et repérage des constructions

Maison N°1

Ensemble des constructions d'une exploitation agricole de la fin du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle. L'habitation du nord-est est postérieure à R1872. Claude Fournier, Marie Gaubin et leurs enfants, Claude, Marie et Eugénie y habitaient en R1876. La date de 1875 gravée sur une pierre de cheminée pourrait indiquer la date de construction. Le long du chemin, l'habitation aménagée dans l'étable est contemporaine.

Maison N°2

Cette maison (2a + 2b) appartenait à Charles Berthaud de Varey en 1827.

La partie 2a échut à Jean François Berthaud, puis à Reine Sibuet (restée célibataire) en 1839,

ensuite à son neveu Anthelme Sibuet en 1851. En 1858 cette partie fut acquise par la Veuve de Rambert Berthod qui rebâtit sur cette parcelle[1]. C'est probablement à cette époque que la partie nord fut ajoutée. Puis ce fut Charles Trolliet qui devint propriétaire en 1885 et enfin Anthelme Vial et sa femme, Eugénie Trolliet ainsi que leur fille Annette en 1910.

La partie 2b fut acquise en 1834 par Joseph Garon d'Hauterive qui habita dans cette demi-maison pendant quelques années seulement après son mariage avec Agathe Armand. Il fut ensuite recensé, avec sa femme et ses quatre enfants, chez ses beaux-parents (maison N°6) en 1846. Il conserva cependant la propriété de la maison 2b jusqu'en 1878, date de mutation au profit de son fils François. Pendant cette période, l'immeuble fut baillé, à Françoise Voile, veuve Berthaud, et sa fille Rose. En 1880, Jean-Marie Berthet acquit la partie 2b qui passa ensuite par héritage à François Mermet en 1907.

Maison N°3

Maison de Phillibert Bornex et de sa femme Marianne Mermet, puis par héritage à Jean-Marie Bornex en 1856 ; mais ce fut Françoise Bornex qui occupa le logement jusqu'en R1861 inclus. Une famille Gayet n'y est mentionnée qu'une seule fois en R1876. Après R1881, ce logement resta vacant. À partir de R1896, jusqu'en R1911 inclus, Jean-Baptiste Mignot et sa famille habitèrent cette maison.

Maison N°4

Héritée de son père Jean-Baptiste en 1811, cette maison est le berceau des descendants de Pierre Gobin : François jusqu'en R1891 et Jean Baptiste jusqu'en 1911.

Maison N°5

Cette maison minuscule qui appartenait à Phillibert Bornex en 1827 n'a apparemment jamais alimenté les recensements du XIX^{e} siècle. La parcelle fut bâtie au début du XX^{e} siècle et aménagée en habitation à la fin de cette même période.

Maison N°6

Elle appartenait en 1827 à Jean-Baptiste Armand, qui y demeure jusqu'à sa mort en 1840. Sa fille et son gendre, Joseph Garon, y logèrent alors leur famille à partir de cette date. Vétuste, le logement fut abandonné vers 1896, mais réhabilité vers le milieu du XX^{e} siècle.

Maison N°7

Ponctuellement habitée à la fin du XIX^{e} siècle et R1906 à R1911 par Jean-Marie Berthet originaire d'Ambronay, cette maison fut abandonnée et réhabilitée après 1920.

1 Source : Archives départementales de l'Ain.

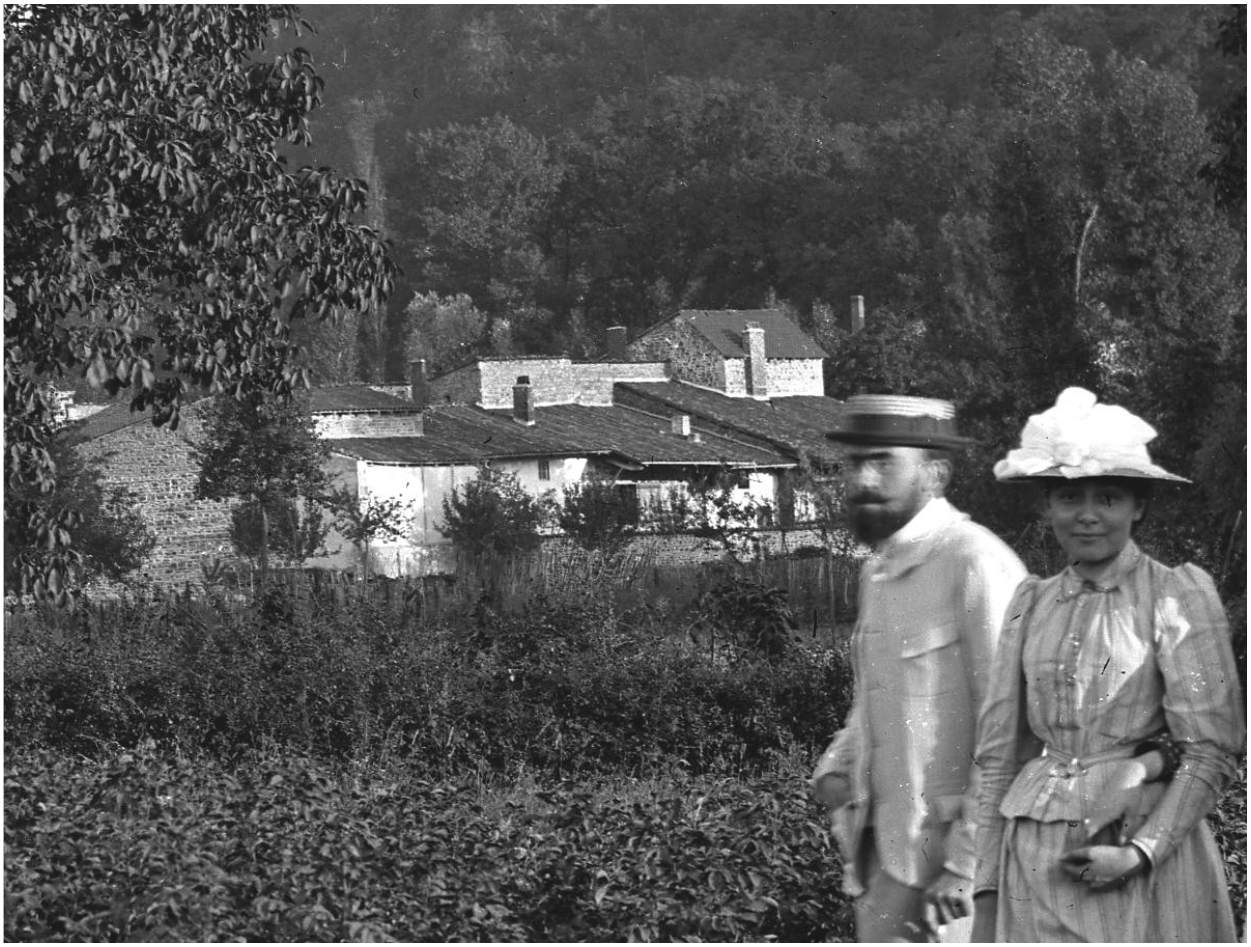

Le hameau vu de l'ouest – Détail photo G. Alby. Au-dessus du canotier, la cheminée de la machine à vapeur en service au moulin à la fin du XIX^e^ siècle.

Maison N°8

Logement occupé à partir de 1861 par les descendants de Joseph Orset : Jean Orset et sa famille entre R1866 et R1891 ; Eugénie Orset et son mari Ferdinand Trocon jusqu'en R1911. Le centre du hameau vers 1910.

Maison N°9

Ce bâtiment contigu à la rivière appartenait à Anthelme Sibuet, fils du meunier, en 1827. De géométrie et dimensions différentes du bâtiment actuel (parcelle 3007), il semble y avoir eu reconstruction, ce que corroborerait la qualification de « maison neuve » en 1854[1]. François Garon, qui l'habite en R1876, acquiert progressivement la totalité de cette propriété, en 1879, 1885 et enfin en 1892[2]. Anthelme Sibuet était maître charpentier.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1747-N°51.
2 Source : Archives départementales de l'Ain.

Maison N°10 (moulin avec logement)

Se reporter à l'article « Le moulin de Cheminant ».

Maison N°11

Maison de Lazare Gaubin, puis celle de sa fille Claudine mariée à Alexandre Drivet en 1816. Ce logement n'a plus été occupé depuis R1856 inclus. Il est pratiquement en l'état. Gaubin est la forme d'écriture la plus récente. On le trouve écrit antérieurement Gobin qui devait se prononcer Gaubin.

Maison N°12

Maison des époux Jean-Germain Janéaz et Anne Gaubin, fille de Jean-Baptiste, mariés en 1811. Vivaient également sous ce toit le fils, Jean Baptiste Janéaz, et sa femme Marguerite Sibuet, fille du meunier Anthelme Sibuet. À partir de R1876, la veuve Marguerite Sibuet vit seule avec ses domestiques. Cette habitation sera abandonnée pendant quelques années après la mort de sa propriétaire, en 1902.

Maison N°13

Maison de Jean-Baptiste Gobin et de sa femme Jeanne Bidal d'Hauterive, puis de Claude Gobin au décès de son père en 1809 (voir article le concernant). Puis Jean-Baptiste, fils de Claude ; Auguste, fils de Jean-Baptiste ; et Louise, fille d'Auguste jusqu'à son décès en 1973.

Maison N°14

Maison d'un peigneur de chanvre, André Gobin, célibataire, frère de Jean Baptiste. Après son décès, avant R1846, le logement reste inoccupé jusqu'à l'installation de la famille de François Mermet avant R1872, lequel y est encore recensé en 1911.

Maison N°15

Maison Guillermin isolée, sous le canal, sans doute déjà en ruines en 1827, inoccupée ensuite et probablement rasée pour réemploi des matériaux. Il n'en reste aucune trace visible.

Bâtiments ruraux N°3 et 4

Ils étaient séparés d'un jardin en 1827.

Rouissoirs

Les deux carrés bleus marqués « R » représentent deux petites parcelles répertoriées comme *routoirs*, appellation locale pour les rouissoirs à chanvre. Un ru encore actif l'alimentait. Cinq autres rouissoirs, plus importants, se situaient en rive droite du canal d'amener des anciens moulins de Sain-Jean-le-Vieux, quelques dizaines de mètres en aval de la prise d'eau, au lieu dit *en l'Illette*. L'un d'eux était en indivision entre Jean-Baptiste Gaubin et François Garon, habitants « du Battoir de Varey », qui passèrent un accord d'usage en 1909. Cette convention précise que ce « ritoir » a été cédé à un Sieur Berthod par Jacques de Beaurepaire, baron de Varey, suivant un acte passé chez Maître Gorraty le 18 octobre 1745.

L'ancien lavoir du Battoir vers 1895 – Détail photo G. Alby

Un lavoir côtoyait le bord de l'Oiselon, à la jonction du chemin de Cheminant et la route de l'Abergement-de-Varey. À proximité se tenait un travail à ferrer, encore en état dans les années 1960. Quant au lavoir, les manques d'eau de la rivière en période estivale ont participé à la décision de construire un nouveau lavoir, celui appelé « la Platte », au bord du canal, en 1907. L'eau apportée par la source du Tilleul, étant abondante et de bonne qualité, on utilisait déjà l'emplacement vers 1900, comme en témoigne une photo d'époque.

La Platte avant 1907

Autres sources :

Archives départementales de l'Ain et archives communales.

Remerciements :

Mairie de Saint Jean le Vieux pour l'accès aux archives communales.
Madame Danielle Jeanton pour quelques précisions concernant son quartier.

HAMEAU DE SÈCHERON

Il existe plusieurs manières d'accéder au hameau de Sècheron :

- Depuis Saint-Jean-le-Vieux, au Pont du Riez, prendre le *Chemin du Riez*, appelé autrefois *le Vieux Chemin*[1] ;
- Au départ de Jujurieux directement par la descente rapide du château des Échelles et le franchissement du Riez par le pont en maçonnerie ;
- Enfin, depuis Varey par Champolon.

Château des Échelles de Jujurieux, tout proche de Sècheron

Il n'a pas été possible de déterminer de manière vraiment probante l'origine de ce toponyme.

Sècheron pourrait être issu du patronyme dérivé de l'anthroponyme *Sècheron* signifiant « personnage très maigre » qui aurait donné son nom aux lieux qu'il occupait. Plus probablement, *Sècheron* pourrait aussi désigner un endroit sec bien exposé ou une prairie sèche, ou encore un cours d'eau qui s'assèche périodiquement. Le hameau de Sècheron n'est pas particulièrement un lieu sec, bien qu'il possède un coteau très bien orienté, situé à l'ouest du chemin de Varey, longtemps planté de vigne. En outre, aux dires de plusieurs anciens habitants, le Riez a parfois des étiages tellement sévères que l'eau disparaît pendant quelque temps.

Sècheron est attesté depuis 1355-1357 dans les comptes savoyards de Varey qui mentionnent les dépenses affectées à la reconstruction du moulin brûlé par les dauphinois lors de la guerre de Hugues, comte de Genève, et le curage du bief suite aux intempéries. Le hameau s'est probablement formé autour du moulin seigneurial originel. Une convention entre Philippe Guiot Gamoy et Francois Vicaire dit Caillon, dressée au *mas de Secheron* par Maître Fornier le 23 avril 1670, est à l'origine de la création de la petite rue appelée aujourd'hui *Chemin du Bief*.

Les Vicaire

Habitant Varey au XVI^{e} siècle, les Vicaire s'installent à Sècheron à partir du XVII^{e} siècle. Ce sont de riches marchands. En 1691, Antoine et François-Catherine achètent l'office de commis du greffier des tailles de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux que détenait Messire Chrysanthe de Moyriat, chevalier et comte de Châtillon de Corneille[2]. Viennent ensuite Claude, châtelain de la baronnie de Varey, et son frère Claude Joseph notaire à Saint Vulbas. Claude va finir sa vie au clos de *la Jayette* à Jujurieux, après 1783. Il y meurt sans héritier mâle en 1788. Le partage

1 Attestation de 1670 (Archives départementales de l 'Ain, 3E 1552-f°73).
2 Source : Archives départementales de l 'Ain-3E 1600, f°90.

définitif[1] entre ses trois filles ne se fait qu'en 1791, dans l'ancienne demeure familiale que leur oncle, Claude Joseph, a conservée. Suzanne hérite de l'argent et des dettes de son père ; elle est la femme de Victor Dubreuil marchand-papetier de Préau. Françoise, mariée à Pierre Grosclaude de Versailleux, reçoit le domaine de Barberousse. Marie, épouse de Charles Dubois marchand à Poncin, se voit lotie de *la Jayette*. A ces deux derniers lots sont adjoints divers fonds. Chacun des trois lots atteint une valeur de 12 000 livres. Claude Joseph possède encore en 1827 les propriétés de Sècheron qui lui avaient échu. Ses biens se composent de bâtiments avec habitation, vergers, terre, bois de châtaigniers et surtout le vignoble qui constitue l'essentiel des revenus de cet héritage, car les vignes couvrent presque la totalité du coteau cité plus haut. Si les Vicaire tiennent un rôle important dans la vie locale durant l'Ancien Régime, on remarque deux célébrités parmi les descendants de Claude Joseph :

- Louis-Henry Vicaire (1802-1865), petit-fils, qui fait carrière au Ministère de l'Agriculture. Il se distingue pour ses nombreux travaux sur la forêt et le reboisement ; membre du jury de l'exposition Universelle de 1855 ; Il accède aux hautes fonctions de Directeur Général des Forêts de France en 1860 et est élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur[2].
- Louis Gabriel Charles (dit Gabriel) Vicaire (1848-1900), arrière petit-fils, avocat, mais attiré depuis son enfance par la poésie, il délaisse la robe pour publier sa poésie à partir de 1868. Le prix Archon-Despérouses de l'Académie française lui est attribué en 1890 pour ses *Emaux Bressans*.

Gabriel Vicaire

Le tour du hameau

Au carrefour entre le chemin montant à Varey et celui conduisant dans les bois du Gorget à l'est, figure sur l'ancien cadastre un calvaire aujourd'hui disparu. D'après l'ancien notaire de Saint-Jean-le-Vieux, Marius Bollache, cette croix en fonte scellée sur une stèle en pierre de forme rectangulaire portait la gravure « Croix de la famille Mermet »[3]. Un autre monument plus récent se dresse au carrefour du *Chemin du Riez* et du *Chemin du Bief*. Sur sa base est gravé l'épitaphe :

MONUMENT ELEVE AU
NOM DE LA FAMILLE GUYOT
1861
M F

Ce calvaire fut probablement érigé en mémoire des nombreux décès qui affligèrent la famille de Marie Fournier, veuve Guyot : une fille de 11 ans en 1837, son mari Jean-François Guyot de 53 ans en 1846, une autre fille de 13 ans en 1850, et enfin deux fils de 30 ans, en 1851 et 1859.

1 Source : Archives départementales de l 'Ain-3E 2016, 3 janvier 1791.
2 Source : M. Vicaire, notice biographique, M.G. Serval, Revue des Eaux et Forêts, Paris, 1866.
3 *Écho Paroissial*, mars 1908.

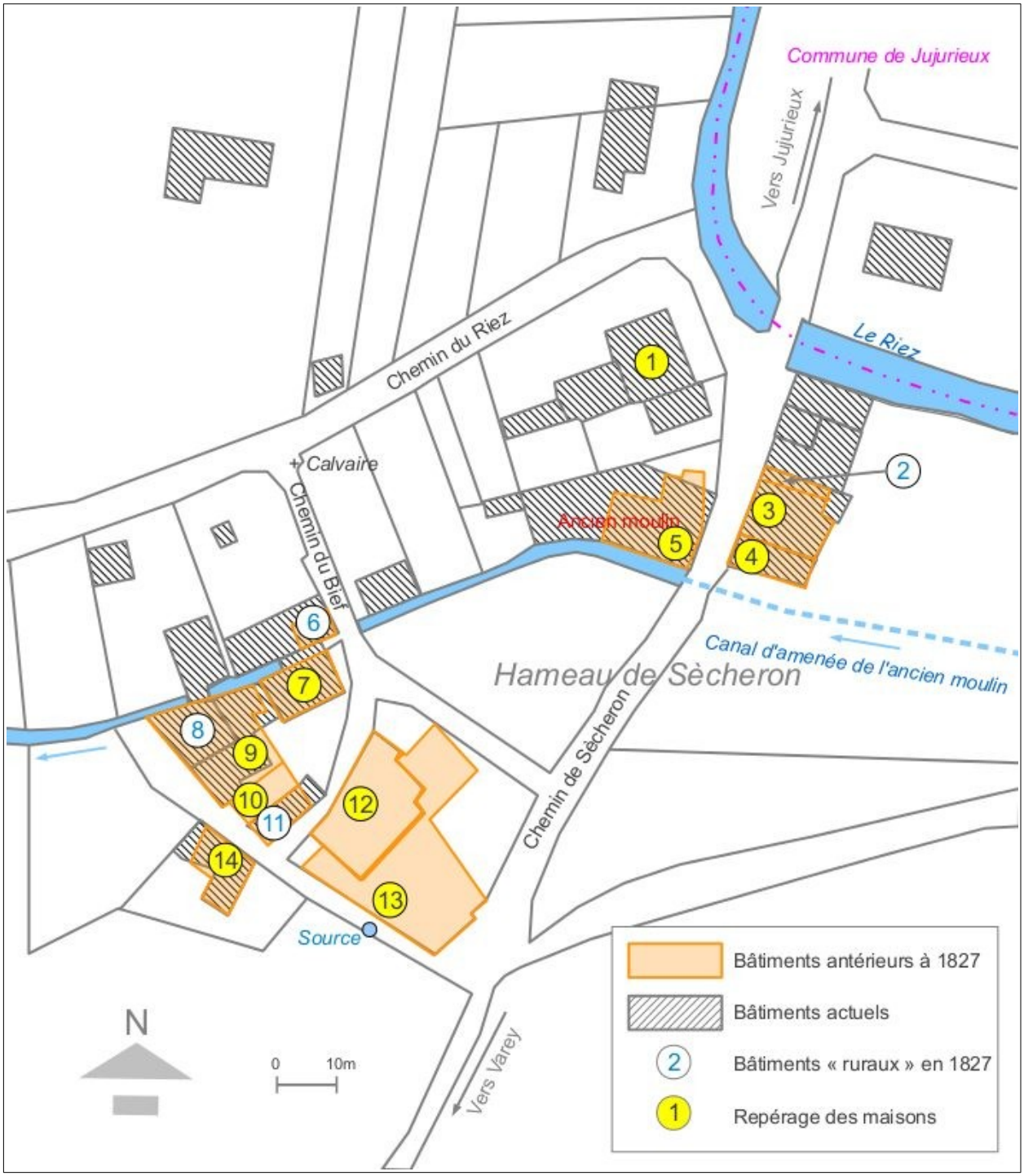
Commune de Jujurieux
Vers Jujurieux
Le Riez
Chemin du Riez
Calvaire
Chemin du Biez
Ancien moulin
Canal d'amenée de l'ancien moulin
Hameau de Sècheron
Chemin de Sècheron
Source
Vers Varey
N
0
10m
Bâtiments antérieurs à 1827
Bâtiments actuels
Bâtiments « ruraux » en 1827
Repérage des maisons

Depuis le pont sur le Riez on aperçoit en contre-bas, dans le lit de la rivière un escalier de pierre muni d'une main courante en fer qui servaient aux lavandières.

À droite, une importante bâtisse, N°1, avec ses nombreuses dépendances a été construite vers 1880 dans un verger qui a appartenu aux Maupetit, famille de négociants lyonnais, ascendants d'Amédée Maupetit[1]. Le bâtisseur de cette belle demeure semble avoir été François Hippolyte Charlet de Lyon. Elle fut vendue en 1901 à Claudius Pelin, originaire de Cerdon, qui l'a occupée en tant que cultivateur avec sa femme Mariette Sibuet, veuve en 1886 de Joseph Marie Sibuet (le meunier), remariée en 1890.

Anciennes maisons Janet

Côté gauche du chemin de Champollon, après le pont, se tenait les deux jardins suivis des habitations des Janet. Antoine (1758-1833), le meunier, habitait la maison N°3. Ses descendants la conservèrent jusqu'à Mlle Marie-Louise Grosclaude dit Galand qui décédèrent à Lyon en 1966. Certaines ouvertures sont typiques de l'époque XVIII^{e} siècle. Joseph Janet, neveu d'Antoine, puis ses descendants occupèrent la maison N°4 et bâtiment rural N°2.

En face, le moulin, N°5, appartenait à Mr Dervieu de Varey au début du XIX^{e} siècle. Il fut vendu à Anthelme Sibuet et Marie Decombe en 1841. Le fils Joseph Marie et sa femme Mariette Sibuet poursuivirent l'activité. Après le décès prématuré de Joseph, Mariette s'est vue contrainte de vendre en 1887 l'établissement à Marius Étienne Alliod, qui privilégia la scierie. À maintes reprises cet ensemble a subi de profondes transformations. Aujourd'hui il n'y a guère plus qu'une partie de hangar rappelant l'ancienne scierie, visible depuis le chemin en façade nord.

Plus loin à gauche, reste le support amont de l'ancienne *bachasse*[2] dont les eaux sont canalisées sous le chemin. Au-delà des jardins à droite se trouve un pré : Il s'agit de l'ancien emplacement des maisons Vicaire, N°13, et Guyot, N°12. Ces deux familles habitaient Sècheron depuis le XVII^{e} siècle et sans doute bien avant pour les Guyot. Les bâtiments Vicaire furent détruits en 1842. Le bâtiment rural N°6 et la maison N°12 étaient propriétés de Jean-Baptiste Guyot en 1827 ; Cette dernière passa à Claude Joseph Pittion en 1856, puis Marin Baptiste Muret en 1862, puis Durin en 1876. Y habitèrent aussi les Pithioud et les Dauvise. En ruine, elle fut démolie en

1 Érudit et notable local (Lyon 1848 – Jujurieux 1918) ayant hérité du château des Échelles de Jujurieux.
2 Canal de bois puis de tôle, en élévation, permettant l'amenée de l'eau en partie supérieure de la roue d'un moulin.

1970.

Les constructions près du canal, N° 7, 8 et 9, ont appartenu à Jean-François Guyot puis ses descendants : une autre branche Guyot.

La famille Vinoche a occupé les bâtiments et maisons N°10, 11 et 14, où l'on peut repérer quelques pierres ouvragées au XVIII^{e} siècle, puis recyclées dans la bâtisse N°11.

En dehors de l'activité du moulin[1], la plupart de ces habitants vivaient de la terre et quelques-uns de la soie, à partir du milieu du siècle, œuvrant soit à l'usine Bonnet de Jujurieux, soit à leur domicile. On a aussi compté parmi eux les derniers peigneurs de chanvre, Marin Muret et son ouvrier vers 1856, ainsi que les garde-forestiers Bardet et Boulagnon, à la fin du siècle.

Autres sources

Matrices cadastrales de la Commune de Saint-Jean-le-Vieux entre 1827 et 1912.

1 Voir l' Histoire du Moulin de Sècheron et son Canal et Le lieu-dit Sècheron, par Marius Alliod ; ainsi que : Jujurieux et les environs, Georges Merlin, Imp. Berthod, Bourg, 1966.

LES FOURS D'HAUTERIVE

Une promenade le long des rues paisibles d'Hauterive permet d'apprécier la richesse du bâti civil : lits de galets, parfois d'une incroyable hauteur, toitures en « bascule », pierres chanfreinées ou moulurées, de réemploi ou non, linteaux à accolade ou rares fenêtres à meneaux discrètement obturées et noyées dans la maçonnerie, séchoirs de façade et maisons dites « vigneronnes » avec cave au rez-de-chaussée ou semi-enterrées, bref de nombreux vestiges d'un passé intense.

On est aussi frappé par le nombre de fours de quartier : on en recense cinq, y compris le four privé du quartier dit des Orsets ou des Planches. Ce nombre, qui peut de prime abord paraître conséquent, fut parfaitement justifié lorsque la population atteignit 441 habitants en 1836 pour ne baisser qu'après 1866, époque où le pain était encore l'élément d'alimentation essentiel des villageois, qu'ils pétrissaient et cuisaient eux-mêmes. Ces édicules, encore en place, ont presque tous été construits précisément, durant le 19e siècle, excepté le four de la Tâtre, au quartier du Benêt, qui serait du 18e siècle compte tenu de son linteau de bois chanfreiné en partie inférieure, et de sa présence au cadastre de 1827.

Plan de situation des fours

Ce que révèle le cadastre de 1827

L'état de section de 1827 mentionne seulement deux fours communs de quartier :

- Celui du quartier du Benet, rue de la Tâtre, section A, feuille N°4 , parcelle 950 ;
- Celui du quartier des Orsets, disparu depuis, section B feuille N°1, parcelle 129.

Ces deux fours, à eux seuls ne pouvaient suffire à couvrir les besoins du hameau : ils étaient complétés par les installations privées, non recensées par le Cadastre car intégrées aux propriétés privées.

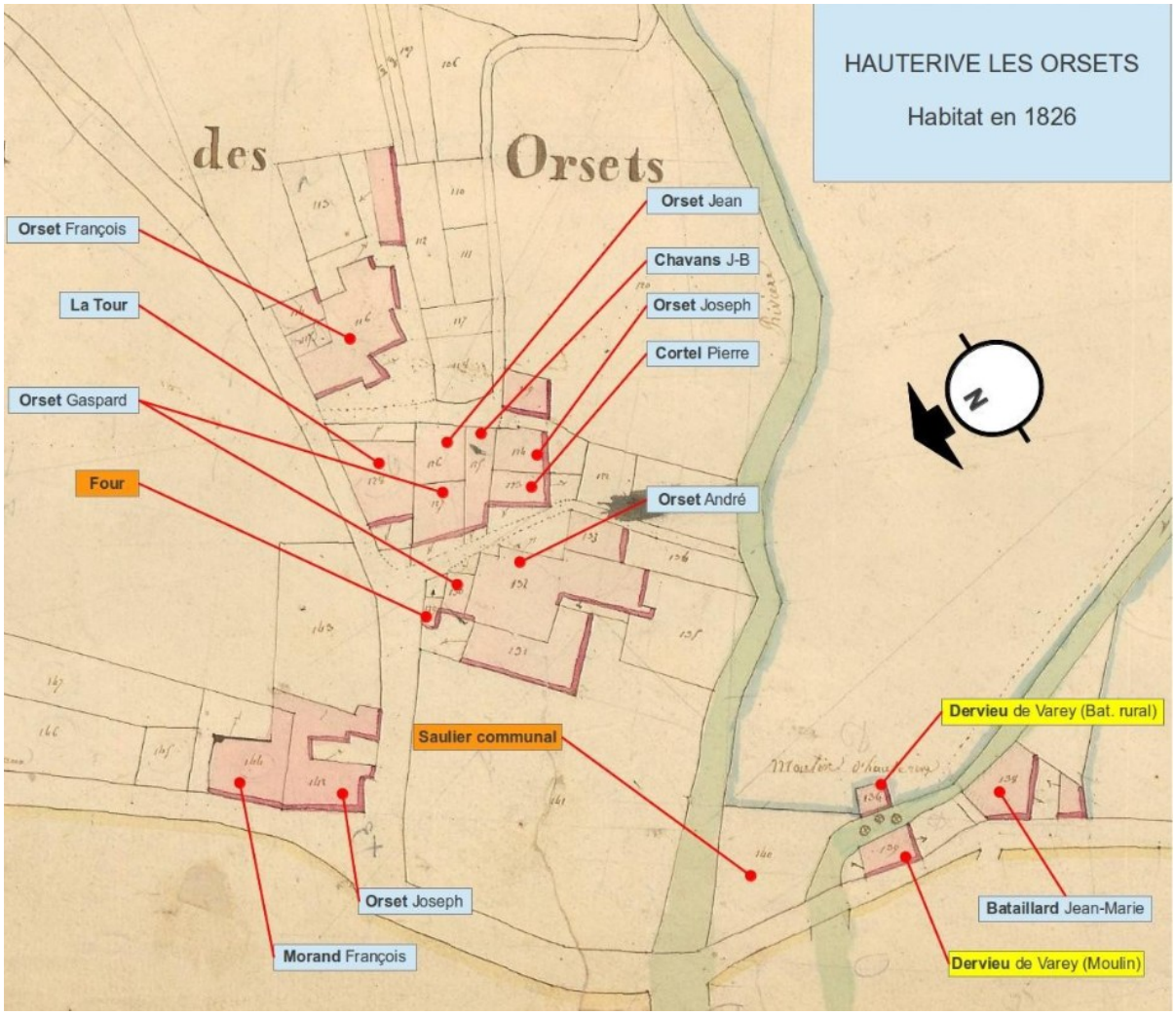

Plan de l'ancien cadastre de quartier des Orsets, nom des principales familles le peuplant

Sur le plan de 1827, on peut observer deux petites constructions à la forme caractéristique d'un cul de four. Il s'agit des parcelles 876, rue de la Chapelle qui appartenait à Joseph Armand Gallion, et de la parcelle 1029, entièrement occupée par une ruine, située au nord-est du quartier du Benet, jadis propriété d'Ethelme Perrod. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse de fours. La forme de la parcelle 1029 notamment, peut s'apparenter à celle d'un oratoire ou d'une chapelle. D'autant que personne aujourd'hui ne peut indiquer l'emplacement de la chapelle de saint Aquila citée dans « Les vallées du Bugey » du Baron Raverat, tome 2, 1865, ou l'« Histoire des communes de l'Ain » de Henri Buathier, Horvath, 1985. Pour l'instant, nous n'en avons pas trouvé la mention dans les documents des 17^{e} siècle et 18^{e} siècle consultés. Par contre le four commun fait l'objet de plusieurs actes notariés au 17^{e} siècle.

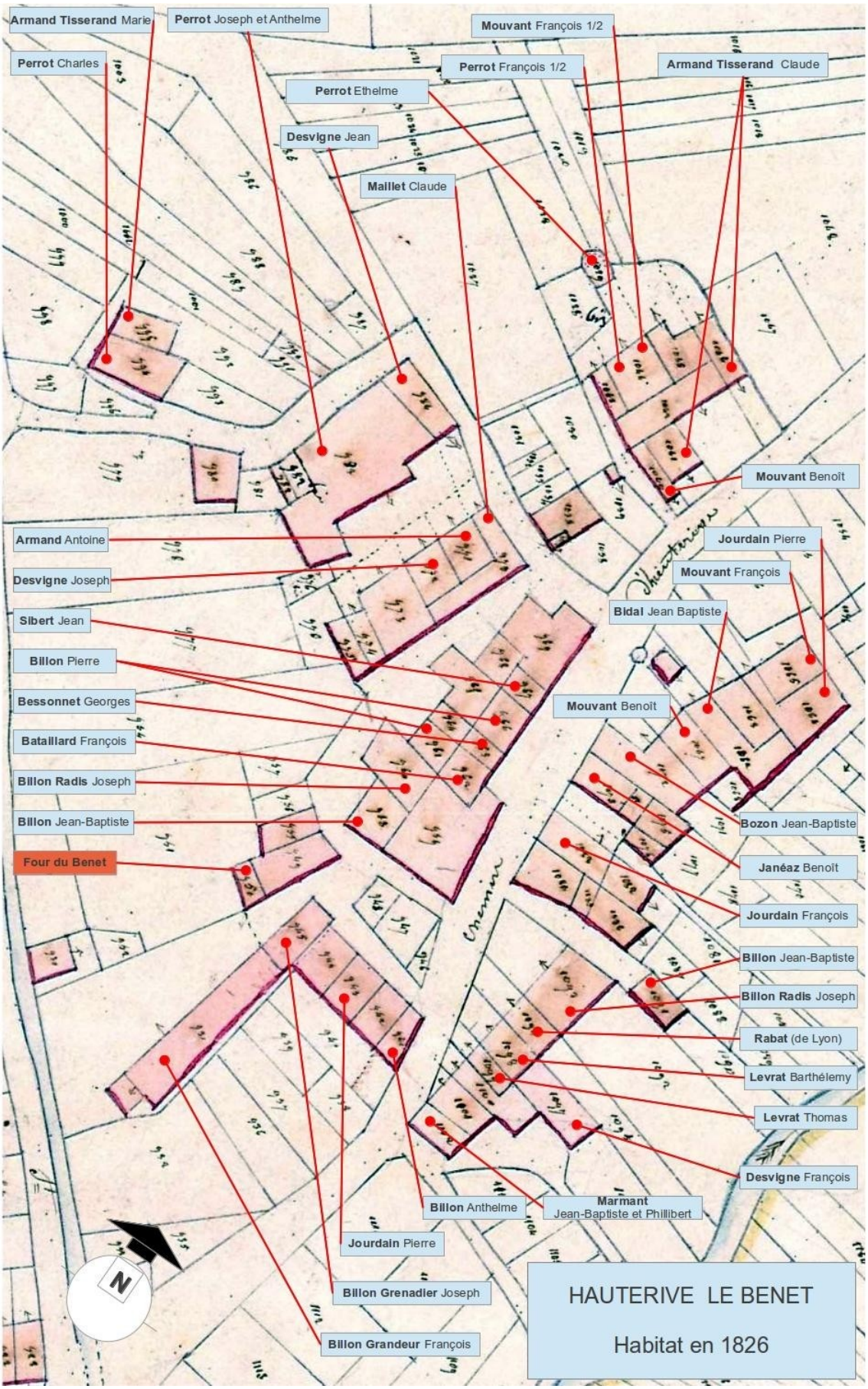

Plan de l'ancien cadastre du quartier du Benêt

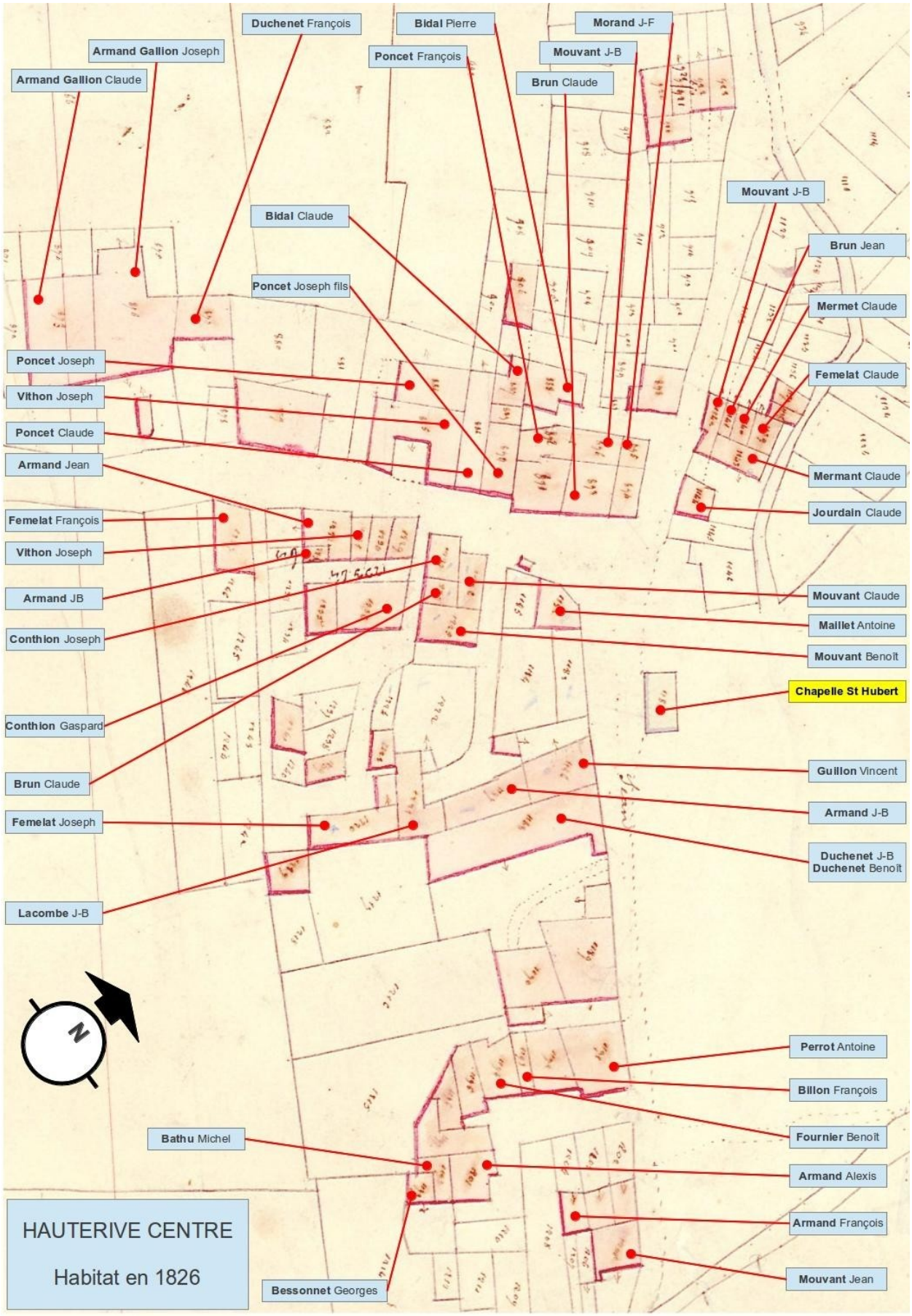

Plan de l'ancien cadastre au centre du village

Le four commun du 17e siècle

Au cours de cette période la population du village est encore très inférieure à celle des premiers recensements. A *la Ville*, la partie la plus élevée, habitent quelques bourgeois, commerçants, tailleur, tisserand, maréchal. Le village s'est agrandi par l'« étoffement » des anciens mas : le *mas de Benet* en rive droite de l'Oiselon, et le *mas Desvignes* à l'aval de la Chapelle, le long du canal d'irrigation des *brottières des Agneloux* . Les maisons nobles sont à l'écart : le manoir de Noble Louis-Marin du Breuil, seigneur de Saconnay, se tient en rive droite de l'Oiselon, au nord de la Culaz ; la maison de Maître Benoist Desvignes, avec ses dépendances, au sud le verger et le pré des Sergattières attenants, en face, ses moulin, battoir et mare ; en direction des Bottières, le domaine de la Tour Bouvet, dit de la Morte, à cause du marécage proche, propriété du Sieur Ruffin de la Biguerne, baillée à un fermier et deux couples de laboureurs, avec sa tour en ruine, la maison de maître contiguë, la grange, les étables et le puits vers le jardin, les terres et prairies tout autour.

Les maisons nobles et les maisons de maître disposent d'un four particulier. Les autres habitants ont recours au four commun. Il y a, au 17esiècle, un seul four commun à Hauterive, celui appelé du *Mas Desvignes*. Il se situe au devant de la chapelle, c'est-à-dire vers le four actuel, peut-être un peu plus en aval. Il dispose de dépendances nécessaires aux utilisateurs. L'ensemble appartient aux habitants du quartier du *mas Desvignes*. Pour un usage commun à tous les habitants du village, ce four est *ascencé*, c'est-à-dire baillé, à un fournier qui a la charge de le chauffer, cuire le pain, et effectuer les réparations. En échange les utilisateurs lui verse une rétribution modeste.

Four ayant remplacé le four Desvignes

Vers le milieu du siècle, c'est Balthazar Liard qui assure ce service. Pierre Corcellu lui succéde en 1661, puis Anthoine Corcellu à partir du 15 novembre 1671. C'est à cette date que le cense du four des communs du *mas Desvignes d'Aulterive* est passé, avec l'accord du syndic d'Hauterive, François Fornier. Les notables sont présents : Honnête Claude Orset, tailleur d'habits, André Bidal Balme, Pierre Desvigne Masin, Jean Desvignes et tous les habitants (Archives départementales de l'Ain, 3E1569-f°31). La somme annuelle payée par Anthoine Corcellu aux habitants du *mas Desvignes* passe de huit livres pour son prédécesseur, à dix livres, et en plus il doit assumer les premières réparations.

Vingt-deux ans plus tard, en 1694, le four doit être reconstruit. Les utilisateurs, par nature modestes, ne peuvent faire face à la dépense. C'est la seigneurie de Varey, représentée par son procureur Maître Claude Perrin, qui prend l'affaire en mains, en accord avec les syndics du village d'Hauterive, Benoict Ducheney et Guy Armand. Le fournier, Estienne Claret, obtient un bail de six années, moyennant sept livres par an. Ce *cens du Four commun d'Hauterive*, daté du 8 février 1694 (Archives départementales de l'Ain, 3E 1583, f°93), indique que les syndics et les habitants demandent vainement à l'intendant de la châtellenie l'obtention de la banalité du four. Qu'entend-on par banalité à cette époque ? Après l'abolition des droits féodaux, et encore au début du 20e siècle, on appelle *four banal*, un four commun mis à disposition des habitants. Or, au 17e siècle, il s'agit du droit qu'à un seigneur d'obliger les habitants de se servir de son moulin, de son four ou de son pressoir, le mot *banalité* étant issu du mot *ban*, qui signifie « *publication*, avec injonction sous quelque peine ». C'est un droit seigneurial qui exige un titre. En l'absence de titre, les habitants peuvent toutefois décréter leur assujettissement, en assemblée, avec l'accord de tous[1]. C'est sous ces conditions, que les habitants d'Hauterive auraient pu obtenir la banalité du nouveau four. Or, il ne faut pas voir, dans ce souhait des syndics, un goût pour l'asservissement, mais plutôt la poursuite d'un but économique : augmenter le nombre d'usagers pour abaisser les coûts par famille. Il est cependant impensable de compter sur l'accord des possesseurs de fours privés. C'est sans doute la raison pour laquelle, le procureur de Varey, n'a pas donné suite à cette demande.

Le four commun d'Hauterive fonctionne encore dans des conditions similaires au siècle suivant. Ce n'est qu'avec l'explosion de la population, au 19e siècle, que les fours communs de quartiers se multiplient, et dont la plupart, restaurés à bon escient, sont encore utilisés de nos jours par des associations, ou des particuliers, pour cuire la célèbre galette locale.

1 Voir le Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales, par Noble François de Boutaric, Gaspard Hénault imprimeur à Toulouse -1760.

Le four de la Tâtre

Remerciements :

• Archives Départementales de l'Ain et Mairie de Saint-Jean-le-Vieux, pour l'accès aux documents.

• Madame M.C. Buffières pour son aide précieuse en paléographie.

À PROPOS DES AGNELOUX

Le toponyme

Le lieu-dit « Les Agneloux » a pour racine le substantif masculin de moyen-français *agnel*, fourrure d'agneau, suivi du suffixe locatif – *oux* qui équivaudrait dans l'Ain au suffixe locatif latin – *oscus*[1]. Par conséquent *Les Agneloux* caractériserait un lieu où l'on produisait de la fourrure d'agneaux. Il est intéressant de noter que sur la commune de Simandre-sur-Suran se trouve un lieu-dit appelé *L'Agnelou*[2], situé tout proche de *la ferme des Pies.* Il est mentionné sur la carte de Cassini ; c'était une ancienne possession de la chartreuse de Sélignac.

Le sol du lieu-dit « les Agneloux », proche du village d'Hauterive, est très perméable : il s'agit d'un affleurement d'une basse terrasse, alluvions très grossières, de dimension pouvant atteindre cinquante centimètres, de nature calcaire, avec une couverture discontinue de sables limoneux. Ce substrat est facilement observable après le labourage, mais Les Agneloux n'ont pas toujours été de vastes terres cultivées, engraissées et arrosées artificiellement. Ce sont d'anciens pâturages où abondait le serpolet se plaisant dans les sols pauvres et secs, propre à l'élevage des ovins.

À la fin du Moyen Âge la plaine où se trouve ce lieu-dit appartenait aux religieux d'Ambronay, et au XIII[e] siècle, les Chartreux de Meyriat avaient un accord pour y faire paître leurs moutons[3].

Au XVII[e] siècle ces terres étaient partagées entre le seigneur de Varey et l'abbé d'Ambronay, mais l'abbaye ne possédait plus qu'un grand pré exploité par des particuliers.

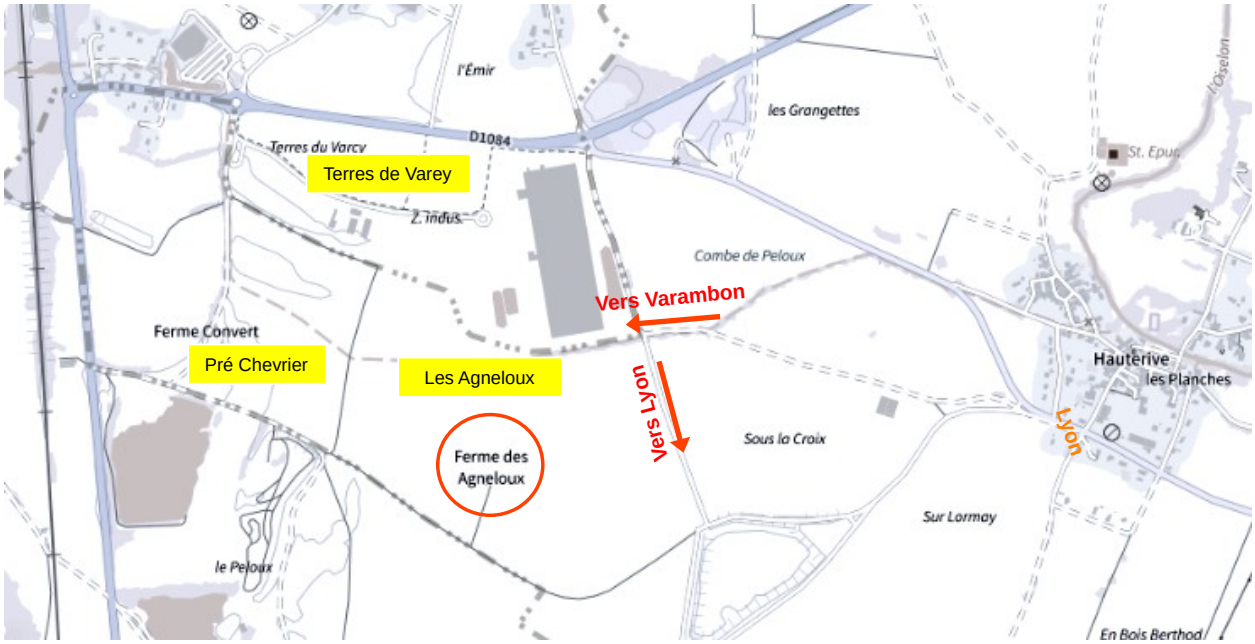

Emplacements des anciens noms de lieux en jaune et fléchage des principales destinations

1 D'après le toponymiste Henry Suter.
2 Source : Inventaire sommaire des archives départementales de l'Ain antérieures à 1790, H.88, 1639.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, H 355.

L’ancienne ferme des Agneloux

Aujourd’hui on appelle ferme des Agneloux l’ancienne ferme Convert, autrefois située en Pré Chevrier. Ces noms de lieux-dits, bien que figurant encore sur la carte IGN ne sont plus guère en usage : ils sont « pris » dans le territoire « Aux Agneloux ». Les notes ci-après concernent donc l’ancienne ferme ruinée des Agneloux.

En ces lieux, il semblerait qu’il y ait eu une grange avant la fin du XVII[e] siècle, car dans les archives du notaire Brunet de Saint-Jean-le-Vieux, se trouve un acte d’amodiation de la « pie de la grange des Agneloux », propriété des seigneurs de Varey, mais probablement cette grange avait déjà disparu, puisqu’il n’est pas fait mention dans le contrat de son entretien, à l’inverse de celui des fossés et rigoles d’irrigation. Une « pie » désignait la division d’un territoire agricole, généralement une pièce de pré. Celle dont il s’agit, définie comme « pré de la grange situé en la prairie des Agneloux » fut amodié le 27 décembre 1699[1] à François Bonjour, Claude Bigot, Joseph Bigot et Claude Boisson, tous de Longeville et Varambon, par la fermière générale des revenus de la baronnie de Varey, Demoiselle Jeanne Claudine Callamard, veuve de Jean-Baptiste Monin ancien greffier en chef.

Les Agneloux et sa ferme…

blottie dans son écrin de broussailles

Dans les cens de la châtellenie de Varey on relève d’autres parties de la prairie des Agneloux amodiées sous des noms ou des caractérisations plus anciennes : *la pie au Forriez* ou *Fourriez* (1634, 1710) ; l*a pie à la Dame* (1665, 1676, 1688), *la pie Mouvant* (1665, 1677), *la pie Grosjean* (1678, 1709), *la pie Gaudin* (1688), *la pie Devant* (1709) et enfin *la pie de la grange des Agneloux* (1677, 1699).

La première métairie des Agneloux n’a été édifiée que vers 1861 par Charles Dervieu, petit-fils du dernier seigneur de Varey Claude Jean Marie, fusillé à Lyon en 1794. Elle fut achetée par André Cochaud du hameau voisin des Bellatons en 1866[2]. En 1901, la matrice cadastrale la dit en ruines : elle sort des propriétés bâties, mais appartenait toujours au même propriétaire. Aux recensements de 1876 et 188, les fermiers étaient Philippe Brunet et sa femme Alexandrine Brielange, puis en 1886 : Jules Brunet et sa femme Mariette Rigolet. D’après le Journal de l’Ain, le bâtiment servant d’écurie et de fenil fut détruit par les flammes le samedi 4 novembre 1882. Il semblerait que l’habitation ait cependant été épargnée. Les pertes du bâtiment et son contenu furent évaluées à 9 000 francs de l’époque.

1 Source : Archives départementales de l’Ain, 3E 1608, f°79.
2 Source : Archives départementales de l’Ain, 3E 1759, f°80.

Le corps de ferme ruiné actuel, fut réhabilité au début du XX^{e} siècle.

Le canal

Il s'agit du canal de fuite du moulin d'Hauterive dont la construction remonterait au début du XV^{e} siècle, d'après l'acheteur de 1839, Mr Bernard-Henri Rey, agent de change de Lyon[1].

La longueur approximative du canal est de trois mille trois cents mètres, entre le moulin d'Hauterive et le lieu-dit « Le Pont Rompu », avec une faible pente moyenne inférieure à deux millimètres par mètre qui lui confère un auto-curage insuffisant. Parfois construit en remblai, sur des limons imperméables, son nettoyage manuel doit être fait délicatement pour conserver son étanchéité.

Le terme de « canal des Agneloux » n'apparut qu'à partir du milieu du XVIII^{e} siècle, auparavant on désignait cet « échey »[2] par « la biolière des Agneloux ». Une « biolière » était un petit cours d'eau tranquille où poussait le cresson, non pas un terrain inculte planté de bouleaux, autre définition.

À la fin du XVII^{e} siècle le parcours de la biolière a pu être modifiée par le nord, en direction des Terres de Varey, pour éviter des prises d'eau non autorisées. En 1843 le tracé était semblable à l'actuel[3], mais l'extrémité fut modifiée plusieurs fois avec la construction de la scierie Jolivet en 1850-1852, et récemment avec l'aménagement du carrefour vers le centre commercial. En fin de parcours, les eaux se déversent dans la lône du Pont-Rompu.

Même si jadis, généralement les débits des cours d'eau étaient plus abondants qu'à présent, les nombreuses prises d'irrigation, autorisées ou non, furent la source de contentieux lorsque l'eau venait à manquer pour les uns ou pour les autres. Lorsque le scieur de long, François Jolivet acquit en 1850 les terrains issus du domaine du Sieur Panet du Blanchon dans le but de construire une scierie[4], avec les droits d'eau inclus, de nouveaux contentieux furent jugés à Poncin.

La scierie Jolivet

François Jolivet naquit au hameau de Salles, situé au nord de Saint-Martin-du-Mont, le 13 novembre 1817. C'était le second enfant de Benoît Jolivet dit Gui et Jeanne Marie Page, cultivateurs à Salles. Lorsque son père décéda, il n'avait que 16 ans et ses goûts allaient vers le travail du bois dont il fit son métier en devenant menuisier-ébéniste.

C'est peut-être en rendant visite à sa future femme originaire du Bellaton[5], hameau de la commune d'Ambronay qu'il remarqua la topographie favorable à l'installation d'une usine hydraulique au lieu dit les Maladières[6]. De fait, il acheta pour six cents francs, le 25 juin 1850, quarante-deux ares de terrain prélevés sur le domaine du Blanchon appartenant à Jean-Baptiste Panet, greffier de la Justice de Paix du canton de Poncin[7]. Ce terrain avait la forme d'une bande de plus de cent trente et un mètres de longueur bordé au sud par le Chemin de Grande

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 7S 398.
2 ***Échey :*** synonyme de canal de fuite.
3 Voir cadastre dit napoléonien de Pont d'Ain.
4 Source : Archives départementales de l'Ain, Acte notarié du 25 juin 1850-Me Bollache à Saint-Jean-le-Vieux.
5 **Les Bellatons :** nom de lieu issu du patronyme de ses habitants ; le mas Bellaton ou les Bellatons au XVII^{e} siècle, hameau du Bellaton à partir du XIX^{e} siècle.
6 ***Les Maladières*** : lieu-dit situé vers le *Pont Pompu*, à la limite des brotteaux de Pont-d'Ain, lieux humides et malsains jadis.
7 Source : Archives départementales de l'Ain, cote 3E 1743, n°193.

Communication N°12, ouvert dans les années 1831 à 1840 pour relier Pont-d'Ain à Condamine-la-Doye.

L'acte précisa qu'il avait le droit d'usage les eaux du canal des Agneloux qui traversait la propriété acquise, comme bon lui semble, notamment pour l'usine qu'il projetait d'y construire. Monsieur Panet se réserva le droit d'utiliser les eaux pour l'irrigation de ses prés pendant la nuit. François Jolivet devait faire l'entretien du canal tant que durerait l'activité de son usine, mais la largeur du canal ne devait pas excéder trois mètres. Cette largeur, qui peut sans-doute paraître excessive, devait servir d'écluse pour disposer d'une réserve d'énergie hydraulique. La somme était payable en trois ans, mais il est à peu près établi que la durée de remboursement fut plus longue, car Monsieur Panet ne donna quittance et mainlevée qu'en 1864, à l'occasion d'une petite extension de la propriété Jolivet : trois ares et vingt-deux centiares, à l'ouest vers le pont.

François Jolivet se maria à 39 ans, le 9 juin 1856. Son activité de menuisier-ébéniste installée aux Maladières offrait la sécurité à son foyer. Sa femme, Marguerite Thévenin, garda toutefois un goût pour l'agriculture, complément de revenus sans doute apprécié par le ménage pour élever leurs deux enfants, Joseph Marie et Eugénie Louise. Puis il orienta son activité vers le sciage industriel et se déclara marchand de bois à la fin de sa vie.

Son fils Joseph Marie, né en 1857, s'engagea volontairement dans l'Armée en 1878, dans le 12e Régiment d'Artillerie de Besançon. Second, puis Premier Ouvrier Artilleur, il fut envoyé en congé le 24 novembre 1882 et reprit le travail à la scierie paternelle. Après le décès de son père en 1888, sa mère dirigea l'affaire jusqu'à l'âge de 68 ans. Elle passa le relais à Jean-Marie en 1893, lorsqu'il se maria à Henriette Bidal(1875-1901), et décèda à 75 ans en 1901. La descendance poursuivra l'activité jusqu'en 1950.

La scierie Jolivet : en arrière plan – (Coll. M. Blanc)

Bien que la scierie soit construite sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux, l'attraction du proche bourg de Pont-d'Ain était plus grande, et dès 1905, les Jolivet votaient à Pont-d'Ain. Pour des raisons pratiques, cette partie du territoire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux fut transférée à Pont-d'Ain en 1948. L'emplacement de l'ancien établissement est à présent urbanisé. Les seuls vestiges de cette ancienne activité sont le canal et sa chute, visibles seulement depuis l'intérieur de la propriété privée.

Création de l'usine vers 1852

Une enquête publique sur les communes limitrophes afin d'autoriser l'établissement de l'usine

est nécessaire. Le préfet prend un arrêté en fixant les modalités le 18 avril 1851. La publicité est faite par voie d'affichage. Un règlement d'eau est établi et des plans sont dressés. Dans son rapport intitulé « exposé de l'affaire », l'ingénieur rapporteur indique que le canal d'amenée des eaux est suffisamment éloigné et en contrebas de la route pour exclure toute nuisance due à l'humidité ou au débordement.

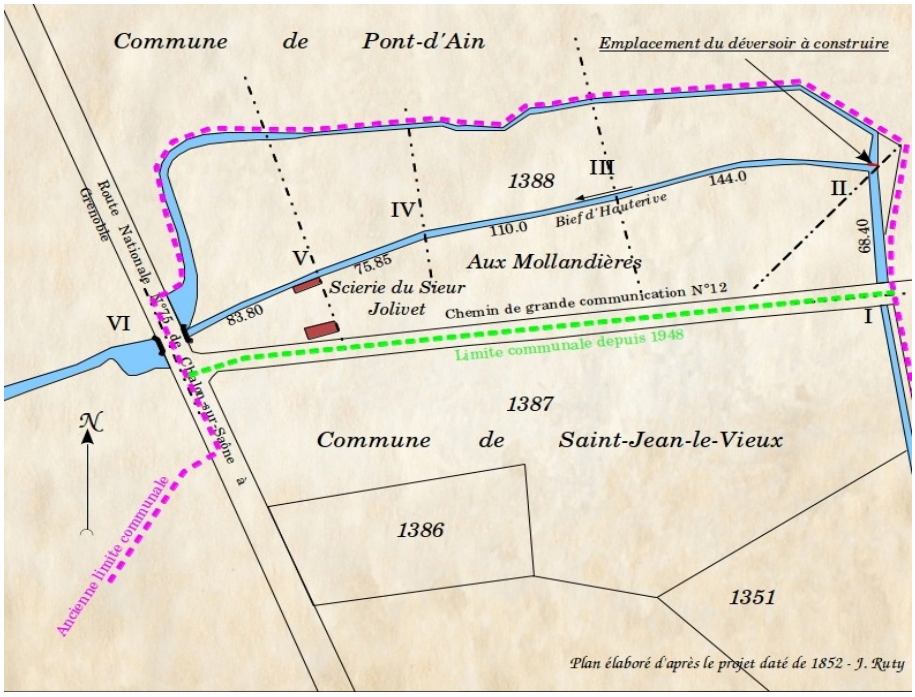

Plan du projet de 1852 (Dessin J. Ruty)

« *La largeur minimum du canal au-dessous du pont est d'un mètre et soixante-quinze centimètres et se trouve au profil N°2, situé immédiatement à l'aval du chemin. Plus bas, elle est partout au moins égale à deux mètres, excepté vers le mur de chute dont la largeur est seulement de un mètre et soixante centimètres. L'usinier se propose de construire vers ce mur une bachasse, soit canal en pierre de cette dimension. Afin qu'il y ait une certaine pente entre l'arête de déversement et le radier du pont il paraît convenable d'établir le plafond de ce canal à cinq centimètres en contrebas du radier du pont soit à cinquante centimètres en contrebas du milieu du seuil de la porte de l'usine, point pris pour repère provisoire. De cette sorte, le plan d'eau ne sera pas relevé sous le pont et par conséquent, l'écoulement ne sera point retardé à l'amont du chemin vicinal. La chute que le sieur Jolivet se propose d'employer pour faire mouvoir une très large roue sera ainsi de deux mètres et quatre-vingt-huit centimètres et il y aura encore cinq centimètres de pente totale entre le pied du mur de chute et le radier du pont rompu dont l'arche de deux mètres d'ouverture donne passage à la fois aux eaux échappées du bief de la scierie et celles provenant du collecteur ou ancien bief.* »

Le projet établi par le Service Hydraulique des Ponts-et-Chaussée de l'Ain, en accord avec le demandeur, passe le stade des enquêtes avec succès ; il est accordé la même année.

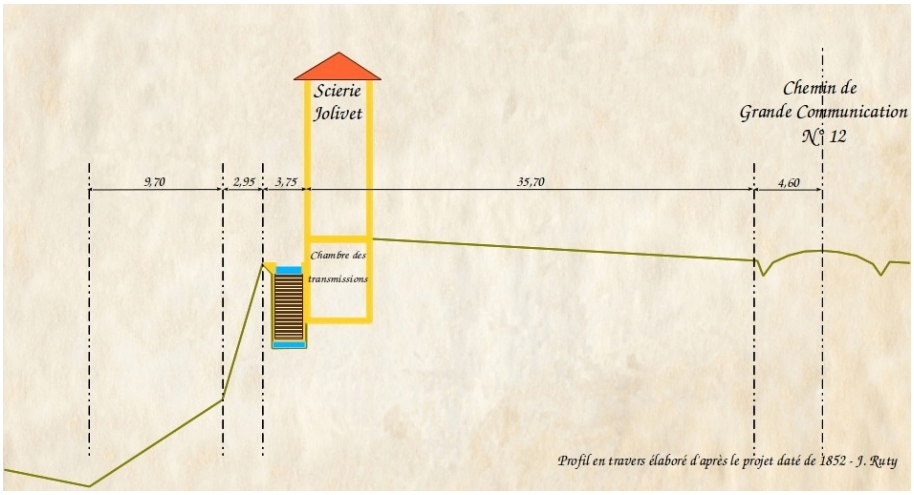

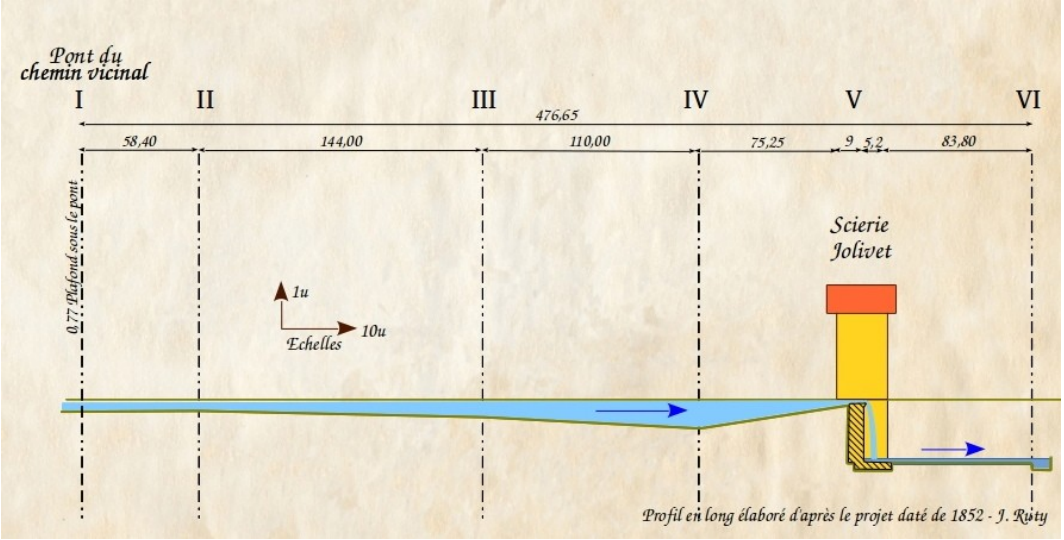

Quelques références

1670 : Abergeage[1] en Chapelier entre le baron de Varey et Pierre Orset[2]. Le 9 juillet 1670, le seigneur de Varey remet à titre d'abergeage a Pierre Orset le Jeune, marchand d'Hauterive, fils de feu Claude Orset dit l'Aîné, pour prendre et se servir de l'eau de la biolière des Agneloux pour rouir ou *naiser* ses chanvres dans un creux ou *naisoir* lui appartenant au territoire d'Hauterive appelé en Chapellier, jouxtant le cours de la dite biolière du matin, la terre de M[e] Pierre Pauly du soir, le *naisoir* de M[e] André Ducheney du vent, et celui d'Antoine Ducheney de bise. Pour jouir et user de ladite eau, il lui sera nécessaire de border de bonnes et suffisantes chaussées pour qu'elle ne se déverse ailleurs.

1 ***Abergeage :*** donner en emphytéose.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1552, f°133.

1670 : Abergeage en Chapelier entre le Baron de Varey et Antoine Ducheney[1] . Acquisition du droit de se servir de l'eau de la biolière des Agneloux pour rouir ou *naiser* ses chanvres dans un creux ou *naisoir* lui appartenant au lieu dit en Chapelier, jouxtant celui des héritiers du Sieur de Palamain.

1688 : Abergeage d'eau pour Francois Brunet[2]. Le 5 août 1688, Gaspard de Beaurepaire, comte dudit lieu, Baron de Varey remet par titre d'abergage à Francois Brunet procureur fiscal de la Baronnie de Varey, pouvoir et faculté de prendre de l'eau dans la biolière des Agneloux, et la faire passer par un fossé en travers du chemin tendant d'Hauterive à Varambon, pour la conduire dans un pré acquis d'environ 6 seytives, situé au finage des Blanchons, prairie des Agnelous se confinant au chemin tendant de Varambon à Hauterive du vent,, et pour l'abreuver de tous temps et quand bon lui semblera, sans toutefois que la présente convention et droit de breuvage puisse nuire mi préjudicier aux prés dudit seigneur ni à ceux qu'il pourrait acquérir. Ledit seigneur promet de maintenir ce droit de breuvage audit Sieur Brunet et aux siens pour en user et jouir perpétuellement en échange des services rendus par le Sieur Brunet, avec cependant un servi annuel et perpétuel de trois deniers, payable audit château de Varey à chaque St Michel.

1697 : Concession de droit de changement du cours de la *biolière* pour M^e^ Brunet[3]. Le 25 avril 1697 Messire Gaspard de Baurepaire comte seigneur dudit lieu et mandement de Varey, voulant empêcher les abus qui se commettent au regard des usages d'eaux de la biolière des Agneloux, concède à M^e^ Brunet, vis-châtelain de Varey le droit de changer le cours de la biolière depuis l'extrémité de ses prairies des Agneloux du côté du soir, descendant par son dit pré appelé la Pie des Terres, ou autrement à l'Aumônier, du côté de bise, à quelques pas du grand chemin tendant du Blanchon à St-Denis ou à Lyon, jusqu'à un vieux chemin qui anciennement tendait d'Hauterive à Varambon, et conduire l'eau par le canal qu'il fera faire dans le grand chemin dont ledit seigneur lui concède pareillement la licence, jusques au pré appelé pré des Chanoines, autrement pré Chevrier, anciennement sous plusieurs autres noms, et ensuite disposer de ladite eau pour l'abreuvage dudit pré par M^e^ Brunet, sans toutefois préjudicier aux prés que ledit seigneur a présentement audit lieu des Agneloux et ceux qu'il y pourrait acquérir. Ledit seigneur se réservant encore la propriété du canal ou l'eau passe présentement depuis la susdite extrémité de sa dite prairie des Agneloux jusqu'audit pré Chevrier et dans l'endroit ou ledit nouveau cours rejoindra l'ancien.

1757 : Ferme pour M^re^ Dervieu à Claude Bigot et autres[4]. M^re^ Jean Dervieu écuyer, baron de Varey et seigneur de Villard, demeurant rue Saint Dominique à Lyon, amodie pour neuf années aux frères Bigot et François Orset de Longeville, Anthelme et Joseph Bouvard laboureurs du Blanchon, son pré des Agneloux d'environ 60 seytives, comprenant huit « pies » et une terre y joignant de la contenance d'environ 80 bichettes de mesures de semailles. Les preneurs devront curer le canal des Agneloux pour le rendre de 6 pieds de large et deux pieds de profondeur.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1552, f°168.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1579, f°116.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1584 f°25.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1593, f°171.

1816 : règlement d'usage des eaux du canal des Agneloux[5]. Le 5 mai 1816 se sont réunis tous les riverains du canal exploitant régulièrement ses eaux. Ils décidèrent l'établissement d'un règlement d'usage afin d'arrêter les abus faits par certains. Les vannes ou « empellements » servant à l'admission des eaux, en bois ou en pierre sont fournis par chaque utilisateur. L'ensemble des utilisateurs ont à charge l'entretien du canal entre le moulin et le premier pré concerné, c'est-à-dire celui du maire (Mr Gallien). L'ensemble de la zone à irriguer est divisée en 10 secteurs, abreuvés chacun 24 heures tous les 10 jours, à commencer par le plus en amont, en Chapelier. La construction de nouveau rouissoirs est interdite. Pour ceux existant, durant la saison du rouissage, ils devront renouveler l'eau par de petits trous pratiqués dans les empellements, et ne l'envoyer dans leurs près que durant les jours qui leur sont impartis.

Ce règlement était toujours en vigueur en 1884, car il est rappelé dans un jugement rendu par le juge de paix de Poncin. L'arrêt confirma la scierie dans son droit d'eau plein et entier en journée l'irrigation des propriétés amont devant se faire nuitamment et selon la rotation prévue au règlement du canal. Plusieurs contentieux entre la scierie Jolivet et les exploitants des terrains situés immédiatement à l'amont firent l'objet de jugements en 1868, 1884 et 1885[2].

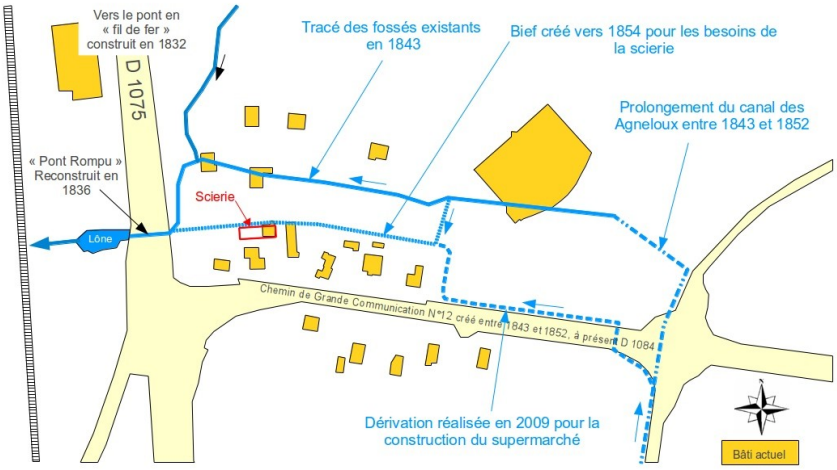

Différentes étapes du tracé du canal des Agneloux

5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1713, f°124.
2 Sources : Archives départementales de l'Ain, série 4U, Poncin.

PRÉSENCE MONASTIQUE À HAUTERIVE

Durant la période des croisades, entre le XII[e] et le XIII[e] siècles, les ordres monastiques implantés antérieurement en Bugey avaient repris de la vigueur, et cela depuis le XI[e] siècle[1]. Ambronay, la bénédictine, se hissa *au premier rang des abbayes du Bugey* et essaima en prieurés et doyennés, tels ceux de *Saint-Jérôme, Merland et Saint-Cyr,* fondés autour de Varey. Mais la première moitié du XII[e] siècle vit arriver en Bugey de nouveaux Ordres qui établirent les chartreuses de Meyriat, Portes et Arvières, ainsi que l'abbaye cistercienne à Saint-Sulpice, à partir de l'ancien prieuré clunisien. Cependant Innimont resta clunisien. Les cisterciens de Saint-Sulpice et les chartreux de Meyriat, dont les ressources étaient à cette époque essentiellement l'élevage ovin, obtinrent des concessions de pâturage sur une bonne partie du Bas-Bugey, jusqu'à la rivière d'Ain. Les limites entre leurs territoires furent rapidement l'objet de conflits… et d'accords.

Chartreux et Saint-Sulpiciens

L'un d'eux, survint en avril 1213[2]. Les limites tracées dans les monts du Bugey étaient assez floues : on y décrivait plutôt des itinéraires de parcours. Leurs extrémités débouchaient dans la vallée de l'Ain, où le ruisseau la Cozance traçait une « frontière » naturelle s'étirant entre Ambronay à la rivière d'Ain, séparant les pâturages des Sulpiciens au sud, de ceux des Chartreux au nord. Cette limite était théoriquement infranchissable. Toutefois une dérogation fut accordée aux Sulpiciens qui désiraient passer une nuitée sur le territoire des chartreux, en face de Varambon, soit entre l'Ain et Hauterive. L'intérêt pour ces lieux reste inconnu.

Chartreux (père)

La présence des Chartreux sur les terres de Varey, précisément à Hauterive, fut antérieure à 1268. En effet, cette date est l'année de renouvellement d'une convention de pâturage entre le comte Amon de Genève, seigneur de Varey, et la Chartreuse de Meyriat. Les chartreux de Meyriat les cisterciens de Saint-Sulpice[3] pratiquaient ce que l'on appellerait de nos jours la transhumance inverse, c'est-à dire

1 Source : *L'implantation monastique dans le Bugey au Moyen Âge*, Dom Jacques Dubois, Journal des savants, N°1, 1971.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, H 357. Également : *Petit cartulaire de l'abbaye de St Sulpice en Bugey*, M.C. Guigue, Mougin Rusand éditeur, Lyon 1884.

3 Ces deux ordres religieux ont contribué à améliorer la laine au XIII[e] siècle en sélectionnant les animaux. Voir par exemple *l'élevage en France, 1000 ans d'histoire* de Rolland Jussiau, Louis Montméas, Jean-Claude Parot,

que durant l'été des frères convers[1] conduisaient leurs animaux sur des parcours réservés au pâturage en direction de la plaine de l'Ain. Ce nomadisme estival[2] épargnait la consommation du fourrage de montagne autour des maisons mères pendant les beaux jours. L'herbe d'altitude, devenue abondante, était alors séchée et stockée pour subvenir aux besoins des longues périodes hivernales. La transhumance inverse est une manière habile de gérer les ressources. Sa pratique serait très ancienne.

Chartreux (convers)

Comment les moines-bergers se protégeaient-ils des intempéries, des ténèbres, et des brigands, nombreux à l'époque des croisades ? Comment préservaient-ils jour et nuit leur bétail des prédateurs ? Les ouvrages traitant du pastoralisme de la fin du Moyen-Âge, apportent quelques éléments de réponse. « Le bon berger » de Jehan de Brie[3], mais surtout l'analyse qu'il en est faite par Perrine Mane, Mickaël Wilmart, dans un article intitulé *L'organisation de l'élevage ovin d'après le traité de Jean de Brie et l'iconographie médiévale*, parut en 2001 dans *Ethnozootechnie* n° 91[4] sont très pédagogiques.

On remarque d'abord que le cycle des activités annuelles d'une bergerie est tout à fait compatible avec la transhumance inverse précitée. La descente en plaine pouvait sans inconvénient débuter fin mai après la tonte. À cette époque de l'année la castration des jeunes mâles, leur surveillance sanitaire et l'élimination des animaux faibles, permettait d'entamer une transhumance dans les meilleures circonstances possibles. Les saillies réalisées idéalement en espace ouvert se déroulaient en septembre-octobre. Puis, après l'élimination des animaux présentant une mauvaise dentition, la remontée en bergerie s'effectuait vers la fin octobre. Les bergers ne disposaient pas encore de chiens de conduite, apparus beaucoup plus tard, mais de puissants mâtins, armés de colliers à pointes de fer, pour tenir à distance l'ours et le loup. Les techniques de parcage nocturne des animaux et la protection des moines restent indéterminés.

Les frères convers étaient soumis, en théorie, aux mêmes règles que les pères. Ils portaient le même costume, avec cependant un scapulaire moins long, sans bandes latérales et aux extrémités arrondies. Ils avaient la tête rasée, mais portaient la barbe en signe de pénitence. Leurs chapeau et chape de sortie étaient bruns. Le manteau et le chapeau des pères étaient noirs. Durant l'hiver,

aux éditions Éducagri, Dijon, 1999.

1 Les frères convers, ou laïcs, connaissaient divers métiers utiles à la communauté. Ils ne résidaient à distance des moines solitaires. Certains gardaient leurs nombreux troupeaux qui leur servaient de maigre subsistance.

2 On lira avec intérêt : *La Transhumance inverse en Vivarais au Moyen Âge. Un exemple de pastoralisme monastique*, Frank Bréchon, Association d'histoire des sociétés rurales, 2000. Document disponible sur le web.

3 Disponible sur le site web de la B.N.F.

4 Article publié également sur le WEB.

particulièrement rigoureux dans les monts du Bugey, ils portaient quasiment en permanence une *pelisse*[1] en peau de mouton, ou un *pelisson* en peau d'agneau.

Les Chartreux de Meyriat trouvèrent probablement beaucoup d'intérêt à élever leurs animaux à d'Hauterive, car avant 1268 ils avaient acheté une maison située « en dessous de la ferme dite d'Hauterive »… C'est ce qu'il ressort de l'accord passé entre Amon de Genève, seigneur de Varey, et la Chartreuse[2]. La plupart des constructions faites à l'époque, étaient réalisées entièrement en bois[3], matière première abondante et aisée à mettre en œuvre. L'emplacement exact de cette maison ou celui de la ferme d'Hauterive restent bien sûr inconnus. Cependant, il faut se souvenir, que jusqu'à la seconde moitié du XX^{e} siècle, les terrains cernant le village d'Hauterive formaient deux zones d'usages différents : au nord étaient les terres réservées aux cultures et à la pairie artificielle, tandis qu'au sud, plus aride et moins fertile, riches en serpolet, se pâturaient. D'ailleurs on appelait la rue partant du moulin, tirant droit sur Ambronay, « la rue des Bergers », et cela depuis fort longtemps.

Le quartier du Benêt

Une présence monastique au village-même d'Hauterive, plus récente, toutefois avant le XVI^{e} siècle, n'est pas à exclure si l'on se penche sur l'origine du nom de lieu du quartier du Benêt, en aval d'Hauterive, rive gauche de l'Oiselon. *Benêt* est en effet *le doublet logique dialectal de Benoît*, issu du latin *benedictus,* c'est-à-dire *béni*[4]. Ce quartier aurait donc été le quartier du Béni, sans plus de précisions, sauf qu'entre 1362 et 1365, les comptes de Jean Coci, châtelain de Varey, indiquent que des *hommes de l'Abbaye d'Ambronay* établis à *Hauterive, Vieu et Saint-Cyr,* payaient des *redevances d'avoine*[5]. Si leur présence à Saint Cyr est abondamment prouvée par les textes, les deux autres emplacements sont restés dans l'ombre.

Les prés des Agneloux

Entre 1590 et 1721 l'Abbaye d'Ambronay possédait au sud-ouest d'Hauterive, lieu-dit les Agneloux, une prairie de trois *seytives*, amodiée régulièrement à divers particuliers. D'après une cense de 1672, elle était bordée à l'est par le « grand chemin allant d'Ambronay au Pont d'Ain », la Pie du seigneur de Varey au sud, la Pie de la Dame à l'ouest, et la pie Mouvant au nord.

Dans les faits, le seigneur de Varey possédait l'ensemble de ces « pies »[6] qui entouraient, de près ou de loin, la propriété de l'Abbaye. Chacune avait un nom. On relève au lieu-dit les Agneloux : la Pie au Forriez ou Fourriez (1634, 1710) ; la Pie à la Dame (1665, 1676, 1688), la Pie Mouvant (1665, 1677), la Pie du Mollard (1665), la Pie de la Grange des Agneloux,(1677, 1699) la Pie Grosjean (1678, 1709), la Pie Gaudin (1688), la Pie Devant (1709). Toutes ces terres étaient réparties autour de la grange des Agneloux appartenant au seigneur de Varey. L'origine de la

1 ***Pelisse :*** cape se portant au-dessus du manteau.
2 Source : Archives départementale de l'Ain, H355, *Litera Aymonis Comitis Gebnnensis, pro Carthusia Maioreviui.* Texte repris dans *Bibliotheca Sebusiana* de Guichenon.
3 *La Grande Chartreuse par un chartreux*, Boutrais, Cyprien-Marie, Côte éditeur, Lyon, 1891.
4 *Dictionnaire Historique de la langue française*, Alain Rey, Nathan, 201.
5 Source : Inventaire Sommaire des Archives départementales de la Côte d'Or antérieures à 1790 : série B N°10298 – JH. Garnier.
6 ***Pie :*** Portion de pré divisé pour la vente du foin (Taverdet)

possession des Abbés d'Ambronay au lieu-dit Les Agneloux reste inconnue.

Si la présence monastique à Hauterive à partir du XIII[e] siècle est prouvée, il reste toutefois de nombreuses incertitudes quant aux périodes concernées, aux activités pratiquées et aux emplacements occupés. Un jour peut-être, l'archéologie apportera des preuves matérielles de leurs installations : poteaux d'enclos, bergerie et habitat. Les récentes découvertes, au lieu dit « Les Terres de Varey », ou Les Mires, comportent plusieurs indices convergeant vers ce type d'occupation[1].

1 Les derniers éléments fournis par l'INRAP s'éloignent de la théorie initiale d'une l'installation militaire. Il convient donc d'attendre le rapport définitif des archéologues avant toutes conclusions hâtives, notamment les datations.

LA MIRE

En 1552, Guillaume Paradin[1] précise dans son ouvrage « *Cronique de Savoye* », que préalablement à la bataille de Varey en 1325, les alliés du comte de Genève, dauphinois compris, se sont regroupés à « *la mire d'Ambronay* ».

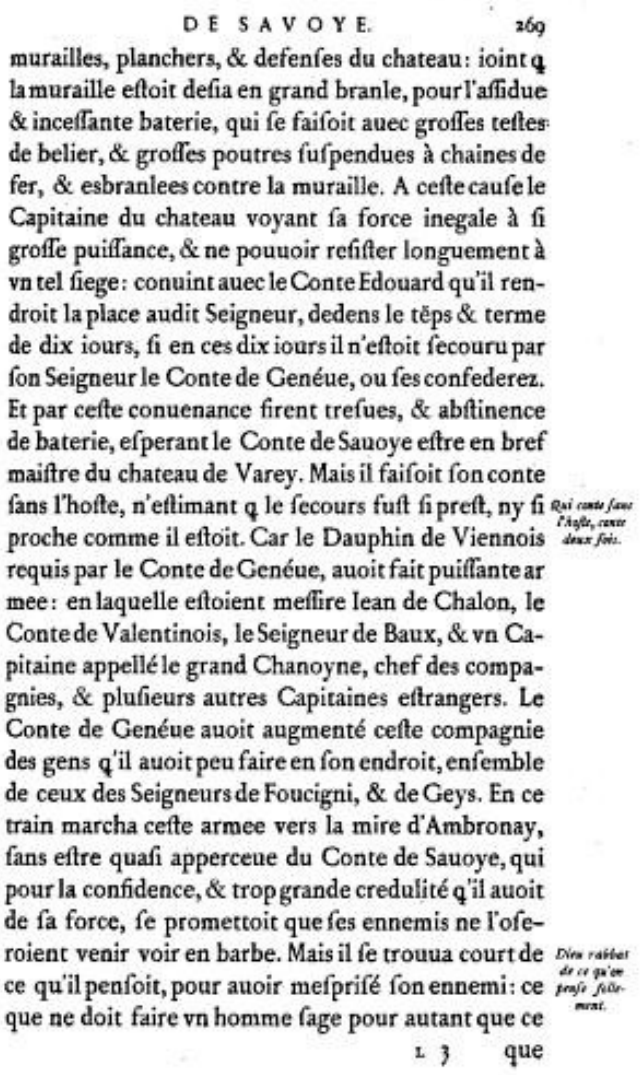

DE SAVOYE. 269

murailles, planchers, & defenſes du chateau: ioint q̃ la muraille eſtoit deſia en grand branle, pour l'aſſidue & inceſſante baterie, qui ſe faiſoit auec groſſes teſtes de belier, & groſſes poutres ſuſpendues à chaines de fer, & esbranlees contre la muraille. A ceſte cauſe le Capitaine du chateau voyant ſa force inegale à ſi groſſe puiſſance, & ne pouuoir reſiſter longuement à vn tel ſiege: conuint auec le Conte Edouard qu'il rendroit la place audit Seigneur, dedens le tẽps & terme de dix iours, ſi en ces dix iours il n'eſtoit ſecouru par ſon Seigneur le Conte de Genéue, ou ſes confederez. Et par ceſte conuenance firent treſues, & abſtinence de baterie, eſperant le Conte de Sauoye eſtre en bref maiſtre du chateau de Varey. Mais il faiſoit ſon conte ſans l'hoſte, n'eſtimant q̃ le ſecours fuſt ſi preſt, ny ſi proche comme il eſtoit. Car le Dauphin de Viennois requis par le Conte de Genéue, auoit fait puiſſante armee: en laquelle eſtoient meſſire Iean de Chalon, le Conte de Valentinois, le Seigneur de Baux, & vn Capitaine appellé le grand Chanoyne, chef des compagnies, & pluſieurs autres Capitaines eſtrangers. Le Conte de Genéue auoit augmenté ceſte compagnie des gens q̃'il auoit peu faire en ſon endroit, enſemble de ceux des Seigneurs de Foucigni, & de Geys. En ce train marcha ceſte armee vers la mire d'Ambronay, ſans eſtre quaſi apperceue du Conte de Sauoye, qui pour la confidence, & trop grande credulité q̃'il auoit de ſa force, ſe promettoit que ſes ennemis ne l'oſeroient venir voir en barbe. Mais il ſe trouua court de ce qu'il penſoit, pour auoir meſpriſé ſon ennemi: ce que ne doit faire vn homme ſage pour autant que ce

Roi conte ſans l'hoſte, cuyde deux fois.

Dieu rabbat de ce qu'on penſe follement.

L 3 que

1 Guillaume Paradin : historien né à Cuiseaux vers 1510, décédé à Beaujeu le 16 juillet 1590.

« La Mire » était un nom de lieu encore en usage à la fin du XIX[e] siècle. On le situait à la limite des territoires d'Hauterive et d'Ambronay[1]. Par contre un lieu-dit nommé « sous la Mire », est encore utilisé. La préposition de lieu qui le précède implique que « la Mire » se trouvait a fortiori en contre-haut. « Sous la Mire » se situe au Nord-Ouest du lieu dit « sur le Mollard », ancienne terrasse alluviale de l'Ain[2], creusée par l'exploitation de la carrière Vicat.

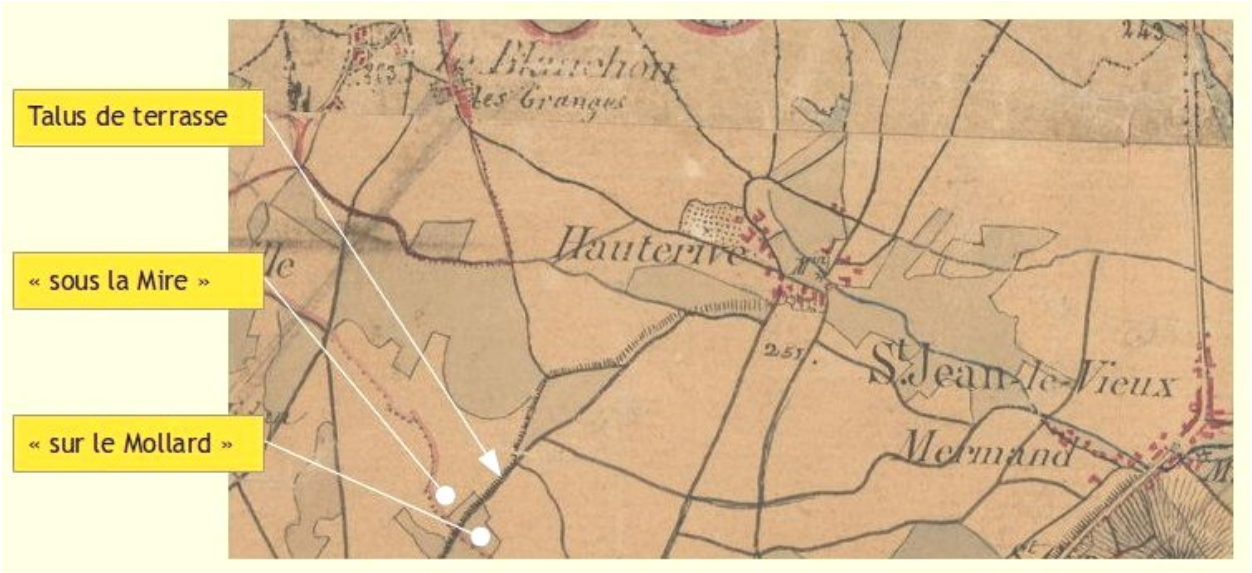

Extrait de la carte où figure le talus

En toponymie « Le Mollard » désigne un lieu qui s'élève au-dessus du paysage général environnant[3]. Ernest Nègre, une référence en la matière, révèle dans son ouvrage *Toponymie Générale de la France,* que généralement « la Mire » désigne un emplacement élevé, bien en vue, où l'on voit au loin. *Mire* équivaut en langue d'Oïl, à l'impératif « regarde ! ». Il n'est d'ailleurs pas étrange que le site fut choisi par les hommes du Néolithique, puis les gallo-romains, pour s'y établir[4].

« La Mire » et « sur le Mollard » seraient donc deux toponymes désignant le même emplacement, à deux époques différentes, leur caractérisation correspondant parfaitement à leurs dénominations. De nos jours, « La mire » devenue « Sur le Mollard » n'est plus évoquée que par le nom de lieu « Sous la Mire ».

Autre attestation

Moins d'un siècle après la bataille de Varey, la Savoie ayant enfin réalisé la jonction de ses

1 Archives départementales de l'Ain, 3E, cote 1700, f°66 – Année 1799.
2 Ce talus est très bien représenté sur la carte d'état-major du XIX[e] siècle.
3 Sources : *Essai de toponymie*, Henri Jaccard, Georges Bridel & Cie éditeurs, Lausanne, 1906, ou encore : *Noms de lieux de l'Ain*, Anne-Marie Vurpas, Claude Michel, éditions Benneton, 1999.
4 Cf. fouilles et rapports réalisés par l'INRAP dans le cadre de l'archéologie préventive, préalablement à la mise en exploitation du site. Plaquette disponible : http://patrimoines.ain.fr/data/stjeanlevieux2008mini.pdf

territoires de Bresse et du Bugey, le Comte Amédée VIII décida d'établir vers 1411 une garenne[1] de lièvres, en ce même lieu de « la Miria d'Ambronay ». Il ordonna au châtelain de Pont-d'Ain, Claude de Saix, de faire confectionner 9 croix[2], pour en marquer les limites.

Le lieu dit « Sur le Mollard » est transformé en gravière-Photo de 2014

1 Terme de droit féodal : terrain où les seigneurs se réservaient le droit de chasse et de pêche.
2 Inventaire des Archives départementales de Côte d'Or antérieures à 1790 – Série B – N°9077.

ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-CYR

Aujourd'hui Saint-Cyr n'est qu'un lieu-dit assez banal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux, situé sur le coteau à l'est de la route de Lyon, à la sortie sud du village. Le site alentour présente quelques points de vue pittoresques sur l'agglomération, les collines de Jujurieux et la plaine de l'Ain.

Le quartier du Mermand et de la vallée de l'Ain, vus depuis Saint-Cyr

Sur le cadastre napoléonien, le lieu de Saint-Cyr se limite à l'ancien domaine agricole et ses bâtiments, mais au XVIII[e] siècle le « climat[1] de St Cyr » s'étendait au sud-est, jusqu'au lieu dit La Morte. Parfois le vocable de St-Cyr représente la colline, culminant à 326 mètres d'altitude au-dessus de l'ancien domaine. Dans son édition au 1/25 000, l'IGN y a placé un pictogramme représentant un conifère, arbre-repère visible de très nombreux emplacements, à présent disparu.

Au début du XIX[e], au sommet de la rue du Clozeau, côté sud-est, sur le replat, se trouvaient encore les bâtiments d'un domaine agricole appartenant à des bourgeois, qui s'étendait vers le sud en direction de Bois Rion. Le vignoble de Saint-Cyr était réputé pour sa bonne exposition. Vers 1750, sur la carte de Cassini, figure à cet emplacement le pictogramme représentant une gentilhommière, nommée « *St Cir* ». Il ne subsiste aucune trace de constructions anciennes à cet emplacement.

La plus ancienne attestation connue du lieu de *St Cyr* date du début du XII[e] siècle. On la trouve mentionnée dans l' « accord et composition faits en 1213 par-devant l'Évêque de Genève, pour fixer les limites et les droits de parcours litigieux entre les chartreuses de Meyriat, de Portes et d'Arvières, et le monastère cistercien de Saint-Sulpice[2] : « … *per turrem de Varei ufque ad Sanctum Cyricum, & de Sancto Cyrico ufque ad Quufanci* » soit : « … par la tour de Varey jusque vers Saint-Cyr, et du haut de Saint-Cyr jusque vers la Couzance ».

Généralement « saint Cyr » est la version française de « Sanctum Cyricum », « Cyriacus » se

1 ***Climat :*** lieu consacré à la viticulture en Bourgogne.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, H 357.

traduisant par Cyriaque. Il y a donc incohérence entre le texte émanent de l'Évêque de Genève et les indications données par les autorités locales à l'Intendant de Bourgogne Bouchu en 1655 : le rapport indique qu' il y avait « un prieuré appelé de St Cyriaque » qui était « uni à l'Abbaye d'Ambroney », et que l'abbé d'Ambronay levait la dîme sur les paroisses de Jujurieux et St-Jean-le-Vieux, « à cause du prieuré de St Cyr »[1].

Il est donc difficile de savoir lequel de ces deux vocables est correct. Les laïques du XVII[e] siècle étaient-ils bien informés de l'appellation exacte de cet ancien prieuré ? Le doute s'installe. Quoi qu'il en soit, il est évident que le toponyme *St-Cyr* tire son origine d'un lieu de culte chrétien, peut-être une paroisse primitive. La consécration à saint Cyr, fils de Julitte, pourrait remonter aux rois carolingiens, ce saint étant très en vogue durant cette période qui s'étale entre 750 et le X[e] siècle[2]. De même source, on note que le culte de saint Jean-Baptiste (église de Saint-Jean-le-Vieux) ne se développa qu'après l'an mille. Par ailleurs, Alexandre Bérard, dans son ouvrage *Les vieilles Abbayes du Bugey* écrit : « … en 1299, le comte de Savoie[3], en sa qualité de seigneur de Varey, reconnut que les biens des habitants du village de Saint-Cyr, près de Saint-Jean-le-Vieux, étaient mainmortables de l'Abbaye[4], alors même que les propriétaires allassent se fixer dans les autres villages du mandement de Varey ». Il dit tirer son information d'un manuscrit trouvé par M. Renaud, érudit et ancien percepteur d'Ambronay.

Antérieurement au XIII[e] siècle les premières paroisses avaient été unies aux chapitres et aux monastères, ou à leurs prieurés. Le but était double : d'une part gérer le temporel du monastère, et d'autre part enseigner de la religion aux paroissiens. Le monastère d'Ambronay ne fut créé par saint Barnard qu'à la fin du VIII[e] siècle, selon le *Gallia Christiana ;* Saint-Rambert serait bien antérieure.

Le quatrième concile de Latran[5], tenu en 1215, décida de séculariser les cures[6], estimant que les moines devaient rentrer dans leurs couvents pour se consacrer exclusivement à une vie spirituelle. Ces réguliers conservèrent cependant les droits honorifiques, et une grande partie du patrimoine bénéficial. On remplaça les curés primitifs par des vicaires perpétuels auxquels fut accordé la *portion congrue* pour compenser les frais occasionnés par leurs charges curiales.

Il est donc logiquement probable que les bénédictins d'Ambronay quittèrent le prieuré de St-Cyr postérieurement à 1215… tout en conservant les privilèges antérieurs. Puis leur patrimoine de Saint-Cyr fut converti en titre de bénéfice, dont les reconnaissances des tenanciers rapportaient beaucoup d'argent, sans autre travail que celui de leur gestion.

Le pouillé du diocèse de Lyon, rédigé vers 1225, mentionne pour l'archiprêtré d'Ambronay deux églises sous les vocables de *Ciriacus* et *St Ciricus*, mais n'ont pas de rapport avec notre sujet : la première était située à Cerdon, et la seconde à Groslée. Aucun prieuré sous ce vocable n'est cité.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 1601-3E 1496, f°124-Cens du disme du Mandement de Varey.
2 Source : *Les noms de lieux de l'Ain*, Gérard Taverdet, A.B.D.O., 1986.
3 Amédée V de Savoie dit « le Grand », né en 1249 au château du Bourget et mort à Avignon le 16 octobre 1323, comte de Savoie (1285-1323.
4 Les franchises d'Ambronay avaient été accordées en 1298 (Archives départementales de l'Ain, série H, cote 98). Pour les deux autres villages, la date n'est pas connue.
5 ***Latran :*** lieu situé à Rome. Résidence pontificale de 313 à 1304.
6 Le mot *cure* vient du Lain « *cura animarum », le souci des âmes*.

Par contre, on y remarque l'église de Saint-Jean-le-Vieux, répertoriée *Vuic de Varey*, estimée à 25 de revenus, et celle de Jujurieux, répertoriée *Jusireus*, estimée à 15 livres[1]. L'absence de chapelle rurale ou de prieuré sous le vocable de Saint-Cyr, ou Saint-Cyriaque, près de Varey ou de Vieu, indique que les paroisses ont déjà pris une forme quasi définitive. Auguste Bernard, qui fut le premier à publier le contenu de ce précieux document en 1853, pense en toute logique que l'archiprêtré d'Ambronay aurait débuté à cette époque[2].

Dans le pouillé de la fin du XIV[e] siècle[3], on retrouve la même territorialité des paroisses comme faisant naturellement partie de l'archiprêtré d'Ambronay, sous les vocables *Ecclesia de Vico subtus Varey* pour Saint-Jean-le Vieux, et *Ecclesia de Jusiria* pour Jujurieux, les dîmes estimées respectivement 25 livres et 15 livres. Parmi les prieurés répertoriés : toujours aucune trace de Saint-Cyr.

À propos des dîmes, le 18 février 1317, le curé de Saint-Jean-le-Vieux avait obtenu[4] de l'abbé d'Ambronay, Jean de la Baume, le prélèvement annuel de deux setiers[5] de froment et un setier d'avoine, pour ses dîmes et novales[6].

Parmi les archives de l'Abbaye d'Ambronay, conservées par le Département de l'Ain, le prieuré de Saint-Cyr n'apparaît seulement qu'en tant que bénéfice, dans l'inventaire qui est fait des biens de l'Abbaye[7] en 1789. Ce document répertorie un « chargé » du notaire Dubreuil, daté du 28 avril 1785, qui comprend un terrier couvert en parchemin en faveur de l'abbé de La Couz, fait devant le notaire Jarret à cause de la rente de Saint-Cyr, contenant 455 feuillets écrits, outre les répertoires, commençant par la reconnaissance de Guillaume Monnier et finissant par celle de Claude Seliot du 17 mars 1627.

Avant de poursuivre, il est important de réparer une erreur qui s'est propagée depuis que Monsieur Guigue, dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, a indiqué qu'il *croyait* à la présence d'une église à Varey sous le vocable de saint Martin. Certains auteurs ont cru bon de tenir cette éventualité comme une certitude. La référence citée par M.C. Guigue est la bulle du Pape Célestin III confirmant les privilèges de l'Abbaye de Saint-Rambert en 1191. Or dans cette bulle, cotée n°1 dans la série H des Archives départementales de l'Ain, c'est l'église paroissiale de Vaux-en-Bugey placée sous le vocable de saint-Martin qui est mentionnée, en toute logique, et non Varey. Il n'y a jamais eu d'église à Varey, ni *a fortiori* de cure, tout au plus une chapelle seigneuriale sous le vocable de Saint-Laurent, largement attestée.

D'après les comptes de Jean Coci[8], châtelain du comte de Savoie à Varey, Jujurieux n'y étant pas encore rattaché, les moines d'Ambronay étaient encore présents à St-Cyr, Vieu et Hauterive, entre 1362 et 1365. Les mêmes comptes indiquent, que dans cette période on couvrait le toit de

1 Source : *Pouillés de la province de Lyon*, Auguste Longnon, librairie Klincksicek, Paris, 1904. Page 27.
2 Source : Cartulaire de l'Abbaye de Savigny, Auguste Bernard, Imprimerie Impérial, 1853.
3 Source : *Pouillés de la province de Lyon*, Auguste Longnon, librairie Klincksicek, Paris, 1904. Pages 54 et 55.
4 Source : Archives départementales de l'Ain, G 44.
5 ***Setier :*** la mesure d'Ambronay équivalait à 52,88 litres.
6 ***Novales :*** dîmes sur les terres nouvellement défrichées. En droit pur, les *novales* revenaient aux curés et non aux gros décimateurs, sans réduction de leur portion congrue.
7 Source : Archives départementales de l'Ain, H 195.
8 Source : Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Côte-d'Or, Archives civiles, série B 10298.

l'église de Saint Jean le Vieux, que le péage sur les chars, charrettes et chevaux, chargés de draps de France, de mercerie, poterie, quincaillerie, laine, futaine, ou sel, étaient d'un bon rapport et que la Justice seigneuriale fonctionnait. Bref, après le long épisode des guerres Delphino-Savoyardes, une vie normale reprenait. Mais, les villages d'Hauterive et de Vieu se développant grâce aux échanges entre Lyon et Genève, le Piémont et la Bourgogne, probablement au détriment des écarts.

À la fin du XVI[e] siècle, Saint-Cyr ne comportait probablement plus qu'un mas où habitait la famille de Jean BILLON, souvent appelé comme témoins dans plusieurs actes du notaire Pompée Fornier, en 1597, les paroisses de Jujurieux et de Saint-Jean le Vieux étaient bien établies, avec leur propre cure administrée par un prêtre. L'abbé d'Ambronay avait le privilège de lever la dîme sur les deux paroisses, mais il avait également des obligations de service qu'il semblait avoir perdu de vue, car en 1639, l'ensemble de la population et des notables locaux lui adressent une vigoureuse réclamation[1]. Son contenu confirme une fois encore l'antériorité du prieuré de Saint-Cyr dans l'histoire de la formation des paroisses de Jujurieux et St-Jean-le-Vieux.

> Messire François Dugnié seigneur dudit lieu Varey et noble Adrian de Lovat seigneur de Champollon, Noble Jean-Claude de Champollon sieur de Curtellet, Mre François Ferrand prebtre curé de l'esglise parrochialle de Sainct Jean le Vieulx, Me Louis Marin Desvignes Avocat conseiller du Roy en l'élection de Beugey Jean Devaulx dit Guantin et Jean Sugniat luminiers de la dite esglise, Me Pierre Poguet notaire Royal chastelain dudit Varey, Me Pompée Fornier notaire royal curial dudit, Antoine Poncet et Pierre Turrel syndics dudit St Jean le Vieulx, Me Claude Sébastien et honnorable Claude Beccuat, Guido Malachere Marc Benoist et Albert Fornier dudict Sainct Jean le vieux, Honnorable Estienne Fornier François Ganya de Varey, et Honnorable François Perrin dit Laroche d'Aulterive, FAISANT tant à leurs noms, que des aultres syndics et habitants de ladicte paroisse de Sainct Jean le Vieulx, REMONTRENT (avec suppo…) à Monsieur le Révérend Abbé d'Ambronay absent, A la personne de Mre Guido Nicolas Saulnier, Docteur en théologie, Grand Vicaire de Abbaye, que ladicte esglise parrochialle de Sainct Jean le Vieulx est de la collation du Sieur révérend Abbé, par ainsy, curé primitifz d'icelle, au moyen de quoy l'un de ses principaux revenus dépend de ladicte parroisse à cause du prieuré de St Cire situé en ladicte parroisse de Sainct Jean le Vieulx percepvant annuellement à raison d'iceluy, dans icelle parroisse et au voisinage les diesmes de bled & vin de precieuse valeur. En considération de quoy ledit Sieur Révérend Abbé et ses devanciers en temps de Saincte Caresme ont fourny et ramply la chiese de ladicte esglise de Sainct Jean le Vieulx du predicateur qu'il fournit en l'esglise de Nostre Dame dudict Ambronay, scavoir est tous les jours de dimanche de Caresme à la première messe, puys les mardy et jeudy de chaque sepmaine, ainsy mesme qu'à esté faict de tout temps immémorial notament ces dernières années, le tout à l'honneur et plus grande gloire de Dieu et instruction du peuple. NEANMOINS un mois a desja passé de cette Caresme qu'il ny a eu aulcun predicateur en ladicte parroisse, chose grandement scandalleuse non pas seulement aux habitantz d'icelle mais encor à ceux de la parroisse de Jusurieux, ou ledit Sieur Révérend Abbé perçoit aussy les diesmes de bled & vin dépendantz semblablement dudict prieuré qui sont en coustume de venir ouyr la predication en ladicte esglise de St Jean le Vieulx aux jours

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1565.

susdictz, c'est pourquoy, l'un et l'autre ont juste sujet de plainte envers ledit Sieur Révérend Abbé, ou soit envers ledict Sieur Grand Vicaire, REQUERANTZ qu'il ait à continuer de leur fournir la prédicateur au temps et jours que dessus affin que le culte et gloire de Dieu ne soient point diminuez, et le peuple porté de plus en plus à la dévtion. A fait de quoy protestent de se pourvoir comme ils verront. Ce que ledit seigneur de Varey avec les susnommez requièrent être signiffié audit sieur Grand Vicaire par le premier notaire royal requis, ce dimenche quatoziesme de mars mil six centz trente-neuf Ledict seigneur de Varey n'a signé à cause de son infirmité et ont tous les autres susnommez signé saufz ledit Devaux Quantin pour ne scavoir. [s'ensuivent les signatures] Les an et jour de l'aultre part escript après midi au lieu d'Ambronay dans la maison abbatialle dudict Lieu. L'acte cy devant escript a esté par le notaire royal soubsigné signiffié audit Mre Saulnier Grand Vicaire, ce parlant à sa personne trouvée dans ladicte abbaye lequel a faict repponce qu'il demande coppie pour en advertir ledict Révérend abbé dudict Ambronay n'empeschantz que les sieurs requérantz de l'aultre part nomm… le previennent, avec proteste quil faict que ladite respponce ne puisse aucunement préjudicier audit seigneur révérend Abbé et que rien ne luy puisse estre imputé. Et acte a esté faict dans ladicte maison abbatiale. Duquel et de la présente signiffication luy a esté faicte coppie en présence d'Anthoine Bellatton de Douvres, et Regnaud Léonnard dudit Douvres tesmoins à ce requis et appellez. Ledit sieur Saulnier a signé non lesdits tesmoins pour ne scavoir de ce enquis.

[signé :] Saulnier vicaire général d'Ambronay, et moy notaire recepvant Gorraty

L'abbé commendataire, François de Livron, habitait Paris ; ses préoccupations étaient moins spirituelles que celles des pétitionnaires : il venait de négocier en 1637[1] la cession de l'Abbaye aux Bénédictins Réformés de St Maur ; en contre-partie, il gardait le titre et les revenus. L'installation des Réformés ne se fit pourtant que le 31 juillet 1651, dans des murs en état de décadence maximale, avec un effectif réduit d'anciens moines[2].

LES POSSESSEURS SUCCESSIFS DE SAINT-CYR

Les Grillet

À partir de 1655, le mas de Saint-Cyr eut de nouveaux occupants : Honorable Claude GRILLET de l'Abergement-de-Varey et sa femme, Honnête Claudine DURY, fille du chirurgien de Saint-Jean-le-Vieux et de Jeanne POGUET, sœur de Me Pierre POGUET châtelain héréditaire du mandement de Varey[3]. Les terres du lieu Saint-Cyr sont déjà morcelées, car plusieurs propriétaires s'échangent des parcelles, dont on relève plusieurs actes notariés. Celles attenantes à l'ancien prieuré demeurent. En 1676, le seigneur de Varey alberge à Mr GALIEN de La Chaux les eaux sortant le la fontaine collective, appelée fontaine de Saint-Cyr, pour arroser son pré du

1 Source : Archives départementales de l'Ain, H 153.
2 Source : *L'Abbaye d'Ambronay, mille ans d'histoire*, SAEP, Lucien Poncet, 1980.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1538, f°25. Contrat de mariage de 1655.

Closeau[1] d'une surface de huit *seytives*, soit près de 2 hectares.

Dessin 1: Jujurieux, Chaux et le quartier de la Fontaine à Varey, vus de la colline de St-Cyr

François GRILLET et sa femme Claudine Jacquet originaire de Villette sur Ain, succédèrent aux parents GRILLET. Ce « bourgeois de St Cyr » officia comme sergent ordinaire de la justice de Varey de 1712 jusqu'à sa mort, en décembre 1719 ; il était âgé de 56 ans. En 1692 il dut faire procéder à d'importantes réparations sur les maçonneries de la maison d'habitation qui menaçait de tomber, non pas à cause des fondations qui furent réutilisées, mais probablement du fait de leur grand âge. Il s'agissait de démolir et de reconstruire une partie du mur nord, avec un glacis de quatre pieds de hauteur, et également une partie du mur mitoyen au premier, le tout sur les mêmes fondements, en réutilisant les mêmes pierres[2].

Anne, leur fille unique (1705-1783) épousa en 1731 Charles DELAGRANGE, praticien, puis sergent ordinaire de la Justice de Varey. À cette date, le domaine de Saint Cyr n'était déjà plus dans la famille GRILLET depuis quelques années.

Les Desvignes

Effectivement, le 18 juin 1724, Claude DESVIGNES, capitaine-châtelain de Château Gaillard et maître de Poste à Cormoz et Saint-Jean-le-Vieux, l'avait cédé à son fils Jean Claude Alexandre, médecin diplômé de la faculté de Montpellier. Claude Desvignes résidait à Cormoz ; c'était un bourgeois suffisamment fortuné pour posséder deux relais de Poste. Celui de Saint-Jean-le-Vieux se situait avant le pont sur l'Oiselon, Route de Lyon, côté droit. La donation qu'il fit à son fils comprenait la maison de Saint-Cyr, « *avec granges, escuries, jardin, verger et appartenances, avec le domaine de Saint Sire , le tout situé rière la paroisse de Saint Jean le Vieux, avec tous les droits, noms et raisons rescindantes et rescisoires qui dépendent de laditte maison et domaine* ». L'ensemble était estimé à 3000 livres[3].

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1555, f°176.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1582, f°109.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 22B 294. Donation pour Me Jean Claude Alexandre Desvignes docteur médecin.

Extrait de la carte de Cassini

Jean Claude Alexandre DESVIGNES, plante de la vigne à Saint-Cyr au lieu dit les Charmettes. Claude Buquet, vigneron, est chargé de son entretien. Le médecin et maître de Poste a amassé une telle fortune, qu'à la fin de sa vie il peut consentir, en 1763, un prêt de 3000 livres tournois[1] à M. Philippe François BUYNAND de la THUILIÈRE, clerc tonsuré, seigneur des Échelles de Saint-Germain d'Ambérieu, où il demeure en son château. J.C.A. DESVIGNES décéda à l'âge de 78 ans le 2 janvier 1770. Sa femme Charlotte BERTHET, originaire de Loyes, autre relais de Poste, vécut encore quinze années, pour atteindre l'âge de 90 ans.

Son petit-fils Louis DESVIGNES ancien gendarme écossais, lieutenant de la Grande Louveterie de France, né à Saint-Jean-le-Vieux en 1743 lui succéda. Il se rendit acquéreur en 1770 de la propriété du Closeau, possédée par Messire Jérôme François GALIEN de la Chaux. En 1776, il aménage une cave voûtée[2]. À l'âge de 51 ans, il épousa, le 4 novembre 1777, Marie Charlotte REVOUX de Lantenay[3]. Louis et son frère François, médecin, faisaient assurément partie des notables locaux. Leur statut les obligea à fonder en 1778 un banc d'église[4] pour chacune de leur famille. En 1787, on les trouve aussi sous-fermiers des dîmes de la baronnie de Varey, levées par l'Abbé d'Ambronay autour de 1787. Avec la Révolution, Louis Desvignes trouva de nouvelles occupations : commandant de la Garde nationale en 1790, il fut maire de Saint-Jean-le Vieux de novembre 1792 à l'an II de la République. Il décéda en 1820 à l'âge de 77 ans.

Les Fornier puis Brolemann

Par héritages successifs, le domaine arriva à Émilie FORNIER, par son père Jean-Baptiste, qui n'était autre que le neveu de Louis DESVIGNES décédé sans enfants. Demeurant à Paris avec son époux, Guillaume Élysée Wilfrid BROLEMANN depuis leur mariage en 1862, elle mandata son oncle Antoine Philibert MARTIN, adjoint au maire de Saint-Jean-le-Vieux, pour vendre « le reste » du domaine de Saint-Cyr qui avait déjà été démembré en bonne partie depuis la mort de Louis DESVIGNES.

L'acte de vente fut signé le 2 avril 1862, en l'étude de maître BOLLACHE notaire à Saint-Jean-le-Vieux[5], pour un montant de 11 000 francs payé par l'acquéreur : Antoine MULET dit GAVET habitant au port de Pont d'Ain.

Les Mulet

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 2026, f°61.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1644, f°18.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1691, n°6066. Contrat de mariage du 29 octobre 1777.
4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1644, f^{os}240 et 241.
5 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1755, f°63.

Antoine MULET, propriétaire cultivateur, s'était marié à Hélène BŒUF en 1830 à Pont-d'Ain d'où ils étaient originaires. En 1880 ils habitaient à Saint-Cyr. Antoine MULET y décéda le 30 octobre 1882 à l'âge de 78 ans. Sa veuve avait fait un partage testamentaire reçu par Me Chabert le 7 septembre 1880, et un second le 9 novembre 1882[1]. Ces documents contiennent la description des bâtiments qui composaient la ferme de Saint-Cyr à cette époque.

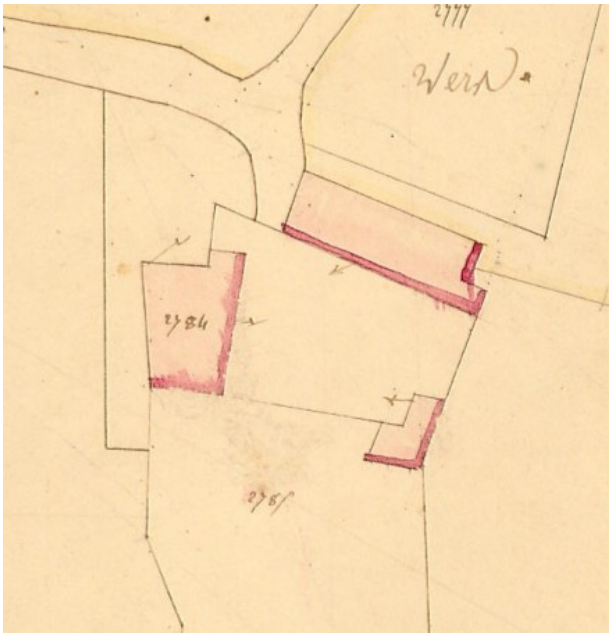

Extrait du cadastre de 1827

La disposition des bâtiments était conforme à celle portée au cadastre napoléonien, sauf que le partage n'évoquait pas la petite dépendance implantée au sud de la cour centrale. Le bâtiment allongé côté Est de l'entrée de la cour se composait d'une cave, d'un poulailler et d'un cellier. Il était bordé à l'Est d'un chemin desservant la parcelle n°2776. La construction, moins régulière, située à l'Ouest de la cour, était certainement la plus ancienne et comprenait : côté nord, une pièce servant de cuisine au rez-de chaussée, avec à l'étage, une chambre à coucher éclairée par une croisée donnant au soir, et un fenil. Le rez-de-chaussée de la partie sud servait de salle-à-manger, avec également à l'étage, une chambre-à-coucher et un fenil.

Les MULET étaient des gens très aisés, qui prêtaient beaucoup d'argent aux tiers : la succession se partagea 17 880 francs de créances faites à divers particuliers, ce qui correspondrait d'après l'INSEE, en termes de pouvoir d'achat, actuellement à 7 millions d'euros.

Les futurs héritiers étaient :

1. Françoise MULET, épouse de Pierre Félix JUVANON négociant à Saint-Jean-le-Vieux ;
2. Mariette MULET, femme de Joseph BOUCHON, voiturier à Dompierre-les-Ormes en Saône-et-Loire ;
3. Jean-Baptiste MULET Marchand grainetier à Pont-d'Ain, apparemment célibataire ;
4. Louise MULET, femme de Louis GUILLON ;

Hélène BŒUF s'éteignit à Pont-d'Ain en 1883, âgée de 72 ans.

Destruction des bâtiments

Saint-Cyr passe ensuite aux héritiers, ce qui va conduire immanquablement à un démembrement du domaine. Pierre Félix JUVANON (1826-1895), un des gendres, est inscrit sur la matrice cadastrale, case 261, à partir de 1885, où il est indiqué que la parcelle n°2784, pour cause de

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 32443, n°224, et 3E 32447, n° 304.

démolition des bâtiments, passe en 1906 dans les propriétés non bâties.

On suppose donc que les bâtiments de la ferme de Saint-Cyr n’étaient plus habités depuis quelque temps, en ruine, elle fut démolie pour récupération des matériaux autour de 1900.

CHAPELLES ET CHAPELLENIES

Dans le pouillé de Lyon, l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, est attestée dès l'année 1250. Il est cependant peu probable, compte tenu de son emplacement qu'elle soit beaucoup plus ancienne, même si la dédicace à saint Jean-Baptiste, était traditionnellement donnée aux églises du Bas Empire Romain (284-476), en mémoire de celui qui avait baptisé le Christ[1]. D'après les comptes savoyards[2] on recouvrait sa toiture de tuiles vers 1365 ; s'agissait-il d'un nouvel édifice ou d'une réparation ?

Les chapelles latérales adjointes progressivement à la nef de l'église primitive formaient probablement des ensembles disparates dont nous n'avons aucune idée précise, car il n'existe pas de description antérieure aux transformations importantes du XIX^{e} siècle, l'église ayant pris son aspect définitif en 1891-1892.

A contrario, on dispose de nombreux actes relatifs aux **chapellenies**, leur création et leur gestion, dont certaines remontent au XVI^{e} siècle. Cette étude est **l'occasion de répertorier les familles nobles et bourgeoise locales qui ont possédé et ont transmis ces fondations jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.** Pour ce qui concerne la description de l'église actuelle, nous donnons *in fine* les références à consulter. Les quelques chapelles recréées après la Restauration ne sont plus particulières, mais collectives.

Chapelles – Chapellenies

Le mot « chapelle », *capella* en latin, vient de *cappa,* chape, vaste manteau enveloppant tout le corps ; il apparaît au VIII^{e} siècle pour désigner une **institution**. Par extension, au Moyen Âge, le terme se rapportait à un petit édifice religieux chrétien à l'**usage particulier** d'un souverain, d'un seigneur, d'un dignitaire de l'Église, d'un établissement ou d'une confrérie ; il comportait un autel où officiait un desservant attitré, appelé chapelain. Consacrée au culte d'un saint pour lequel le fondateur avait une dévotion particulière, la chapelle servait aussi à célébrer les baptêmes, mariages, funérailles des membres de la famille qui étaient inhumés dans l'édifice même, *au plus près de Dieu*. Ces petits sanctuaires chrétiens privés trouvèrent très tôt leur origine dans les *aedicula* païens romains[3].

Le fondateur dotait sa chapelle d'un bénéfice ou **chapellenie**, composé de fonds assignés, légués pour être employé à perpétuité au financement d'un **chapelain,** ou **recteur,** assurant le service divin et la gestion du patrimoine de la chapelle. Ce système permettait parfois de procurer un revenu à un prêtre membre de la famille. Le terme de vrai **patron** désignait le fondateur de la chapelle ; les successeurs n'étaient que simples **patrons**. Ce sont eux qui proposaient les chapelains à l'archevêque du diocèse qui fournissait les **lettres de provisions.** Les nombreuses archives relatives à la gestion des chapellenies permettent de faire l'historique des patrons et chapelains successifs, parfois jusqu'à la confiscation par l'État en 1790.

1 Sources : Évangiles selon Matthieu 3, 13-17 ; Marc 1, 9-11 ; Luc 3, 21-22.
2 Archives de Côte d'Or antérieures à 1790-B. 10398
3 Sources : Encyclopædia Universalis.

Emplacement des anciennes chapelles

Les emplacements des autels respectifs des chapelles attachées à l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieux furent diversement répartis selon les époques. En outre, on a vu changer leurs vocales au gré des goûts personnels, voir des modes ; certaines chapelles disparurent même. Ces chapelles de l'Ancien Régime sont généralement citées dans les rapports de visites épiscopales, avec parfois l'indication de leur situation ; les piscines creusées dans les murs de l'église rappellent leur existence passée.

La chapelle du Purgatoire (côté Évangile, nord)

On appelle « chapelle du Purgatoire » la voûte à croisée d'ogives se trouvant sous le clocher. Lors de travaux réalisés pendant la Révolution dans cette chapelle dite aussi « chapelle des cloches », on aurait mis à jour un ancien autel[1]. C'était probablement là que se trouvait l'église des curés primitifs. Au début du XVII^{e} siècle, on nommait cette chapelle le *Commun des prêtres*, car affectée à l'usage d'une société de prêtres appelée localement sous ce vocable.

Ancienne piscine trilobée de la chapelle du Purgatoire

Ces sociétés existaient sous diverses appellations dans tous les bourgs importants, depuis la fin du Moyen Âge, mais elles déclinaient fortement au XVII^{e} siècle[2]. Le rôle social du Commun des prêtres était important pour la paroisse ; il vivait des revenus de fonds légués et officiaient à l'autel de la chapelle du Purgatoire pour célébrer les nombreux services dédiés au culte des morts ; aussi allégeait-il considérablement la tâche du curé de la paroisse. Ses sociétaires étaient prêtres, ou destinés à cette vocation ; ils venaient d'un milieu de commerçants ou d'artisans, nombreux à cette époque à Saint-Jean-le-Vieux. Bien qu'ils partageassent les revenus tirés des fonds ou des offices, ils ne vivaient pas en communauté, mais ils disposaient d'une maison avec jardin et chènevière, en vis-à-vis du porche de l'église, appelée aussi *commun des prêtres*. Son activité s'éteignit progressivement, puis sa maison fut vendue par les syndics du village en 1688[3] et ses autres biens cédés à Cure[4].

Le notaire ducal Claude POGUET avait fondé en 1590 une pension de 16 florins, versée chaque année au Commun des prêtres[5]. En 1639, Messire Étienne BACHOD était premier prêtre du Commun, tandis-que le curé de la paroisse était François FERRAND.

Au XVI^{e} siècle, la chapelle du Purgatoire avait, entre autres revenus, ceux du pré des *Sergtières*, qui a donné son nom au lieu-dit Les Sergatières situé à Hauterive. Ce fonds avait été donné par noble Jacques de MAUBEC et sa femme, qui étaient les parents de Aynarde, femme de Jean de

1 Source : Écho paroissial de 1906.
2 *Sources : La foi dans le siècle ; Les sociétés de prêtres dans le diocèse de Lyon au XIV^{e}-XVIII^{e} siècle*, par Jean-Pierre Gutton. P.U.R., 2009.
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1579, f°137.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1558, f°197.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1495, f°69.

MOLANS de la Tour de Neuville (sur Ain), mariés en 26 juin 1571[1]. François DESVIGNES, marchand, jouissait du patronage de la chapelle en 1548, en échange d'une redevance de 5 florins dus à la Chapelle[2] ; le vicaire Pierre BONET était procureur des prêtres sociétaires.

Bien avant 1621, les BECCUAT, riches marchands drapiers, achetèrent un droit de sépulture dans cette chapelle du Purgatoire. La plupart de leurs successeurs ainsi que leurs conjointes, même veuves et remariées, s'y firent inhumer. Claude BECCUAT institua, par son testament du 9 février 1665, *une masse à basse voix qu'il voulait être dite tous les samedis perpétuellement jusqu'à l'infini dans la chapelle du Purgatoire fondée en l'église de Saint Jean le Vieux soit de Notre Dame des Trépassés… pour le repos de son âme, celles de ses prédécesseurs, et celle de Pernette JORDAIN*[3] *sa femme*. Pour ce service il donna un pré appelé Pré Mosslet, contenant 40 seytives[4], situé en la prairie de St Jean le Vieux[5]. Une plaque rappelant cette volonté est scellée dans le mur sud de la chapelle.

La dernière des BECCUAT s'éteignit le 27 janvier 1694 ; sans postérité, elle légua tous ses biens à la chapelle par testament, pour la fondation de deux messes[6].

Mais, en 1755, c'est le sieur POGUET de la Combe, descendant des châtelains de Varey, qui nomma le curé DUGLAS recteur de la chapelle. Les raisons qui conduisirent les POGUET à patronner cette chapelle ont sans doute pour origine la fondation faite par Claude POGUET évoquée plus haut. Qu'était-il advenu de la pension versée à l'ancien Commun des prêtres dont les biens étaient passés à la Cure ? Les POGUET avaient-ils eu en compensation le droit de patronage ? Ils le conservèrent jusqu'à la Révolution, mais semblent s'en être désintéressé, résidant désormais dans la paroisse de Jujurieux depuis que leur ancêtre Humbert s'était marié avec Marie Anne Thollomond.

Le 28 octobre 1787, lors de la prise de possession du bénéfice[7] par Louis Benoît BRIEL, sous-diacre du diocèse de Lyon habitant à Saint-Jean-le-Vieux, en remplacement de M^re^ Charles BRIEL démissionnaire, il est guère fait allusion au patron : son nom n'est même pas cité ; on sait simplement qu'il a donné son accord. À cette époque la ferveur religieuse diminuait ; le patronage n'avait plus la considération et la place qu'il tenait autrefois. Les patrons délaissaient leurs chapelles, alors que l'Église les convoitait plus que jamais en raison de leurs revenus

1 D'après Samuel Guichenon.
2 Sources : Archives départementales de l'Ain, G272-1548-*Acte entre Francois des Vignes d'Autrive, touchant une pension de cinq florins deubz à la Chapelle dudict Purgatoire, du x^e^ juin 1548, pour Messire Bonet vicaire et procureur de ladicte Chapelle.*
3 Voir : Nobles Jourdain.
4 Cette surface, équivalant à 11 hectares environ, est extraordinaire pour l'époque.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1548, f°40.
6 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1583, f°78.
7 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1663, f°181.

complémentaires non négligeables procurés aux curés. D'ailleurs le 6 septembre 1790, une délibération communale déclara vouloir en faire l'acquisition.

Le 24 avril 1793, le District de Saint-Rambert mit en vente *une maison, un petit jardin, et une petite chenevière, rière Saint-Jean-le-Vieux, dépendant de la chapelle Beccuat*[1] : il s'agissait d'une partie de l'ancien patrimoine de Claudine BECCUAT.

La chapelle des Bachod (côté Évangile, nord)

C'est ainsi que s'appelait en 1614 la seconde chapelle, côté évangile. Elle était placée sous le vocable de *Monsieur saint Roch ;* elle fut fondée par Emmanuel BACHOD, seigneur de la Verdatière.

Cet emplacement abritait une autre chapelle : la Chapelle dite du Bochet[2] ; son édifice était situé jadis au lieu-dit Le Bochet, au nord du village ; placée sous le vocable Notre Dame, elle avait pour origine le prieuré fondé par des religieuses Bénédictines de Blyes[3]. Claude de LA COUZ, ancien abbé d'Ambronay en était le patron. Ruinée, elle n'avait plus d'utilité, mais était désormais jointe à celle des BACHOD, avec les droits et revenus[4]. Ainsi donc, le 15 février 1614 Emmanuel BACHOD présenta ces deux chapelles à Messire FERRAND, prêtre de Torcieu habitant *au-dit Sainct Jehan de Vieu*, afin d'y faire le service conformément aux deux fondations, *priant et requérant* toutefois l'archevêque de Lyon de fournir *les lettres de provision nécessaire et requises.*

La chapelle des BACHOD passa par alliance à la famille RUFFIN qui prit le titre des seigneurs de la Verdatière. D'après son testament du 18 octobre 1673, marguerite BESAULT, femme de Philibert RUFFIN, y eut sa sépulture.

Lorsque les RUFFIN furent ruinés et leur fief de la Verdatière « vendu » au juge de Varey en 1687, ils conservèrent leur chapelle[5], ce qui illustre bien les valeurs éthiques données à ces possessions. Plus tard, en 1696, Gaspard de BEAUREPAIRE, seigneur de Varey, acquit ce fief et tenta de faire main basse sur la chapelle, qu'il disait devoir rester attachée au fief. À cette époque elle était placée sous le vocable de Notre Dame de Lorette, saint Roch et saint Nicaise. Un accord eut lieu en faveur du plus puissant, mais finalement ce privilège resta aux RUFFIN. Joseph RUFFIN de la Biguerne la présenta à son parent, Messire François BEGOZ, docteur en théologie, archiprêtre de Chalamont et de Sandrans, chanoine de l'église collégiale de Montluel, qui en prit possession le 9 septembre 1719. Elle passa ensuite à un autre parent de la famille : Messire HUREVILLE de Saint-Étienne-du-Bois qui en était recteur en 1755 et toujours 1790[6], lorsque la Municipalité de Saint-Jean-le-Vieux souhaita l'acquérir.

Une pierre de taille réemployée lors des travaux de 1891, située en hauteur dans le mur ouest de

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 1Q 210.
2 Se prononçait probablement [buʃɛ], comme actuellement.
3 Voir Topographie historique du département de l' Ain, Marie-Claude Guigue, Gromier, 1873.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1505, f° 93.
5 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1599, f°44-*Vente pour Me Pierre Baron avocat a la Cour et Juge de Varey.*
6 Archives communales, délibération du 6 septembre 1790.

la dernière voûte latérale côté épître, porte une inscription très difficilement lisible. Elle révèle pourtant le patronyme : BAUCHAUD. Il pourrait s'agir de Dom Jean BACHOD, neveu de François, qui fut abbé commendataire d'Ambronay en 1560. Il résigna vers 1573 et mourut à Rome[1]. La date gravée pourrait être 1538, la chapelle des Bachod ayant été fondée en 1531, comme déjà dit.

Notes sur la chapelle du Bochet

Nous apprenons l'origine de la Chapelle Notre Dame du Bochet par le contenu d'un acte de décharge.

Au décès de Claude de LA COUZ, Emmanuel Philibert BACHOD en avait conservé les titres hérités de leurs ancêtres communs. Il les rendit au jeune héritier de son oncle, René de LA COUZ, originaire de La Combe, le 28 avril 1627. Ces papiers comprenaient :

- Un *abergeage* en faveur de feu Noble Benoît BACHOD sieur de la Verdatière, avec des terres et bois du Bochet en dépendant, écrit sur un grand parchemin daté du 28 mars 1546, avec la ratification au dos la Dame prieur de Blyes du 1er avril 1547 ;
- Une copie de ladite ratification ;
- Une déclaration faite par Claude BACHOD protonotaire et curé de Saint-Julien-sur-Reyssouze et Oussiat, contenant que l'abergeage fait de ses terres et bois du Bochet, il entendait l'avoir fait au profit dudit noble Benoît BACHOD.
- Un extrait du privilège du Prieuré de Blyes et du Bochet pour le droit de dîme de l'an 1245
- La fondation de la chapelle des BACHOD en l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieux du 28 octobre 1531, faite par Étienne et Louis BACHOD.

1 Source : Annales de la Société d'Émulation de l'Ain.

Les chapelles Saint-Sébastien et du Saint-Rosaire (côté Évangile, nord)

Elles étaient situées ensemble vers le fond de l'église, côté évangile. Ces deux chapelles sont mentionnées dès 1655 dans le rapport que fit Monseigneur CAMILLE DE NEUVILLE, archevêque de Lyon après sa visite pastorale du 3 septembre.

Saint-Rosaire

Cette chapelle fut probablement fondée par noble Louis Marin DESVIGNES d'Hauterive, car l'époux de sa petite fille, Marianne de MONTGRILLET, indiqua dans son testament du 29 avril 1686 vouloir être inhumé en cette chapelle[1]. Marianne de MONTGRILLET était la fille de Jean François de MONTGRILLET, seigneur de Palamain et d'Hauterive, et de Marie de MONTFERRAND.

En 1755, le curé Claude Louis DUGLAS précisa que cette chapelle n'avait ni patron ni recteur. Aussi tombait-elle rapidement en décrépitude et… dans l'oubli.

Elle n'a pas été mentionnée dans les ventes de biens nationaux, mais en 1803, la Municipalité, le 28 germinal an XI, considérant que la chapelle du Rosaire – jointe à la chapelle Saint-Sébastien – menaçait ruine, on interdit son accès avec une barrière en planches. En 1805, précisément le 16 pluviôse an XIII, contraint par la loi, on décida de financer les réparations estimées à 480 francs, mais les travaux ne semblent pas avoir été effectués.

Saint-Sébastien

C'était la chapelle des AYCARD de LA COUR ; leur maison se situait en 1653 sous le château de Champolon, lieu-dit « La Cour ». Ses fonds comprenaient une partie des terres et prés de la Maladière[2], lieu-dit situé avant le Pont du Riez, entre les Picatières et la RD 12.

En 1671, Claude Philibert AYCARD, sieur de la Cour – il était noble – patronnait cette chapelle, tandisque Jean Baptiste ROUZIER prêtre curé de Pont d'Ain en était le recteur[3]. Sa femme, Claudine CALLAMARD s'y fera inhumer en 1690.

En 1693, Claude Philibert AYCARD nomma comme desservant Nicolas CUDIER, prêtre et curé de la Paroisse. L'année suivante, il se fit inhumer dans sa chapelle Saint-Sébastien[4].

Puis, la chapelle passa par héritage à Honnête François JACQUEMIN, vignerons de Varey, petit-neveux du précédent. En 1714, il nomma comme recteur Claude Louis DUGLAS, curé de la Paroisse[5].

En 1755, le curé Claude Louis DUGLAS précisait dans ses notes[6] que c'était la femme de Jean-Baptiste MERMET de Varey – Marie-Josèphe JACQUEMIN – qui y nommait ; elle devait payer 20 livres avec ses sœurs pour les messes.

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1578, f°60, Testament de Louis Marin Dubreuil, écuyer, seigneur de Saconnay.
2 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1536, f°12 – Partage entre Claude Philibert et Louis Aycard.
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1553, f°21.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1607, f°214 et 3E 1583, f°89.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1590, f°63.
6 Source : archives communales antérieures à 1790.

Les trois sœurs la patronnaient toujours en 1769 lorsque, suite au décès de Messire Claude Louis DUGLAS, elles mirent en possession et comme recteur, le 23 juillet, le nouveau curé de la Paroisse, Louis MOREL[1].

Cette chapelle n'a pas été mentionnée dans les ventes de biens nationaux, mais, après la Restauration elle est appelée « chapelle ferrée »[2], terme employé couramment pour désigner les chapelles closes d'une grille afin d'en réglementer l'accès. La cause de cette interdiction pourrait être le danger d'effondrement de la partie de voûte au-dessus l'ancienne chapelle du Saint-Rosaire qui n'était toujours pas réparée en 1816.

La chapelle Saint-François (côté Épître, sud)

Son autel se situait sous la voûte à croisée d'ogives appelée encore aujourd'hui la chapelle de Varey. Fondée par les Chalant, seigneurs de Varey, la clef de voûte porte leurs armes.

Chapelle de Varey : blason des Chalant

En 1650, son patron était Philibert de BEAUREPAIRE. Un nouveau recteur, Messire Jean Baptiste ROSIER vicaire à L'Abergement-de-Varey, fut nommé le 31 octobre en remplacement de Messire Philippe JAILLARD, curé de Saint-Jean-le-Vieux, décédé la veille[3]. Le même jour, il prit possession également des chapelles Saint-Laurent située dans l'enceinte du château de Varey et celle de Saint-Antoine, dont l'autel était situé aussi dans l'église paroissiale, selon le rapport de l'intendant BOUCHU, du même côté, plus bas en suivant, avec la chapelle Saint-Marguerite.

Les chapelles des seigneurs de Varey comprenaient entre autres fonds, une maison d'habitation appelée « La Tour », couverte de tuiles, située *sur la rivière d'Oiselon,* proche de la halle du village de Saint-Jean-le-Vieux[4], appelé anciennement Vieu-sous-Varey.

La chapelle Sainte-Marguerite (côté Épître, sud)

Elle succédait à la chapelle de Varey[5]en descendant la nef. Son recteur était Messire Pierre DECROSO curé de Jujurieux en 1663. C'était la chapelle des LOUVAT de CHAMPOLON.

Charles Joseph du LOUVAT, écuyer, seigneur de Champolon et Curtelet, résidant à La Combe, hameau de Jujurieux, en était le patron en 1719, avec Messire Nicolas CHAPELLIER, prêtre et curé de Jujurieux, comme chapelain.

Toujours d'après ses notes, le curé DUGLAS, en était le recteur en 1755. À sa mort, il fut

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1688, f°2705 et 2708.
2 Écho Paroissial de 1807.
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1533, f°308.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1535, f°292. Également 3E 1608, f°16. C'est potentiellement vers cet emplacement que fut édifié la bâtie savoyarde de 1333.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E1640, f°148.

remplacé par Messire Antoine Balthazard JORDAIN, clerc tonsuré originaire du village, le 28 avril 1769 ; il était fils de Messire Claude Joseph JORDAIN garde des Sceaux près le Présidial de Bourg. En même temps, Messire Louis MOREL[1] fut nommé à la Cure.

Avant 1790 cette chapelle fut groupée avec une autre placée sous le vocable de Sainte-Marguerite et Saint-Apolinaire. En 1791, Balthazar JORDAIN en était toujours titulaire, et tandis que les biens de la chapelle étaient confisqués, il percevait en compensation un traitement de l'État[2]. Ses biens consistaient seulement en un pré situé aux Combes, d'une superficie d'une seytive et demie, qui fut d'ailleurs mis en vente le 24 avril 1793[3].

La chapelle Saint-Antoine (côté Épître, sud)

Dans la même croisée d'ogives que la chapelle précédente, se tenait également l'autel de la chapelle Saint-Antoine appartenant au seigneur de Varey. Le notaire royal et châtelain de Varey, Claude POGUET y avait acheté un droit de sépulture en 1606[4].

En 1641, après le décès de Messire Étienne François BACHOD, ancien recteur, cette chapelle fut attribuée à Messire Philibert JAILLARD, que François DUGNYE, seigneur de Varey et Jujurieux, installa[5]. Après son décès, lui succéda en 1650 [6], Jean Baptiste ROSIER, prêtre vicaire affecté à L'Abergement-de-Varey.

Le recteur suivant fut Claude de CHAMPFOUR, curé de Magny en Bourgogne, diocèse d'Autun. Pour la cérémonie de prise de possession de cette chapelle, il donna procuration à Messire Adrian Constance DUGLAS, clerc tonsuré de Montréal. Contrairement aux autres chapelles, dont les lettres de provision étaient fournies par l'Archevêque de Lyon, c'était l'abbé commendataire de Notre Dame d'Ambronay qui procurait celles de la chapelle Saint-Antoine[7]. L'abbé Claude Louis DUGLAS confirmait ces modalités par ses notes de 1755, alors que Messire BONNET d'Ambérieu était recteur.

La chapelle Saint-Claude (côté Épître, sud)

Elle est citée en 1655 dans le rapport de l'intendant BOUCHUT comme étant la dernière du côté Épître.

En 1629, son patron était Honnête Nicolas, fils de Claude FRANÇOIS dit PÉTRÉ de L'Abergement-de-Varey. Le 2 juillet, il présenta cette *chapelle ou oratoire sous le vocable de Saint-Claude ainsi que les droits de confrérie*, à Philippe JAILLARD originaire de Saint-Jean-le-Vieux, prêtre de la paroisse, en remplacement de feu Messire François TILLON, précédent recteur[8].

Lorsque le curé JAILLARD décéda à son tour, en 1650, la chapelle était patronnée par Honnête Claude, fils de feu François BARBOLLAT dit TILLON. Elle fut présentée le 5 novembre par le

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E1640, f°148.
2 Sources : Archives départementales de l'Ain, 2L 260.
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 1Q 210.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1507, f°69.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1526, f°149.
6 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1533, f°308.
7 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1609, f°156.
8 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1518, f°294.

Sieur SAUNIER, curé et archiprêtre d'Ambronay, au nouveau curé de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux, Messire Nicolas CUDIER[1].

Mais le droit de patronage fut bientôt contesté par le seigneur de Champolon de La Combe. Par conséquent, l'édifice fut délaissé, abandonné pendant un temps, bien que la chapellenie fonctionnât toujours. En 1655, son état ne permettait plus d'y célébrer la messe, *étant toute dépavée, sans vitres, les ormeaux poussant sur la toiture et détruisant la voûte*[2]. Le recteur était à cette époque Messire Pierre Decroso prêtre à la cure de Jujurieux.

En 1719, le patron était Charles Joseph du LOUVAT. Il nomma comme chapelain, le 30 septembre, le curé de Jujurieux, Messire Nicolas CHAPELLIER, en remplacement de messire ROGUET[3].

Finalement la Justice trancha, et en 1746 les TILLON avaient retrouvé leurs anciens droits de patronage. Jeanne, fille aînée de feu Claude TILLON – Maître chirurgien de Saint-Jean-le-Vieux sans enfant mâle – devint patronne de la chapelle Saint-Claude. Elle nomma comme chapelain, le 14 octobre 1746, Jean-Baptiste VICAIRE, prêtre et vicaire de Neuville-sur-Ain, suite au décès de Messire Claude FOURNIER de Varambon recteur de ladite chapelle. Puis, le 5 septembre 1747, elle nomma Messire Pierre GOYFFON, curé de Tossiat[4], ce que confirme le curé Claude Louis DUGLAS par ses notes de 1755.

La chapelle Saint-Antoine de Padoue (côté Épître, sud)

Elle était déjà fondée en 1621, car Messire Antoine de LA BALME, curé de la Paroisse en prit possession[5] cette année-là. C'était la chapelle de la famille FORNIER-ROSSET ; son patron était alors Antoine ROSSET, fils de feu Marc ROSSET. L'emplacement de son autel est inconnu pour cette époque.

Mais curieusement, Monseigneur Camille de NEUVILLE, dans son rapport de 1655, mentionna « On a commencé une chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue. ». S'agissait-il d'un nouvel emplacement ? Elle n'était pas terminée en 1678, car Marguerite FORNIER veuve de Émilan MATHIEU, souhaita dans son testament avoir sa sépulture au cimetière de l'église de St-Jean-le-Vieux, au tombeau de ses ancêtres qui joignait l'arcade destinée pour la chapelle de saint Antoine de Padoue[6].

En 1734, son recteur, Jérôme FORNIER, aussi curé de la Paroisse, amodiait ses biens qui consistaient en des prés contenant cinq seytives, des terres de dix mesures de semailles au lieu-dit le Pontet, et des vignes de quatre ouvrées situées à la Guillotière[7] : beau patrimoine !

Le curé Louis DUGLAS notait en 1755 que la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue, dont l'arcade était à l'entrée de l'église du côté droit, n'était pas bâtie ; Maître FORNIER (probablement Joseph,

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 34634.
2 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1548, f°198.
3 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1640, f°148.
4 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1623 f°ˢ128 et143.
5 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1511, f°22.
6 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1555, f°307.
7 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1590, f°86.

qui fut fermier général des revenus de Varey en 1749) en était le patron, et le curé de Martignat le recteur ; il faisait dire cinquante messes au grand autel chaque année en attendant que la chapelle soit bâtie.

Charles BRIEL, curé de Cerdon originaire de Saint-Jean-le-Vieux, était recteur en 1775[1].

D'après la « Déclaration pour l'Acquisition des Domaines nationaux », son autel fut finalement érigé dans la chapelle de Varey. Les biens de cette chapelle subirent le même sort que les autres biens de l'Église durant la période révolutionnaire.

Répertoire des Chroniques de l'Oiselon de Lucien Pérouze concernant l'église

N°4-octobre 1996 – 13 mai 1895 – Les vitraux du chœur de l'église de St-Jean-le-Vieux sont commandés aux Ateliers Bessac à Grenoble. Le maître-verrier Jean-Augustin Bessac.

N°6-octobre 1997 – 1851 – Clotilde Alliod fait don à l'église de St-Jean-le-Vieux de son tableau « Le baptême du Christ ». Comparaison du tableau de Clotilde Alliod avec l'original de Savonanzi.

N°9-mai 1999 – 1842 – Une « Belle jardinière » entre dans l'église de St-Jean-le-Vieux.

N°10-octobre 1999 – Dépliant « Église de St-Jean-le-Vieux ».

N°13-mai 2001 – Cloches et clocher de St-Jean-le-Vieux (suite).

N°21-Mai 2005 – 1768 – 1794 – Claude Louis Morel, curé de St-Jean-le-Vieux sous la Révolution.

N°22-Octobre 2005 – 30 mars 1794 – L'église de St-Jean-le-Vieux « convertie » en Temple de la Raison.

N°23-Mai 2006 – L'église et la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux.

N°24-Octobre 2006 – L'église et la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux (suite)

N°s29/30-Octobre 2009 – L'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieux – Essai de datation et description.

N°s31/32-Octobre 2010 – L'église paroissiale de Saint-Jean-le-Vieux – Les chapelles latérales.

1 Sources : Archives départementales de l'Ain, 3E 1654, f°429.

RECETTES DES XVIII^{e} et XIX^{e} SIÈCLES

Tirées d'un recueil particulier, établi par plusieurs générations de maîtresses de maisons de la bourgeoisie locale, ces quelques recettes domestiques, tours de main, trucs et astuces, prêtent à sourire, alors que le goût du naturel et du « fait maison » reviennent avec force ; mais, replaçons-les dans leur contexte ! Leurs transcriptions sont laissées dans leur jus !

XVIII^{e} SIÈCLE

Câpres

« Pour faire des espèces de capes[1] propres à mettre dans les salades et ragoûts, prenés des fleurs de genêt que vous faites confire dans le vinaigre.

Des boutons de capucines sont aussy parfaitement bons.

Vous pouvés de l'un et de l'autre des salades tant douces que vous souhaiterés en les faisant tremper quelque tems dans l'eau, et en y mettant ensuite du sucre dessus et de l'huile. »

Verjus

« Pour faire du verjus qui se conserve des deux et trois ans.

Prenés du verjus[2] dans le tems, vous l'égrapés, vous le mettés dans une chaudière et le faites de la même façon que le vin cuit ou résiné[3]. La seule différence est qu'il faut changer de vases pour le faire cuire parce qu'il gateroit un chaudron à cause de son acide si on le laissoit toujours dans le même. Du rest le point de cuisson est le même que celui du résiné. Lorsque le verjus est cuit, il faut le mettre dans un pot de fayance ou autre bien vernissé à cause de l'acide. »

Raisins de Corinthe

Pour faire des raisins qui imitent ceux de Corinthe propres à mettre dans les ragoûts, prenés la nature de raisin qui soient les plus gros, les plus doux et les moins chargés de pépins. Consultés sur cela les vignerons. Faites les sécher au four et gardés les dans une boëte de sapin ; mais ce qui est plus essentiel avant que de les mettre dans les ragoûts… otés les pépins à cause de leur âcreté.

Le meilleur raisin pour cela est le Chasselat autrement dit le Cursel[4].

1 ***Cape :*** ancienne forme de câpre, fruit du câprier.
2 ***Verjus :*** raisin encore vert et aigre, qui a été cueilli avant maturité. Il était employé dans les médicaments ou dans l'alimentation. Le verjus rentrait dans la composition de la moutarde de Dijon.
3 ***Raisiné :*** confiture à base de jus de raisin concentré.
4 Le Curzel est un ancien cépage du Piémont, le Chasselas étant d'originaire de Suisse.

Recette pour faire le ratafia de fleur d'orange

« Prenés chopine[1] d'eau de vie, chopine de bon vin blanc, un quarteron[2] de fleur d'orange, un quarteron de sucre, vous epluchés votre fleur d'orange dont il ne faut prendre que les feuilles, et vous metés le tout ensemble pour le laisser infuser pendant vingt-quatre heures. Ensuite vous le passés dans la chausse. Si on aime le ratafiat un peu sucré, on y met demi livre de sucre par pinte. »

Recette du ratafia de coing

« Vous prenés des coings qui soient bien murs, vous les frotés bien avec un torchon blanc, l'un après l'autre. S'ils sont tachés ou pourris, vous ôtés toutes les taches et toute la pourriture. Vous les rapés sur une rape que vous faites faire plus grandes que celles dont on se sert à la cuisine. Vous metés une pinte d'eau de vie (quand on en fait une pinte on en fait cent si l'on veut). Vous prenés un torchon neuf d'une toile un peu claire et vous passés à force de bras à deux avec des batons la rapure du coing pour en tirer le jus de sorte que le marc reste bien sec. Vous melés pinte de jus de coing sur pinte d'eau de vie, demi setier[3] de bon vin de champagne, demi livre de sucre, trois amandes d'abricot, un grain de canelle, deux grains de massif [?], *un grain de coriandre que vous réduisés en poudre. Vous laissés infuser le tout pendant vingt jours en le remuant tous les jours, et le vingtième jour le passés à la chausse jusqu'a ce qu'il soit clair comme de l'ean de roche. On peut baver la chausse avec un peu de lait avant de passer le ratafiat pour la graisser. »*

Recette du ratafia de cerise

« Vous prenés un vase ou une bouteille de quelle grandeur qu'il vous plaira. Vous les remplirés de belles grillotes bien saines de sorte qu'il n'y en aie aucune de pourries, et qui soient bien mures. Vous remplirés le vase ou la bouteille d'eau de vie, vous metrés un quarteron de sucre par pinte d'eau de vie. Vous boucherés bien le vase ou la bouteille avec du parchemin ; si c'est un tonneau, avec le bondon, et vous le laissés pendant quatre mois sans y toucher et après cela vous le tirez au clair. »

Recette du ratafia d'absinthe et de citron

« Sur quatre pintes d'eau de vie la plus blanche, il faut la peau de dix citrons moyens que l'on coupe aussy fines que si l'on coupait des zestes ; ajoutés y deux petites pincées d'absinthe qui sont environ dix feuilles et que vous lierez dans un linge fin. L'on fait infuser le tout dans l'eau de vie mise dans une cruche de grès bien bouchée deux fois vingt-quatre heures ; il faut y suspendre l'absinthe avec une fiselle pour le retirer aisément, et le faire égouter après l'infusion ; sur quatre pintes d'eau de vie il faut trois livres et un quart de sucre, c'est à dire trois carterons par pintes.

Après l'infusion de quarante-huit heures on clarifie le sucre avec le blanc et les coquilles de

1 ***Chopine :*** valait la moitié d'une pinte. La pinte d'eau pesait un livre.
2 ***Quarteron :*** compte qui fait le quart d'un cent, c'est-à-dire 25 unités. S'il s'agit d'un poids : le quart d'une livre.
3 ***Setier :*** la mesure régionale contenait une cinquantaine de litres environ.

deux œufs ; on l'écume et on le fait cuire à la grosse plume, ce qu'on connaît à l'odeur et lorsqu'il fait la perle à l'écumoire.

Lorsqu'il est cuit, on a préparé une grande terrine capable de contenir toute la liqueur. On a un tamis et une grande cuillère on verse en même tems le sucre et l'eau de vie de la cruche dans le tamis qui est tenu par une personne, et en même tems on remue la liqueur dans la terrine avec la grande cuillère pour mêler le tout.

Quand la liqueur est passée, on couvre la terrine ; on laisse refroidir, on la passe à une chausse et on la met en bouteille. Plus le ratafiat est vieux, meilleur il est. »

Sirop de groseilles

« Prenés des groiseilles ; en passer le jus ; mettre trois livres de sucre pour une pinte de jus. Le mettre dans une cruche ; remüer le tout jusqu'a ce que le sucre soit fondû. Bien boucher la cruche et la mettre à la cave pendant trois mois. Il se fera une croute au dessus ; il la faut oter et passer le sirop à la chausse. Conserver les bouteilles à la cave, et quand on veut les en retirer, avoir attention de déboucher la bouteille afin qu'elle ne se casse pas.

Le sirop de citron se fait de la meme facon. Il faut achepter ché les confiseurs ceux dont ils ont oté l'écorce, qui coutent moins. »

Sucre cuit à la plume.

On met dans une bassine deux livres de sucre avec une livre d'eau : on fait chauffer ce mélange pour dissoudre le sucre : on fait évaporer l'humidité, jusqu'à ce qu'en plongeant une cuiller dans ce syrop, & la secouant brusquement, le sucre en échappant de la cuiller, se divise en une espece de pellicule mince & légere, semblable à ces toiles d'araignées qui voltigent dans l'air sur la fin de l'été. On nomme *sucre cuit à la petite plume* ou *perlé*, celui qui produit difficilement cet effet, *& fucre cuit à la grande plume*, celui qui le produit facilement. On reconnoît encore que le sucre est cuit à la plume, lorsqu'en en prenant un peu dans une cuiller, & le faisant tomber d'un peu haut, la derniere goutte se termine en un fil blanc très délié, sec & cassant. Dans cet état, il est à la grande plume ; & lorsqu'il forme une petite goutte ronde & brillante au bout de ce fil, c'est une marque qu'il est cuit au perlé ou à la petite plume. Quelques personnes reconnoissent encore la cuite du sucre à la plume, en en faisant tomber un peu dans un verre d'eau froide : lorsqu'il est cuit à son point, il se précipite au fond du vaisseau sous la forme de globules qui sont secs & cassants.

Le sucre cuit au *caramel* est le sucre cuir à la grande plume qu'on fait cuire encore davantage, & qu'on fait rôtir légérement : ce sucre a une couleur rousse comme le sucre d'orge, parce qu'il a commencé à se brûler.

Éléments de pharmacie, Antoine Baumé, chez Samson, libraire, 1773.

Liqueur de café

« Pour un pot et demit eau de vie, demit livre caffé moka ; ne pas autant le bruler en le brulant, que pour le faire à l'eau. Ensuite le laisser dans l'eau de vie un mois, le moins, pour la clarification ; du sucre il faut demistiez [demi-setier] d'eau pour une livre de sucre, 5 à 6 cloux de geroffle un bon canon[1] de canelle. En mettant le café brulant dans l'eau de vie il faut y ajouter pour deux sols de fleurs de mussecade. Ensuite filtrez la liqueur dans une bouteille de vere. »

Façon de faire la pommade…

« Il faut bien laver le cindoux ; le mettre en pâte ; le laisser tremper pandant nœuf jours dans l'eau fraiche, et la changer chaque jour.

Il faut ensuite le bien laver, et le mettre dans un pot nœuf de terre bien vernissé, et le mettre au bain maris. Il faut mettre avec ladite graisse une poignée d'orge crû, une pome de réneitte coupée en quartier ; pour deux livres de graisse, il faut deux onces de cire paillée ; il faut aussy mettre un verre d'eau de rose, un verre d'eau de vie, et un cytron, et faire bouillir le tout au bain maris à petit feu. Ensuite la passer sur de l'eau fraiche. La laisser passer ainsy une nuit ; la laver avec de l'eau de vie et l'en fermer dans des pots. »

Pour faire une bouteille de beau noir [encre]

« Prenés une livre de bois d'inde, six noix de galles que vous couperés, vitriole romain ou couprose, gros comme une noix, de l'alun de glace, gros comme une noisette, de la rouille de fer à proportion ; mettés le tout dans le meilleur vinaigre pour le laisser infuser. »

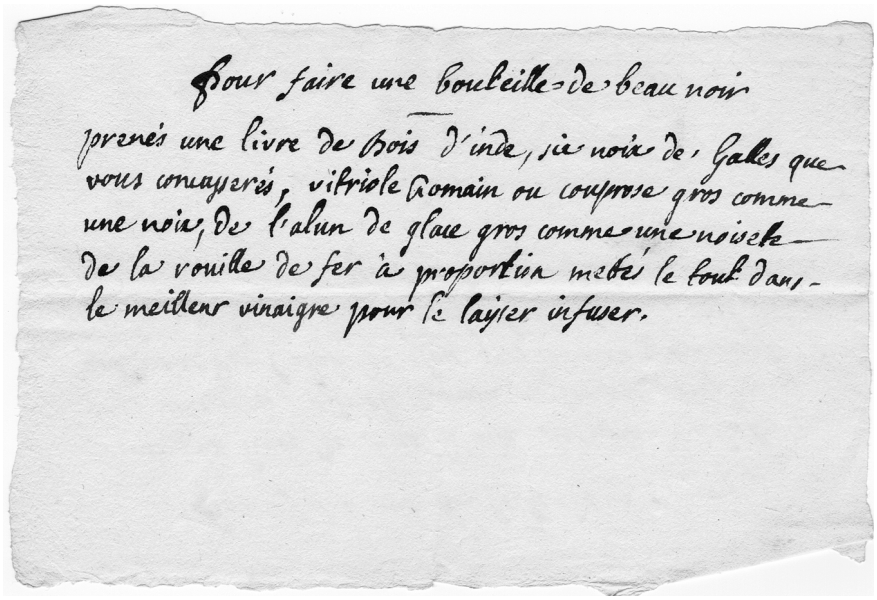
Pour faire une bouteille de beau noir
prenés une livre de bois d'inde, six noix de Galles que
vous concasserés, vitriole Romain ou couprose gros comme
une noix, de l'alun de glace gros comme une noisete
de la rouille de fer à proportion mettés le tout dans
le meilleur vinaigre pour le laisser infuser.

1 ***Canon :*** « petit tuyau », tube.

Mémoire pour faire des pots pourris

« 2 livres de fleurs de violette

1 livre de fleurs de roses rouges

4 livres de fleurs d'œillet rouge simple dont on prend que le rouge

6 livres de fleurs d'oranges entières, et plus si l'on veut

6 livres de roses muscades

1 demy livre de fleurs de camomille [ingrédient ajouté par une autre main]

1 livre et demie de fleur de thin

1 livre de marjolaine d'été

1 livre de mélilot en fleurs

1 livre et demie de petit mirthe

4 livres de lavande fleurie ; si on le peut, de lavande de Spic[1]

1 demie livre de fleur de romarin

1 quarteron de jeune baume[2]

1 quarteron de feuilles de laurier franc[3]

1 demie livre de clous de girofle concassés

1 quarteron et demi de canelle rompüe en morceaux

2 onces[4] *de poivre blanc concassé*

La petite peau jeaune de douse citrons, qu'on peut couper ou raper, pour qu'on ne prenne que le jeaune sans entamer le blanc

Manière de faire le pot poury

Il faut avoir deux pots qui tiennent près d'un minot[5] *de sel, qui n'aient point servi, et qui ferment bien ; il y a ordinairement à ces pots de grès un trou au coûvercle qu'il faut avoir soin de boûcher.*

On commence par mettre un lit de sel au fonds du pot ; on met ensuite un lit de fleurs et d'herbes fines qu'on couvre d'un lit de sel ; on remet un nouveau lit de fleurs qu'on recouvre encore d'un lit de sel, et toujours de mesme jusqu'a ce qu'on ait plus rien à mettre dans le pot ; il faut avoir soin de bien remüer le pot poury avec une spatule de bois bien sec, vingt-quatre heures après avoir mis les fleurs. Si non a pas le poids des fleurs et des herbes fines tout à la fois, il ne faut pas s'en embarasser, pourvu qu'on se souvienne du poids qu'on a mis ; on peut acheter en plusieurs fois selon qu'on peut avoir les fleurs et les herbes fines.

Quand les premiers pots commencent à estre trop plain pour estre remüé aisément avec la spatule, il faut en mettre la moitié dans le second pot et avoir ensuite attention à partager également ce qui reste à mettre dans chacun des pots ; quand les fleurs et les herbes fines sont

---

1 ***Spic :*** *Lavandula latifolia*, ou lavande aspic. Nom ancien : Lavande *spica*. Ses fleurs ont une odeur particulièrement camphrée.
2 ***Baume :*** plante odoriférante, notamment la menthe.
3 ***Laurier Franc*** : synonyme de laurier sauce.
4 ***Once :*** poids de 30 grammes.
5 ***Minot :*** mesure pour matières sèche ; moitié d'une *mine ;* 1/4 de *setier, c'est-à-dire équivalent environ à 13 litres.*

entièrement mises, il faut mettre les épices et le citron, à poids égal dans chacun des pots, après quoy, il faut beaucoup les remüer afin que tout soit bien meslé. Quand cela est fait, on vüide l'un des pots dans l'autre afin que tout y püisse contenir, quand le pot est plein on le couvre d'une bonne de sel bien épaisse, et après avoir mis le coûvercle on cole une bande de papier dessus afin qu'il n'ait point d'air, et qu'on ne puisse l'ouvrir. On laisse ainsi reposer jusqu'à la St Martin qu'on débouche le pot, et qu'on en jette la moitié dans le pot qui est vuide. Si on en veut long tems conserver l'odeur il ne faut point les changer de pot, et il faut les remuer une fois ou deux la semaine avec la spatule de bois ; il faut avoir attention que les fleurs et les herbes fines soient bien épluchées, qu'il n'y reste ni bois ni queües, ny petit coton, excepté la fleur d'orange qu'on met toute entière. »

XIX^e^ SIÈCLE.

Sirop de Guimauve

« On prend 32 grammes de racines de guimauve nettoyées et incisées (découpées avec des ciseaux), et jette sur ces racines un litre et demi d'eau bouillante ; on laisse refroidir ; on passe au travers d'un morceau de mousseline ; on ajoute 2 livres de sucre ; on bat deux œufs jusqu'a ce qu'ils soient en mousse ; on les pétri et ajoute aux ingrédients ci-dessus indiqués ; on met au feu le tout ; on écume ; on passe ; on met en bouteille. On prend ce sirop par cuillérées ; il est excellent pour les toux, les irritations de poitrine, et sans inconvénient pour tous les âges.

Poudre pour les dents

« On réduit en poudre 8 grammes de charbon de bois de tilleul, 8 grammes de racines d'acore (acorus calamus[1]) et 8 grammes de feuille de sauge ; mélanger le tout. Nota : cette poudre est excellente pour rafermir les gencives, prévenir les caries et maintenir les dents en bon état ; elle est peu couteuse et très facile à préparer soi même. »

Nettoyage des chapeaux de paille

« On prend du savon blanc ; on en frotte un morceau d'étoffe de laine imbibée d'eau de lessive ; quand ce morceau est couvert de mousse, on s'en sert pour laver les chapeaux de paille ; ceux-ci sont décousus, étendus sur une table bien propre, ou mieux encore, sur un morceau de linge blanc. Quand le chapeau a été bien frotté dans tous les sens, on le rince en passant partout un morceau de laine imbibée d'eau pure, puis on essuie avec un morceau de linge ; on prépare une petite caisse ou barrique pour passer le chapeau au soufre : dans le fond de la barrique, on pose une pierre ou une plaque de métal ; on y met du soufre et on allume ; on suspend le chapeau dans la barrique et on ferme celle-ci, aussi soigneusement que possible, et on y laisse le chapeau pendant une demi-heure ; on le retire, et afin de lui rendre son lustre, on le repasse avec un fer chaud, en mettant une feuille de papier fin entre le chapeau et le fer à repasser. »

1 ***Acorus calmus :*** plante vivace aquatique que l'on trouve en bordure des berges.

Eau de BOTOT

« *Eau de vie : 1 litre*

Huile essentielle de menthe poivre : 4 grammes
Semences d'anis étoilée : 32 g.
Girofle : 8 g.
Canelle : 8 g.
Cochenille : 4 g.
Racine de pirêtre : 32 g.
Quinquina rouge : 4 g.

Mettez tous ces ingrédients dans l'eau de vie pendant 8 jours au moins – 12 jours au plus – et faites infuser dans un flacon hermétiquement bouché ; ensuite faites filtrer et conservez dans de flacons bien bouchés.

On met de quelques gouttes de cette préparation dans un verre d'eau et on s'en sert pour la bouche et les dents. L'eau de Botot et un très bon spécifique pour la conservation des dents. »

L'eau de bouche de BOTOT est toujours commercialisée, sa composition est voisine de cette recette, et son emploi identique. Elle porte le nom à son inventeur : *Edmé François Julien Botot,* médecin de Louis XV, qui a mis au point le premier antiseptique buccal en 1755.

Nettoyage des couteaux

« *On prend de la chaux pulvérisée, un bouchon de liège humecté d'eau, et on frotte soigneusement les lames de couteaux avec ce bouchon, après les avoir couvertes de chaux ; on essuie et on laisse sécher.* »

Jus de fraises

« *On prend deux kilogrammes de sucre que l'on cuit dans un quart de litre d'eau ; on le jette bouillant sur six kilogrammes de fraises mures et nettoyées ; on couvre, on laisse reposer pendant 24 heures ; on passe le tout au travers d'un manchon de mousseline ou d'un tamis ; on met en bouteilles dans un chaudron, séparées par un peu de foin ; le chaudron rempli d'eau froide est passé sur le feu ; on laisse cuire pendant 10 minutes (à dater du commencement de l'ébullition) ; on retire le chaudron, on laisse refroidir l'eau, puis on enlève les bouteilles. Ce jus servira soit en qualité de sirop, soit pour les crèmes et les glaces*. »

Differentes recettes
pour remedes, et liqueurs

UN SOLDAT DU 1er EMPIRE

Claude Gobin (1784-1857)

Les registres paroissiaux attestent que Claude Gobin, ou Gaubin, est né à Varey le 4 décembre 1784, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Bidal, mariés le 4 février 1777 en l'église de Saint-Jean-le-Vieux. Originaires d'Hauterive, les Bidal se disaient « gens de labeur » ; les Gobin exerçaient la profession de vigneron depuis plusieurs générations et occupaient le groupe de bâtiments, en aval du moulin du Battoir, en rive gauche. À cette époque le lieu-dit « au Battoir » n'existait pas. Ce n'est qu'un peu après 1800 qu'on le trouve dans les minutes des notaires ou à l'État Civil : d'abord, « le Battoir de Varey » et « le Battoir sous Varey », puis vers 1830, « le Battoir ». La distinction récente de ce lieu de Varey provient probablement d'un fait suffisamment marquant ayant un rapport avec le battoir à chanvre installé au moulin ; peut-être s'agit-il de l'accroissement de son activité et sa modernisation, comme un peu partout en France après la Révolution. Notons qu'au cadastre de 1826 cette « usine » comporte deux roues en enfilade. Lazare Gobin, frère de Jean-Baptiste, avait le loisir de les voir tourner depuis sa fenêtre, puisqu'il en était séparé que de quelques mètres occupés par sa cour et son verger. La famille de Jean-Baptiste se tenait dans l'impasse un peu plus haut à droite, en direction de Cheminand. Ces gens modestes, parcimonieux mais argentés accrurent leur patrimoine, pendant la Révolution, en acquérant quelques fonds de terrain issus de la vente des biens confisqués par la Nation. Le bénéfice de cette opportunité eût cependant un revers. Bientôt la coalition contre la Nation française républicaine puis les guerres napoléoniennes menacèrent ce qu'ils avaient de plus cher au monde : leurs garçons. En effet, si en 1789 le recrutement des soldats par conscription fut rejeté en vertu des principes de la liberté et de l'égalité, l'engagement volontaire ne resta pas longtemps la manière de pourvoir l'Armée en soldats.

À droite : maison de Claude Gobin

Fusiller d'infanterie de ligne

Lorsque la République fut menacée par l'extérieur, l'état pitoyable des troupes contraignit le pouvoir à recourir, à partir du 23 août 1793, à la « réquisition permanente » des citoyens non mariés entre dix-huit et quarante ans accomplis. Chaque commune dut fournir un nombre d'individus fixé par les autorités ; nul ne pouvait s'y soustraire. La constitution de l'An III et les lois du 19 fructidor an VI confirmèrent les deux modes de recrutement : le volontariat et la

conscription. Cette dernière concernait tous les citoyens français d'âge compris entre 20 et 25 ans révolus, désignés par tirage au sort. Les exemptions, à la discrétion des sous-préfets, étaient rares. La loi du 28 floréal an X, introduisit le remplacement de gré à gré, ainsi que le paiement d'une indemnité par les conscrits réformés. Quiconque souhaitait se faire remplacer devait disposer de l'argent nécessaire pour l'achat d'un conscrit de substitution.

C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1805, plusieurs notables de Saint-Jean-le-Vieux, ainsi que les frères Gobin, voyant approcher la date du tirage au sort des conscrits de la prochaine classe, s'associèrent pour financer solidairement l'achat éventuel de remplaçants pour leurs fils, dans l'hypothèse où l'un d'entre eux serait désigné. Le groupe de sociétaires comprenait : Jean Baptiste Pauly, propriétaire et avocat ; Joachin Ravier, ancien notaire royal ; Jean-baptiste Humbert, marchand, et enfin, les frères Gobin, Jean-Baptiste père et Lazare, vignerons. Cet accord fut scellé par une convention passée chez par Maître Morel le 23 octobre 1805.

Convention entre les sieurs Pauly, Ravier et autres.

1er Brumaire An 14 (23 octobre 1805)

Par devant nous Jean Simon Morel Notaire public résident à Saint-Jean-le-Vieux Canton de Poncin Arrondissement de Belley Département de l'Ain en présence des témoins soussignés ont comparus Sieurs Jean-Baptiste Pauly avocat agissant au nom de Jean-Louis Pauly son fils pour qui il se fait fort, Joachin Ravier agissant au nom de Claude Ravier son frère pour lequel il se fait aussy fort, Jean-Baptiste Humbert agissant pour Claude Humbert son frère pour lequel il se fait également fort, tous propriétaires audit Saint-Jean-le-Vieux, Jean-Baptiste Gaubin agissant au nom de son fils, pour qui il se fait fort, et Lazare Gaubin agissant aussy au nom de Jean-Baptiste Gaubin son fils pour lequel il se fait pareillement fort, lesquels ont librement fait la convention et contracté la société qui suivent.

Comme lesdits Pauly et Gaubin fils, Claude Ravier et Claude Humbert, font partie de la conscription de l'an [?] qu'il va être procédé par devant Mr le Sous-Préfet de cet arrondissement aux opérations qui doivent désigner par le sort, ceux qui feront partie de l'Armée Active : considérant qu'il en faut quatorze dans ce canton, le sort peut tomber a un ou plusieurs des cinq conscrits cy devant dénommés, les comparants voulant concourir pour les faciliter à se faire remplacer, s'ils le jugent à propos, promettent de contribuer personnellement pour chacun une somme de quatre cent francs[1] Tournois.

, laquelle somme sera distribuée tant aux conscrits qui auront le sort dans le tirage de ce jour qu'à ceux qui pourront être désignés ou appelés dans l'espace de six mois à dater du jour de la réception des conscrits au Conseil de recrutement qui doit se tenir à cet effet, de sorte que cette distribution ne pourra avoir lieu qu'à l'expiration de ces six mois, époque où les comparants promettent payer chacun leur contingent sans intérêts.

Comme chacun des conscrits cy devant dénommés a contribué à une masse générale faite entre tous les conscrits, il est convenu que l'argent qui en proviendra à ceux des cinq qui peuvent avoir le sort sera imputé aux comparants c'est à dire que s'il en provient cinq cent francs, ils n'auront plus à payer que chacun trois cent francs. Si les conscrits à qui le sort tombera ou qui seront appelés dans les six mois peuvent se procurer des hommes pour une somme inférieure à la masse de deux mille francs ce qui restera à cette masse sera divisée par cinquième entre les comparants ; par exemple si les remplaçants ne coûtent que mil francs les comparants ne

1 Quatre cents francs en numéraires.

payerons chacun que deux cent francs y compris ce qui vient de la masse générale. Si aucun de ces cinq conscrits n'a de sort, ces conventions seront sans effet il en sera de même s'ils l'ont tous ou qu'ils soient tous appelés dans les six mois. Les comptes des présentes seront prélevés sur la masse ainsy convenue aux obligations de droit.

Dont acte fait et lu aux parties dans la maison commune de Poncin le 1er Brumaire an 14, en présence de Claude Marie Giguet propriétaire à Jujurieux et de Jean-François Orset propriétaire à Saint-Jean-Le-Vieux, témoins qui ont signé avec les parties excepté Jean-Baptiste Gaubin qui de ce en quoi a déclaré ne pas savoir.

pauly Ravier gobin humbert orset

Giguet

Morel

Registré à Ambérieux le 16 Brumaire an 14.…..

Tous les cas de figure étaient donc prévus ! Cependant, on ne sait pour quelle raison, ces accords n'ont pas été mis en pratique pour Claude Gobin, qui fut appelé au 101e Régiment de ligne[1] et fit son service pendant les cinq années requises, dont une partie au royaume de Naples. Son père décéda en 1809. Au cours de l'année suivante, dans le but de régler la succession, la mère demanda à son fils éloigné du foyer par la guerre, l'envoi d'une procuration. Son régiment opérait alors, depuis plusieurs mois en Calabre. Voici la réponse dont nous avons délimité les phrases par des points, absent dans l'original, afin de rendre la lecture plus facile :

Palmis le 10 aouts 1810

Mas Très Chère mère

Je vous dirais que depuis la lètre que je vous avet écrit nous avont embarqué de suite.

Nous avont été 3 mois enbarqué en des barques[2].

Jai resut 3 lètre alla foit qui mon fait un sensible plaisi que vous jouise dune bonne santé

Tenqua la miene net pas bien bonne pour le psésent voila quelque jous que jet la flod…

1 ***101e Régiment de ligne :*** formé de la 101e demi-brigade. Campagnes : ans XII et XIII à l'armée d'Italie ; de l'an XIV à 1810 aux armées d'Italie et de Naples ; 1811 aux armées de Naples, d'Espagne et au corps d'observation de réserve ; 1812 à l'armée de Portugal ; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au 12e corps de la grande armée ; 1814 au 7e corps de la grande armée, garnison de Gênes et armée d'Italie ; 1813 en France. (Histoire de l'armée et de tous les régiments : depuis les temps de la monarchie française jusqu'à nos jours, Volume 4, A. Barbier Éditeur, Paris, 1850)

2 L'invasion de la Sicile devait effectivement se réaliser en barques.

et je nai pas encore été alopital mais si cela ne vas pas mieu dan quelques jours je serais au…[obligé]

di allés. Je vous dirais que jais resut la lètre que vous mavez envoyee qui avait un louis de dent. Je nai

encore touché largent. Dans le moment cy javet touché un moi de paye qui mas fait bien

du plaisi mais c est fini à present. Joret bien du besoins dan touché autan dans ce moment.

Nous on déjà été trois foits pou allée en Cicile nous non pas encore pu reusi. La

premiere fois le général qui commendèt larmée avèt trai p… on la suplier il voulèt nous faire débarqué

dans un androit qui avait mille bombe dans le sable. Si l'espion avet rété encore demihère[derrière?]

nous étion tou perdu. T*ou le jour on na lent de forse pour y allé.*

On c'eba tou les jou lés Batiment avec de chenous avec tenu de Chèr Jean.

Nous sommes campé au bor de la mer su le sable que nous atendon tou les jour d'enbarqué. Ten

qu'a la procuration je n'ai pas pu vous l'envoyer.

J'ai fai mon posible pour taché de l'envoyer. Je nai pas pu mieux faire. Mon frère Pierre

peu san chargé je lui donne plain pouvoir de partagé. Il peut faire comme pour lui : rengé

tous les affaires payer ce qui à apayer il men rendrap conte qu'ant il aura Raigle lés afaires. Si vous

pouvez menvoyer quelques font vous mé feré plaisi.

Rien notre à vous marqué pour le present je finis en vous faisant mes compliments

atouse je suis pour la vie votre tré chèr fisl Claude Gobin Soldat au 101e Regiment 1er Battlon

4e Compagnie à Palmis en calabre

_____

Vous feré des compliment au Gaspa Reverdy ainsi qu'a tous les autres camarades.

Enregistré à Ambérieu le premier mars 1811, ce document servit de procuration à Pierre Gobin. Le contenu confirme l'importance stratégique de Palmi pour les projets militaires de Joseph Bonaparte, en Calabre.

Bonaparte, débarqua à Palmi en juin pour diriger son armée depuis Reggio jusqu'en octobre 1810. Il avait pour objectif la conquête de la Sicile occupée par les Anglais qui entretenaient l'insurrection permanente en Calabre. Après plusieurs mois de tentatives infructueuses, le 26 octobre, il repartit pour Naples. Certains prétendent qu'il n'eut jamais la réelle intention d'envahir la Sicile, mais celle de faire diversion pour détourner les Anglais de Corfou. Sa volonté de soumettre la population calabraise n'eût pas davantage de succès.

Claude Gobin eut la chance de survivre à ses cinq années de service militaire. Sans la mort de son père durant cette période et l'annexion de la lettre à l'acte de partage nous n'aurions jamais su que Claude Gobin avait fait, malgré tout, son service militaire, ni qu'il l'avait effectué en bonne partie en Italie.

Jeanne Bidal abandonna sa part d'héritage et le montant de sa dot à ses cinq enfants. Le patrimoine de Jean-Baptiste fut donc réparti par des experts en cinq parts sensiblement égales. L'attribution de chacun des lots fut tirée au sort et Claude reçut celui qui comportait la maison paternelle et l'obligation d'héberger sa mère. Quelques années plus tard, le 12 janvier 1819, il épousa Marie Louise Bigot de l'Abergement-de-Varey. Génération après génération les descendants de Claude occupèrent la maison familiale dont l'emplacement a été cité plus haut. Durant tout ce temps, le graphisme de « Gobin » se transforma en « Gaubin », conformément à la prononciation traditionnelle du patronyme. Les dernières personnes ayant porté ce nom disparurent en 1973 et 1975, laissant une descendance nombreuse aujourd'hui. Le patronyme de Gaubin est toujours très répandu dans le département de l'Ain.

Sources

- Archives Départementales de l'Ain cote 3E 1710.
- Ain Généalogie
- État civil de Saint-Jean-le-Vieux.
- *Recrutement, tirage au sort et révision*, Boyer de Saint Sauzanne, Imprimerie Administrative de Paul Dupont, 1860.
- *Séjour d'un officier français en Calabre, Duret de Tavel, Imprimerie Denugon, 1820.*

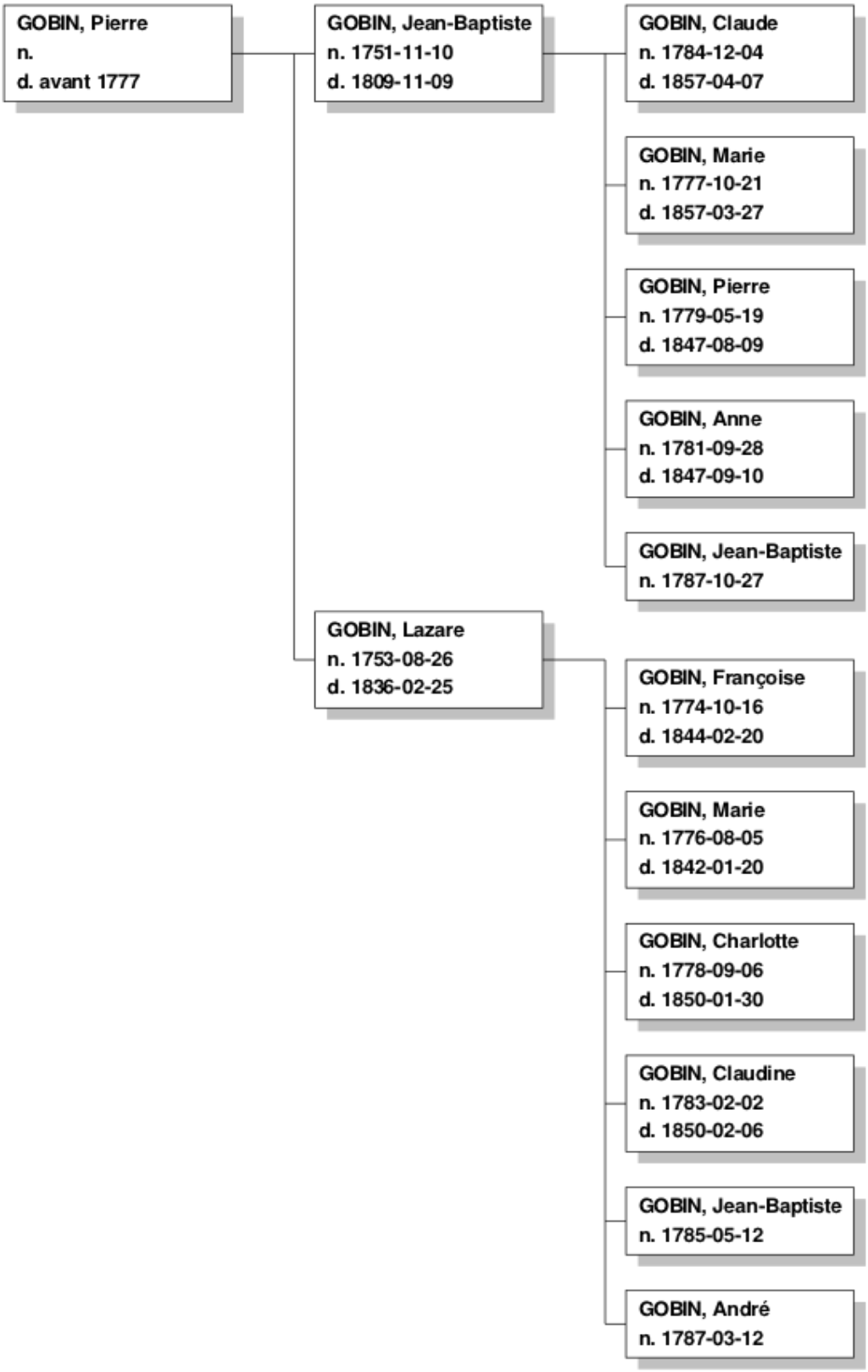

Les deux branches Gobin

LES AUTRICHIENS BIVOUAQUENT

AU VILLAGE

Une délibération du Conseil municipal, datée du 31 mai 1846[1], mentionne que, lors de la première invasion de l'armée autrichienne, les troupes du Comte BUBNA se repliant vers Genève bivouaquèrent à Saint-Jean-le-Vieux. Ce repli faisait suite à une série de contre-offensives des troupes françaises ; on peut le situer autour des 19 ou 20 février 1814[2].

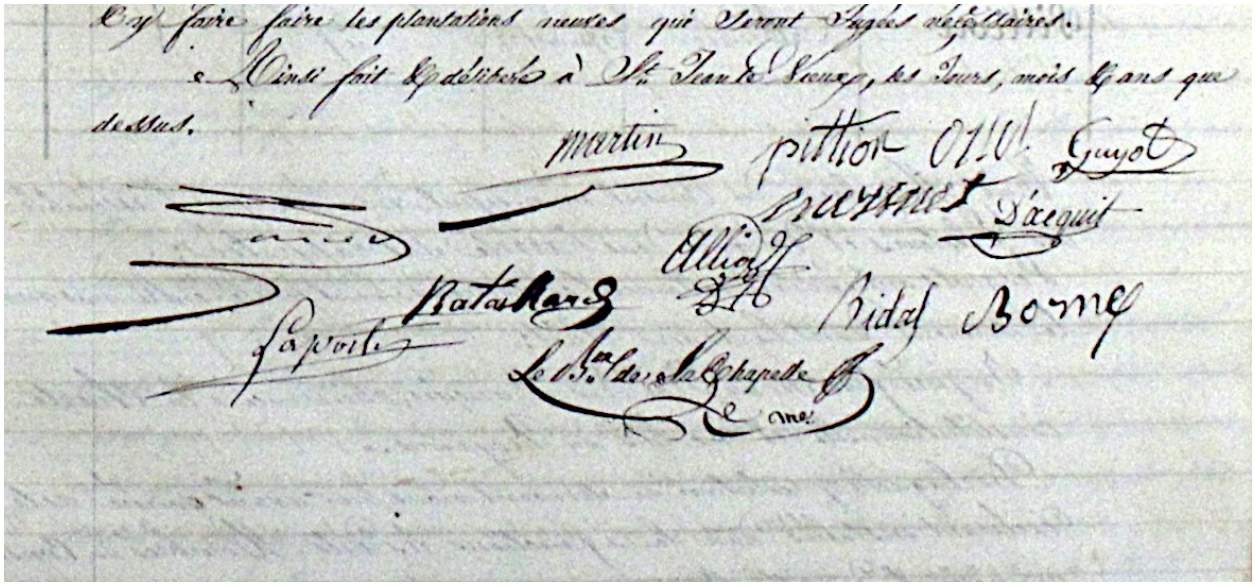

Signataires de la délibération du 31 mai 1846

Durant cette époque troublée, les registres de délibération de la Commune régie par le maire André GALIEN DE LA CHAUX, restent muets. Les termes de la délibération de 1846 confirmait le statut de propriété communale d'une parcelle de terrain vague, plantée de saules et peupliers, située route de Lyon, après le pont franchissant l'Oiselon, côté droit. Les voisins utilisaient cet espace public pour leurs besoins personnels, et les arbres étaient régulièrement tondus et élagués à leur profit.

Quelques peupliers communaux ornaient également la place de la mairie primitive. Les troupes autrichiennes s'arrêtèrent au village et sollicitèrent la fourniture de bois de chauffage pour agrémenter la nuit glaciale de leur campement. Le maire donna l'autorisation de couper les arbres précités, mais en définitive, seuls ceux de la mairie furent abattus. La logique voulant qu'ils sacrifiassent d'abord les arbres les plus proches du lieu de bivouac, on peut penser que la troupe s'installa dans le pré particulier qui servit plus tard à l'aménagement du champ-de-foire. La délibération dont il est question fut rédigée de la main du maire, Georges PASSERAT DE LA

1 Registre 17.
2 Source : *Mémoires d'invasions, 1814-1815*, Jérôme Croyet.

CHAPELLE[1], qui dirigea la Municipalité de 1819 jusqu'à sa mort en 1865.

Pour avoir évoqué le comte BUBNA dans son texte, Georges Honoré PASSERA DE LA CHAPELLE a-t-il de nouveau ressenti les douloureux moments vécus à Lyon avec l'issue tragique des Cent Jours ? Baron d'Empire, en 1815 il avait été l'adjoint de Gabriel Antoine JARS alors maire de Lyon. Il avait subi l'occupation de la ville par les troupes alliées. Mais son équipe conciliante, avait obtenu du comte BUBNA des sauf-conduits pour gagner l'étranger tandis que les royalistes reprenaient le pouvoir. Leur pragmatisme leur sauva sans doute la vie. D'autres n'ayant pas saisi cette opportunité, y ont finalement laissé leur tête. On pense au maréchal NEY, au général DUVERNET-MOUTON, gouverneur de Lyon, et probablement à SAVARIN, tous victimes de la Terreur Blanche initiée par LOUIS XVIII. L'orage s'étant abattu, quelques années plus tard PASSERA fut nommé maire de la paisible commune du Bugey où il officiait à présent. Mais se doutait-il que deux années plus tard, en 1848, il retrouverait son ancien collègue JARS, qui achètera l'ancien Hôtel de la Verdatière[2], proche de chez lui ?

Ferdinand Graf von Bubna par le graveur Benedetti (Image Bibliothèque de Genève)

1 Voir sa biographie.
2 Voir l'hostel de la Verdatière

PROJET DE FONTAINES de 1786

Durant l'été 1785, une grande sécheresse sévit.

Le problème était récurent, et déjà en 1761[1] on s'inquiétait ; en 1785, les deux puits publics étaient à sec depuis plus de trois mois ; l'Oiselon, restait la seule ressource en eau du village de Saint-Jean-le-Vieux, mais cette eau se trouvait corrompue par le chanvre et les ordures qu'on y déversait.

Le quinze août, les habitants représentés par leurs syndics, obtinrent de l'Intendant de la province, l'autorisation de tenir une assemblée générale des chefs de famille afin de délibérer sur le moyen le moins dispendieux de se procurer de l'eau en permanence, et d'en rendre compte au Subdélégué PROST de Nantua[2]. À cette époque le village était sous l'administration de la Subdélégation de la Généralité de Dijon, ayant son siège à Nantua. Convoqués une semaine à l'avance, cette assemblée se tint le 25 septembre, devant l'église à l'issue de la première messe, les habitants de la paroisse appelés au son de la grosse cloche, de la manière accoutumée.

Étaient présents :

Mre Jérôme François Gallien de la Chaux
Me François Desvignes, médecin
Sr Claude Briel, chirurgien
Sr Barthélemy Bordet, maître droguiste
Jean Baptiste Perraud
Joseph Roux
Joseph Vuiton
Joseph Billon
Laurent Jacquemin
Jean François Emeyriat
François Armand
Charles Orset
Joseph Emeyriat
Claude Bollache
Sr Claude Girard, Bourgeois
Me Louis Desvignes, châtelain
Sr Jean Baptiste Bordet
Claude Philibert Naillod
André Charlain
François Gravand
Étienne Tarpin
Sr Claude Girard
Jean Malet
Claude Philibert Voyle
Claude Devaux
Louis Gaudet
Claude Bichat
François Bollache
François Velin
Alexis Janéaz
André Armand
Jean Baptiste Mermet
Jean Baptiste Mermet (autre)
Eloy Degrus
Philibert Ravinet
François Mermet
Jean Baptiste Bigot
Sr Louis Démiax
Joseph Ballivet
Philibert Valantin
Joseph Parsieu
Gaspard Bossu
Pierre Humbert
Beno Ferrand
Pierre Rapillon
Jean Louis Vaysse
Louis Reverdi
Claude Mermet
Jean Baptiste Perret
Louis Boguet
François Morand
François Buquet
Joseph et Claude Fémellat
Gaspard Pastor
Joseph Bichat
Benoît Tillier
Joseph Sibuet
Aymé La Rhue
Jean Baptiste et Jérôme Gallard
Jean Gallard
Claude Lacombe
Claude Armand Gallion
André Senard
Jean Baptiste Senard
Louis Senard
Sr Quirin Colin
Louis Volusan
Joseph Gravand
Jean Baptiste Mermet
Benoît Armand
Jean Rigaud
Joseph Degrus
Eloy Degrus
Sr Joseph Marie Fournier

1 Source : Archives départementales de l'Ain, C 450.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1661, f° 232-*Délibération des habitants de Saint-Jean-le-Vieux*.

Claude Joseph Blanc	*Pierre Gorraty*
Claude Dufourg	*Jean Claude Jacquet*

Ces représentants des trois quarts au moins de la totalité des foyers, pouvaient délibérer valablement, le quorum étant atteint. Notons que trois livres d'amende sanctionnaient les absences non motivées !

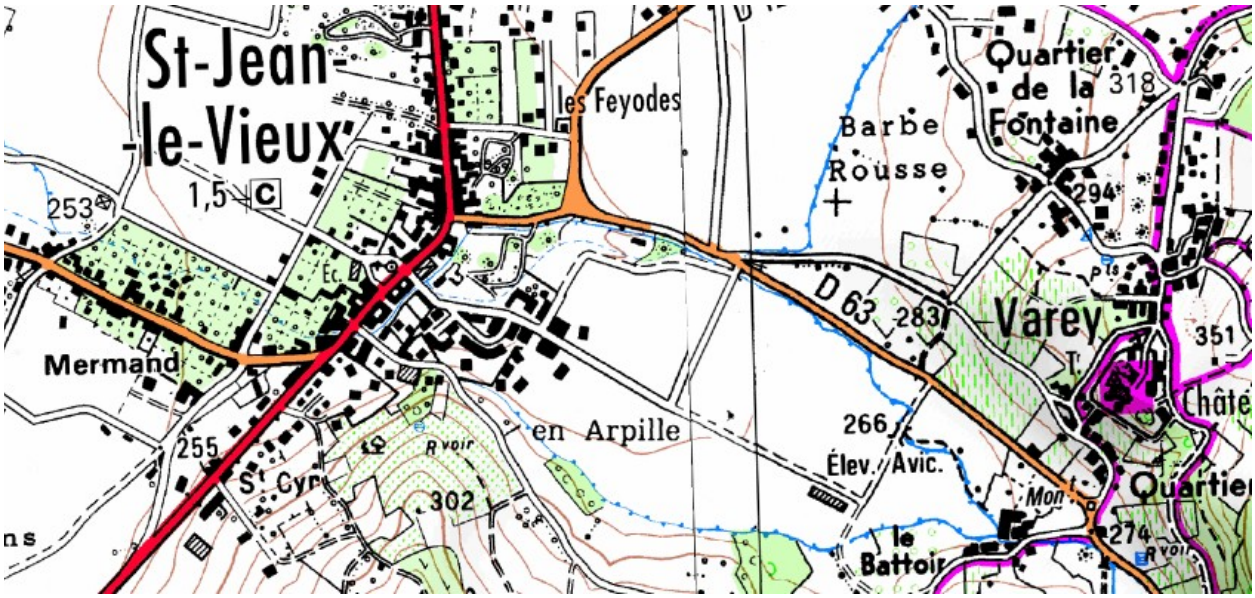

La source des Chênelettes est située au lieu mentionné « R^voir^ » sur la carte IGN

Pour remédier à la pénurie d'eau, les habitants proposèrent à l'unanimité de conduire celle de la Fontaine appelée des *Chênelettes*, qui sort d'un rocher au bas du village de Varey, éloignée d'environ 650 toises, par des tuyaux de sapin, jusqu'à deux ou trois fontaines avec des bassins en pierre, pour les besoins domestiques et l'abreuvage du bétail, judicieusement réparties dans le village, avec interdiction d'y faire la lessive !

En outre, ils demandaient à l'Intendant de Bourgogne[1] de faire établir un devis, et l'autorisation de recourir à un impôt extraordinaire pour financer le projet qui serait mis en adjudication au rabais. Afin d'assurer l'entretien, les syndics feraient recette d'une taxe annuelle de 6 sols pour chaque foyer qui serait remis lors des assises[2] au receveur de la communauté, qui en assurerait la bonne gestion.

Le projet de l'Ingénieur Duplessis[3]

Le dimanche 13 août 1786, après la messe, l'inspecteur DUPLESSIS fit convoquer tous les habitants sur la place de l'église, l'agent du seigneur de Varey appelé LATOUR, les notables de la communauté, et les syndics en exercice : les sieurs Joseph FUSIER et Jean-Baptiste PERRET, pour une visite de la source des Chênelettes et voir si les eaux étaient en quantité suffisante pour

1 Antoine-Léon Amelot de Chaillou de 1784 à1791.
2 Assises : voir « Varey châtellenie française, Premier Grand Jour en 1769 ».
3 Source : Archives départementales de l'Ain, C 450.

alimenter deux fontaines, peut-être trois.

L'une d'elle se situerait sur la place vis-à-vis de l'église, c'est-à-dire à la place de la mairie actuelle, près de l'Oiselon ; l'autre serait placée sous la croix, au carrefour de la route de Lyon et du chemin allant au Mas Mermand (Route de Bourg actuelle).

Le captage des trois branches de la source des Chênelettes pourrait produire une eau de « douce, légère, fraîche et savoureuse », avec un débit d'1,5 pouce cube par seconde, par temps de sécheresse. Passant par une grille en fer, elle serait admise dans un « bassin » en pierre de taille de 4 pieds au carré de section et 15 pieds de profondeur, située au bord de la route de l'Abergement-de-Varey. Le bassin se vidangerait, à travers une seconde grille en fer, dans des « bourneaux », ou tuyaux en bois de sapin de 7 à 9 pieds de longueur, 7 à 8 pouces de diamètre extérieur et 2 pouces de diamètre intérieur, mis bout à bout pour arriver jusqu'aux fontaines. La jonction entre chaque élément se ferait avec des « boîtes ou gobelets doubles et à filets ». Chaque bourneau serait posé sur 3 pierres plates, réglées selon la bonne pente, à 18 pouces (environ 60 cm) de profondeur ; le passage de la conduite se ferait côté gauche du chemin descendant au village. Une dérivation desservirait la fontaine en face à l'église.

Définition d'un tuyau dans le Dictionnaire universel de commerce de 1742 :

« Les Tuyaux de bois se percent par des charpentiers-fontainiers avec de grandes tarrières de fer de différentes grosseurs & figures qui se succèdent les unes aux autres ; les premières font pointuës & en fer de pique comme les amorçoirs des Charpentiers ; les autres ont une forme de cuillière par le bout, bien acerée & bien tranchante, & augmentent de diamètre depuis un pouce jusqu'à six & plus : toutes se tournent avec une forte pièce de bois semblable aux bras des tarrières ordinaires. Ces tyaux s'emboitent les uns dans les autres1 : ils se vendent à la toise. »

Les relevés topographiques indiquaient que cette source se situait à 721 toises (1 370 m) du carrefour de la grande rue à 46 pieds 5 pouces (soit environ 15 m) plus haut.

Quant aux fontaines elles-mêmes, les bassins prévus initialement en pierre s'avérèrent trop coûteux ; on se contenterait désormais de plateaux de chêne de trois pouces d'épaisseur, renforcés aux angles par des équerres, posés sur un massif en maçonnerie de moellons. L'eau arriverait par un poteau percé selon son axe, fixé sur le dernier *bourneau*, et doté d'un tuyau en fer en forme de bec crachant au-dessus du bassin.

Pour ce qui concernait la qualité et la provenance des matériaux : la pierre de taille pour le bassin proviendrait des meilleurs bancs des carrières de Neuville-sur-Ain, et les moellons des massifs des carrières de Varey ; les sapins pour les *bourneaux* seraient tirés des montagnes du Bugey ; la chaux arriverait de Bresse et le sable s'extrairait de la rivière d'Ain.

Malheureusement, en l'absence de fonds, la Communauté renonça au projet et Monsieur

DUPLESSIS ne fut jamais payé des 360 livres demandées pour son travail, somme jugée exorbitante. Il faudra attendre la seconde moitié du XIX[e] siècle pour puiser de l'eau aux fontaines publiques de Saint-Jean-le-Vieux, après qu'un projet similaire, bénéficiant des dernières technologies, soit envisagé.

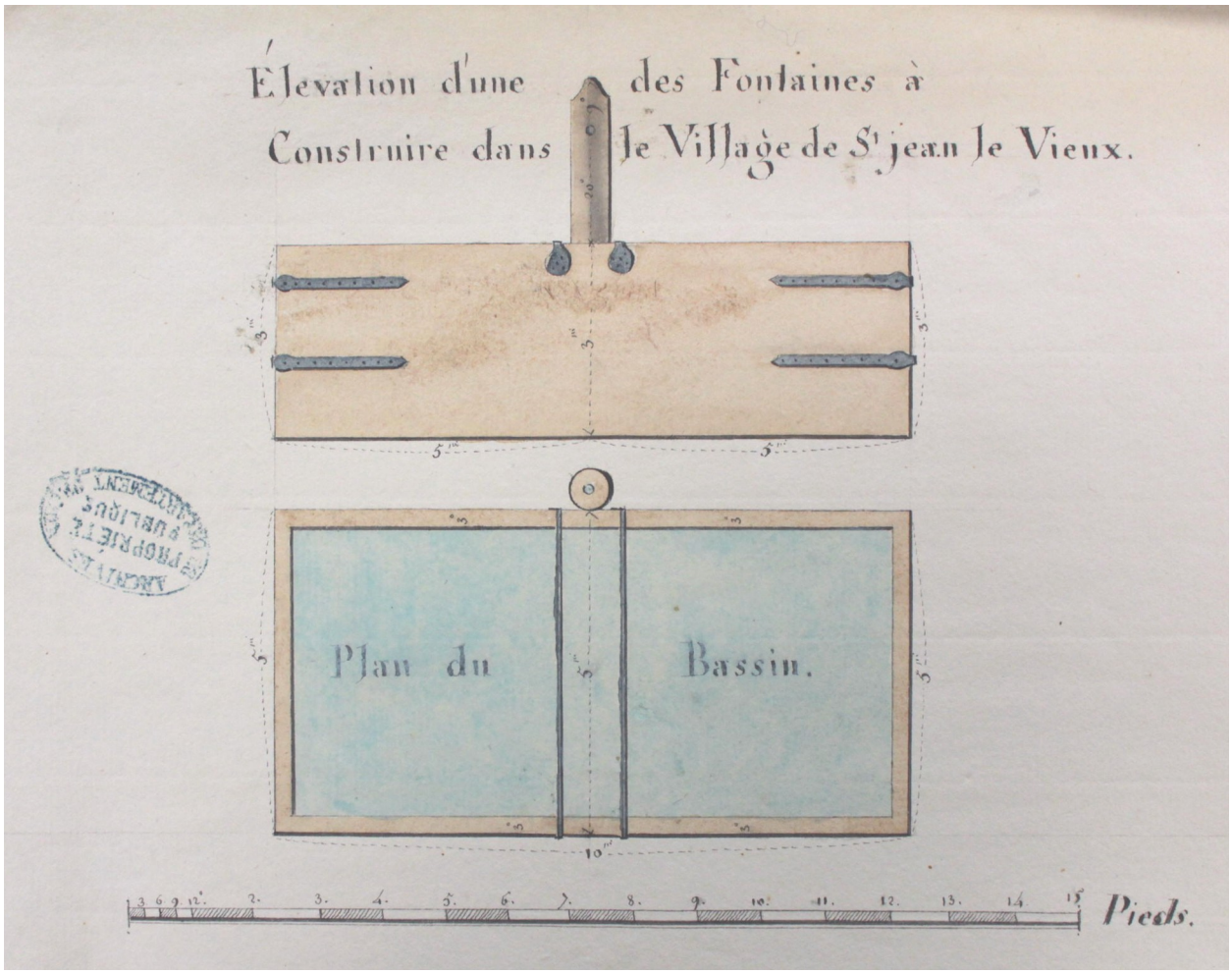

Document Archives départementales de l'Ain, C 450

CHAUDIÈRES À VAPEUR

La force de la vapeur est connue au moins depuis le 1er siècle après J. C., mais son application efficace dans l'industrie ne commence qu'au début du XVII^{e} siècle, et atteint son apogée à la fin du XIX^{e} siècle. Ce n'est que dans la seconde moitié de ce siècle, que ses services sont enfin utilisés dans les campagnes pour les petites usines, et comme tout progrès, la vapeur a aussi ses détracteurs : par exemple certains réfractaires entretenaient le bruit que la farine moulue avec cette énergie était prédisposée davantage à s'échauffer dans le moment des chaleurs !

Manomètre

Malgré ces affirmations mensongères la vapeur comportait de nombreux avantages par rapport aux autres énergies comme l'eau, le vent, les animaux où même l'homme :

- Disponibilité en quantité importante et permanente.
- Régularité de mouvement.
- Durée de vie des équipements de 20 à 30 ans, en respectant les consignes d'entretien.

En contrepartie il faut bien admettre quelques inconvénients :

- Coût élevé du charbon.
- Dangerosité sans une bonne maîtrise de la chaudière.

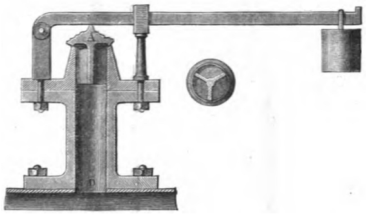
Soupape de Papin

Une installation comporte deux organes principaux : la chaudière génératrice de vapeur et la machine à piston.

Pour éviter les accidents, il convient de respecter impérativement les consignes :

- Vérification des bouilleurs avant toute mise à feu ;
- Vérification journalière des soupapes de sécurité ;
- Conduite modérée du feu ;
- Surveillance permanente du niveau de l'eau à 10 cm au-dessus des carneaux du fourneau.

Le manque d'eau, le collage des soupapes et la surchauffe volontaire sont les principaux motifs d'explosion. Un cas de montée excessive de la pression, seul le retrait rapide du feu permet un arrêt sécurisé. Une tentative de dépressurisation rapide projetant l'eau sur les parties internes surchauffée est absolument à exclure, l'excédent soudain de vapeur provoquant immanquablement l'explosion.

Les chaudières

Dans les petites industries comme les moulins ou les scieries on installe des machines fixes avec chaudières cylindriques horizontales à foyer intérieur et carneaux extérieurs, qui confèrent un bon rendement. Les parties du fourneau sont construites en briques réfractaires. On isole généralement la partie supérieure avec de la cendre, matériau inoffensif en cas d'explosion, qui évite les fortes déperditions pendant l'inactivité nocturne. Soupapes de sécurité, manomètre et contrôle du niveau d'eau permanent équipent obligatoirement tous types de chaudières. Les fumées de combustion de la houille ou du coke s'évacuent au travers les carneaux vers une cheminée de briques de 10 mètres de hauteur minimum. Au-delà le tirage augmente guère si l'on n'augmente pas le diamètre intérieur du conduit. On règle la vigueur du feu par un registre placé à la base de la cheminée. Le prélèvement de la vapeur dans le « dôme à vapeur » évite l'entraînement de gouttelettes d'eau vers le cylindre.

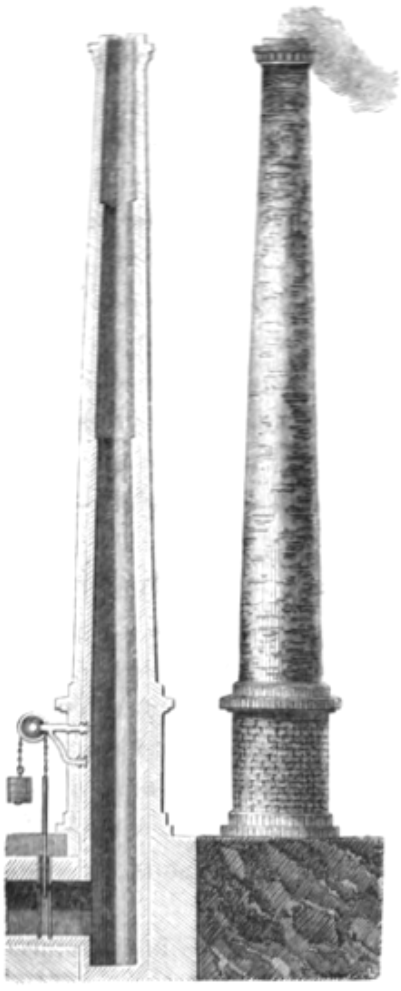

Cheminée et son registre

Les machines

Les moteurs utilisés sont généralement à cylindre horizontal, moyenne pression, et transmission directe. Un régulateur à boules, dit de Watt, dose l'admission de la vapeur dans le cylindre pour obtenir une vitesse constante quelle que soit l'énergie demandée.

Les utilisateurs locaux

L'usage le plus courant des machines à vapeur fixes ou mobile fut introduit par l'avènement du battage mécanique du blé. Ces batteuses demandent en effet une puissance importante que la force hydraulique ne permettait pas nécessairement de fournir en lieu, temps et quantité.

Jean-Baptiste Guyot, propriétaire à Sècheron eut pourtant l'idée d'installer une machine hydraulique à battre le blé, placée sur le bief de Sècheron, en 1848. À cette époque aucune batteuse n'était encore en fonction dans la commune de Saint Jean le Vieux, ce qui d'après lui, serait pourtant d'une grande utilité. Mais à notre connaissance ce projet n'a pas abouti, sans doute pour diverses raisons : d'abord, Jean-Baptiste Guyot n'était pas propriétaire des droits d'eau à l'aval du moulin de Sècheron, ensuite, il aurait fallu une chute et un débit suffisants pour actionner la batteuse, c'est-à-dire au moins 6 ou 8 chevaux, puissance qu'il est utopique d'espérer atteindre dans un site si peu pentu. La batteuse attendit donc que la vapeur vienne suppléer l'énergie hydraulique.

C’est Jérôme Sibuet, maître charpentier, qui 10 ans plus tard installe en 1858 une machine à vapeur fixe polyvalente, pour animer les scies de son atelier ou occasionnellement une batteuse. La chaudière timbrée à 5 atmosphères alimente une machine à vapeur de 8 chevaux. Cet atelier, situé aux confins du champ de foire actuel du village de St Jean-le-Vieux, en bordure de l’Oiselon, dispose de l’eau abondante du ruisseau, pour remplir la chaudière. C’est la première construction réalisée dans ce quartier, mais malgré tout, une enquête « commodo et incommodo » est nécessaire. Un mur de protection est cependant prévu entre la chaudière et l’atelier… pour le cas où celui-ci viendrait à être habité ! Le hangar abritant la chaudière et la machine est ouvert sur deux côtés, à l’Est et au Sud vers le chemin. L’atelier se tient à l’arrière, côté Nord.

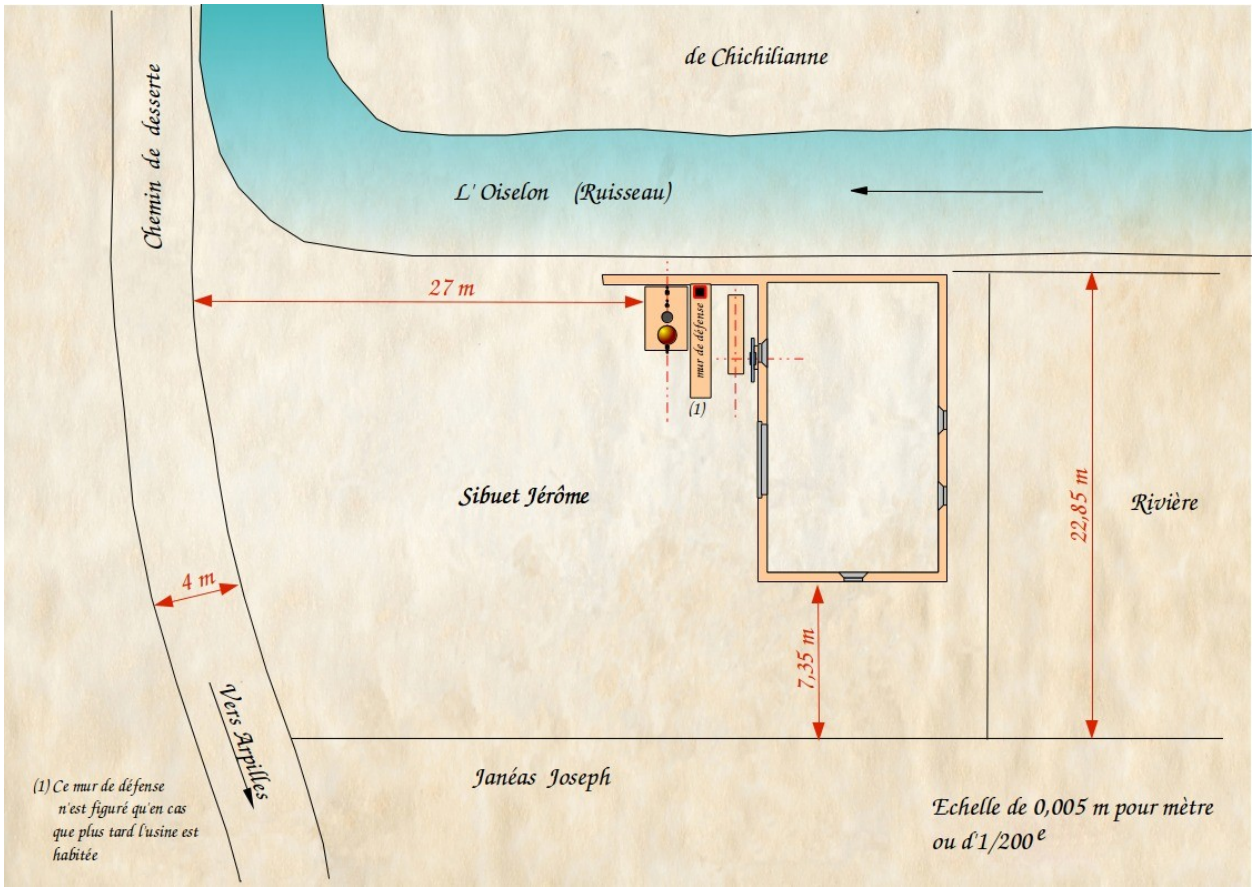

Reproduction du plan de l’usine de Jérôme Sibuet

Une machine semblable fut installée en 1870 au moulin de St Jean-le-Vieux par le Sieur Janton. Cette machine à foyer intérieur, provenant des ateliers du Sieur Couineau mécanicien à Bourg en Bresse, était destinée à faire tourner le moulin à farine, et à battre le blé. Ses caractéristiques étaient les suivantes : puissance de 8 chevaux-vapeur[1], timbrée à 5 kilos, 250 cm de longueur et 125 cm de diamètre, une capacité de 3932 litres d’eau, placée seulement à 30 mètres de distance

1 Dans l’ancien système de mesures, on définissait le cheval vapeur comme la puissance employée pour élever un poids 75 kg d’un mètre en 1 seconde. Dans le système actuel 1 cheval-vapeur équivaut à 735,5 watts.

du voisin.

Puis apparurent les « locomobiles », composées d'une chaudière élaborée, surmontée d'une machine à vapeur, l'ensemble pouvant être tracté et déplacé à pied d'œuvre, comme la machine à battre également mobile.

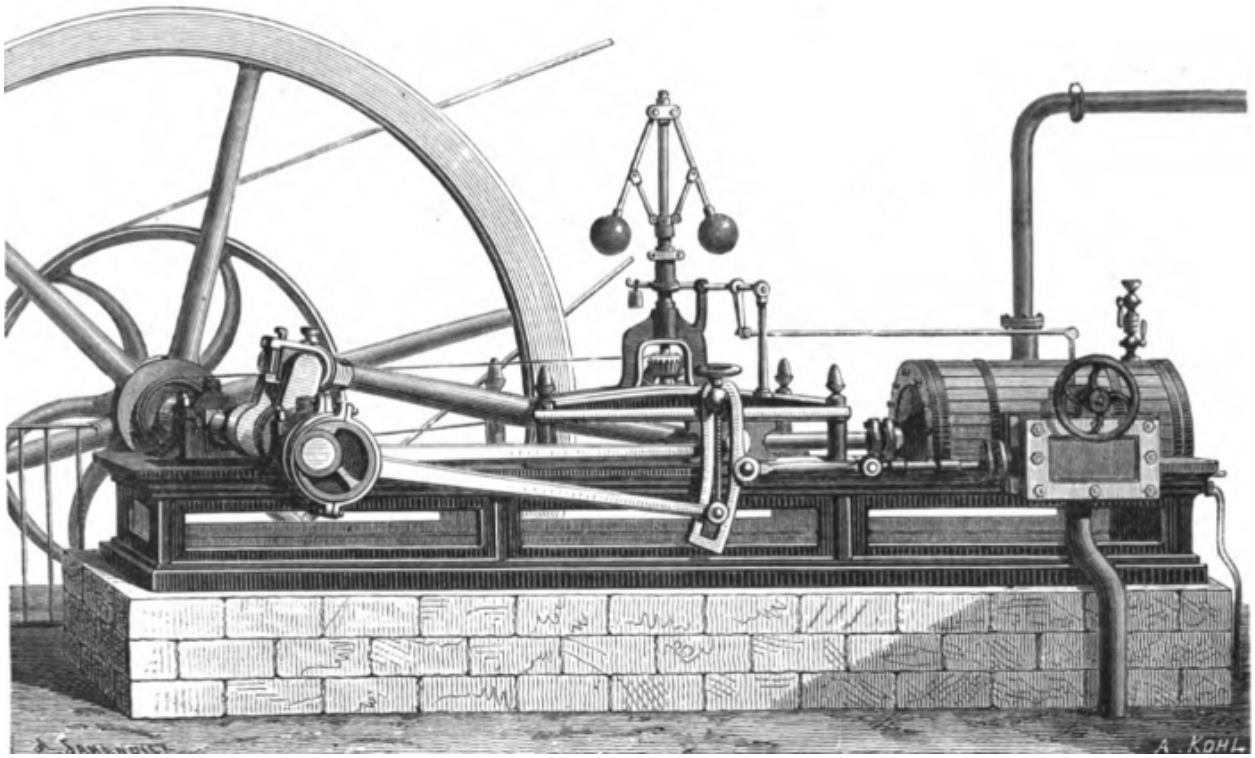

Machine à cylindre horizontal à transmission directe, semblable à celle installée par Jérôme Sibuet

C'est ainsi que les Sieurs Joseph Marie Orset et Louis Valet, disposent en août 1873 d'une locomobile neuve des ateliers A. Damey constructeurs à Dole (Jura) dont la chaudière est éprouvée à 13 kilos et timbrée à 7 kg de pression par millimètre carré. Cette machine à vapeur est destinée à mouvoir une machine à battre le blé ; reçue le 24 juillet, elle fonctionne à Longeville le 4 août. Il s'agit d'une machine horizontale sans balancier ni condenseur, c'est-à-dire à transmission directe. La chaudière est en tôle, cylindrique, à foyer intérieur et tubulaire, garnie de soupapes de sûreté, d'un niveau d'eau et d'un manomètre. La machine et la chaudière sont portées sur un char pourvu d'une plaque au nom et domicile du propriétaire. Le procès verbal des Mines de Besançon indique les caractéristiques suivantes :

- Foyer de 104 cm de longueur et 37 de largeur ;
- Dôme de vapeur de 38 cm de hauteur et 26 cm de diamètre ;
- 22 tubes de diamètre 5 cm et 117 cm de long ;
- Capacité 362 litres ;

- Épreuve au manomètre 13 kilogrammes.

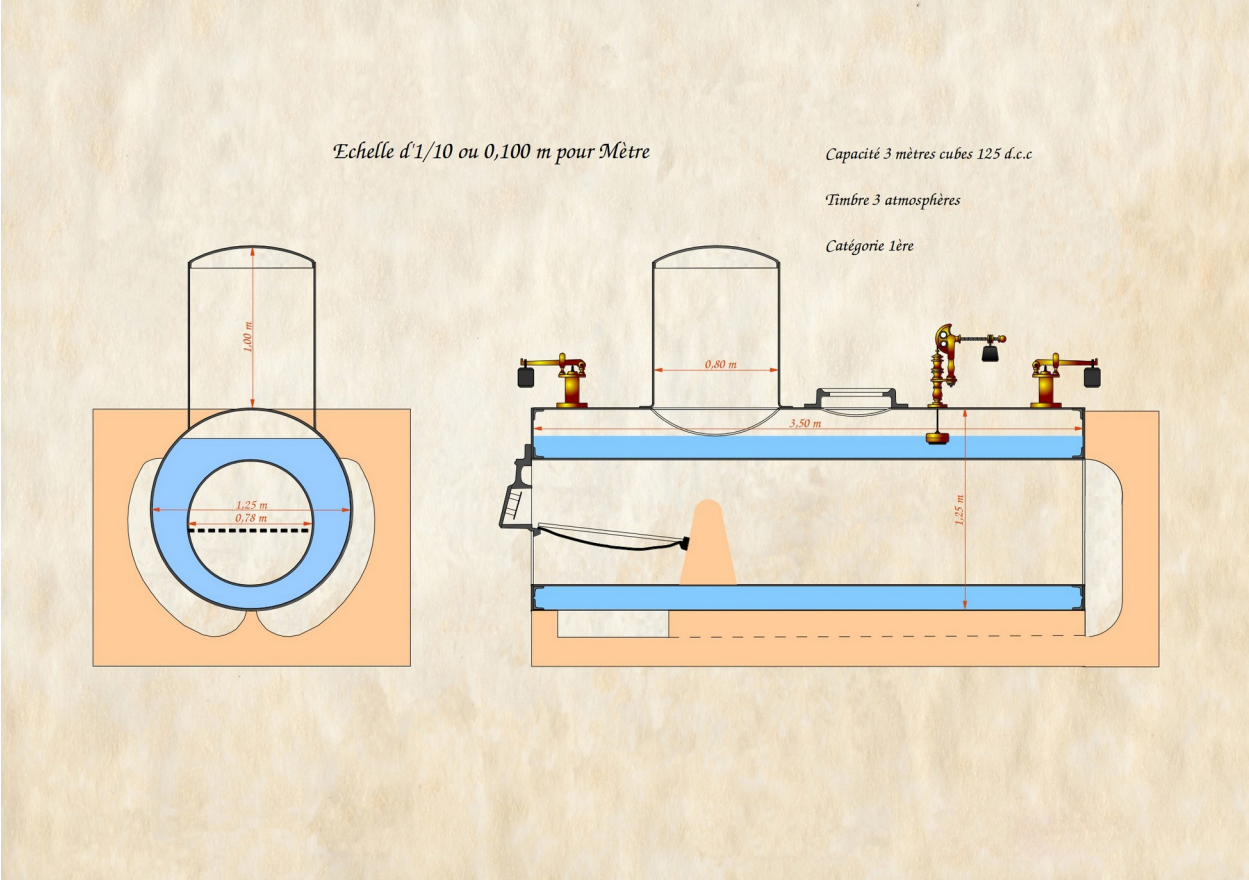

Reproduction des coupes de la chaudière de Jérôme Sibuet

Au village de Saint Jean le Vieux, Jean-François Guyot déclare le 18 avril 1878, l'installation d'une batteuse à vapeur, proche de la route de Jujurieux, pour une mise en service à partir de juin. La chaudière est de type Voison, constructeur à Bourg en Bresse. Mais le projet avorte et il s'associe avec Jean-Louis Besançon en vue de faire construire une chaudière plus puissante, de deuxième catégorie, des ateliers Joseph Lanet et Compagnie de Saint Julien, éprouvée à 6 kilogrammes de pression. La déclaration est acceptée par l'Administration le 3 septembre 1878. Le bâtiment nommé « la Batteuse », aménagé plus tard en habitation porte encore ce nom, il est situé rue de la Batteuse, à la jonction de la route de Jujurieux.

Mais bientôt, ces moteurs, coûteux en investissement et exploitation seront remplacés progressivement par l'électricité qui apparaît dans la région en 1894 pour l'éclairage, l'énergie motrice étant encore réservée à quelques industriels privilégiés : les tissages de Neuville et Jujurieux ainsi que la tuilerie des Carronnières. Les petits industriels n'accéderont à cette nouvelle énergie propre et souple, qu'après 1918.

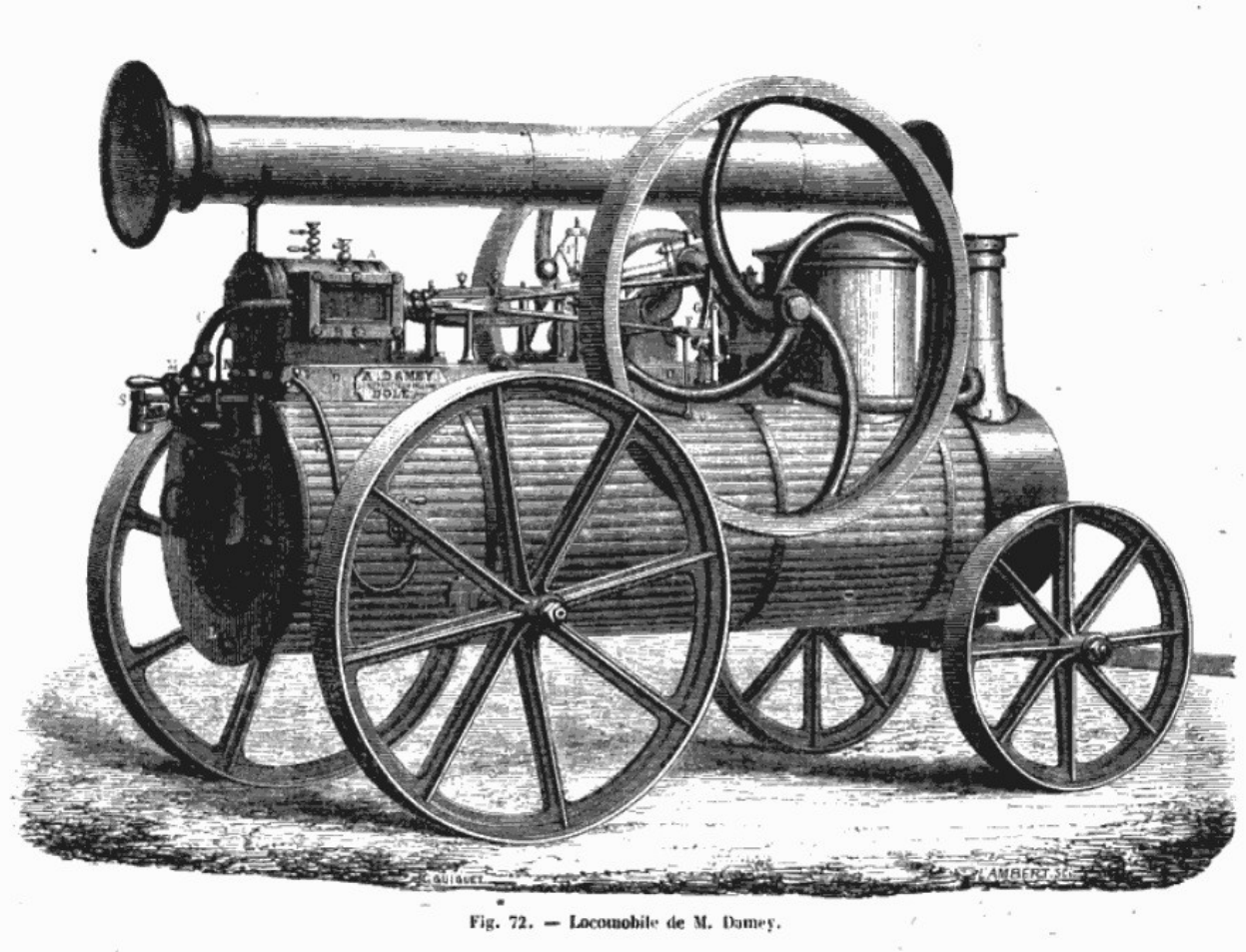

Fig. 72. — Locomobile de M. Damey.

Locomobile Damey fabriquée à Dole (Jura)

Sources

Archives départementales de l'Ain sous-série 8S, n°418.

Archives départementales de l'Ain sous-série 3E, n°1757, f°188.

La Vapeur, Amédée Guillemin, Bibliothèque des merveilles, Librairie Hachette, Paris, 1876.

Manuel des chauffeurs et conducteurs de machines à vapeur, TH. Bureau, Hoste libraire-éditeur, Gand, 1872.

LA COMPAGNIE DE LA BATTEUSE DES FÉODES (1878-1925)

Dès 1850 le fléau fut remplacé par des batteuses mécaniques mues à la main puis par des chevaux. Après la Guerre de 1870 la force motrice de la vapeur permit la construction de machines à battre plus importantes et d'un meilleur rendement. Elles se répandirent avec la création d'entreprises de battage ou des regroupements de petits paysans qui n'hésitèrent plus à investir dans des équipements coûteux, amortis rapidement par l'exploitation en commun. Les premières chaudières à vapeur installées dans la commune de Saint-Jean-le-Vieux furent d'abord celle du charpentier Jérôme SIBUET, en poste fixe en 1858, puis la locomobile actionnant la machine à battre le blé du sieur Jean-Marie ORSET d'Hauterive, en 1873. On bénéficiait donc d'une certaine expérience, malgré la réputation « explosive » de ces engins du diable qui s'avéraient dangereux à qui ne savait pas les utiliser rationnellement. Rien que pour l'année 1878, on relève dans la presse de nombreux accidents mortels. Mais délaisser le battage manuel valait bien la prise de risque, qui somme toute était presque nulle lorsque les chauffeurs et engreneurs étaient compétents. Cette aspiration au progrès animait probablement les dix-sept propriétaires cultivateurs de l'est de la commune, lorsqu'ils créèrent une compagnie de battage le 1er février 1878[1] qu'ils nommèrent la « Compagnie de la batteuse des Féodes[2] ». Lors de la première assemblée générale, le 1er mars 1878, ils prirent pour président Jean-François GUYOT du hameau de Sècheron, initiateur du projet. Depuis lors, un registre de comptes et délibérations fut complété, campagne par campagne, jusqu'en 1925, année de la liquidation de la société. Sauf mentions particulières, la plupart des éléments reconstituant la vie de cette affaire collective proviennent de ces archives privées[3].

Création de la compagnie

Le bureau ou « conseil » était composé de six membres. Le 1er mars il reçut en assemblée générale l'autorisation *pour acheter un terrain de 11 ares dans le champ des Féodes et de faire construire sur ce terrain un bâtiment de la longueur de dix-huit mètres, largeur neuf mètres, hauteur huit mètres d'angle[4] ; enfin de donner tous les marchés aux entrepreneurs et de faire un hangar au matin du bâtiment, sur la longueur du bâtiment avec une avancée au soir dudit bâtiment.* Ensuite, le Conseil autorisa d'acheter *une machine de la force de huit chevaux, chaudière, batteuse et accessoires pour pouvoir battre* et rendre des céréales prêtes à la vente.

Lors de la réunion du 2 juin, on décida de mettre une seconde batteuse – car le débit de ces machines primitives restait bien faible – au prix avantageux de 1800 francs, et de faire rentrer

1 Le livre comptable mentionne la production à cette date d'un acte du notaire Bollache de Saint-Jean-le-Vieux, pour un montant de 40 francs. Ce document n'a pas été archivé avec les minutes de l'étude.
2 Les Féodes est un lieu-dit situé près du village de Saint-Jean-le-Vieux, entre la route de Jujurieux et le quartier bordant la Route de Genève. Se prononce localement comme « féaudes ».
3 Le livre de comptes est désormais conservé aux Archives départementales de l'Ain, cote 200 J, pièces isolées.
4 Hauteur de 8 mètres aux angles.

dans la société un dix-huitième membre : Monsieur Georges Guillaume VOISIN[1], ingénieur et constructeur de machines à Bourg-en-Bresse.

Chacun des 18 membres fit un prêt initial de 250 francs, versé en juin ou en septembre 1878, soit 4 500 francs au total, pour construire le « bâtiment d'usine » et effectuer un premier versement à Monsieur Voisin pour l'installation de ses machines. Puis le 29 décembre, 9 membres investissent individuellement des sommes comprises entre 100 et 1 000 francs, pour un total de 4 500 francs destinés principalement à faire le second paiement au fournisseur de machines.

Achat du terrain par la compagnie

Le 26 septembre 1878, l'étude de Maître Ernest Savarin, notaire à Jujurieux, fut particulièrement bondée. En effet, comparurent ce jour-là :

- Nicolas THEVENIN, propriétaire cultivateur résidant à Jujurieux ;
- Joseph BOTTEX fils de défunt François BOTTEX propriétaire cultivateur demeurant à La Combe, hameau de Jujurieux ;
- Jean-Louis NALLET, propriétaire cultivateur et ses sœurs : Marie, épouse assistée et autorisée de Jean-François ALLIOD, propriétaires cultivateurs ; Marguerite Claudine, épouse assistée et autorisée de Jean-Claude BRUNET, propriétaires cultivateurs ; Hélène, tisseuse en soie ; tous demeurant à Jujurieux.

Lesquels déclarèrent vendre à :

- Jean-François GUYOT, propriétaire cultivateur résidant à Sècheron, hameau de Saint-Jean-le-Vieux ;
- Jean-Baptiste BOLLACHE,
- Jean-Baptiste JANÉAZ et Jean-Louis BESANÇON, propriétaires cultivateurs à Varey, hameau de Saint-Jean-le-Vieux ;
- François GAUBIN, propriétaire cultivateur résidant aux Battoirs de Varey, hameau de Saint-Jean-le-Vieux ;

  en leur nom et celui des membres absents de la société : Jean-François NOIR ; Louis JANÉAZ ; Jean-Baptiste BORNEX ; Michel VINOCHE ; Pierre ORSET ; ensemble, les frères Jean-Baptiste et Claude ORSET ; Denis François BÉNASSY, maître maçon, propriétaires cultivateurs demeurant à Varey ; Joseph BILLET charpentier et propriétaire demeurant à Saint-Jean-le-Vieux ; Joseph-Marie VINOCHE, propriétaire cultivateur résidant à Sècheron ; Jean et Nicolas THÉVENIN propriétaires cultivateurs demeurant à Jujurieux ; Jean-Baptiste GAUBIN, propriétaire résidant aux-dits Battoirs de Varey ; enfin, Jean-Eugène VOISIN, fondeur de métaux demeurant à Belleville-sur-Saône ;

1 Mr Voisin était le père de Gabriel et Charles, futurs pionniers de l'aéronautique. Originaire de Nevers, où il était né en 1853, il avait acheté l'usine de mécanique qui se situait au Bastion. Il décéda à Neuville-Sur-Saône le 18 août 1888. D'après un article biographique du Carillon sur les frères Voisin, cet atelier de construction disparut avant 1912.

pour 1/18 chacun, un terrain d'une contenance totale de 11 ares 45 centiares à prendre au sud des fonds appartenant aux vendeurs, situés au lieu-dit Les Féodes, dans le but d'y *construire un bâtiment-usine pour battre et autres usages exécutés par la vapeur*. Il s'agissait évidemment de la parcelle située à l'angle nord du carrefour entre la RD 12 et la rue actuelle de la Batteuse.

Le prix d'acquisition officiel s'éleva à 700 francs – 965 francs en réalité – et on arrosa l'évènement à l'auberge de Jujurieux. Prix de l'acte : 50 francs.

Édification de l'usine

La Batteuse, vue du pont d'Arpilles Détail photo G. Alby

Les travaux commencèrent avant même que d'avoir signé l'acte d'achat du terrain.

Les maçonneries furent élevées par Denis BÉNASSY en pierres provenant de la carrière de Varey, voiturées par Jules ALLIOD ; François CHATTON fournit la chaux ; la veuve ARMAND GALLION vendit le sable. Un certain Vincent dressa les pierres de taille.

Le bois de charpente provenait de deux scieries : BERRY de Jujurieux et PITTION (qui fut réglé en avoine !) ; Le menuisier charpentier Joseph BILLET fit la préparation et l'assemblage. La toiture fut couverte de tuiles cuites à la tuilerie BURSIN à Priay.

Le marchand MATHIEU fournit le fer et Jean-Baptiste PIN fit la serrurerie.

La Batteuse, pignon nord-Photo G. Alby

Dès le début on avait prévu une pièce fermée, appelée « chambre », pour stocker à l'abri de la poussière les fournitures et l'outillage nécessaires à l'entretien des machines, faire les comptes… d'où la nécessité de s'éclairer… et tenir le pinard au frais !

Machines à vapeur

Les chaudières de production de vapeur sous pression étant potentiellement dangereuses, le législateur avait imposé la déclaration de toutes nouvelles installations, afin de vérifier leur éloignement des zones habitées. Jean-François Guyot fit la démarche durant l'été 1878 et obtint un accord le 3 septembre[1]. Le plan et la demande à la Préfecture fut dressé par l'instituteur, Mr BOUVIER, qui demanda 5 francs pour sa peine.

La chaudière déclarée aux Féodes était de fabrication LANET ET COMPAGNIE, à Saint-Julien

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 8S 418.

en Jarez, près de Saint-Chamond dans la Loire ; timbrée à 6 kg de pression, elle fut livrée par Monsieur VOISIN, constructeur à Bourg-en-Bresse. C'était une machine de type locomobile à bouilleurs tubulaires de grand rendement, mais fragile ; sa cheminée métallique dut être réparée plusieurs fois par le ferblantier ; la grille du foyer était souvent mise à mal par les fortes températures.

Au début, le charbon était fourni par la Compagnie des mines de Saint-Étienne ; il fallait le décharger en gare d'Ambronay. L'approvisionnement du foyer de la chaudière se faisait par un wagonnet fabriqué localement par Claude ROBOLIN. La fourniture d'un second wagon en 1879 laisse supposer que chacune des deux batteuses installées avait leur propre chaudière à vapeur. Une citerne, approvisionnée par corvées d'eau, stockait l'élément propre à fournir la vapeur.

Fonctionnement de « La Batteuse »

Scène de battage à la vapeur (Illustration Petit Larousse 1922)

Chaque année on remboursait en prestation les membres investisseurs. Ceux qui avaient encore dans l'affaire un capital de plus de 500 francs percevaient des intérêts annuels au taux de 5 %. Par exemple, pour l'année 1880, 475 francs d'intérêts furent versés sur un capital de 9500 francs. La tenue de la comptabilité s'avérait donc complexe, d'autant que les sommes en jeu étaient importantes. En décembre on dressait le bilan de la campagne lors d'une assemblée générale des actionnaires tenue dans l'une des auberges du village. Les bénéfices substantiels étaient partagés en parts égales et versés à chacun des membres. Inversement, lorsque des investissements importants généraient des pertes, les membres abondaient la caisse. Ce fut le cas des quatre premières années où il fallut régler les traites au fournisseur de matériel, Mr VOISIN.

Les recettes provenaient principalement de la location de l'usine, y compris le chauffeur et l'engreneur. Leurs montants étaient réglés en argent où en grains, essentiellement blé et avoine. Ces céréales étaient ensuite revendues au prix du cours à des grossistes ou des particuliers.

Les dépenses courantes étaient celles d'entretien et réparations du matériel et des bâtiments ; la fourniture du charbon (poste important) ; l'éclairage (bougies puis électricité à Duchamp) ; la filasse ou « rite » ; la graisse et l'huile en grande quantité ; les assurances et les impôts ; la boisson (vin, bière, absinthe) ; fournitures de bureau ; frais de personnels : principalement le chauffeur pendant le règne de la vapeur, et l'engreneur.

L’engreneur alimentait la machine à battre avec les tiges de céréales. Il devait être habille et exercé dans cette tâche difficile. Un engrènement irrégulier faisait varier beaucoup la quantité de grains battus pendant un temps donné. Cette opération se faisait sur la table supérieure de la machine ; elle était précédée de celle des dé-lieurs de gerbes, qui opéraient dans les mêmes conditions de travail à hauteur de la table supérieure.

À partir de	Président	Bureau
1878	Jean-François GUYOT	Jean-Baptiste BOLLACHE Jean-Baptiste JANÉAZ François GAUBIN
1880	Joseph MATHIEU	Charles THÉVENIN Joseph BILLET François GAUBIN François ORSET Jean-Baptiste et Pierre ORSET
1887	Jean-François GUYOT	Joseph VINOCHE Jean-Louis BESANÇON Jean-Marie BOUILLOT[1] Jean-Baptiste GAUBIN
1896	Jean-François GUYOT (décédé le 28/03/1897)	Jean-Louis BESANÇON Victor BOUILLOT Louis JANÉAZ Joseph BILLET
1897	Jean-Baptiste BOLLACHE	Victor BOUILLOT (secrétaire)
1902	Joseph MATHIEU	Eugène MATHIEU fils de Pierre ORSET Jean FOURNIER
1907	Joseph MATHIEU	Paul FOURNIER Joseph BOLLACHE Jean-Baptiste et Pierre ORSET Antoine NAILLOD

Évènements notoires

1879 : construction d’une remise pour la seconde batteuse

Cette construction nécessita une avance de 2 050 francs financée par huit membres : Pierre ORSET, Jean-François GUYOT, ORSET frères, Joseph VINOCHE, Jean-Baptiste GAUBIN, Louis JANÉAZ, Jean THÉVENIN.

Cette année, la société vendit pour près de 1 600 francs de grains, principalement à Monsieur CONVERT. Le 31 janvier suivant on régla donc sans problème de trésorerie les 362,90 francs dus à Mr VOISIN pour la seconde batteuse.

1 Les frères Bouillot, Jean-Marie et Claudius Victor, étaient les fils de Jean-Claude, marchand faïencier décédé en 1886, membre de la société en 1883, remplaçant de Monsieur Voisin semble-t-il.

1897 : décès du fondateur de la compagnie

L'initiateur et fondateur, Jean-François GUYOT, décéda à l'âge de 73 ans en février 1897. Une assemblée générale, convoquée en mai, élut un nouveau président : Jean-Baptiste BOLLACHE et un secrétaire, Victor BOUILLOT, qui reprirent en main les affaires de la compagnie.

1908 : achat d'un moteur électrique

La fourniture et l'installation fut réalisée par l'horloger-électricien Jean-Baptiste GALLARD pour 1 550 francs.

1909 : adieu la vapeur

Au printemps 1909, on vendit les 900 kg de charbon restant à Jean-Baptiste GALLARD qui intervint régulièrement sur l'installation électrique et sur le moteur. La chaudière et ses accessoires furent cédés en septembre au marchand de chiffons Antoine BRUNEL du Quart Poncet qui loua l'emplacement libéré par les anciennes installations jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale. On termina l'année par un bon repas lors de l'assemblée générale qui se tint à l'Hôtel BRUNIER le 7 novembre. On paye les premières factures de « marche électrique » à Mr DUCHAMP, distributeur d'énergie électrique.

1911 : achat d'une batteuse neuve

La dépense s'élevant à 4 978,40 francs, il était nécessaire de recapitaliser la compagnie : sur les 18 membres, 16 investirent chacun 100 francs :

MATHIEU Joseph ; BLANC ; BILLET ; BOLLACHE ; BESANÇON ; BOUILLOD ; Les frères FOURNIER, Henri et Paul ; GAUBIN Jean-Baptiste ; ORSET Jean-Baptiste fils de Claude ; ORSET Jean-Baptiste ; MATHIEU Antoine et GUIBIER ; MATHIEU Eugène et Louis ; MERMET frères et PÉNARD ; NAILLOD Antoine ; THÉVENIN Gaspard ; la veuve de Charles THÉVENIN et ALLIOD Jean-Baptiste.

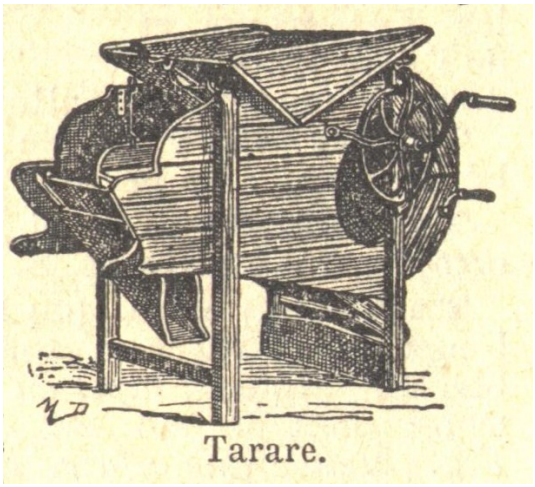

Tarare appelé localement "traquinet" (Illust. Petit Larousse 1922)

Auguste GAUBIN ne prit qu'une demie-part et la veuve de Jules JANET s'abstint.

Cette machine à battre avait sans doute un rendement nettement plus important que celles d'origine et intégrait un tarare.

1914-1918 : la compagnie s'adapte

Durant cette période dramatique pour bon nombre de familles, les actionnaires de la Compagnie des Féodes, que le bénéfice de l'âge préservait des champs de bataille, continuèrent d'équilibrer les finances l'affaire, dégageant même un peu d'excédent. Au fur et à mesure les volumes annuels de céréales vendues diminuaient, jusqu'à devenir nuls ou presque en 1918 et 1919. Pourtant les prêteurs continuèrent de percevoir les intérêts de leurs placements grâce à une gestion intelligente et à l'augmentation des cours.

Durant cette « sale période », les vétérans durent faire face également aux pénuries de personnels – mais aucune femme ne fut salariée de l'entreprise – et aux aléas matériels. En 1914, une surchauffe, et peut-être une absence de compétence, provoqua l'incendie d'un moteur électrique ; il fut réparé par l'électricien du village, Jean-Baptiste Gallard et le tourneur Gonnand de Sècheron fabriqua une nouvelle poulie de bois… En dehors des campagnes de battage, les moteurs inoccupés étaient loués, soit à l'entreprise Duchamp de Neuville, soit à « l'Aviation » d'Ambérieu[1]. On vendit aussi le matériel inutile, tels une bâche et le vieux tarare, appelé localement « traquinet ».

Il fallut attendre l'année 1922 pour un retour aux volumes antérieurs de production et un reflux conséquent du cours du blé.

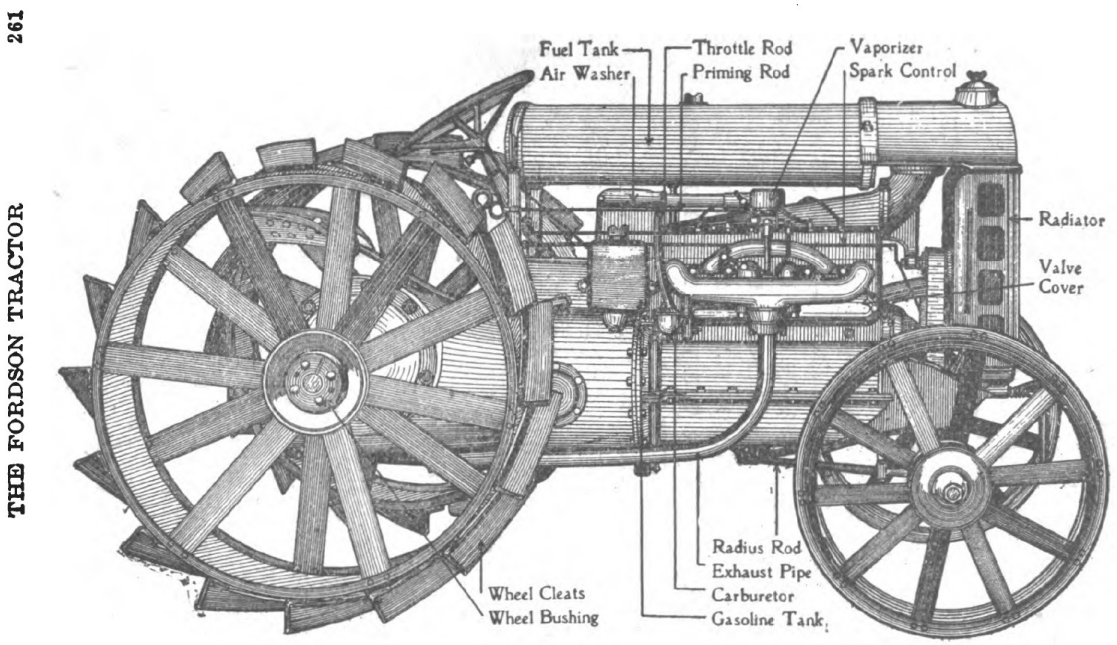

Figure 123.—The Fordson Tractor.

Peu de choix sur le marché du tracteur en 1920

1921-1923 : changement de type d'énergie

En 1921, la compagnie acheta un tracteur – qu'il fallut assurer – et en 1923 un moteur à explosion dont l'usage n'est pas vraiment précisé ; le mécanicien Antoine PEILLEX en faisait l'entretien. 1921 est la dernière année ou apparaît encore une facture de distribution d'énergie électrique et à partir de 1923, on ne comptabilise que de l'essence et du pétrole fournis par les Docks. La compagnie possédait également une presse à paille ou botteleuse, dont la location pour botteler du foin apparaît en recette pour l'année 1919. Elle était peut-être mue, comme souvent, par un moteur à pétrole. Le total des factures d'essence de l'année 1923 : 1603 francs, équivaut à une consommation annuelle de 942 litres, sur une base de 1,70 francs le litre[2]. Pour la même année on brûle pour 224 francs de pétrole, soit l'équivalent de 153 litres sur une base de

1 Une école militaire d'aviation, dite « école Voisin », fonctionna au camp d'aviation d'Ambérieu-en-Bugey entre 1915 et 1919 (Source Gérard Joud, *Mémoire en images-Ambérieu-en-Bugey,* Alan Suton, 2002).

2 J.O. du 23 octobre 1922.

1,46 francs le litre[1].

Les coûts d'exploitation en carburant deviennent donc considérables, comparés au prix demandé antérieurement par la Société Duchamp pour l'électricité. Quels motifs impérieux ont guidé les sociétaires vers ces changements profonds ? Est-ce pour des raisons pratiques de polyvalence d'usage et de mobilité ? La maison DUCHAMP avait-elle l'intention d'augmenter ses tarifs ? Autant de questions qui restée en suspens.

1925 : liquidation

L'organisme cessant de fonctionner, les membres de la Compagnie de la Batteuse des Féodes se partagèrent les fonds résiduels de la caisse. Les héritiers des fondateurs ou leurs successeurs reçurent chacun 36 francs. Il s'agissait de :

Villa « La Batteuse »

MATHIEU Marius ; BLANC Louis ; BULLIFFON (NAILLOD) ; MATHIEU (les frères) ; GAUBIN Jean-Baptiste ; ORSET Jean-Baptiste ; ORSET Pierre ; BESANÇON (GUINET) ; DUMOLLARD (GAUBIN) ; FOURNIER Paul ; LAGUIN Louis ; DÉMIAS ; JANÉAZ Marius ; MERMET (PÉNARD) ; BOUILLOD Victor ; BOLLACHE Joseph ; BILLET.

Et ensuite ?

Le bâtiment conserva, paraît-il jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, une activité plus ou moins aléatoire de battage, sans que l'on sache exactement avec quels moyens matériels et humains.

Après 1945, la propriété de l'ancienne Compagnie des Féodes, qui appartenait alors à une CUMA[2], abritait du matériel d'exploitation agricole. Puis en 1959, cette coopérative céda son bâtiment à un particulier qui la transforma en atelier artisanal avec logement. Cette grosse maison porte encore le nom de… « La Batteuse »[3].

1 Bulletin de la Statistique générale de la France 1924, pour 1923.

2 ***CUMA :*** Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) regroupent des agriculteurs (quatre au minimum) qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements. Les CUMA peuvent également embaucher du personnel (source Wikipédia).

3 Source : Les acheteurs du bâtiment de la batteuse.

CHEZ LE MARCHAND ÉPICIER EN 1873

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, comme dans la plupart des villages, il n'y avait qu'une seule épicerie. Il s'agissait plutôt d'un « commerce généraliste » qui proposait, outre des produits de base de l'alimentation, des articles de mercerie, poterie, vaisselle, droguerie, papeterie, quincaillerie, etc., propres à satisfaire les besoins de consommation de toutes les couches de la société, du manouvrier au petit bourgeois. C'était le cas à Saint-Jean-le-Vieux où Émile BLANC[1] et sa femme Henriette JOLY tenaient ce genre d'établissement. Mais en mai 1872, la maladie emporta prématurément Mme BLANC : elle n'avait que 30 ans. Les BLANC n'avaient eu qu'un enfant, Jean François Alfred, né en 1862. Cinq mois plus tard Le veuf se remaria avec la sœur d'une de ses voisines : Marie Joséphe Zoé ROLAND, femme de chambre habitant Hauterive, du même âge que la décédée, originaire de Fétigny, près d'Arinthod. Dans le but de protéger les droits de l'enfant, le conseil de famille désigna François PERROD, instituteur public à l'Abergement, grand-oncle, comme subrogé tuteur[2]. On fit également dresser un inventaire des biens des époux par le notaire local[3], ce qui permet aujourd'hui de connaître quels produits ces commerçants proposaient à leur clientèle locale.

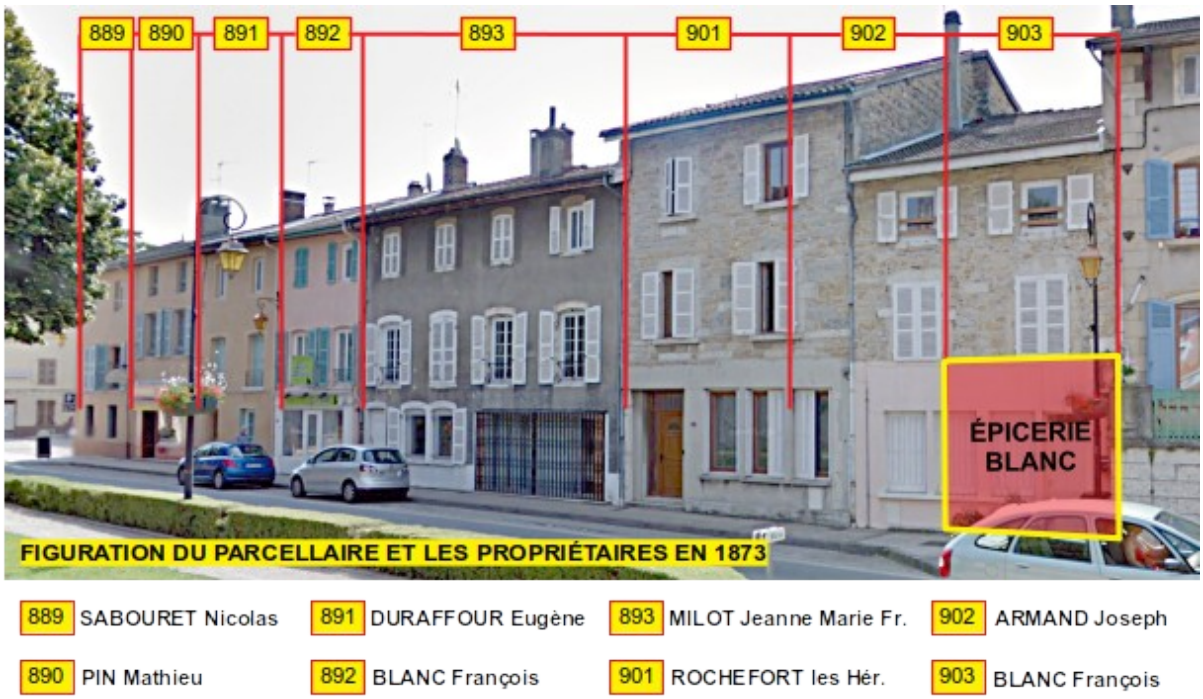

En 1873, les murs de l'épicerie d'Émile BLANC appartenaient à François BLANC, son père

1 Son père, François, était marchand rouennier au même lieu.
2 Un subrogé-tuteur a objet de surveiller les actes du tuteur légal, dans l'intérêt du pupille. Le Code civil précise que si le tuteur est un parent, le subrogé-tuteur est choisi de préférence dans l'autre branche ce qui fut le cas ici.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 32392, n°61.

Au centre du village

L'épicerie d'Émile BLANC était commercialement parlant bien située dans la Grande Rue, au N° 100, en face de la Place de l'Église ; elle était voisine avec la résidence bourgeoise des PANET[1]. Émile BLANC sortait d'une famille de commerçants, son père François était « marchand rouennier »[2], non loin de là, au N°126, en vis-à-vis du chœur de l'église. Au cadastre de 1827, cette partie de la Grande Rue comportait huit parcelles, bâties entre la place de la mairie et la maison PANET, à 31 ouvertures !. Actuellement ce pâté de maison ne comporte plus que six parcelles, soit six maisons, suite :

- à la fusion des deux parcelles le plus au nord : la boulangerie et son logement.
- au regroupement des trois petites parcelles le plus au sud, en deux parcelles plus grandes, lorsque Alfred BLANC réalisa une mercerie et une épicerie, vers 1894.

Mais en 1873, l'épicerie d'Émile BLANC était contenue à l'intérieur des cinq mètres de largeur de la parcelle 903, appuyée contre la grande maison des PANET.

Agencement du magasin

Malgré son étroitesse, la boutique était meublée de deux banques : une en bois dur, pour le négoce ordinaire, surmontée d'une petite vitrine, appelée « montre » ; une autre en sapin pour les huiles d'éclairage et produits dangereux.
Pour la pesée, une très vieille balance, dite à suspensoir, était accrochée au plafond, avec ses plateaux en fer blanc ; une autre balance, dite à bascule, avec sa série de poids en cuivre, déjà vieillie, pouvait peser jusqu'à 30 kg. Enfin pour les faibles quantités : une balance à bascule, petit modèle, avec un socle en marbre blanc, sans poids.
Un moulin à poivre était fixé sur la banque, où se trouvait aussi un très vieux moulin à café…
Les murs étaient couverts de rayonnages, vitrines et tiroirs, où on accédait, pour les plus élevés, à l'aide d'une vieille échelle à pieds, servant d'escabeau. Un tabouret en bois dur et un mètre de magasin en bois, complétaient l'attirail du commerçant.

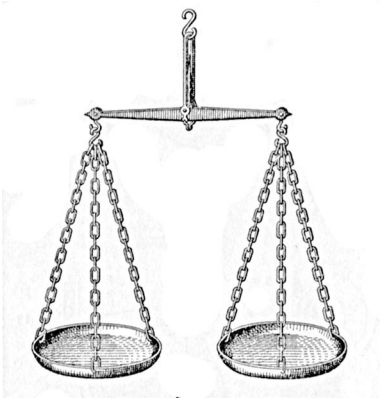

Balance suspendue de grande capacité

Les produits

Chez BLANC, on trouvait tous les produits domestiques les plus courants dont on avait besoin à l'époque. En voici une liste exhaustive et quantitative des produits contenus dans l'inventaire effectué par le notaire Bollache les 13 et 14 mars 1873.

Poterie et verrerie

- 50 verres à boire ordinaires ;

1 Anthelme Panet, greffier de la Justice de Paix de Poncin.
2 Marchand rouennier : marchand de tissus. La rouennerie était de la toile en laine ou en coton, d'abord fabriquée à Rouen, où dominaient des couleurs comme le rose, le violet et le rouge et dont les dessins ou les reliefs résultent de la disposition des fils teints avant le tissage (définition du CNRTL).

- 5 douzaines d’assiettes plates en faïence ;
- 1 douzaine de bols et écuelles en faïence commune ;
- 6 douzaines de tasses, même faïence ;
- 12 saladières[1], faïence commune, tant grande que petite ;
- 1 douzaine de plats longs et ronds, terre ordinaire ;
- 12 pots à lait en faïence commune ;
- 4 pots à eau en grès ;
- 5 vases de nuit ;
- 12 soupières en faïence ;
- 24 casseroles, terre de Marseille ;
- 8 pots même terre ;
- 72 plats et casseroles en terre de Bourg de toutes formes et grandeurs ;
- 3 pots à beurre ;
- 3 pots dits marmites pour le pot au feu ;
- 15 cafetières en grès de toutes grandeurs ;
- 12 salières en verre ;
- 48 bocaux et cantines[2] en verre de diverses formes et grandeurs ;

Chaussures

- 10 douzaines de chaussures fourrées de diverses grandeurs ;
- 9 paires de pantoufles tressées ;
- 7 paires de pantoufles cuir jaune ;
- 9 paires de pantoufles feutre ;
- 20 paires de pantoufles et brodequins en feutre pour femme ;
- 2 paires de brodequins en cuir pour femme ;
- 20 paires de souliers assortis pour enfants ;
- 1 douzaine de brosses à souliers ;
- 1 kilo de cirage ;

Mercerie

- 6 kilos de coton à tricoter, tant en flottes qu’en pelotons ;
- 5 kilos de laine, tant en flottes qu’en pelotons ;
- 1000 épingles ordinaires ;
- 10 jeux de cinq aiguilles à tricoter ;
- 1000 aiguilles à coudre ;
- 2 douzaines de dés à coudre ;
- 5 paquets d’épingles à cheveux ;
- 12 cravates en soie ;
- 20 douzaines de pelotes de fil noir et blanc ;
- 10 douzaines de flottes de fil d’Écosse ;
- 100 pelotons de fil en boîte ;
- 60 pelotons de coton blanc à passer ;
- 30 pelotons de fil d’Alsace ;
- 40 pelotons de fil à la Croix ;
- 10 pelotons de fil Limoge ;
- 10 douzaines de flottes de fil bis ;
- 72 pelotons de fil de diverses couleurs ;
- 200 pelotons de fil à faufiler ;

1 ***Saladières :*** mauvais emploi de ce mot. Il s’agissait de saladiers.
2 ***Cantine en verre :*** dame-jeanne ou bombone destinée à être recouverte de vannerie pour sa protection.

- 60 petits pelotons de laine de différentes couleurs ;
- 100 grammes de laine cachemire[1] et de laine cachou ;
- 100 grammes de soie en flotte de diverses nuances ;
- 3 kilos de coton en bourre ;
- 50 mètres de tresses de diverses nuances ;
- 100 mètres de chenillière[2], de nuances variées ;
- 1 lot de cordons et lacets ;
- 50 mètres de garnitures variées pour robe, la plupart démodées et tombées en rebut ;
- 2 grosses de boutons en os ;
- 1 grosse de boutons en nacre ;
- 1 grosse de boutons en faïence ;
- 10 douzaines de boutons Nouveauté pour robes ;
- 6 paires de bas d'enfant ;
- 1 douzaine de boîtes de veilleuses[3] ;
- 10 peignes en corne ;
- 12 tabatières, tant en corne qu'en bois ;
- 6 brosses à dents ;
- 10 porte-monnaie ordinaires ;
- 10 paires de gants et mitaines pour femmes et enfants ;
- 2 boîtes de crochets et boucles ;

Papeterie-librairie

- 12 boîtes de plumes métalliques ;
- 3 douzaines de porte-plumes et crayons communs ;
- 2 rames de papier cloche[4], tant rayé qu'uni ;
- 2 rames de papier à lettre ;
- 100 cahiers d'écolier à couverture ;
- 100 enveloppes à lettres blanches ;
- 25 ouvrages classiques : catéchismes, Histoire abrégée, Arithmétique élémentaire, petite paroissienne[5] et autres, à l'usage des écoles primaires ;
- 9 écritoires[6] en verre, pleines d'encre ;
- 1 litre d'encre ;
- 6 petites boîtes à dessin incomplètes ;
- 1 lot de jouets d'enfants ;
- 1 douzaine de chapelets ;
- 6 paroissiennes ordinaires ;
- 6 paroissiennes avec fermoir ;
- 3 douzaines de sabots vernis noir, garnis ;
- 3 douzaines de sabots semblables, non garnis ;

---

1 ***Laine Cachemire :*** Chèvre Cachemire. Elle fournit ce qu'on appelle la laine cachemire. — (D. de Prat, Nouveau manuel complet de filature ; 1re partie : Fibres animales & minérales, Encyclopédie Roret, 1914)

2 ***Chenillère :*** ou chenille, passement velouté.

3 ***Veilleuses :*** c'était des mèches que l'un mettait flotter sur l'huile contenue dans une coupelle. Ces veilleuses se vendaient en petites boites et brûlaient très-peu d'huile, en donnant peu de lumière pendant douze heurs d'affilée. Elles étaient économiques et fort commodes pour les personnes qui ne voulaient pas rester dans l'obscurité la nuit.

4 ***Papier cloche :*** ancien nom d'un papier où figurait un filigrane représentant une cloche. Ce filigrane avait disparu au milieu du XIXe siècle, mais l'expression était restée. Il y avait aussi le papier couronne, pot, coquille, etc.

5 ***Paroissienne :*** livre de prières pour suivre l'office.

6 ***Écritoire en verre :*** L'écritoire était un petit meuble portatif où l'on mettait tout ce qu'il fallait pour écrire, mais au XIX^{e} siècle on l'employait abusivement pour désigner un encrier.

- 2 douzaines de brides pour sabots ;

Articles de cave

- 2 douzaines de robinets ;
- 500 bouchons ;
- 50 bondes ;

Quincaillerie

- 15 kilos de pointes et vis de différentes grosseurs et longueurs ;
- 7 kilos de plomb de chasse de divers numéros ;
- 500 grammes de ficelles ;
- 1 douzaine de mètres en cuivre ;
- 6 mètres en bois ;
- 18 couteaux de poche ordinaires ;
- 4 petits arrosoirs de fer blanc ;
- 1 série de mesures en étain pour les liquides ;
- 15 balais de jonc ;

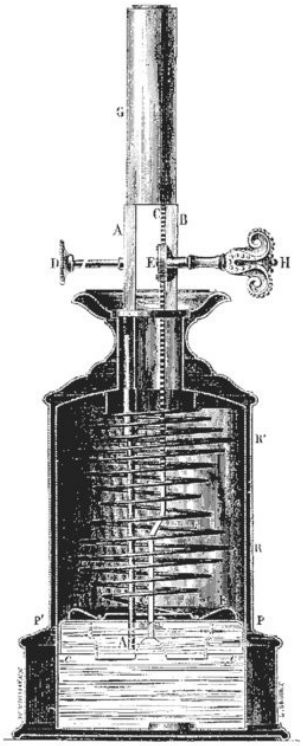

Lampe à modérateur. Figuier – Les Merveilles de la science, 1867 – 1891

Éclairage

- 27 verres à lampe ;
- 250 grammes de coton pour mèches de lampe ;
- 10 douzaines de mèches pour lampe Modérateur[1] ;

Épicerie

- 100 kilos de sucre raffiné ;
- 100 kilos de sel ;
- 3 kilos de poivre ;
- 5 kilos de graines diverses ;
- 50 kilos de café mélanges ;
- 25 kilos de riz ;
- 25 kilos de pâtes diverses ;
- 50 harengs ;
- 3 kilos de morue ;
- 4 boîtes de sardines ;
- 1 kilo d’épices fines ;
- 500 grammes de moutarde ;
- 250 grammes de clous de girofle et de cannelle ;
- 1 kilo de poudre de cacao ;
- 15 paquets de glands doux[2] ;
- 18 paquets de chicorée ;
- 28 paquets de bougies ;
- 6 kilos de chocolat ;
- 20 fioles de sirops divers ;
- 6 fioles de fleur d’oranger ;

1 ***Lampe Modérateur :*** lampe à huile équipée d’un piston soumis à la force d’un ressort qui forçait l’huile à remonter vers la mèche par un canal dont le débit était régulé par une aiguille asservie au piston. Ainsi la lampe prodiguait un éclairage régulier indépendant de la hauteur du piston de refoulement et de la pression du ressort.

2 ***Glands doux :*** fruits du chêne vert des contrées méridionales, planté pour servir aussi à la consommation humaine. Cuit d’une certaine façon, les glands doux avaient presque le goût de la châtaigne et se consommaient en bouillies. Torréfié et moulu, ils remplaçaient le café si nécessaire.

- 1 kilo de cornichons ;
- 1 kilo d'amandes pour dessert ;
- 3 kilos de figues ;
- 3 boîtes de thé vert Bernard ;
- 4 boîtes pour dragées ;
- 3 kilos de dragées ordinaires ;
- 2 kilos de pastilles diverses ;
- 500 grammes de réglisse noire ;
- 1 kilo de pralines, boules de gomme et réglisse à la violette ;
- 6 citrons ;
- 1 flacon d'élixir de la Grande Chartreuse ;
- 1 kilo de fleurs diverses pour infusions ;
- 10 kilos de fromage de gruyère ;
- 20 litres de vinaigre rouge ;
- 25 kilos d'huile épurée ;
- 5 kilos d'huile de noix ;
- 5 kilos d'huile d'olives ;
- 5 kilos d'huile de navette[1] ;

Droguerie

- 2 kilos de tripoli[2] ;
- 3 litres d'eau de Javel ;
- 3 litres d'eau sédative[3] ;
- 1 litre de vitriol ;
- 1 litre de benzine ;
- 1 litre d'esprit de vin[4] ;
- 2 pains de goudron[5] ;
- 250 grammes de cire blanche ;
- 2 kilos de fleur de soufre ;
- 4 paquets de cierges ;
- 6 kilos d'amidon ;
- 1 kilo de pommade ordinaire ;
- 500 grammes de farine de lin[6] ;
- 1 douzaine d'éponges communes ;
- 1 douzaine d'éponge demi-fines ;
- 10 kilos de savon blanc ;
- 25 kilos de savon gris ;
- 3 kilos de savon noir ;
- 4 flacons de poudre Vicat[7] ;

---

1 ***Huile de navette :*** huile végétale alimentaire produite avec la graine de *Brassica rapa subsp. Oleifera* qui ressemble au colza.

2 ***Tripoli :*** Le tripoli était une poudre de roche utilisée pour le polissage des cuivres. Ce terme provient de la ville libanaise de Tripoli.

3 ***Eau sédative :*** Mélange d'eau et d'ammoniaque en faible partie, pour rétablir la santé. On s'en servait en compresse pour la tête ou en lotions sur les autres parties du corps malades, en évitant les blessures, crevasses et autres lésions de la peau !

4 ***Esprit de vin :*** alcool vinique.

5 ***Goudron :*** le goudron de pin des Landes avait divers usages ; médication humaine ou animale, viticulture, peinture étanche, etc.

6 ***Farine de lin :*** utilisée en cataplasme émolient.

7 ***Poudre Vicat :*** marque de poudre insecticide.

- 500 grammes de bleu de Prusse[8] ;
- 4 kilos de potasse ;
- 5 kilos de bois d'Inde[4] ;
- 1 kilo de couperose[5] ;
- 1 kilo de vitriol ;
- 1 kilo de sel de nitre[6] ;
- 3 douzaines de paquets d'allumettes ;
- 250 grammes de camphre[7];
- 3 kilos de miel pour les chevaux[8] ;
- 500 grammes de cire jaune .

Vers des établissements florissants

Avec un achalandage pareil, l'épicerie BLANC ne pouvait que prospérer davantage. Alfred, prit sereinement la succession de son père. Après s'être rendu propriétaire des deux parcelles au nord de l'épicerie, vers 1894 il remania l'ensemble pour en faire deux commerces voisins : une épicerie et une mercerie distincte, tenus par sa famille. Georges ALBY en a immortalisé les devantures par la photographie. L'une d'elle, prise vers 1920, montre Alfred BLANC et sa tante posant sur le seuil de leur domaine respectif.

8 ***Bleu de Prusse :*** pigments bleus faits à partir de sang de bœuf séché.

4 ***Bois d'Inde :*** copeaux de bois d'indigotier (*Indigofera tinctoria*) utilisés en décoction pour la préparation de la teinture indigo, appelée « violet de bois d'Inde ».

5 ***Couperose :*** Il existait plusieurs types de couperose, utilisées en solution pour la teinturerie. La verte, était un sulfate ferreux ; la blanche, du sulfate de zinc ; la bleue, du sulfate de cuivre.

6 ***Sel de nitre :*** nitrate de potassium, ou salpêtre, utilisé à très faible dose au XIXe siècle, comme diurétique ou comme laxatif. En teinturerie on l'employait à cette même époque pour éclaircir les couleurs.

7 ***Camphre :*** Le camphre est un composé organique issu du camphrier, arbre originaire d'Asie, connu scientifiquement comme *Cinnamomum camphora*. En médecine, le camphre est utilisé pour ses propriétés antiseptiques et légèrement anesthésiques. Le camphre est également un insecticide, il est notamment efficace contre les mites.

8 ***Miel pour les chevaux :*** miel destiné à être mélangé à diverses poudres végétales en vue de soigner les chevaux.

Les Établissements Alfred BLANC vers 1920 – Photo Georges Alby

L'HÔTEL DE L'EUROPE

Depuis l'achat de l'Hôtel de l'Europe par la commune de Saint-Jean-le-Vieux, il s'est écoulé quelques années d'incertitude sur le devenir de ce patrimoine dont la présence renvoyait encore quelques souvenirs épicuriens, pendant les « Trente Glorieuses », lorsque le bar-hôtel-restaurant était encore tenu par les couples Manos puis Martin.

Finalement, l'ancien établissement a été voué à la démolition. Depuis fin septembre il est impossible de passer dans le centre du bourg sans apercevoir le « trou » de l'hôtel de l'Europe qui ne tiendra sa place dorénavant que dans les album-photos ou chez les collectionneurs de cartes postales. Chacun imagine à présent quel sera le nouveau visage du centre du village pour quelques décennies. C'est l'occasion pour faire le point sur l'historique des différentes occupations de cet espace qui a été, et demeure, le centre du village. Faisons-le à partir des éléments collectés depuis l'aube du XVII^{e} siècle, lorsque le lieu se nommait encore Vieu et ne comportait que quelques feux.

Abattage des bâtiments le 19 octobre 2016

Dégagement d'un nouvel espace le 24 octobre 2016

XVII^{e} et XVIII^{e} siècles

Au XVII^{e} siècle l'emplacement de l'hôtel de l'Europe était inclus dans une aire appartenant aux héritiers des Challant, **seigneurs de Varey**. Ils y avaient fait construire une halle pour remplacer celle située antérieurement côté sud du chemin d'Arpilles, entre la Grande Rue et une tour carrée bordant l'Oiselon[1].

Cette nouvelle halle était de dimensions modestes : 30 pieds de nord à sud et 42 pieds de l'est à l'ouest, soit environ 135 mètres carrés[2]. Elle formait l'angle entre le grand chemin allant de Lyon à Genève, c'est-à-dire la Grande Rue, et le chemin d'Arpilles.

1 Cette tour avait été donnée à la Chapelle de Varey qui en tirait des revenus au XVII^{e} siècle en la baillant en nature de logement.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1550, f°67.

Côté nord-est, elle était entourée d'une place, elle-même bordée de jardins, limités au nord par la muraille d'enceinte de la propriété des Bachod, seigneurs de la Verdatière, et à l'est par l'Oiselon. Le quadrilatère formé par la voirie, la muraille nord et l'Oiselon était bien entendu propriété des seigneurs de Varey.

Au XVI[e] siècle le ruisseau était côtoyé en rive droite par plusieurs viviers. Deux se tenaient au nord du chemin d'Arpilles[1] et trois au sud[2]. L'un d'eux a servi de réserve de poissons pour les besoins de l'auberge du Lion d'Or. Les jardins précités furent *abergées* en 1668[3] à **Jean-Baptiste Monin**, marchand de Saint-Jean-le-Vieux, pour y construire une maison qui vint s'appuyer sur la muraille de l'enclos du sieur Ruffin, héritier des Bachod.

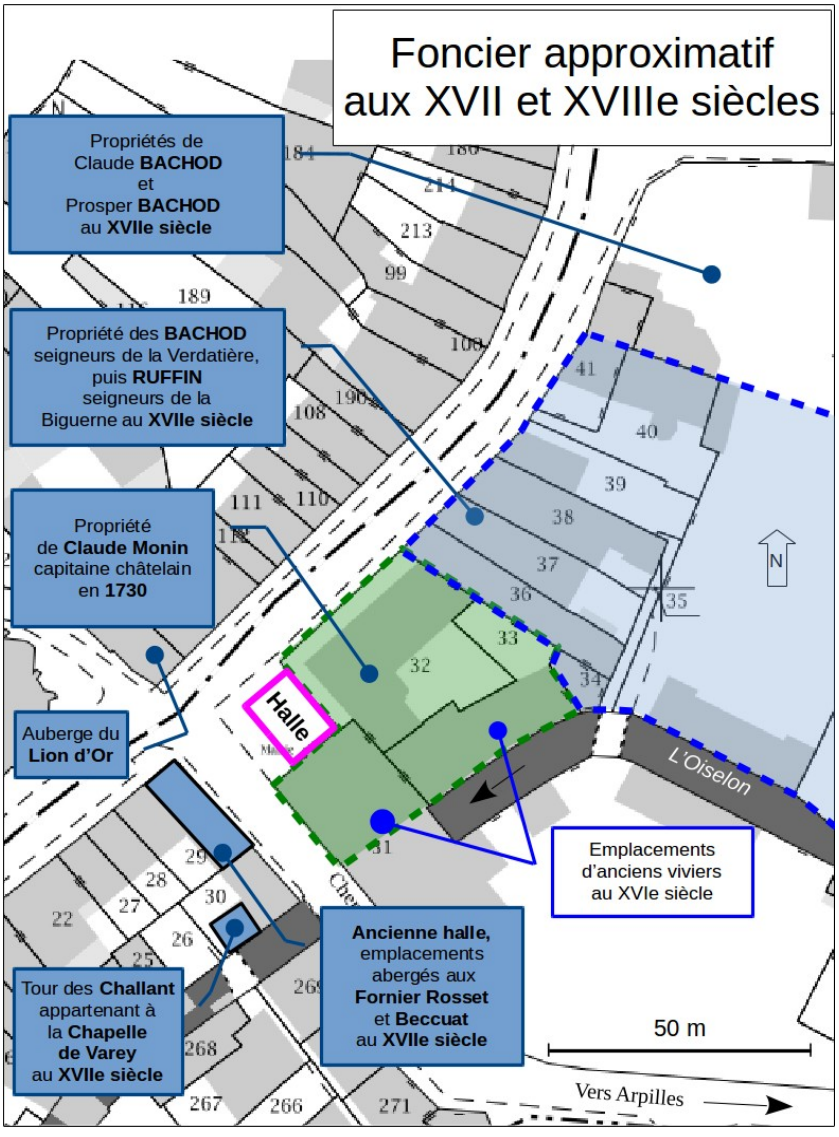

En 1730, **Claude Monin** (1669-1761), fils du précédent, capitaine châtelain de la baronnie, agrandit la propriété en baillant à cens les deux emplacements laissés libres[4], côtés nord-est de la halle. Le seigneur, Jacques de Beaurepaire se réserva cependant « une servitude de tour d'échelle » pour entretenir son bâtiment. Cette halle devait avoir l'apparence d'un hangar ouvert : une charpente sur poteaux, couverte de tuiles, faîtage orienté nord-sud.

Les Monin aménagèrent sur leur propriété une *peignerie* de chanvre qui fonctionnait en 1752.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1518, f°193 et cote 1555, f°1. Ventes de l'ancienne Maison des Enfants à Marie.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1513, f°147. Acquêt pour Prosper et Benoît Secrétain le 6 juin 1623. Place abergée à Adrienne Fornier Rosset par Pierre de Chaland en 1524.
3 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1550, f°67.
4 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1610, f°118.

XIX^{e} siècle

En 1813, ces constructions ont été démolies. A leur place le cadastre napoléonien indique deux parcelles numérotées 885 et 886 ; elles sont la propriété de **François Bordet**[1]. Ce marchand chandelier habite ici avec sa famille dans la maison qui comporte 14 ouvertures avec une porte cochère. En limite nord subsiste une muraille de huit pieds de roi de hauteur, soit 2,63 mètres, séparant leur propriété et le jardin d'agrément de feue Mademoiselle Michon, ancienne propriété des seigneurs de la Verdatière et de leurs successeurs. Il n'y a pas encore de construction entre la tour hexagonale et la propriété Bordet, où la parcelle 886 constitue leur jardin.

François Bordet avait aménagé sa propriété en auberge lorsqu'il meurt en 1830. C'est donc avec lui que débute la vocation hôtelière du lieu.

Joseph Bordet, son fils lui succède en tant que voiturier et aubergiste. En 1836 il échange contre une terre, une bande de terrain de 3 ares appartenant aux voisins du côté nord, les époux Mathieu et Mouton, qui est baillée depuis dix ans pour servir de cour à l'auberge[2]. Jeune, ambitieux mais peu expérimenté, ses affaires périclitent. Il fuit les créanciers en s'exilant à Genève en 1838, sans doute très affecté par cette affaire. Sa mère **Antoinette Lamy,** qui a maintenu son activité de limonadière, lui apporte tout son soutient. D'ailleurs elle le représente durant toute la période de la vente aux enchères de ses biens, ordonnée par le Tribunal de Nantua le 27 mars 1839.

L'auberge consiste en une maison destinée à cet usage, proche de la rue publique, composée indépendamment des cours, caves, écuries et fenils ; au rez-de-chaussée : une cuisine, une chambre à coucher, une salle à manger, un lavoir et une salle de billard ; au premier étage :

1 Famille de droguistes originaire de Provence, installée à Saint-Jean-le-Vieux en 1755.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 1729, f°11.

quatre chambres à coucher avec de vastes greniers au-dessus. De l'autre côté de la grande rue, et en vis-à-vis, dans la cour appelée « la Cour des Petit », Joseph Bordet avait fait édifier récemment, en remplacement d'un hangar vétuste, un bâtiment rural de 50 mètres carrés, cadastré sous le n°991, pouvant éventuellement faire une habitation, et abritant une cuve à vinifier appelée *botte*, de 27 hectolitres.

Dans les écuries de l'auberge, pour son activité de voiturier, Joseph Bordet abrite huit chevaux : cinq chevaux poil rouge pour l'équipage de roulage conduit par son charretier Antoine Figuet, et trois autres chevaux, dont un boiteux, avec leurs équipements de transport composés d'un harnais et un char *d'appontée* à quatre roues, chaînes de traction, pelle, bâche et agrès.

En outre, l'aubergiste voiturier possède de nombreuses parcelles de vignobles, et particulièrement le domaine des Perrailles, situé vers la limite de la commune de l'Abergement de Varey, acquis de Gabriel Orset de la Tour en 1835, avec son bâtiment d'exploitation composé d'une cuverie, une cave et un pressoir.

Jean-François Lyathaud, dit François, avec l'aide financière de son beau-frère, remporte les enchères et devient ainsi propriétaire de la petite auberge et ses dépendances en 1839, sauf une bonne partie du jardin déjà vendue en 1837 à la Commune de Saint-Jean-le-Vieux par les anciens propriétaires, afin de construire la mairie-école. Remis de ses erreurs de jeunesse, Joseph Bordet sera plus tard marchand de vin, et habitera longtemps chez sa mère, cafetière en face de l'église, avec sa femme et ses enfants.

Jean-François Lyathaud est issu d'une famille aisée de vignerons originaire de Jujurieux. Boucher à Saint-Jean-le-Vieux, il est veuf en première noce de Claudine Emeyriat, avec laquelle il a acquis l'ancien hôtel de l'Ecu de France (face à la place de la mairie), alors en très mauvais état, pour en faire une belle résidence. Remarié en 1823, Marie-Jeanne Schatz, dite Jeanette, lui donne trois enfants. Malheureusement la mort le fauche en 1841, sans qu'il ait eu le temps nécessaire pour développer sa dernière acquisition.

La pose des rouliers fin XIX^e siècle – D'après une photo G. Alby

Marie-Jeanne Schatz réalise en 1842 l'extension de ses annexes en s'appuyant sur le mur nord de la maison commune, et en bordure de l'Oiselon, dans le prolongement de l'écurie existante vers le sud. La structure de l'hôtel, tel que nous l'avons connu, a donc pris corps après 1841. Agée de 45 ans, la dynamique veuve Lyathaud épouse en 1844 son jeune voisin Jean-François Mermet, dit François, maréchal-ferrant, de 13 ans son cadet. Trois domestiques l'aident dans son travail quotidien.

Eugène Lythaud et **Marie Multin** sa femme, dite Mariette, reprennent l'établissement après le décès de leur mère en 1859. Agé seulement de 33 ans, Eugène décède à son tour en 1862. Cette même année, Jean-François Mermet se remarie et construit en 1863 le bâtiment d'habitation de trois étages qui jouxte par le nord la propriété de l'hôtel. Il loue aux hôteliers les deux chambres d'hôtel dont il a l'usufruit à vie, mais qu'il n'occupe plus. Vers 1866 un pont-bascule est construit en commun avec Jean-François Mermet dans la cour de l'Hôtel, sur la parcelle n°885. Cet investissement important donne une idée de l'intensité des échanges commerciaux qui se faisaient localement. Cette bascule a dû peser jusque vers 1883, date de construction du poids-public communal d'Hauterive, mais il n'a été démoli qu'en 1966.

Mariette Multin, veuve à 25 ans avec deux enfants de son premier mariage, se remarie en 1863 avec l'instituteur François Bouvier, dit Francisque. Il est le fils de l'instituteur de l'école communale et voisin de l'hôtel. Bien qu'ils soient séparés de biens, il fait l'hôtelier quelques années, puis le couple se sépare. Le fond de l'hôtel est cédé en 1872 aux époux Rolandez qui tiennent l'établissement pendant sept années. Mais ce couple divorce en 1879. En 1877 François Bouvier est employé aux Ponts-&-Chaussées à Bourg, puis à Lyon. L'hôtel qui se nomme désormais l'**Hôtel de l'Europe** est à vendre.

Jean-Marie Gaillard, boulanger originaire de Ruffieu, et **Fanny Deléard** sa femme, l'achètent à Mariette Multin et ses deux filles[1] en 1879.

En 1885, **Jean-Marie Gaillard** et sa femme vendent le fonds de commerce à **François Duchesne** et Marie-Louise Mermet qui demeuraient à Lyon auparavant[2]. En janvier 1886, le couple Gaillard n'exerce plus, ils habitent à Saint-Jean-le-Vieux, et Fanny Deléard décède en décembre.

Chariots de transports fin du XIXe

XX^{e} siècle

Ce n'est qu'en 1906, que l'hôtel, avec ses 11 chambres, est à nouveau tenu par la famille Gaillard, en l'occurrence la fille, Adèle, qui a épousé le géomètre **Antoine Saussac**, lequel décède la même année. Le vieux Jean-Marie, reprend courageusement du service pendant quelques années, avant de mourir en 1916, période pendant laquelle il fait aussi office de voiturier.

Après la Guerre de 1914-1918, c'est Charles, l'aîné des enfants Gaillard, ancien employé de commerce à Lyon, qui est à la tête de l'établissement avec sa femme **Jeanne Bordel**. Veuve en 1923, elle tient l'hôtel Gaillard jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale.

Quelque-soit son enseigne, l'hôtel a vu passer, depuis la naissance de la petite auberge, de nombreux tenanciers à la vie un peu chaotique et brève, jonchée de drames familiaux. Malgré cela il s'est développé et adapté pour traverser plus d'un siècle et demi de tourmentes, avec ses

1 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 32404, N° 116.
2 Source : Archives départementales de l'Ain, sous-série 3E, cote 32451, N°^{s} 46 et 47.

« hauts et ses bas ». Son établissement – comme d'autres anciens hôtels du village – a constitué une étape pour de nombreux rouliers puis transporteurs et vacanciers, sans compter l'aspect social du café-bar. Son remplacement par l'immeuble que projette de construire la SEMCODA gomme pour de bon les traces de l'ancienne vocation hôtelière du pays, qu'avait fait naître l'itinéraire Lyon-Genève. Ce projet urbain ne manquera pas d'impacter à son tour le centre du Bourg et la vie du village : une nouvelle page d'histoire locale s'ouvre.

Autres sources :

Recensements de population ;

État civil ; base CousAin ;

Cadastre napoléonien .

Carte postale type nuage de l'Hôtel Gaillard au début du XX^{e} siècle

Annexe qui bordait l'Oiselon avec accès au champ de foire

Entrée du café de l'Hôtel Gaillard

LES BACHOD

Voici un nouveau recueil de notes concernant les branches de BACHOD, familles nobles ayant vécu aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles dans la paroisse de Saint Jean de Vieu, qui comprenait aussi les villages d'Hauterive, Varey, l'Abergement de Varey et Dallivoy.

Les armes des BACHOD sont *« d'azur à une montagne de trois pointes d'or, surmontée d'une étoile de même en chef, accostée de deux croisettes d'argent, avec une aigle d'or pour cimier. »*

D'après la littérature…

Samuel Guichenon (1607-1664) rapporte dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* éditée en 1650 que la famille BACHOD est originaire de Varey en Bugey. D'après le *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française* de D. de Mailhol, édité en 1896, elle aurait développé plusieurs branches en Savoie, en Franche-Comté et dans le Blaisois.

Ces familles doivent leur noblesse à François BACHOD, docteur en droit, que l'empereur CHARLES-QUINT (1500-1558) créa chevalier le 16 avril 1536, et comte palatin le 8 août 1542. Dans le même temps, et par les mêmes lettres, CHARLES-QUINT anoblit ses frères Claude BACHOD le Vieux, Claude BACHOD le Jeune, Jean et Benoît BACHOD, et encore Jean, Jacques et Baptiste BACHOD, ses cousins.

Le 24 septembre 1566, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, confirma sur requête les lettres de noblesse de 1542 et anoblit François BACHOD, Benoît BACHOD son frère, seigneur de Saint-Denis-le-Chosson et de La Verdatière, Louis BACHOD son neveu, Jean et enfin Jacques BACHOD proche parent.

À partir de ces éléments et de ceux collectés par nos soins, tentons de résumer, vérifier ou compléter ces données.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA VERDATIERE

Tour de la maison du seigneur de la Verdatière à Saint-Jean-le-Vieux

Entrée de la maison du seigneur de la Verdatière à Saint-Jean-le-Vieux

Les BACHOD, seigneurs de la Verdatière, puis leurs successeurs RUFFIN, résidaient dans la maison noble des seigneurs de la Verdatière à Saint-Jean-le-Vieux, située impasse de la Tour. Le fief de la Verdatière appartenait préalablement à la baronnie de Châtillon de Corneille[1]. Il comportait divers fonds dont des terres, vignes et une maison noble sise à Varey. La tour octogonale située *traboule de la Tour* bien que résidence des seigneurs de la Verdatière au XVII^{e} siècle ne semble pas provenir du fief, bien que désigné comme telle par Amédée Maupetit.[2]

Leur généalogie s'établit comme suit :

1.1. **François BACHOD,** Seigneur de la Verdatière (1501-1568)
Il est originaire de la terre de Varey. Chevalier le 16 avril 1536, et comte palatin le 8 août 1542. Il entra ensuite en religion. D'abord abbé de Saint-Rambert en 1538, il devint le 41^{e} abbé d'Ambronay en 1552 et enfin Évêque de Genève en 1556. Durant cette période, il fut nonce de deux papes auprès du duc de Savoie Emmanuel-Philibert. Durant sept pontificats, de Clément VII à Pie V, il fut chargé de la collation des bénéfices. François BACHOD avait une grande influence à la cour pontificale. Il assista au concile de Trente sous Pie IV et résigna en 1560.
1.2. **Claude BACHOD, le Vieux**, anobli en 1542, seigneur de la Verdatière et Saint Denis de Chausson[3], marié à **Faustine Capponi** issue d'une famille illustre de Florence. Ils eurent 4 enfants :

1.2.1. **Louis BACHOD**, seigneur de la Verdatière, de la Verruquière[4], et Saint Denis de

1 Titres de la Tour des Échelles de Jujurieux, Amédée Maupetit – Archives départementales de l'Ain, C72.
2 Pierre de Moyriat vendit une partie du fief dont la maison et des terres à Claude BACHOD – Archives départementales de l'Ain, C72, Titres de la Tour des Échelles, par Amédée Maupetit.
3 Le pont franchissant de l'Albarine à Saint-Denis-en-Bugey se nommait pont de Chausson ou Chosson.
4 L'ancien fief de la Verruquière se situait sur la commune de Labalme sur Cerdon.

Chausson qu'il vend le 29 avril 1579 à Noble Antoine de Cordon Seigneur de Pluvy, pour le prix de 1 500 lt[1]. Marié à Charlotte de Chassincourt, Dame d'honneur de Marguerite de France Duchesse de Savoie. Ils eurent 5 enfants :

1.2.1.1. **Charles Emmanuel BACHOD**, écuyer, seigneur de Saint Denis, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie aux Pays-Bas pour sa Majesté Catholique, décédé célibataire à Bruges, gît en l'église de Saint Sauveur.

1.2.1.2. **Emmanuel Philibert BACHOD**, écuyer, seigneur de la Verdatière. Il fut nourri enfant d'honneur auprès de la personne de l'Archiduc Albert, jusqu'à l'âge de 14 ans ; a eu plusieurs emplois en Flandres, et se trouva à la bataille de Nieuport, et à la rencontre de Brou. D'après les papiers collectés par Samuel Guichenon, en 1599 il prend part à l'organisation du duel entre Charles II de Créquy et don Philipin, bâtard de Savoie, qui eut lieu dans la prairie faisant face au port de Quirieu en Dauphiné. Il est encore vivant vers 1650 et n'a jamais été marié. Les Sérénissimes Archiducs de Flandre Albert et Isabelle Claire Eugénie Infante d'Espagne lui donnèrent pour récompense une pension de 1200 livres par an pendant sa vie sur la saulnerie de Salins, par patente datée du 13 août 1611. Il résida alors dans son « hostel »[2] de la Verdatière à Saint Jean le Vieux. Un contentieux de limitation de propriété avec Prosper BACHOD en 1634 évoque son retour de voyage en Flandres où son frère Étienne-François[3] l'accompagnait. Avec lui s'éteint la lignée des BACHOD seigneurs de la Verdatière.

1.2.1.3. **Étienne François BACHOD,** Prêtre, il a séjourné également en Flandres et notamment à Bruxelles. Il recevait une pension de l'archevêque de Besançon qui lui devait en 1618 la somme de neuf cent septante-cinq écus au soleil. L'ordre de payement fut donné par Messire Jean Louis de LALOO prêtre protonotaire du Saint Siège Apostolique et Chanoine de l'Église Collégiale Sainte-Gudulle en la ville de Bruxelles. Il mandata son frère Emmanuel Philibert pour régler l'affaire[4]. Il est prêtre et patron de l'église de Saint Jean le Vieux en 1626[5] lorsqu'il consacre la chapelle d'Hauterive. Il eut quatre filles naturelles dont trois étaient mariées en 1664 : **Marie, Catherine, Anne et Sébastienne**. Elles furent prises en charge par leur oncle **Emmanuel Philibert**, seigneur de la Verdatière, qui les combla outre mesure et leur promit une dot de 500 livres chacune, à prendre sur la donation qu'il fit à **Noble Dominique RUFFIN** résidant en Savoie[6]. Étienne François BACHOD décède avant avril 1641, car à cette date la chapelle Saint-Antoine est pourvue d'un

1 Archives départementales de Côte d'Or, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014 – Tome 21 – p 340.
2 Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°236- Substitution de procuration pour Noble Emmanuel Philibert Bachod Sr de la Verdatière.
3 Archives départementales de l'Ain, 3E 1521, f°412-Limitation entre Noble Emmanuel-Philibert Bachod Seigneur de la Verdatière et Noble Prosper Bachod de Sainct Jean de Vieu.
4 Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°236- Substitution de procuration pour Noble Emmanuel Philibert Bachod Sieur de la Verdatière.
5 Archives départementales de l'Ain, 3E 1515, f°137-Acte pour Mre Estienne Bachod prebtre et patron de l'Esglise paroissiale de Sainct Jean de Vieu et les luminiers dudict lieu.
6 Archives départementales de l'Ain, 3E1547-f°44-Transaction entre Mr de la Biguerne et Jean Jacques Muvilliand et sa femme, du 9 février 1664.

nouveau recteur : Philippe Jaillard.

1.2.1.3.1. **Marie BACHOD**, mariée en seconde noce à **Jacques MUVILLIAND,** demeurait à Saint-Maurice-de-Rémens en 1664. À cette époque, les dots n'ayant toujours pas été versées, le couple assigna **Dominique RUFFIN**. Comme souvent, un compromis fut finalement trouvé : sur les 500 livres, plus 40 livres d'intérêts, 150 livres furent versées en Louis d'or et d'argent et le reste hypothéqué sur les revenus des terres, habitations et bâtiments, qui étaient amodiés en 1664, à Jean Baptiste MONIN marchand drapier de l'Abergement de Varey, habitant à Saint-Jean-le-Vieux.

1.2.1.3.2. **Catherine BACHOD**, mariée à **François CLERC** bourgeois de Pont-d'Ain. Elle donna quittance à Jean Baptiste Monin pour 670 livres perçues le 23 mars 1670. A cette date elle était déjà veuve. L'année suivante elle a reçu, de Philibert RUFFIN, la totalité des 1170 livres que lui a adjugé par arrêt le souverain parlement de Bourgogne en l'an 1667.

1.2.1.3.3. **Anne BACHOD**, mariée à **Louis MARIN**, châtelain du Noyer en Savoie. En octobre 1675, Philibert RUFFIN ne lui doit plus que 44 livres sous forme d'obligation, solde du paiement de sa dot, obtenu toutefois par sentence du lieutenant Civil et Criminel du Bailliage du Bugey.

1.2.1.4. **Jean-Pierre BACHOD**, mort jeune.

1.2.1.5. **Catherine Livie BACHOD**, Dame d'honneur de la Sérénissime Infante des Pays-Bas, alliée avec le **comte de Furstemberg** premier baron de Bohême ; contrat de mariage fait à Bruxelles le 7 mars 1615. Le comte d'Armonete grand Maître d'Hôtel de leurs Altesses Sérénissimes, constitua à leur nom pour Catherine Livie 1 327 000 maravédis, monnaie ibérique. De ce mariage naquit un enfant, Albert comte de Furstemberg, décédé sans descendance.

1.2.1.6. **Guillemette BACHOD** qui épousa **Guillaume de la COUZ**, seigneur de la Combe paroisse de Jujurieux.

1.2.2. **Livie BACHOD**, mariée à **Anthoine RUFFIN,** Seigneur de la Biguerne et Avocat général au Sénat de Chambéry. Union qui créera une branche cognatique des sieurs de la Verdatière.

1.2.3. **Lucrèce BACHOD** qui épousa un gentilhomme savoisien appelé Veyllet.

1.2.4. **Claudine BACHOD** qui fut mariée au Seigneur de Saint Pierre de la maison de Clermont Saint Jean en Savoie.

1.3. **Jean BACHOD**, anobli en 1542, décédé sans enfant.

1.4. **Benoît**, **BACHOD**, anobli en 1542, Seigneur de la Verdatière**,** écuyer Tranchant, puis gentilhomme ordinaire de la bouche du Duc de Savoie, qui mourut à Turin.

1.5. **Claude BACHOD, le Jeune**, anobli en 1542, célibataire.

Le fief de la Verdatière comprenait une maison appelée « maison de la Verdatière » ou « la Bachoda » entourée de vignes, terre et verger située au lieu dit la Verdatière, au-dessus de Varey, près de 4 hectares confinés par le chemin tendant vers les Fayolles et celui menant aux communaux de Varisse. Ce lieu se confond aujourd'hui avec la Vergeatière, après mutation de la

consonne “d” en “j”. Ce fonds se composait de trois parts indivises. Emmanuel Philibert BACHOD en possédait les deux tiers, le troisième tiers provenant de Noble Benoît BACHOD lui fut acquis de la discussion-vente et délivrance des biens que furent tant de Révérend Messire Claude de LA COUZ de son vivant abbé d’Ambronay que de Noble François de LA COUZ son frère[1]**.** La maison de la Verdatère n’existait plus lors de l’établissement du cadastre napoléonien.

Après la mort du dernier des BACHOD seigneur de la Verdatière, le fief se transmit aux RUFFIN par l’alliance de Catherine-Livie.

Précisions concernant le prieuré du Bochet et sa chapelle

Les terres et bois possédés par le prieuré de Blyes, au lieu dit *le Bochet,* au nord du village de Saint-jean-le-Vieux, ont été abergés au début du XVI^{e} siècle à Claude BACHOD, protonotaire et curé de Saint Julien sur Reyssouze, qui les transmis à Benoît BACHOD le 28 mars 1546. Cependant Emmanuel Philibert en avait retiré le titre de l’hoirie de Claude de LA COUZ, protégeant cette partie d’héritage de la saisie par les créanciers de feu l’abbé. Il en tira profit jusqu’au 28 avril 1627. Ce n’est qu’à cette date qu’il le remit à son véritable propriétaire : René de LA COUZ, héritier de son oncle Claude. A cette occasion il est rappelé que les privilèges pour le droit de dîme du prieuré de Blyes et du Bochet datent de 1245, et que la chapelle des Bachod a été fondée en l’église paroissiale de Saint Jean le Vieux le 28 octobre 1531[2].

En 1614, la chapelle de Notre Dame du Bochet avait été abandonnée depuis longtemps par son propriétaire, l’Abbé d’Ambronay Claude de LA COUZ : elle était « *en ruyne et descouverte* »[3]. Emmanuel-Philibert BACHOD décida le regroupement indivis de ses revenus avec ceux de la chapelle des BACHOD fondée en l’église paroissiale de Saint-Jean-de-Vieu, placée sous le vocable de saint Roch sensé protéger de la peste, également vacante. Le 15 février il présenta les deux chapelles et nomma comme recteur et « *desserviteur* » indivis des deux fondations, François FERRAND prêtre de Torcieu habitant Saint-Jean-le-Vieux.

1 Archives départementales de l’Ain, 3E 1526, f°282- Spécification du tiers que fut de Noble Benoict Bachod, du 5 août 1641.
2 Archives départementales de l’Ain, 3E 1516, f°140 – Descharge pour René de LA COUZ.
3 Archives départementales de l’Ain, 3E 1505, f°93.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE NERCIA, DE VERFEY & ST NIZIER LE DESERT

Les bœufs au bord de l'étang de Verfey
Avant 1919 Louis Jourdan (musée de Brou)

Cette branche est longtemps représentée par les deux frères Claude et Prosper qui possèdent chacun une maison avec accès dans la Grande Rue de Saint-Jean de Vieu[1], adossées à la maison noble de leurs proches parents Emmanuel Philibert et Étienne. Claude passe aussi du temps dans son château de Verfey[2] en Bresse, dont il reste encore l'emplacement de la Tour de Verfey ceint de profonds fossés, son magnifique étang, l'ancien moulin a cédé sa place à la base de plein air de Saint Paul de Varax, avec son magnifique étang.

La généalogie de cette branche est la suivante :

1. **Pierre BACHOD**, de Vieu (ancien nom de Saint-Jean-le-Vieux), il a deux garçons en 1565 : Amée et Jacques[3].

1.1. **Aimé BACHOD**, il eut 4 enfants :

1.1.1. **Claude BACHOD**, Seigneur de Nerciat[4], Conseigneur de Saint Nizier le Désert et de Verfey, marié à Madeleine **de FETANS**, Dame de Nercia. Il décéda dans son lit au château de Verfey le 5 novembre 1616[5]. Il laissa Enard âgé de 39 ans, Philiberte âgée de 37

1 Archives départementales de l'Ain, 3E 1499, f°130 – Acquêt pour Prosper Bachod.
2 L'ancien fief de Verfey se situait sur la commune de Saint-Paul-de-Varax.
3 Chambre des Comptes de Bourgogne B 12013 – Tome 20 – p 224
4 L'ancien fief de Nerciat se situait sur la commune de Groissiat. Claude Bachod et sa femme vendirent cette châtellenie en 1602 : Archives départementales de l'Ain 3E 1496, f°76.
5 Archives départementales de l'Ain, 3E 1506, f°354 – Inventaire des biens de Claude Bachod Seigneur de Versey.

ans, Jean-Baptiste et Aymée. Mme de FETANS fut leur tutrice et curatrice. Le 14 mars 1622, elle dut emprunter 150 livres à Prosper afin de régler sa part de frais pour divers procès communs aux deux frères Bachod, soit 110 livres, et le 5 avril 1622 elle mit en fermage tous les biens que son feu mari possédait dans la paroisse de Saint Jean de Vieu, y compris la maison familiale, pour une rente annuelle de 168 livres 15 sols[1].

1.1.1.1 **Aynard BACHOD**, seigneur de Verfey, 39 ans en 1616, décédé avant 1653, marié à Bourg-en-Bresse le 18 juin 1625 avec Catherine **GONON**, inhumée le 7 mai 1653 en l'église ND de Bourg-en-Bresse. Ils eurent :

1.1.1.1.1. **Emmanuel-Philibert BACHOD**.

1.1.1.1.2. **Jean-Baptiste BACHOD**, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique.

1.1.1.1.3. **Marie BACHOD.**

1.1.1.1.4. **Claude BACHOD,** né le 10 avril 1635 à Bourg en Bresse.

1.1.1.1.5. **Benoît BACHOD,** né le 5 novembre 1636 à Bourg en Bresse.

1.1.1.1.6. **Charles BACHOD**, écuyer, Seigneur de Verfey et de la Falconnière[2]**,** né vers 1641, marié à Bourg-en-Bresse 29 mars 1674 à Marguerite **de BELLY** des Echelles, née vers 1655, fille de défunt Jean Baptiste de BELLY Seigneur des Echelles[3] et de Veyse[4].

1.1.1.1.6.1. **Étienne BACHOD**, né le 11 octobre 1677 à Ambérieu-en – Bugey.

1.1.1.2. **Philiberte BACHOD**, 37 ans en 1616, décédée sans alliance.

1.1.1.3. **Jean-Baptiste BACHOD**, pupille en 1616, écuyer, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied en la garnison de Bourg-en-Bresse, marié à **Marguerite de Guiffray** (seconde noce) originaire de Bénonces en Bugey. Jean Baptiste habitait Saint-Jean-le-Vieux en 1654 et possédait de nombreux biens à Saint-Paul-de-Varax[5]. Ils eurent :

1.1.1.2.1. **Claude-Guillaume BACHOD**, né à Bourg-en Bresse le 20 mars 1642.

1.1.1.2.2. **Hyacinthe BACHOD**, né à Bourg-en-Bresse le 28 septembre 1644**.**

1.1.1.2.3. **Joseph BACHOD**, baptisé à ND de Bourg-en-Bresse le 29 juillet 1646, décédé le 25 mars 1647 à Bourg-en-Bresse.

1.1.1.2.4. **Anthelme ou Anthelmette BACHOD,** qui envisagea en 1654 le mariage avec Noble Victor Christophe de BELLY des Echelles**,** demeurant à Sainct Denis de Chausson. Le contrat de mariage resta inachevé suite a un désaccord entre les parties, et Anthelmette épousa finalement Claude François GALIEN, écuyer, seigneur de Ramase, résidant à Bourg-en-Bresse en 1655. Victor Christophe de BELLY se fit prêtre en 1664.[6]

1 Archives départementales de l'Ain, 3E 1512, f°137 – Cense entre Damoyselle Magdeleine de Fetans Dame de Verfey et Pierre Devaux dict Guantin de Varey.
2 L'ancien fief de la Falconnière se situait à Saint-André-d'Huiriat.
3 L'ancien fief des Echelles d'Ambérieu-en-Bugey.
4 L'ancien fief de la Veyse se situait sur la commune de Saint-Nizier-le-Désert.
5 Archives départementales de l'Ain, 3E 1537, f°91 – Contrat de mariage du 25 mai 1654.
6 Archives départementales de l'Ain, 3E 1537, f°91 – Notes marginales portées sur la minute du contrat de

1.1.1.4. **Aimée BACHOD**, pupille en 1616, décédée sans alliance.

1.1.2. **Étienne BACHOD**, Religieux, Vénérable Estienne BACHOD se présenta à la porte de l'église abbatiale d'Ambronay le 10 juin 1618[1] en remplacement de Guillaume de Sappel qui avait résigné son office de réfecturier.

1.1.3. **Benoît BACHOD**, Religieux et Aumônier d'Ambronay, grand Prédicateur à Rome.

1.1.4. **Prosper BACHOD**, écuyer, Seigneur de la Forest en Lyonnais, résidant à Saint Jean le Vieux, marié le 9 septembre 1602 à **Philiberte de RONCHEVOL**, veuve de Pompée de la BALME dont elle eut Antoine, religieux au couvent du Carmel à Lyon, mineur en 1609, Jean, Aimé, Jeanne-Louise et Claude. Enceinte lors de la rédaction de son second testament reçu par Me Pompée Fornier le 8 septembre 1609. Ils eurent :

1.1.4.1. **Claude René BACHOD**, né avant 1605.

1.1.4.2. **Adrian BACHOD,** en Allemagne dans les armées du roi de France en 1635**,** mort à la guerre en 1636, d'après Guichenon.

1.1.4.3. **Charlotte Claudine BACHOD**.

1.1.4.4. **Madeleine BACHOD**.

1.1.4.5. **Claudine BACHOD**.

1.1.1.6. **Claude BACHOD**, religieux à Ambronay. Dans son testament de 1635[2] il institue son frère Adrian comme héritier universel ou par défaut ses sœurs Madeleine et Claudine. Vivant en 1665 (Archives départementales de l'Ain, 3E 34660, f°125) et toujours en 1673 (Archives départementales de l'Ain, H126).

1.2. **Jacques BACHOD.**

Prosper BACHOD eut aussi un fils naturel nommé **Jean BACHOD** avec **Benoîte Matton** de Chenavel durant son veuvage, et une fille naturelle nommée **Antoina BACHOD**. Elle épousa **Jean-Jacques BONNARD dit CAPITTAN**, dont elle eut une fille baptisée Anne à Brens le 3 septembre 1627. Remarié à Brens le 14 juin 1626[3] à **Lucrèce de Migieu** dont il n'eut pas enfant[4]. Il décéda durant l'hiver 1634-1635.

Les deux frères, Claude et Prosper sont très unis comme on peut le voir dans la gestion de divers procès ou dans leurs affaires qu'ils mènent souvent ensemble. Le seigneur de Varey leur ayant cédé le droit de péage de Varey institué à Boniface de CHALANT par lettre patente du Comte de Savoie du 13 avril 1380, ils sous-traitèrent en 1601 pour trois ans à François Perrin Laroche d'Hautrive, moyennant 25 francs annuels, le droit de péage devant s'acquitter « tous conduysants marchandises bestes et aultres choses subjetes audict droict » sur les terres du mandement de Varey.

Prosper BACHOD acquit le 8 septembre 1608[5] une maison « *sise et située audit village de Sainct Jean de Vieu appelé chez Baudin, couverte de tuiles à coupe avec ses pourpris*[6] *édifices,*

mariage du 25 mai 1654.

1 Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°241- Acte de mise en possession pour Vénérable Estienne Bachod religieux d'Ambronay.

2 Archives départementales de l'Ain, 3E 1522, f°162.

3 Source Ain-Généalogie.

4 Testament de 1632 – Archives départementales de l'Ain, 3E 1520, f°17.

5 Archives départementales de l'Ain, 3E 1499, f°130 – Acquêt pour Prosper Bachod.

6 Enclos.

bâtiments depuis le bas jusques en haut, ensemble le jardin et chenavier[1] *derriere icelle du côté du soir et grange couverte à paille du côté de bise, tout joint confinant la charrière publique dudit Sainct Jean de Vieu tirant coté Poncin du matin, verger de Noble François de Forest prévost châtelain d'Ambronay, ci-devant venu d'Estienne Baudin dit Arches, et le verger d'honnête Anthoine fils de feu Claude Fornier Rosset dudit Vieu aussi venu dudit Baudin du soir, la maison et Chenavier de Noble Claude BACHOD aussi acquise dudit Baudin du vent, grange et chenavier d'honnête Jean Devaux de bise. »*

Prosper BACHOD créa en 1616 la première école accessible à ceux qui en avaient les moyens. Claude et Prosper BACHOD avaient passé un contrat par-devant Me Claude POGUET notaire royal de Varey, pour financer à frais communs les procès qu'ils ont eu contre Noble Emmanuel BAUDIN et ses sœurs, Antoine LESPRIN de Chastillon les Dombes, contre ses filles et aussi contre les Sieurs d'Ambronay de Genod, et semblablement pour la discussion des biens de Nicolas PRINJAN, et pour tous autres procès et procédures qu'ils ont eu contre diverses personnes faites à Belley, Bourg, Dijon ou ailleurs. Son frère Claude étant décédé en 1616, ce n'est que le 17 février 1618 que les comptes sont réglés[2] avec Madeleine de FETANS, laquelle il doit aussi le reste du paiement de la moitié du château et seigneurie de Verfey, dont la moitié appartenait à Philiberte de RONCHEVOL, femme de Prosper.

BACHOD DE L'ABERGEMENT DE VAREY

La branche des BACHOD de l'Abergement-de-Varey, en Bugey, issue de Jean BACHOD fut anobli en 1542 et maintenue dans les privilèges de la noblesse par arrêt du parlement de Dijon, en date du 24 mars 1643[3]. On y trouve :

1. **Jean BACHOD**, noble de l'Abergement-de-Varey[4].

    1.2. **Jean BACHOD**, selon ses propres déclarations, il fut mis religieux contre son gré à l'âge de 10 ou 11 ans au monastère de l'Abbaye de Saint-Rambert, ordre de Saint Benoît, dont il se retira lorsqu'il fut en âge de reconnaître qu'il n'avait pas la vocation. Dans les faits on le trouve *chamarier*[5] de l'abbaye d'Ambronay en 1600, où François BACHOD, puis Jean BACHOD, l'y avaient précédé en tant qu'abbés. Il résigna en effet de son office[6] en 1603, et le vendit à Claude RUFFIN de la Biguerne, en se réservant à vie un tiers de la rente. Cette part de bénéfice ne lui fut cependant jamais versée, l'abbaye rentrant dans une phase de déclin. Après un début de procès, Jean BACHOT reconnut le bien fondé des arrérages impayés, et les deux parties tombèrent d'accord en 1609 : noble Jean BACHOD mit un terme à ses prétentions en abandonnant définitivement le dit tiers à son successeur[7].

1 Chènevière, champ de chanvre.
2 Archives départementales de l'Ain, 3E 1508, f°65 – Arrêt de compte pour Noble Prosper Bachod et Damoyselle Magdeleine de Fetans.
3 Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française, D. de Mailhol, 1895.
4 Archives départementales de l'Ain – Contrat de mariage de son fils, Noble Jean Bachod, reçu par Me Fornier le 22 juin 1610.
5 Chamarier : officier claustral qui prenait soin des revenus de la maison, des greniers, du cultivage et des provisions, tant de bouche que pour le vestiaire.
6 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1500, f°181.
7 Arrêt de partage du parlement de Dijon du 28 août 1634. Voir Archives départementales de l'Ain, 3E 1526, f°116.

Tour de la maison forte des Bachod de l'Abergement de Varey
Photo François Calvet

Il avait fait une promesse verbale de mariage à **Catherine MAULPIN**, fille de feu **Hannibal MAULPIN** aussi de l'Abergement-de-Varey – ils eurent 4 enfants hors mariage – mais à cause de procès qu'il *eut en divers tribunaux et par l'empêchement de plusieurs gents de guerre*, ils ne purent régulariser leur union que le 22 juin 1610[1], le Pape ayant absout le vœu de l'ancien moine. Les témoins du contrat furent : Messire François Ferrand, prêtre, Claude Bonnet prêtre, Noble Claude BACHOD seigneur de Verfey en Bresse, Noble Prosper BACHOD de Vieu[2], Me Jean Turrel Châtelain de Varey, Me Gaspard Aycard dit Augerd praticien du dit lieu, Honnête Eléazar Monin, Jacques Bonet, Jacques Grillet du dit Abergement. Jean BACHOD décéda avant août 1634[3]. Il avait eu en tout huit enfants :

1.2.1. François **Jean-Baptiste BACHOD**, âgé de 10 ans environ en 1610 ; né vers 1599, était âgé de 65 ans lors de la rédaction de son testament en 1664, il se prévalait alors du titre d'écuyer, mais déjà dans son acte de mariage avec **Benoîte Anne HEROS** de Bourg en Bresse le 30 juin 1642, en présence de Noble Eleazar MONIN, cousin-germain de l'époux, Nobles Aynard et Jean-Baptiste BACHOD,

1 Archives départementales de l'Ain – 3E1501, f°223 – Contrat de mariage de Jean BACHOD de L'Abergement.
2 Frères de *Saint Jean de Vieu*.
3 Archives départementales de l'Ain – Contrat de mariage reçu Me Bolliet Poncin le 12 décembre 1663.

écuyers, frère et cousin de l'époux, et de Noble Jean de Forest prieur de l'Abbaye d'Ambronay. **Benoîte Anne HEROS** décéda à Bourg-en-Bresse le 20 septembre 1660. Ils n'eurent qu'une fille :

1.2.1.1. **Jeanne BACHOD**, née le 12 septembre 1644, baptisée à N.D. de Bourg-en-Bresse le lendemain. Le parrain fut Jean-Baptiste BACHOD, seigneur de Verfey, et la marraine **Pierrette MONIAL** son aïeule. Elle prit pour époux **Claude de CONZIE** à Poncin le 17 décembre 1663[1].

Devenu veuf, Jean-Baptiste BACHOD fut détenu cinq mois aux prisons de Bourg début 1664 pour une petite dette, dit-il, sans le secours de sa fille ni de son gendre qui l'abandonnèrent à son triste sort. Libéré, il se remaria à **Catherine BOLLIET** le 13 novembre 1663 à Poncin[38]. Dans son testament, reçu par Me Fornier le 5 septembre 1664, il fixa sa sépulture au tombeau de ses père et mère, en l'église ND de l'Abergement-de-Varey, s'il décédait en Bugey. S'il décédait en Bresse, il serait inhumé dans l'église du monastère Saint Dominique à Bourg, en la chapelle de ND des Graves. Il légua à l'église de l'Abergement 30 livres pour l'achat d'une bannière ou gonfaron en taffetas rouge où y sera peinte l'image de N.D., et celle de saint Louis ou de saint Jean Baptiste.

1.2.2. **Nicolas BACHOD** âgé d'environ 8 ans et 6 mois en 1610 ;

1.2.3. **Marie BACHOD**, âgée d'environ 5 ans et 6 mois en 1610 ;

1.2.4. **Lucresse BACHOD**, âgée d'environ 3 ans et 6 mois en 1610.

1.2.5. **Gaspard BACHOT,** marié à **Madeleine de LAFONTAINE**, décédé le 9 octobre 1669 à l'Abergement-de-Varey.

1.2.5.1. **Marie BACHOD**, mariée le 25.1.1686 à l'Abergement-de-Varey avec Claude Anthelme(l'aîné) MICARD de Lunes[2], praticien et bourgeois en 1686, décédé avant 1702 ; Claude BACHOD son frère, et Claude Gerbais son oncle[3], sont présents au mariage. Marie BACHOD décéda le 24.3.1702 à Hauteville. Ils eurent :

1.2.5.1.1. **Joseph MICARD**, né en 1686 à Lunes, vivant en 1702.

1.2.5.1.2. **Humbert MICARD**, né en 1689 à Lunes, vivant en 1702.

1.2.5.2. **Claude de BACHOT** né vers 1646, marié à Agathe de Villard, Lyon Saint Georges le 21 août 1694, décédé le 26 septembre 1694 à l'Abergement-de-Varey, inhumé en présence de Pierre Laporte bourgeois d'Ambronay et Charles Monin ancien châtelain de Varey.

1.2.6. **Étienne BACHOD.**

1.2.7. **Emmanuel BACHOD.**

1.2.8. **Isabeau BACHOD[4].**

---

1 Archives départementales de l'Ain – Contrat de mariage reçu par Me Fornier du 25 octobre 1663.

2 Forme ancienne de Lompnes.

3 Claude de Gerbais, écuyer de Vouvray (près de Bellegarde-sur-Valserine), marié le 26 novembre 1678 à Catherine Bolliet (seconde noce) de l'Abergement-de-Varey en présence de Claude Bachod.

4 Archives départementales de l'Ain, 3E 1521, f°10 – Procuration pour Noble Jean-Baptiste BACHOD passée par Damoyselle Catherine Maupin sa mère de l'Abergement.

Les hoirs de Jean BACHOD sont portés au rôle de tailles pour un montant de 12 livres 15 sols en 1635, et pour 10 livres 10 sols en 1641. Ceux-ci, en leur qualité de nobles refusent le paiement se voient en procès avec les syndics et habitants de l'Abergement et Dallivoy. Mais ces derniers ayant pris connaissance des titres de noblesse des frères BACHOD, visés dans l'arrêt de partage du parlement de Dijon du 28 août 1634, renoncèrent finalement à plus de dépenses, et rayèrent définitivement les dits BACHOD de leurs rôles de Taille. Ils en firent la déclaration solennelle sur la place commune, appelée le Triouz[1], devant l'église de l'Abergement le 10 mars 1641[2].

Le 13 mars 1645, Jean-Baptiste et Gaspard BACHOD, seuls survivants de la fratrie, procèdent au partage de la maison forte et des biens de la famille[3].

1 Peut-être une forme du vieux français "trio", synonyme d'élite ou tri, désignant l'emplacement où se fait un choix, théâtre des réunions de syndics.
2 Archives départementales de l'Ain, 3E 1526, f°116.
3 Archives départementales de l'Ain, 3E 1529 f°69 – Partage entre les frères BACHOD de L'Abergement.

LES RUFFIN

La famille des **RUFFIN** arriva à Saint-Jean-le-Vieux avec le mariage d'Antoine, Seigneur de la Biguerne originaire de Chignin en Savoie avec **Livie BACHOD**. Quatre générations possédèrent le fief de la Verdatière, qui fut dispersé avant la majorité de Joseph.

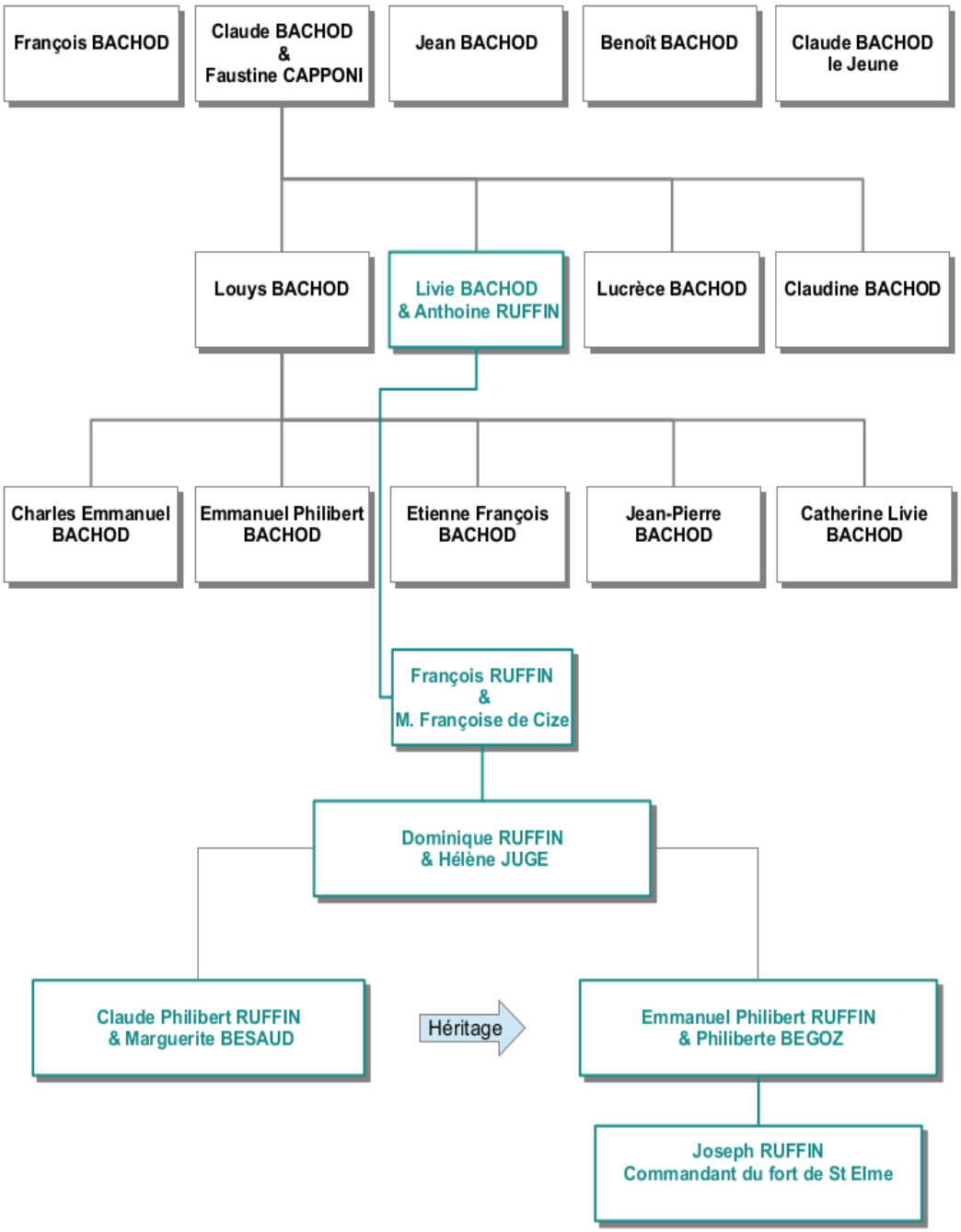

1- Anthoine RUFFIN, Seigneur de la Biguerne (tour située à Chignin en Savoie), Docteur en droit et Avocat Général et Patrimonial du Duc au Sénat de Savoie, marié à **Livie BACHOD.** Ils eurent :

- François, qui suit.
- Pierre François qui fut aumônier à l'abbaye d'Ambronay. Il reçoit une provision de prébende le 16 avril 1553[1].

2- François RUFFIN, Ecuyer, Seigneur de la Biguerne, Capitaine de la ville de Chambéry marié à Marie Françoise de CIZE, ils eurent :

- **Dominique**, qui suit.

3- Dominique RUFFIN, Capitaine de la ville de Chambéry, Gentilhomme de Bouche de son Altesse Royale de Savoie, marié à **Hélène JUGE**, fille de Noble Pierre JUGE bourgeois de Rumilly[2], le 30 septembre 1630. Il accompagna deux fois son parent endetté, **Emmanuel Philibert BACHOD**, dans ses voyages en Bourgogne et à Dole où il recherchait l'assurance du versement de la pension que lui avait accordé la couronne d'Espagne sur les salines. Celui-ci lui donna, entre vifs pour reconnaissance, le fief de la Verdatière, avec la charge de prendre sur cet héritage 500 livres de dot à verser à chacune des quatre filles naturelles de son frère, Étienne François BACHOD, qu'il avait élevées dans l'opulence. Dominique RUFFIN hérita donc aussi des dettes, et les dots ne furent versées qu'après les menaces d'un procès : sur les 500 livres, plus 40 livres d'intérêts, 150 livres furent versées en Louis d'or et d'argent et le reste hypothéqué sur les revenus de la ferme de la Verdatière, terres, habitation et bâtiments, qui étaient amodiés à Nicolas CALAMARD, puis en 1664 à Jean Baptiste MONIN marchand drapier de l'Abergement de Varey, habitant à Saint-Jean-le-Vieux[3]. Dominique RUFFIN eut[4] :

- Philibert appelé aussi Claude Philibert, qui suit.
- Albert, qui fut religieux et prieur au monastère Saint Bernard d'Hautecombe en 1678.
- Anthelme, fille mariée en première noce à Egrege Amé BOCCARD, bourgeois de Thonon, contrat de mariage du 15 août 1672 reçu Me DEMOT. Remariée à Joseph RUFFIN écuyer d'Annecy, avant 1695[5].
- Jacqueline, mariée à Jacques FILLIARD sieur du Fay.
- Lucrèce, célibataire en 1678.
- Emmanuel Philibert, né vers 1644.

4- Claude Philibert RUFFIN, Ecuyer, Seigneur de la Verdatière, capitaine de la ville de Chambéry[6]. Il fut marié à **Marguerite BESAULT**, fille de **Jacques BESAULT** et **Françoise RICHARD**, bourgeois de Bourg-en-Bresse[7]. Claude Philibert RUFFIN meurt à

1 Archives départementales de l'Ain, H 93.
2 Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 Haute-Savoie, Max Pierre Marie Bruchet, 1904, page 62.
3 Voir le chapitre concernant la famille Bachod et 3E1547, f°40-Cense entre Mr de la Biguerne et Jean Baptiste Monin.
4 Archives départementales de l'Ain, 3E 1573, f°100
5 Archives départementales de l'Ain, 3E 1584, f°94. Cession et transport pour Mr de Varey en 1695.
6 Archives départementales de l'Ain, 1668-3E 1550, f°38, Quittance pour héritiers de Mr de la Biguerne-Assignat Bachod. Archives départementales de l'Ain, 1667-3E 1549, f°331- Transaction entre Messire de Beaurepaire et Messire de la_Biguerne, Capitaine de la ville de Chambéry, âgé de 25 ans en 1667.
7 Archives départementales de l'Ain, 3E 1555, f°3.

Saint-Jean-le-Vieux le 21 mars 1679. Lui succédèrent :

- Louise[1].
- …

5- Emmanuel Philibert RUFFIN, frère[2] et héritier testamentaire du précédent, Ecuyer, Seigneur de la Verdatière, se dit Capitaine de la ville de Chambéry en 1679. Marié à **Philiberte BEGOZ**, il eut un enfant appelé Joseph. Il décéda à Saint-Jean-le-Vieux le 6 octobre 1707 à l'âge d'environ 63 ans. Philiberte BEGOZ était séparée de biens de son mari ; fille héritière d'un riche bourgeois de Pont-d'Ain qui s'établit au domaine de la Tour Bouvet[3], elle en exploitait le domaine en 1690 et 1694. Elle résidait avec son mari au village de Saint-Jean-le-Vieux où elle faisait rentrer ses récoltes. À partir de 1707 elle habita Hauterive où elle décéda en 1708. Leur enfant était encore mineur, mais personne de la famille ne désira le prendre en charge, car *de peu de biens* ! On envisagea même de le confier aux voisins… Pourtant les deux sœurs[4] de Philiberte BEGOZ étaient de bourgeoisie aisée : Claudine Marie avait épousé Benoît HUREVILLE, maître chirurgien et bourgeois de Ceyzériat ; Marie Françoise s'était unie à Jean-Baptiste GOYFFON[5], procureur en la Justice de Pont d'Ain. Finalement, après la réunion du conseil de famille, le bailliage de Belley désigna comme tuteur Jean-Baptiste GOYFFON. L'enfant, qui suit, semble avoir réalisé une belle carrière militaire.

6- Joseph RUFFIN, écuyer, chevalier de Saint-Louis, fut commandant du fort royal de Saint-Elme, à Collioure. Il bailla le domaine de la Tour Bouvet en 1749 et 1755[6]. En 1761 il passa un *bail à ferme des bâtiments et fonds de la Tour Bouvet à Aulterive et Ambérieu* au prix de 600 Livres pour 6 ans avec les *sieurs François-Charles, Jean et Claude Orset d'Aulterive*[7].

Après la mort d'Emmanuel Philibert RUFFIN la propriété de la Verdatière fut vendue et plusieurs propriétaires se succédèrent. De nos jours, la tour sert d'accès à plusieurs logements locatifs.

Nous trouvons également traces dans les minutes notariales de Dom Claude RUFFIN qui reçut la charge de chamarier[8] au monastère d'Ambronay le 1er septembre 1603[9]. Il fut en procès avec Claude et Prosper BACHOD, mais en 1622, lors du solde des frais engagés par les deux frères, le moine était décédé. Ce religieux appartient très probablement à l'une

1 Archives départementales de l'Ain, 3E 1598, f°40, Testament de Philibert de Ruffin, Seigneur de la Verdatière, en 1674 – Marguerite Besault se remaria à Claude Philibert Jayr à St Jean Le Vieux en 1680.
2 Archives départementales de l'Ain, 3E1556, f°171, Contrat de mariage entre Claude Philibert JAYR et Marguerite BESAULT.
3 Archives départementales de l'Ain, 3E 1600, f°1 et 3E1583, f°97.
4 Archives départementales de l'Ain, 22B 237- Scellés-Begoz-de la Biguerne en 1709.
5 Ceyzériat le 14 février 1696.
6 Archives départementales de l'Ain, 3E 625, f°200 et 3E1631, f°164.
7 Archives départementales de l'Ain, 3E 1636, f°186.
8 Chamarier : officier claustral qui prenait soin des revenus de la maison, des greniers, du cultivage et des provisions, tant de bouche que pour le vestiaire.
9 Archives départementales de l'Ain, H 93.

des deux branches seigneurs du Pontet, en Bresse, ou de la Biguerne, en Savoie, qui est décrite dans un acte de conciliation signé le 11 mars 1651, dans la maison de la Verdatière, c'est-à-dire chez Noble Emmanuel Philibert BACHOD, entre Dominique RUFFIN et son cousin Nicolas RUFFIN[1].

Branche des seigneurs du Pontet

Le Pontet, actuellement graphié *Ponthey*, hameau de la commune d'Arbigny.

1. Alexandre RUFFIN, originaire de Chambéry, épousa en première noce Noble **Marguerite BERLIOS ;**

1.2. Jean RUFFIN

1.2.3. Benoît RUFFIN

1.2.3.4 Nicolas RUFFIN, demeurait à Pont-de-Vaux ;

1.2.3.4.5. Jacques RUFFIN, Ecuyer, Seigneur du Pontet, Lozier, Esguerande et Lugny en Bresse ;

1.2.3.4.5.6. Nicolas RUFFIN, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maistre d'Hôtel de sa Magesté, Seigneur du Pontet, Lozier, Esguerande et Lugny en Bresse.

Branche des seigneurs de la Biguerne

1. Alexandre RUFFIN, épousa en seconde noce Noble **Françoise DUPUIS**, fille de Sébastien DUPUIS ;

1.2. Louis RUFFIN ;

1.2.3. ?

1.2.3.4 Antoine RUFFIN ;

1.2.3.4.5. François RUFFIN ;

1.2.3.4.5.6. Dominique RUFFIN.

1 Archives départementales de l'Ain, 3E 1534, f°27.

NOBLES JOURDAIN

Le patronyme JOURDAIN ou JORDAIN[1], fait partie de ceux des plus usités, y compris dans les pays de l'Ain. Parmi ces familles, généralement roturières, bourgeoises ou paysannes, l'une d'entre elles se distingue de par sa noblesse et sa notabilité. Une branche s'est installée à Saint-Jean-le-Vieux au XVII^{e} siècle.

Alors que Claude JOURDAIN est capitaine châtelain de Loyettes, sa sœur Pierrette épouse Claude BECCUAT, riche marchand drapier de Saint-Jean-le-Vieux. Héritière universelle de son mari en 1665, elle devient propriétaire de leur maison avec le four, le jardin en vis-à-vis, séparés par l'Oiselon. À sa mort, en décembre 1683, elle transmet par testament ce patrimoine à ses frères. C'est ainsi que la maison BECCUAT arrive à son neveu Joseph JOURDAIN. Un contentieux retraçant les l'origines d'une propriété possédée par Joseph JOURDAIN en 1717[2] confirme parfaitement ce cheminement. À la fin du XVII^{e} siècle, ce notable se trouve à la tête d'une belle fortune. Ses descendants conserveront la maison familiale et ses dépendances jusqu'en 1820.

Plaque rappelant l'inhumation de Claude Beccuat dans la chapelle du Purgatoire en 1665.

1 Le son « ou » s'écrivant indifféremment « ou » ou « o ».

2 *Remontrance Joseph Jourdain contre Messire de Beaurepaire, seigneur de Varey,* mai 1717, Archives privées de J.C. Robin.

Certains généalogistes, attribuent aux JOURDAIN des origines poitevine, leurs blasons portant des caractères communs. Ils sont admis à siéger au sein de l'assemblée de la noblesse de l'Élection de Bugey à partir du 15 septembre 1667.

Les armes des Jourdain de Bugey sont « d'argent, à deux fasces ondées d'azur », enregistrées le 20 décembre 1703.

La famille de Joseph JOURDAIN (1663-1725)

Joseph JOURDAIN est né à Loyettes le 25 juillet 1663 où son père Claude (ca1612-1692) a été Capitaine Châtelain.

Il obtient le titre d'écuyer, et la charge de conseiller du roi, garde des sceaux en la chancellerie et présidial de Bourg par lettres patentes de LOUIS XIV du 9 mai 1693[1].

Joseph JOURDAIN est marié à Anne de LA COUR (ca1669-1744), originaire de Pont-de-Vaux, dont il aura :

- Marie Françoise JOURDAIN qui sera mariée le 10 avril 1714, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, à Philibert BOURSIER (décédé avant 1725), avocat à la Cour.
- Marguerite JOURDAIN qui épousera à Belley, le 11 juin 1720, Maître Jean Baptiste MOYNE conseiller au Bailliage de Bugey.
- René Jérôme JOURDAIN, né en 1697, décédé en 1706.
- Jeanne Marie JOURDAIN, née en 1699.
- Charles JOURDAIN, né en 1702, décédé en 1704.
- Anne Thérèse JOURDAIN, née en 1703, future épouse du notaire royal François ORSET d'Hauterive.
- Emmanuelle JOURDAIN, née en 1706, qui épousera le conseiller du Roy Jacques GUIGNARD de Lagnieu le 5 juin 1737.
- Claude Joseph JOURDAIN, né le 7 octobre 1708.

Joseph JOURDAIN est également propriétaire de l'enclos de la Verdatière qui semble être planté de vigne. La muraille sud et l'écurie attenante sont reconstruits à neuf en 1689. Ses nombreuses propriétés foncières sont toutes amodiées, tel son pré des bottières, soit 12 seytives le long du Riez, à l'ouest de l'ancien chemin d'Hauterive à Chenavel.

Il décède le 6 janvier 1725 à St Jean-le-Vieux, à l'âge de 61 ans ; on l'inhume le lendemain en la chapelle du Purgatoire de l'église de Saint-Jean-le-Vieux.

Outre la somme de 3 000 livres, qu'il lègue à chacun de ses trois enfants célibataires, Il transmet son office de garde des sceaux à son fils Claude Joseph, et donne en plus, à ses deux filles non encore établies[2], 300 livres pour acheter des habits pour leur établissement, autant qu'ont déjà reçu leurs sœurs aînées.

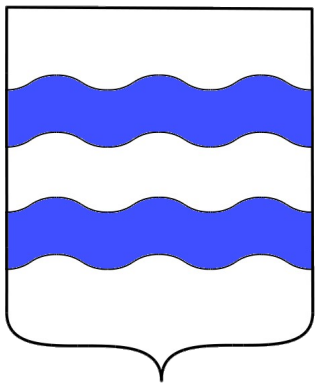

Les armes des Jourdain de Bugey sont « d'argent, à deux fasces ondées d'azur », enregistrées le 20 décembre 1703.

1 *Nobliaire du département de l'Ain, Bugey et Pays de Gex*, Jules Baux, Francisque Martin-Bottier, Bourg-en-Bresse, 1864.

Anne de La COUR décède à Belley le 22 janvier 1744 à l'âge d'environ 75 ans, probablement chez sa fille Marguerite.

La famille de Claude Joseph JOURDAIN (1708-/1778)

Claude Joseph JOURDAIN est né le 7 octobre 1708 à Saint-Jean-le-Vieux.

Lors du décès de son père, il est encore étudiant chez les révérends pères jésuites de Lyon. Écuyer, il est pourvu de la même charge le 7 août 1727, avec dispense d'âge, puisqu'il n'a pas encore 25 ans.

Il épouse le 29 juillet 1742, en l'église de la paroisse St-Pierre St-Saturnin de Lyon, Marguerite Gabrielle REVEL, née vers 1718.

Leurs enfants sont :

- Antoine Balthazar JOURDAIN, né en 1746. Prêtre curé à Longchamp-en-Bresse, au sud de Bourg en 1791, il décède en 1819 à Saint-Jean-le-Vieux. Il est recteur de la chapelle sainte Marguerite en l'église de Saint-Jean-le-Vieux en 1679.
- Jean Marie JOURDAIN de GRAMMONT, né le 2 décembre 1747 à Saint-Jean-le-Vieux. Il demeure à Saint-Germain-en-Laye en 1791. Chevau-léger de la garde ordinaire du roi, qui sert en 1792 dans la compagnie formée sous le nom de chevau-légers, à l'armée des Princes, et de-là dans la cavalerie noble, à l'armée de Monseigneur le prince de Condé, où il est fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis[1] à la promotion du 7 août 1796. Il est reçu, en 1795, chevalier et commandeur de l'ordre du Phénix, par le prince de Hohenlohe Bartenstein. Louis XVIII le nomme chef d'escadron le 24 août 1814, et lui accorde, par décision du 19 juin 1816, une pension de 600 livres. En 1773, monsieur CHÉRIN[2] reconnu que la famille des JOURDAIN de Saint-Jean-le-Vieux avait une souche commune avec celle de Jourdain en Poitou[3]. Dès lors les deux frères Jean-Marie et Louis prirent le titre de comte de GRAMMONT et seigneur du PHARGEY.
- Jean Louis JOURDAIN, né en 1749, décédé à l'âge de deux mois à Loyettes.
- Claudine JOURDAIN décédée à l'âge de 7 ans et demi le 20 juin 1760.
- Marie Françoise JOURDAIN, née le 27 février 1754 à Saint-Jean-le-Vieux. Elle épouse Jean Baptiste d'YRIGOYTI originaire du Pays-Basque, et décède à l'âge de 88 ans le 19 octobre 1842 à Saint-Jean-le-Vieux. En 1791 elle habite la maison familiale avec sa mère et sa sœur, son mari résidant à Madrid. Elle a plusieurs enfants, dont Marie Louise Félicie LÉOCADIE, propriétaire rentière, née à Madrid, qui décède à Saint-Jean-le-Vieux à l'âge de 82 ans, le 3 mars 1886.

2 Testament reçu par Me Mathieu le 4 janvier 1725. Archives départementales de l'Ain, 3E 1606.

1 Ordre honorifique créé par Louis XIV en 1693 pour récompenser les officiers valeureux.

2 Généalogiste des ordres du roi et conseiller à la cour des aides en 1789. Pendant la Révolution, il prit le parti des armes et fut nommé général de brigade et commandant de la garde du Directoire en 1797- Source : *Biographie nouvelle des contemporains*, tome VI, Arnault, Librairie historique, Paris, 1822.

3 Nobiliaire universel de France, Tome XIII, de Saint-Allais, 1818.

- Louis JOURDAIN du PHARGEY, né le 4 juillet 1755 à Saint-Jean-le-Vieux. Officier au régiment de la Guadeloupe. Il est obligé de quitter ce régiment lors de la subversion générale, et revint en France, en 1794. Il s'embarque à Londres pour retourner à la Guadeloupe ; à peine est-il arrivé que les Français y font une descente ; alors Monsieur du PHARGEY se joignit au parti anglais, qui défendait le fort en face de Pointe à Pitre ; mais ce petit fort, malheureusement sans défense, est emporté d'assaut par les patriotes, infiniment supérieurs en nombre. Louis JORDAIN du PHARGEY, blessé au bras, a le bonheur temporaire d'y être pris pour un Anglais. Sa blessure guérie, il est conduit à bord d'un bateau, pour être renvoyé avec les prisonniers Anglais à la Dominique. Malheureusement pour sa personne, il est démasqué, arrêté et fusillé.
- Anne Renée Marie JOURDAIN, née le 8 décembre 1756 à Saint-Jean-le-Vieux, Elle épouse le 5 mai 1796 Jean Simon MOREL(1761-1814) de Cerdon, notaire à Saint-Jean-le-Vieux. En 1791 elle habite la maison familiale des Jourdain avec sa mère et sa sœur, et y décède le 7 mars 1801, âgée de 42 ans.

Au cours de son existence, Claude Joseph JOURDAIN pratique la charité. Il héberge notamment les mendiants dans sa grange où plusieurs décèdent de maladie ou de vieillesse. Sa dévotion est grande, mais ce n'est qu'à la fin de sa vie, en 1776, qu'il fonde un banc d'église pour sa famille et ses proches, moyennant 40 sols annuelles au bénéfice de la fabrique, profitant de l'espace libéré par le transfert du Rosaire vers une autre chapelle. Après sa mort, antérieure à 1777, tous les biens familiaux restent en indivision, et la famille est couverte de dettes.

Emplacement de l'ancienne maison des Jourdain au bord de l'Oiselon

Afin de satisfaire les créanciers[1], les héritiers vendent plusieurs propriétés à Loyettes en bordure du Rhône, le 23 janvier 1778, pour un montant total de 3033 livres. Marie Françoise et Louis sont encore mineurs et sont alors autorisés par leur curateur Jean Baptiste MEILLIER, avocat en parlement à Saint-Jean-le-Vieux.

Pendant la Révolution, les consorts sont contraints de vendre leur domaine de Boissey-en-Bresse près de Pont-de-vaux. Le Sieur Léonard Joseph BALLAND CHAMBURCY de Lyon, l'achète le 27 septembre 1791, pour une somme totale de 49 000 livres : 44 000 livres pour les immeubles dépendances et appartenances, et 5 000 livres pour les denrées, bestiaux, *applis*[2] d'agriculture, semences et tout ce qui dépend du domaine. Les fermiers Pelletiers sont maintenus par une clause leur assurant la continuité du fermage.

1 Procuration de Jean-Marie à sa mère. Archives privées J.C. Robin.
2 Instruments, attelages, courroies, etc.

Marguerite Gabrielle REVEL s'éteint à Saint-Jean-le-Vieux le 7 avril 1793, à l'âge de 75 ans.

Après avoir été déchus de leurs titres de noblesse et de leurs privilèges en 1789, la Nation envisage de mettre sous séquestre les biens des deux frères royalistes émigrés, Louis et Jean Marie. L'indivision des biens est un obstacle rapidement levé par les autorités révolutionnaires qui imposent un partage arbitraire. La répartition entre les frères et sœurs est ordonnée par le Bureau des émigrés, puis réalisée par des experts commis par l'administration municipale du canton d'Ambronay, et enfin validée par procès verbal le 29 avril 1796[1].

En définitive, il semblerait que la confiscation n'ait pas eu d'effet et qu'ils recouvrirent la plupart de leurs biens quelques années plus tard. Ainsi, Jean-Marie signe la vente de la maison familiale au centre du village, chez Maître Laporte le 27 décembre 1820, sous forme de rente viagère. L'acquéreur est Charles Augustin BALME de Sainte Julie, également Chevalier de Saint-Louis.

Le dernier de cette branche des JOURDAIN décède le 17 mai 1828, à l'âge de 80 ans.

Sources non encore citées

Remontrance de Fornier Rosset contre les consorts Beccuat concernant les halles de Saint-Jean-le-Vieux-Me Fornier – Janvier 1626 – Archives privées J.C. Robin.

Acquisition d'une parcelle de la halle de Saint-Jean-le-Vieux – Juillet 1719 – Archives privées J.C. Robin.

Quittance pour monsieur Jourdain à l'occasion de l'halle de Saint-Jean-le-Vieux – février 1720 – Archives privées J.C. Robin.

Archives Départementales de l'Ain – Vente à rente viagère à Charles Augustin Balme de Saint Julie pour Monsieur Jourdain Grammond, Maître Laporte, cote 3E1716 n°33.

Nobiliaire universel de France, Volume 13 – M. de Saint-Allais (Nicolas Viton), Ange Jacques Marie Poisson de La Chabeaussière, Jean Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, Lespines (abbé de), de Saint-Pons, Ducas, Johann Lanz – Au bureau du Nobiliaire universel de France, Réimprimé à la Librairie Bachelin-Deflorenne, 1818.

Base de données de l'association Les Cousains.

1 Archives privées J.C. Robin.

Situation de la résidence Jourdain, au centre du village avant 1820. Cadastre de 1826, section B, 4e Feuille, N° 888, maison 7 ouvertures avec une porte cochère, sols et cours ; N° 895, four ; N° 879, jardin de 2080 m².

LES PAULY

Marie-Claude GUIGUE rapporte dans sa « *note sur l'ancienneté des familles du département de l'Ain, par un Dombiste* »[1], que le patronyme « PAULY » est présent en Bresse en 1342 et en Dombes en 1587. Le nom apparaît dans le mandement de Varey au début du XVII[e] siècle. La lignée se développera ensuite à Hauterive, paroisse de Saint-Jean-le-Vieux, puis chef-lieu jusqu'en 1867. Issue d'une famille de petit bourgeois dont on se sait pratiquement rien de ses antécédents, Pierre PAULY, sergent royal, arrive de Bourgogne et fonde une famille dont les descendants ne cesseront d'accroître l'assiette de leur statut de bourgeois, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle où le nom disparaît et son patrimoine se dissout, après deux siècles et demi de notoriété locale.

Le métier de sergent

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles les officiers et ministres de la justice des provinces de Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex, relèvent d'un règlement spécial promulgué par le roi de France. Les sergents sont des officiers qui font exécuter les décisions des Justices royales ou seigneuriales.

Les charges de sergents royaux sont crées par le roi au titre d'offices héréditaires, moyennant le paiement d'un droit annuel, la Paulette ; le bénéficiaire doit obligatoirement savoir lire et écrire, être agréé et immatriculé auprès du bailliage ou du présidial. Le titulaire accomplit des « exploits » pour le compte de la juridiction dont il relève : relations, rapports faits pour le compte de la justice royale.

Les sergents ordinaires sont établis par les seigneurs hauts justiciers, ils ne peuvent pas « exploiter » hors de la seigneurie, et seulement pour la Justice seigneuriale.

Les exploits des sergents sont rémunérés suivant un barème royal. Ces actes concernent les assignations, significations de requêtes, sentences ou autres actes de justice, saisies, arrestations, criées publiques, et l'assistance aux exécutions de peine de mort.

Pour une documentation complète, voir :

- Explication des statuts coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromay, et Gex, Phillibert Collet, 1698.

1 Imprimerie du Moniteur de l'Ain en 1878

- Règlement pour les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex du 14 août 1752.
- Dictionnaire de droit et de pratique, C.J. de Ferrière, Paris, 1769.
- Glossaire du droit français, Françoise Ragueau, Slatkine Reprints, Genève, 1969.

Pierre Benoît PAULY (~1600-1682)

Pierre Benoît PAULY, sergent royal, demeure à Jujurieux en 1638. Il est natif de la paroisse de Longecourt près de Dijon. LOUIS XIII le pourvoit en l'office de sergent royal au bailliage et chancellerie de Châlon, duché de Bourgogne, le 20 janvier de l'An de grâce 1623[1]. Après avoir exercé pendant plusieurs années au bailliage de Chalon, sa Majesté le roi l'affecte au bailliage de Bugey qui devint sa résidence. Il se marie en 1636 avec Étiennette CARENTE, fille de Pierre CARENTE et Pierrette Humbert de Jujurieux. Les époux passent devant Me Jarret un contrat de mariage le 12 août 1636[2]. Le montant de la dot d'Étiennette CARENTE se monte en tout à 202 livres.

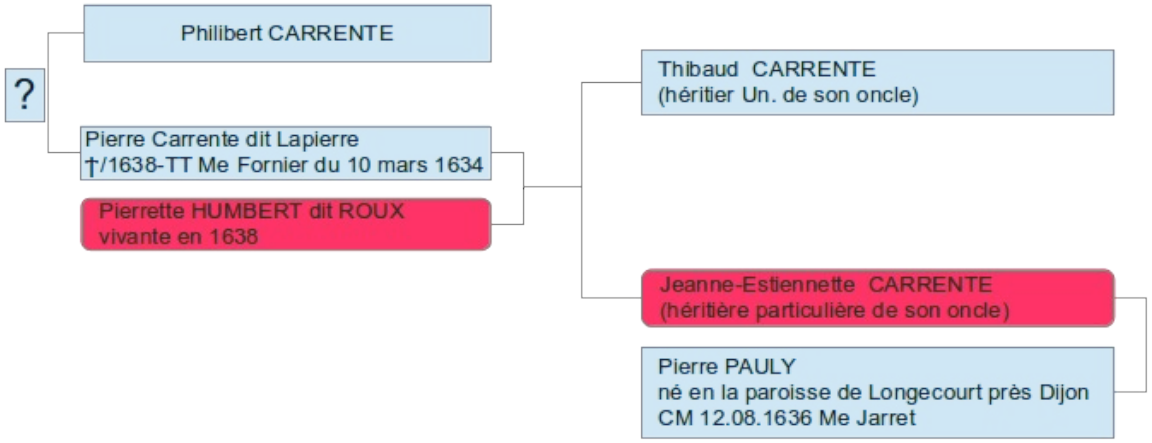

Dès lors, Pierre Benoît PAULY, va s'employer à étendre son patrimoine, accordant des prêts hypothécaires, et réinvestissant les bénéfices dans des propriétés foncières rurales qu'il amodie à des tiers. Un des premiers prêts est consenti dès 1638 à Jacques PERRET de Saint-Jean-le-Vieux et Étiennette DUPRA sa femme, pour un montant de 22 livres tournois qui hypothèque une terre de 6 bichettes de semailles de blé, située au lieu-dit pré des Granges[3].

Fin 1643, Pierre Benoît PAULY, qui réside à Varey, investi dans une propriété à Saint-Jean-le-Vieux. La pièce est un grand verger d'une seytorée, soit 22 ares environ, située au nord des cours et du moulin, confiné par « le vieux chemin du moulin » à l'ouest. C'est à l'étude de Me Pompée FORNIER, au bourg de Varey, que la vente est signée[4] le 9 décembre, avec Claude FÉMELAT

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1575 – f°107
2 Archives départementales de l'Ain – 3E 1524 – f°73
3 Archives départementales de l'Ain – 3E 1565 – f°58 – Une terre de 45 ares est une très belle pièce à cette époque
4 Archives départementales de l'Ain – 3E 1528 – f°357

l'aîné habitant aux Blanchons, qui le cède pour le prix de 60 livres tournois. Claude le tient probablement en héritage de son père, Pierre FÉMELAT, qui habitait Saint-Jean-le-Vieux de son vivant.

Me PAULY achète avec obligation, en 1648, des propriétés provenant de la vente des biens des enfants MASIN, vieille famille d'Hauterive, au prix de 350 livres tournois[1]. Il s'agit de prés, terres, vignes, maisons, granges, *hermiture*[2], place d'église et autres droits quelconques.

Ainsi, quelque vingt-cinq années plus tard, Pierre Benoît PAULY est devenu un respectable bourgeois doté d'un patrimoine immobilier et foncier non moins respectable. La plupart de ses biens fonciers sont amodiés, même sa petite maison de Varey, louée à François Bossu en 1674, lui rapporte 10 livres par an[3].

Il a quatre enfants :

1. François, qui suit ;
2. Une fille dont on ignore le prénom, qui est unie à Pierre Blanchon ;
3. Marie Thérèse mariée le 27 juillet 1677 à David HORTAMAND originaire de Montpellier ;
4. Claudine, mariée le 24 avril1684 à Jean GAUDIN, tailleur d'habits à St-Jean-le-Vieux.

Après 59 ans de bons et loyaux services, Pierre Benoît PAULY cède son office de sergent royal à son fils François, alors praticien, le 7 février 1681[4]. Veuf de Jeanne CARENTE depuis début 1679, il décède à Hauterive le 9 avril 1682.

François PAULY (~1640-1731)

François reprend l'office de son père. Il épouse Françoise ORSET d'Hauterive (~1650-1733) en 1715. Ils auront 3 enfants :

1. Pierre, né le 11 février 1679 ;
2. Claudine, née le 26 décembre 1681, mariée à Jean-Baptiste GIRARD de St-Jean-le-Vieux en 1710, décédée en 1715 ;
3. Claude, qui suit.

Françoise ORSET est veuve de Benoît Bidal avec lequel elle a déjà eu deux enfants : Rock et Ennemonde[5].

La sœur de François, Marie Thérèse, demeure aussi à Hauterive avec son mari, David HORTAMAND, et son fils Louis né en 1682.

Les PAULY baillent en 1680 à Gaspard PONCET et Jeanne CHRISTIN, la maison de feu Pierre

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1532 – f°4
2 Terme régional désignant une friche
3 Archives départementales de l'Ain – 3E 1555 – f°62
4 Archives départementales de l'Ain – 3E 1575 – f°107
5 Archives départementales de l'Ain – 3E 1582 – f°59

ORSET et un pré d'un tiers de seytive, attenant à l'est, au lieu appelé au Grand Pré ; le prix annuel de 14 livres[1].

Jérôme JAYR, conseillé et secrétaire du Roi au parlement de Metz, marié à Pierrette JORDAIN[2] décède en 1684. Comme il y a des dettes, ses biens font l'objet d'une *subhastation*[3]. Le 6 janvier 1689 à Varambon, Me Louis RAVET notaire royal à Priay est désigné adjudicataire de la généralité des biens de Jérôme JAYR. Le 18 suivant Me Louis RAVET élit en ami[4], en ses lieu et place, François PAULY et Claude ORSET, chacun pour moitié, qui acquièrent les terres de Jérôme Jars pour une somme de 550 livres, et 50 livres d'étrennes pour l'intermédiaire.

Le partage entre les deux acquéreurs[5] est arrêté le 18 février et Messire PAULY obtient par tirage au sort le lot comprenant essentiellement des terres :

1. La moitié du Grand Clodel soit 22 bichettes de semaille ;
2. La moitié de la terre des Grandes Verchères soit 22 bichettes ;
3. La moitié de la terre appelée sur l'Eschaud soit 28 bichettes ;
4. La moitié de la petite terre des Verchères soit 9 bichettes ;
5. La terre du petit Clodel soit 12 bichettes ;
6. La terre appelée aux Sarpollières d'environ 4 bichettes ;

En tout : 97 bichettes de semailles (7,3 ha).

Ces terres sont aussitôt baillées à moitié fruits au laboureur Benoît DESVIGNES dit Marchand d'Hauterive, avec quelques arrangements particuliers, notamment par rapport à la paire de bœufs déjà baillée audit DESVIGNES[6].

La toiture de la maison d'Hauterive nécessitant une réfection complète. En 1690, les maîtres charpentiers Anthelme DÉMIAS de Jujurieux et Benoît MAYET de Nivolet aussi meunier au moulin d'Hauterive, sont chargés de réaliser l'ouvrage. Le toit de la grange attenante est aussi refait complètement, ainsi que deux planchers à la française dans les chambres. Il faut également poser trois sommiers à l'étage de la grange pour soutenir et entreposer la prochaine fenaison. Nous sommes début mai, et le tout doit être terminé à la fête de saint André, le 30 novembre. François PAULY fournit les clous, crosses, lattes et tuiles. Pour la somme de 184 livres, les entrepreneurs n'ont que le travail à fournir, mais aussi couper le bois nécessaire dans la forêt « rière » Varey[7].

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1575 – f°41
2 Sœur du Garde des Sceaux près du présidial de Bourg, résidant à Saint-Jean-le-Vieux
3 Saisie et vente à la troisième criée au banc de Cour de la Justice seigneuriale, lieu des ventes judiciaires. Le banc de Cour ou banche de Cour est la « Chambre où les Magistrats municipaux, qui sont réduits dans les villages aux officiers locaux, tiennent leurs séances » (*Explication des statuts coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex* – Philibert Collet, 1698)
4 Archives départementales de l'Ain – 3E 1558 – f°190. C'est une déclaration de celui pour le compte duquel on s'est porté acquéreur. L'élection d'ami évite de payer deux fois les droits seigneuriaux, puisqu'il n'y aura qu'une vente (Dictionnaire de droit et de pratique, C.J. de Ferrière, 1749)
5 Archives départementales de l'Ain – 3E 1558 – f°207
6 Archives départementales de l'Ain – 3E 1559 – f°1
7 Archives départementales de l'Ain – 3E 1559 – f°37

À l'age de 52 ans François PAULY est malade : le 3 janvier 1692, croyant sa dernière heure arrivée, il convoque le notaire GORRATY et lui dicte son testament nuncupatif[1]. Ce tragique épisode de sa vie est postérieur à plusieurs voyages effectués à Marseille pour recueillir la succession de son beau frère, Rock ORSET, sans enfants, ayant testé en faveur de ses neveux et nièces Rock et Ennemonde BIDAL, enfants du premier mariage de sa femme avec Benoît BIDAL. Cependant François PAULY se rétablit, ce qui l'autorise à poursuivre son activité professionnelle et ses affaires.

Une opportunité lui permet d'acheter en 1699[2] un quart de « naizoire », c'est-à-dire un rouissoir à chanvre, lequel quart, qui appartient à Pierre ARMAND GALLION, est enclavé sur trois cotés par sa terre de Chapelier, et jouxte par le nord la « biolière »[3] des Agneloux.

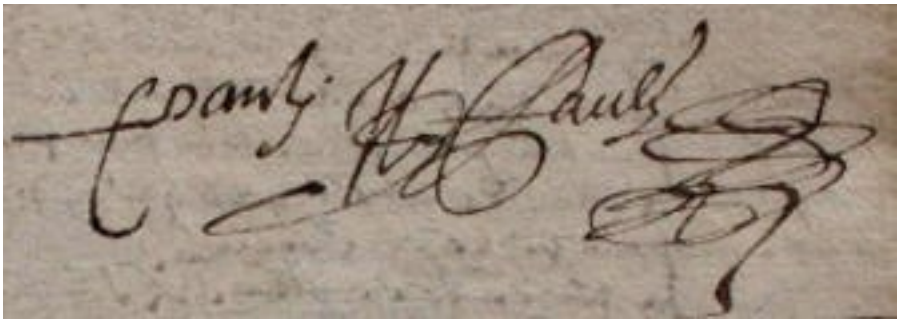

Signatures de Pierre et de son fils François : les graphologues apprécieront.

À l'age de 75 ans le sergent royal est toujours en activité, mais la Justice ne suffit pas à occuper pleinement cet homme vaillant qui sous-traite en 1715[4] la tâche des *péréquateurs*[5] d'Hauterive, nommés à l'établissement des rôles et la collecte de la taille. Sans doute ces personne savaient-elles compter, connaissaient-elles bien les foyers et leurs revenus, mais elles ne savaient point écrire, pas même leur nom. François PAULY leur demande 44 livres pour l'année. Son travail consiste à faire établir les « rolles », c'est-à-dire les écritures, collecter et payer au receveur toutes les sommes fixées et rapporter quittance. La somme demandée peut sembler importante, elle se justifie cependant par la nécessité d'effectuer de nombreux déplacements à l'extérieur du village car tous les taillables ne résident pas sur place, et les risques liés au transport et à la conservation des fonds sont bien réels.

Après une vie bien remplie, François PAULY décède le 15 octobre 1731.

Claude PAULY (1685-1773)

Né le 17 juin 1685 à Hauterive, à défaut de son frère aîné qui n'a probablement pas les

1 Archives départementales de l'Ain – 3E1582 – f°59
2 Archives départementales de l'Ain – 3E 1602 – f°36
3 Espace boisé de bouleaux
4 Archives départementales de l'Ain – 3E 1605 – f°273
5 Péréquateur : Habitant d'un bourg ou village, élu par la communauté pour asseoir la Taille ou les autres impositions de l'année. Terme local utilisé en Bresse, Bugey, Gex et Valromey pour désigner l'asséeur ou l'asseyeur

dispositions requises, Claude PAULY succède dans l'office de sergent royal, quelques années seulement avant la mort de son père. Si le terme d'huissier doit remplacer désormais celui de sergent royal, pendant une période on utilise l'une et l'autre appellation.

Claude PAULY épouse Claudine TILLON (1690-1769), fille de Claude TILLON chirurgien de St-Jean-le-Vieux, le 5 août 1715.

Ils auront 11 enfants :

1. Françoise, née le 29 octobre 1715, mariée à Joseph VERDIN le 18 juillet 1739[1], sa dot de 1000 livres situe la fortune des PAULY au-dessus de la moyenne de la bourgeoisie locale ;
2. Claude Joseph, né le 22 novembre1718 ; Bourgeois d'Hauterive, il sera tuteur des enfants d'Augustin GIRARD[2] ;
3. Pierre, qui suit ;
4. Charles, décédé le 7 septembre 1722 ;
5. Claire, décédée le 15 septembre 1722 à l'age de 6 mois ;
6. Catherine, née le 14 septembre 1723 ;
7. Jean-Baptiste, né le 7 avril 1725, décédé le 20 juin 1727 ;
8. Jeanne, née le 12 février 1727, mariée à François SÉVOZ le 24 janvier 1747 ;
9. François, décédé le 2 septembre 1741 à l'age de 10 ans ;
10. Pierre, né le 8 janvier 1733 ;
11. Ennemonde, mariée à Joseph BRIEL d'Ambronay, le 13 février 1753.

Pierre PAULY (1720-1777)

Procureur en la Justice de Varey, Pierre PAULY épouse le 23 novembre 1751 Louise Modeste BOUGUET, fille de marchand de St-Jean-le-Vieux, dotée de 3000 livres. Le frère de l'épouse est marchand fabricant en soie à Lyon[3]. En 1752, Pierre PAULY vend[4] sa charge et office de sergent royal à Benoit PITTION, bourgeois et *pratitien*[5] de Jujurieux, cousin de sa femme par alliance. Le prix est de 599 livres et 18 sols.

Le couple habite St-Jean-le-Vieux. Ils auront :

1. Claude, né le 24 mars 1753, décédé le 5 avril suivant ;
2. Jean Baptiste, qui suit.

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1616-f°109
2 Archives départementales de l'Ain – 25B 750 – année 1757
3 Archives départementales de l'Ain – 3E 1627- f°161
4 Archives départementales de l'Ain – 3E 1631- f°110
5 Expert en procédure et instruction des procès, qui sait le droit et les usages, et qui est capable de dresser toutes formes d'actes

Au cours de sa carrière, Pierre PAULY exerce aussi la profession d'avocat en parlement. Il décède en 1777.

Jean-Baptiste PAULY (1756-1819)

Né le 5 décembre 1756 à St-Jean-le-Vieux.

Marié en l'église de St-Jean-le-Vieux à Rose FAYOLLE, fille d'un négociant de Lyon, le 10 juin 1783, ils auront :

1. Marie Josèphe, née le 17 mars 1784 ;
2. Jean Louis, né le 8 septembre 1785, marié le 20 août 1808 à Marie Madeleine Cécile Rosalie DUPIN DUPLESSIS d'Ambronay, décédé à Ambronay le 3 avril 1857. Propriétaire bourgeois à Ambronay, sans descendant mâle.
3. Rose Alexandrine, née le 24 avril 1787, décédée le 12 avril 1812 ;
4. François Amédée et Victor Aimé Charles le 9 mai 1789, qui suit ;
5. Jean-Baptiste Lazare, né le 11 janvier 1791 ;
6. Jean Marie, le 23 avril 1792.

Jean-Baptiste PAULY, avocat en Parlement, est également notaire royal de 1784 à 1787.

À cette époque, les PAULY demeurent à Saint-Jean-le-Vieux dans une propriété jouxtant la rivière d'Oiselon, partie orientale du « clos Tissot » actuel, séparée de la rue de la Forge par les jardins de Claudine PERRET, veuve de Joseph BOUGUET, Jean Baptiste et Jérôme PERRET, ainsi que Françoise DÉMIAS leur mère, veuve de Joseph PERRET[1].

Durant la Révolution, l'homme de loi signe les cahiers de doléances du Tiers-État de Saint-Jean-le-Vieux le 10 mars 1789[2]. Il est membre de la Société Populaire du 22 novembre 1793 (2 frimaire an II) au 20 novembre 1794 (30 brumaire an III). Suite à plusieurs différents avec VOLUSAN auquel il s'oppose, celui-ci le dénonce au Comité de Surveillance de Saint-Jean-Le-Vieux le 9 décembre 1793 (19 frimaire an II) : il est emprisonné à Ambronay le 11 décembre 1793 (21 frimaire de l'an II). Ses biens, susceptibles d'être confisqués, sont inventoriés par la Municipalité. La liste est importante et ne comporte pas moins de dix chènevières[3]. Sa femme s'implique dans sa défense et finit par obtenir sa libération contre une lourde amende de 2000 livres le 29 avril 1794 (10 floréal an II). Son intégrité républicaine est rétablie : il est réhabilité par décret du 16 août 1794 (2 thermidor an II). Jean Baptiste PAULY occupe le poste de maire de la commune les ans III et IV.

Sous le Premier Empire, en 1806, son fils Victor étant susceptible d'être tiré au sort pour la conscription, il crée avec quelques autres personnes fortunées du même intérêt, une société dont

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1661-f°220 – 1785 ; *Convention entre Jean-Baptiste PAULY et Claudine Perret, Veuve Bouguet*
2 *Dictionnaire en ligne de la Société des Études Historiques Révolutionnaires et Impériales*, Jérôme Croyet, 2012. Archives départementales de l'Ain – 13L74
3 *Chroniques de l'Oiselon N°23*, Lucien Pérouze, mai 2006

le but est d'assurer mutuellement le financement d'un remplaçant, pour chacune des familles membres[1]. Victor PAULY n'a sans doute jamais été appelé, ce qui lui permet de terminer brillamment ses études de médecine. Jean-Marie a moins de chance, mais il est remplacé suivant un contrat passé avec le Sieur OUDOT d'Auxonne, le 30 novembre 1813, pour la somme de 6 100 francs[2].

La maison PAULY vers 1895 – Photo G. Alby

À la fin de sa vie, maître Jean-Baptiste PAULY et sa famille demeurent dans la maison bourgeoise acquise conjointement, au lieu dit chez Pillet, en bordure du chemin du Pré des Granges, baptisée rue de la Gare dans ce tronçon[3]. Sans compter les terres d'Ambronay, l'avocat possède environ vingt hectares sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux, tant en terres, vignes et près, mais très peu de bois, et quelques parcelles sur Jujurieux et l'Abergement-de-Varey, principalement des vignes. À sa mort, le 13 décembre 1819, son fils Victor, garde la maison paternelle dont il hérite. Les terrains environnant la maison restent en indivision avec ses deux frères, Jean-Marie et Jean-Louis. Leur sœur, déjà décédée laisse deux filles mineures : Rose Apolline et Marie Angèle Tranchant.

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 1706-f°8 – *Convention entre les sieurs PAULY, Ravier et autres*
2 Archives départementales de l'Ain – 3E 1712-n°207 – *Convention fait engagement*
3 Archives départementales de l'Ain – 3E 1716-f°117 – 1821 ; *Donnation-partage Fayolle-PAULY*

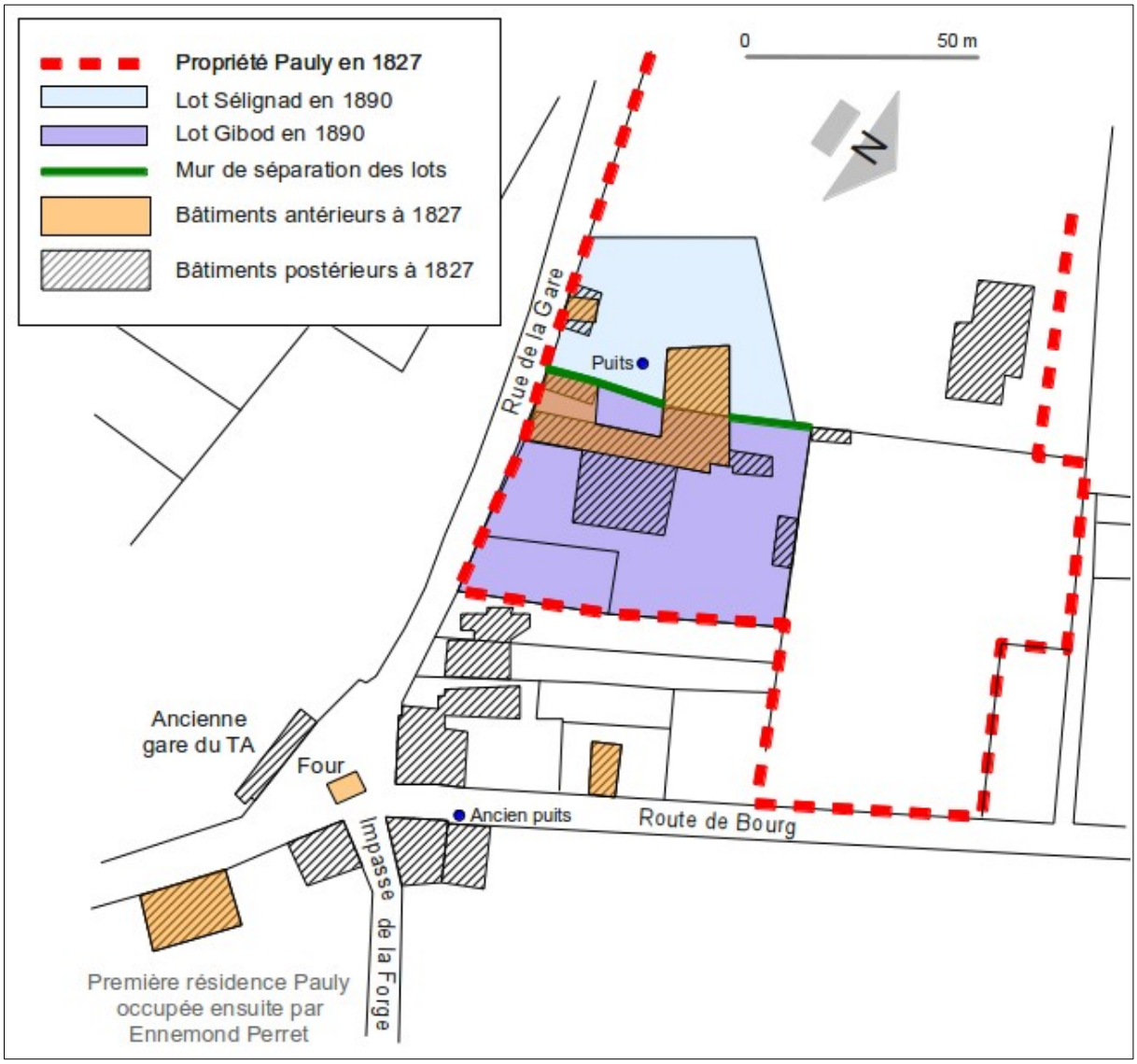

Quartier de la gare – Première résidence PAULY au « Clos Tissot » et partage du « Clos PAULY »

Victor Aimé Charles PAULY (1789-1867)

Cadet survivant de deux frères jumeaux nés le 9 mai 1789, Victor Aymé PAULY fait ses études de médecine à Paris. Il y soutient une thèse portant sur la dysenterie en juin 1817[1]. Son diplôme obtenu, il revient exercer son art dans son pays natal, où il se marie le 4 avril 1819, avec Marie Françoise Adélaïde PERRET, fille de l'acheteur[2] de leur ancienne propriété.

Ils auront :

1. Rose Françoise Elisa(beth), née le 6 juin 1806, mariée le 6 janvier 1840 à Anthelme Claude COSTAZ, propriétaire à Champagne-en-Valromey, décédée à Champagne-en-Valromey le 25 août 1870 ;
2. Jules François Marie, né le 22 juin 1822, célibataire resté au foyer paternel, décédé le 28 janvier 1874, chez sa sœur à Champagne-en-Valromey
3. Françoise Joséphine Gabrielle, née le 10 mars 1825, mariée le 26 février 1851 à François Marie BARON, médecin de Saint-Rambert ;
4. Julie Françoise Adélaïde, née le 12 février 1834, décédée le 10 janvier 1850 à l'age de 15 ans.

Lorsque Victor PAULY décède, le 22 mars 1867, sa femme et son fils Jules vont achever leur existence à Champagne chez leurs petits enfants et cousins. Madame PAULY décède à son tour vers 1885[3].

Fin 1890, le « Clos PAULY » sera vendu chez Me JANIN à Pont-d'Ain en deux lots.

Les vendeurs sont :

1. Françoise Joséphine Gabrielle PAULY, épouse Baron, âgée de 75 ans, demeurant à Saint-Rambert-en-Bugey ;
2. François Victor COSTAZ, prêtre desservant la paroisse de Talissieu ;
3. Françoise Adélaïde COSTAZ, épouse de l'avocat Joseph-Hector BRILLAT-SAVARIN demeurant à Belley ;
4. Jeanne Stéphanie CARRAND, veuve de François Joseph COSTAZ, demeurant à la Chapelle de Guinchay.

Les acheteurs sont :

1. Jean Baptiste SALIGNAD de Jujurieux pour la partie sud qui comprend notamment l'habitation bourgeoise.
2. Pierre GIBOD, jardinier chez Monsieur de SILANS à Ambronay pour la partie nord

1 *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie ou annales de la Société de médecine-pratique de Montpellier*, Volume 44, Izar et Ricard, 1817 ; également : *Dissertation sur la dysenterie*, Victor Aimé PAULY Médecin, Paris, 1817

2 François Ennemond Perret, propriétaire à St Jean le Vieux

3 D'après les renseignements approximatifs donnés par les héritiers au notaire Janin en 1890

comprenant « un ensemble d'immeubles en nature de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours et pré… ».

Dans les conditions de la vente, il est prévu que Mr SALIGNAD construise à ses frais un mur de séparation. Il est cependant permis à Monsieur GIBOD d'installer entre le puits situé sur la propriété SALIGNAD, un tuyau pour acheminer l'eau jusqu'à une pompe.

Le surplus de la parcelle 175, joignant la Route de Bourg, sera vendue pour construire une ferme avec habitation en 1895.

L'ancien logement des domestiques PAULY, situé à l'ouest de la propriété Gibod, est loué au géomètre SAUSSAC en 1897[1]. Puis, sans doute après l'aménagement du tramway, Pierre GIBOD tente l'établissement d'un café dans l'extrême partie est des dépendances aménagées en conséquence. L'enseigne peinte sur le fronton de la façade apparaît sur d'anciennes photographies du début du XX^{e} siècle.

Ainsi s'achève l'histoire des PAULY de Saint-Jean-le-Vieux. Arrivés de Bourgogne au début du XVII^{e}, durant deux siècles et demi, ils se sont fondus dans la bourgeoisie locale, s'adaptant et tirant le meilleur parti des situations. De génération en génération leur joli patronyme a été synonyme d'honneur et de fortune, puis, vers la fin du XIX^{e}, il s'éteint, tombant dans l'oubli.

1 Archives départementales de l'Ain – 3E 32603-n°216

LES GORRATY

Les **GORRATY**, dont le patronyme est parfois graphié **GORRA**, semble faire souche au début du XVII[e], à Saint-Jean-le-Vieux où elle a joué un rôle important dans la vie locale en contractant des alliances de choix, sans néanmoins jamais accéder à la noblesse comme ce fut le cas de plusieurs autres familles de notables locaux. Les GORRATY furent praticiens[1], notaires, marchands, maîtres chirurgiens[2], aubergistes et propriétaires terriens. Ces petits bourgeois de province des XVII[e] et XVIII[e] ont produit de nombreux actes notariés relatifs au traitement de leurs affaires courantes. Parmi eux, trois documents ont particulièrement retenu notre attention. Nous les avons fait suivre de la généalogie des familles, permettant de situer les personnages dans le temps.

L'étudiant fauché

Dans le protocole de l'année 1678 du notaire François Gaspard GORRATY[3], se trouve insérée en guise de marque-page, une lettre d'un étudiant en anatomie à Montpellier, signée GORRATY et datée de 1696. Cette feuille écrite recto-verso, partiellement déchirée, comporte une signature très semblable à celle de l'adulte Anthelme GORRATY, le « G » et les lettres « r » étant tracées de manières identiques. Il s'agirait donc d'une lettre émanant du fils aîné du notaire précité, ce qui n'a rien d'étonnant, compte tenu de son emplacement. Voici donc un aperçu de la vie d'un jeune homme, parti étudier l'anatomie dans la prestigieuse faculté de Montpellier, fin du XVII[e] siècle :

> De Montpellier le 12 octobre 1696
>
> Mon cher père
>
> je vous ay escrit par mon cousin Bulifon[4] qui est venu en ce pays et qui ny a pas fait un long sejour, mais comme je vois que vous ne me faites aucunes responce je crains qu'elle ne vous aye pas ancore esté rendüe, c'est pourquoy je vous escri par la poste estant la commodité la plus seure pour vous assurer de mes respects et pour vous prier de ne tirer aucune peine de moy pandant que je resterais à Montpellier car jay eu le bonheur d'antrer chez le plus honnête homme que j'ay ancore connu et qui me lesse autant de liberté qu'il ny en faut pour aller apprendre l'anatomie, et monsieur Maron me vient prendre tous les jours pour y aller ensemble. L'on prend un escus neuf par mois ; en entrant je donnay demis Louis qui me restoit mais comme je n'ay plus que jusque à la fin de ce mois à y aller sans payer derechef je vous prie de m'envoyer quelque argent pour la fin de ce mois et que pour une bagatelle je ne perde beaucoup en ne voyant faire les demonstrations qui se seront pendant cet hyver, estant la saison la plus propre car en esté on ne scauroit rien faire à cause des

1 ***Praticien :*** « *celui qui sçait le stile, l'usage du barreau, les formes, les procédures, etc.* »(Dic. de Trévoux). Juriste qui connaît le droit, la jurisprudence et la Justice.
2 ***Chirurgien :*** *« Celui qui sçait la chirurgie, & qui fait les opérations ; qui saigne, qui panse les plaies … Un bon chirurgien doit être excellent anatomiste » (dic. de Trévoux).*
3 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1573.
4 Il pourrait s'agir d'Antoine Bullifon, fils d'Antoine et Jeanne Gorraty, son aîné de quelques années.

grandes chaleurs et ainsi je veux tacher de mieux employer le temps que je n'ay fait pour le passé et je n'ay autre regret que de celuy que jay si malheureusement perdu à St jean le Vieux, mais n'importe, c'est une chose faite maintenant j'espère que par la grande application et assiduité que je veux faire à l'avenir je recouvreray ce temps avant que de sortir de Montpellier, espérant d'en sortir un peu mieux perfectionné que je ne l'estois lorsque je suis venu, pourveu toutefois que vous me vouliez un peu aidé, car pour apprendre il en coute et les gains que l'on fait dans les boutiques de Montpellier ne sont pas capables de fournir à tout car ils sont si petit qu'il n'en vaut pas la peine d'en parler et les maistres veulent que l'on se tiennent toujours propres encore que je le sois assez, m'estant fait faire un habit qui est fort propre, mais il me coute bien chair et je ne scavois ce que s'estoit que de se faire habiller mais je le scay bien maintenant vous assurant que après que je me suis acheté ce qui m'estoit le plus nécessaire et n'ay pas grand chose de reste, mais j'en ay eu jusques à présent pour me servir. Je n'ay pas veu mon oncle depuis que j'arrivay que ne fit aucun semblant de moy il a fait dire de l'aller voir mais je n'ay pas si peu de cœur après une semblable action mon cousin me vient voir quelques fois. J'ai veu aussi monsieur Bertrand qui m'a fait mille honestetés, il me vouloit bien donner de l'argent mais je n'en ay voulu prendre sans vostre consentement. Je vous diray que depuis la foire de Beaucaire j'ay esté attaqué d'une sciatique qui m'a incommodé beaucoup m'empechant presque de marcher l'on me conseille d'aller prendre des bains à Valeruc[1] ce qu'il me faudra faire si cela continue n'estant éloigné qu'à six lieues dicy. Je vous prie de saluer ma mère mon frère le prestre[2] et toute la maison à qui je suis comme à vous mon cher père.

Vostre très humble et obéissant fils Gorraty

[En marge droite :]

… languir s'il vous plait à recevoir de vos nouvelles

… monsieur Chamotin en rue de Leguillerie[3]

Anthelme GORRATY n'a pas encore atteint sa majorité de vingt-cinq ans lorsque son père décède en 1698. Il s'allie en 1700 à la famille Leclerc d'Ambérieu-en-Bugey en épousant Anne à Ambronay, puis mène une vie de Bourgeois à Saint-Jean-le-Vieux où il décède en 1763.

Larcin et poires au pot

À la fin du protocole des années 1698-1702[4], M^e^ François GORRATY a fait figurer le brouillon d'une plainte adressée au procureur de Varey, faisant suite au chapardage de ses poires. À cette époque de misère, le vol de nourriture était monnaie courante, parfois organisé, ce qui conduira à la création des garde-messiers[5], précurseurs des garde-champêtre. La recette des poires au pot n'y est pas décrite ici, mais le contenu du texte est succulent !

1 Comprendre *Balaruc* qui se situe à 24 kilomètres au sud-ouest de Montpellier.
2 Son frère Jérôme.
3 Probablement l'adresse de son logeur.
4 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1585, dernier folio.
5 ***Garde-messier :*** habitants nommés en assemblée, chargés de surveiller les cultures, prévenir ou dénoncer les larrons au procureur fiscal.

Monsieur Monsieur[3] le juge ordinaire civil et criminel de la baronnie et mandement de Varey,

Suplie humblement[4] Me François Gorraty notaire royal de St Jean le Vieux et vous remontre que l'on a jamais veu un sy grand désordre dans la terre de Varey comme à present il se pratique tant par plusieurs chefz de famille que leurs enfants à derosber les fruitz des arbres nonobstant les deffences qui s'en publient annuellement sous l'hasle de St Jean le Vieux par les Sieurs officiers locaux dudit lieu qui portent deffences à touttes personnes quelz quilz soient d'aller par dessous les arbres d'autruy à intention de retirer les fruits comme noix, poires, pommes, chastaignes et autres que premierement le maitre proprietaire nait cueilly et abbattu les noix poires et pommes à peyne de dix livres d'amende et donc puny comme larrons en déclarant que où les enfans fillies ou fornisseurs se treuveront en telle faute les pères et mères et maitres en repondront par procès en tort ordinaire en propre et privément. Il se rancontre donc que le supliant tient de ferme du seigneur du Chastelard tous les fonds qu'il a riesre ledit St Jean le Vieux dans lequel il y a une terre de huit mesures apelée en Boler où il se treuve quil y a un poirier et que les fruiz d'iceluy ont étés volés. Le supliant en en voulant scavoir des nouvelles il auroit aprit que cestoit le fils de Pierre Billion de St Jean le Vieux lequel avec un sac on auroit treuvé sur ledit poirier ou il fut interrogé, de ce qu'il en vouloit faire, dit quil les voulait faire cuire au pot que son pere luy commandoit de n'espargner point les raisins poires pommes et autres fruiz d'autrui pourveu quil conservent celles de sondit père, et quil avoit quité ledit St Jean le Vieux pour aller à lendroit où ils sont affin d'etre plus commodes à commettre telles actions, ce que ledit Me Gorraty ne peuvant tolerer conclud[5].

A ce monsieur, qu'il vous plaise informer du contenu en la presente circonstances et dependances pour y être pourveu, déclarant ledit supliant quil soit partie au procès et offre de produire terme, touttesfois sans ladjonction du Sr procureur fiscal, ~~auquel ledit supliant laisse~~ et fera justice.

L'inventaire

Après avoir vécu pendant treize années hors du foyer paternel, Pierre GORRATY retourne en 1769 habiter dans une pièce de la maison de son père, avec sa seconde femme Françoise Gros et leur fils aîné Pierre. Elle est enceinte de leur troisième enfant, le second étant décédé. Pour éviter la confusion qui arriverait lors du décès de son père, il décide de faire répertorier tous ses biens apportés sous le toit paternel : l'essentiel de l'équipement d'une famille de petit bourgeois.

Inventaire des effetz de Sieur Pierre Gorraty marchand de St Jean le Vieux[6]

3 Manière de rédiger la suscription d'une lettre à cette époque, le premier « Monsieur » étant un terme d'honneur. Pour s'adresser à un conseiller du roi la formule était « Monsieur Maître » (Dic. de Trévoux).

4 La formule qui était utilisée pour présenter des requêtes à des juges et se construisait de cette manière : « Supplie humblement untel, dit… », untel étant le suppliant (Dic. de Trévoux et Répertoire universel et raisonné de jurisprudence de M. Guyot, 1777).

5 ***Conclud :*** suppose.

6 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Ravier, 3E 1640, f°176.

Pardevant le notaire royal réservé pour St Jean le Vieux soussigné fut présent Pierre Gorraty marchand audit lieu, fils d'autre Sr Pierre Gorraty Me Chirurgien au mesme endroit, lequel nous auroit dit qu'il est séparé d'habitation d'avec sondit pere dez environ treize ans qu'il se mariat et en sorty, estant resté en son particulier depuis que comme il est dans le dessein de retourner demeurer dans la maison de sondit père du consentement & agrément d'iceluy, il ne peut & ne voudrait sans auparavant faire constatter des meubles effetz et denrées qu'il y portera pour qu'en cas de mort il ny ayt paine de confusions entre, ce qui dépendra de la maison paternelle & ce qu'aura porté ledit sieur Gorraty. Pourquoy il nous auroit requis de prendre inventaire de ce quy luy appartient & qu'il y placera en y entrant, à quoy procédant nous avons veû nous a esté représenté que ledit Sieur Pierre Gorraty fûz à riere luy les effetz luy appartenant : un cheval poil blanc agé d'environ neuf ans, un chariot à quattre roües ferrées de vieux fert, néantmoins en estat, une couverture de chariot propre à passer la prise[1], une charrette sans roüe, deux enrayeux[2] de fert, & les arnois[3] pour un cheval, plus dans la chambre qu'il occupe un lict bois noyer en menuiserie à quattres colonnes, ayant son ciel[4] en sappin garny d'un tour de serge[5] grise, d'un mattelat, d'une couverture piquée de couleur rougeastre & une autre mauvaise de bourre, sa pailasse d'ossier[6] & traversin avec son fond, plus sept draps de lict en tout, vingt aulnes de toile melée de rittes[7] et d'estoupe[8] de trois quarts de largeur, une patière[9] bois noyer avec son couvercle en cerisier de quattre pieds et demi de long en menuiserie, une petite table ayant un tiroir, le tout en noyer un peu plus longue que large en menuiserie, trois cheses[10] de moyenne hauteur en menuiserie bois noyer un chauderon en cuivre rouge de teneur environ de deux sceaux, un chauffe lict mesme cuivre bon & assez grand, un bassin mesme cuivre, avec son ance de moyenne grandeur, une poile de cuivre jaune de teneur de deux écuellées, une poile noire à frire de moyenne grandeur, un plat de fayance assez grand propre à faire la barbe, une eguire[11] de mesme mestail, un chandellier d'estaing d'environ neuf pouces, un mauvais carton à tenir un chapeau dans lequel il s'est trouvé dix moyens livres de dévotion, un autre carton à coufures[12] dans lequel il y a une bouteillie de verre bonne à tenir du vinaigre de teneur de trois posts, trois cruches en terre rouge propre à tenir de l'huyle, une pince à feu médiocre, un chenet à boucle petit pouvant peser cinq à six livres, des fourchettes à feu médiocres, une escumoire moyenne, un soufflet pour le feu, my usé, une teste de bois à monter les coeffes[13] de femme, un mortier de bois avec son pilon, neuf bouteilles de verre tant petites que grandes et neuf grands gobelets, une grande phiole de verre et quattre petites, un fert à passer le linge, des paillaz à porter le pain au four, un berceau d'enfant avec un tapis pour couverture de tapisserie de Nantuaz, un tapis vert et un petit d'indienne, un tamis my usé, une petite ayant au devant un verre, un arrosoir pour la maison quand on veut balheyer en fer

1 ***Passer la prise :*** repriser.
2 ***Enrayeux :*** enrayoir, sabot de frein.
3 ***Arnois :*** harnais.
4 ***Ciel :*** sorte de dais posé sur quatre colonnes.
5 ***Serge :*** laine tissée.
6 ***Pailasse d'ossier :*** désigne probablement une natte d'osier.
7 ***Ritte :*** ou *rite*, filasse de chanvre peigné de première qualité et la plus fine, la seconde étant l'étoupe.
8 ***Estoupe :*** étoupe, sous produit fibreux de chanvre ou de lin. Voir *Ritte* ci-dessus.
9 ***Patière :*** maie, pétrin.
10 ***Cheses :*** *chaises*.
11 ***Eguire :*** *aiguière*, pot à eau, avec bec et anse.
12 ***Coufure :*** *coeffeure*, coiffure pour dame
13 ***Coeffe :*** ou *coiffe*, couverture légère de la tête.

blanc, un crochet[1] portant cinquante-trois livres, un panier à tenir de la vaisselle, une contoise en mauvais estat, six fourchettes de fest, sept cüillières d'estaing douze assiettes de fayance, deux en… elles et quattre de terre, un plat à souppe, un saladier & un à ragout en fayance, un rouet à filler, un petit miroir, en cadre pein, un panier d'osier tout neuf, six pots de terre à tenir le lait, deux petites lampes de fer blanc à mettre sur un chandellier, un plat de terre à salade médiocre, deux pioches, une berce[2] neuve, un trident, une coignée[3], et un hachon[4], un demy sceau de bois sappin à tirer les vaches, un couteau à hacher la viande & des servantes à hoster les pots du feu, une sache de quatorze à quinze bichettes en grosse toile, six sacqs de teneur de dix coupes tout en toile simple que cordée, un petit cercleret[5] de fert, une tarière de moyenne grosseur, les duelles d'un tonneau que l'on peu faire refaire, une sivière à bras asses bonne, un vase en bois propre à faire manger l'avoine à un cheval, un moyen cuvier de sappin asses bon, et finalement un garde robbe en noyer à deux portes ferré & fermant à clef en bon estat de cinq pieds et demy au moins d'hauteur & de quattre pieds et demy environ de large, dans lequel sont enfermés les habits, linges nippes & hardes tant dudit sieur Gorraty que de la Demoiselle Gros sa femme & de leurs enfants avec cinq médiocres planches tant en chene qu'en peuplier, lesquels effets ne peuvent valloir que la somme de deux cenz quattre vingt dix livres, qui sont tous les effetz que ledit sieur Gorraty veut placer chez sondit père, et que les cas arrivant il propteste de repeter comme luy appartenanz en propre les ayant achetés ou provenant de sa première femme. De quoy il nous a requis acte à luy octroyer pour servir & valloir ce que de raison. Fait leu et passé audit St Jean le Vieux dans la chambre habitée par ledit sieur Gorraty de la maison qu'occupe le Sieur Jacquet marchand environ à midy, l'an mil sept cents soixante-neuf & le vingthitiesme jour du mois de juin, en présence dudit sieur Jean-Claude Jacquet & de Sieur Louis Volusant Me mattellasier de St Denis demeurant audit st Jean le Vieux temoins requis qui ont signé avec ledit Sr Gorraty [signé :] Gorraty, Jacquet, Louis Volusant, Ravier notaire royal

Controlé à St Jean le vieux le 2 juillet 1769

Reçu trente-neuf sols, [signé :]Devouton

Un « crochet » désigne localement une balance romaine où l'on suspend la marchandise à peser

1 ***Crochet :*** nom donné localement à la balance romaine, toujours en usage.
2 ***Berce :*** bêche.
3 ***Coignée :*** cognée, grande hache à long manche servant à l'abattage des arbres.
4 ***Hachon :*** terme local désignant une petite hache.
5 ***Cercleret :*** ou *sarcleret*, *sarcloret* en Suisse, sorte de houe, serfouette ; vient du verbe sarcler : ôter les mauvaises herbes.

Bien qu'il soit normal à cette époque qu'une famille de petits bourgeois n'occupe qu'une seule pièce pour son logement, Pierre GORRATY a certainement par la suite dut réviser la taille de son habitat, pour l'ajuster au nombre croissant de sa progéniture qui atteint une bonne douzaine d'enfants viables, sa femme ayant accouché au moins dix-neuf fois !

Généalogie

Claude Sébastien GORRATY est le plus ancien des membres, connu comme praticien. Son testament[1], daté du 27 juin 1642, révèle d'une part son mariage avec Lucrèce RAYMOND antérieurement décédée et inhumée dans le cimetière de Saint-Jean-le-Vieux au tombeau de feu Pierre MERMAND ancien notaire, et d'autre part, il énumère ses enfants héritiers. Leurs qualités et le nom des conjoints sont précisés dans le partage qui ne se fit que le 29 janvier 1650[2].

- 1-1- **Benoît GORRAY**, notaire royal et greffier de Varey ;
- 1-2- **Jacques GORRATY**, maître chirurgien ;
- 1-3- **Anastasie GORRATY**, mariée à Prosper POGUET CLARET de Cheminant ;
- 1-4- **Clauda GORRATY**, mariée à Gaspard GUINARD DIT CHAZELLE de St Jérôme ;
- 1-5- **Anne GORRATY**, mariée à Philibert BOSSU, dont le père était boulanger au Bourg de Varey ;
- 1-6- **Laurence GORRATY**, probablement célibataire.

La descendance comporte donc deux branches agnatiques, celle de Benoît et celle de Jacques.

Branche de Benoît, celle des juristes

1-1- **Benoît GORRATY**, notaire de 1624 à 1668, greffier de Varey, contrat de mariage du 19 octobre 1632[3] avec **Sibylle FORNIER ROSSET**, décédé en 1669, dont :

- 1-1-1-**François Gaspard GORRATY**, notaire royal de 1670 à 1696, décédé le 18 avril 1698 à Saint-Jean-le-Vieux, marié avant 1669 à **Denise BRET**, décédée au même lieu le 14 mars 1719 à l'âge d'environ 90 ans, dont :
  - 1-1-1-1- **Anne Claudine GORRATY**, née le 30 mars 1669 à Saint-Jean-le-Vieux ;
  - 1-1-1-2- **Anthelme GORRATY**, né le 12 mars 1677 à Saint-Jean-le-Vieux, épouse **Anne LECLERC** à Ambronay le 21 juillet 1700, bourgeois à Saint-Jean-le-Vieux où il décède le 9 août 1763, dont :
    - 1-1-1-2-1- **Claude Isaac GORRATY**, né le 21 septembre 1701 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 1er octobre 1701, âgé de 10 jours ;
    - 1-1-1-2-2- **Marie GORRATY**, née le 3 novembre 1702 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 4 mars 1726 à **Joseph MATHIEU,** contrôleur des actes notariés à

1 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1642-3E 1527, f°235-*Testament de Me Claude Sébastien Gorra praticien de St Jean le Vieux.*

2 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1650-3E 1533, f°202-*Partage entre les frères et sœurs Gorraty.*

3 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1632-3E 1520, f°483-*Mariage entre Me Benoict Gorraty notaire royal et greffier de Varey, d'une part, et Sibille Fornier Rosset d'aultre.*

Saint-Jean-le-Vieux, fils du notaire Jean MATHIEU ;

- 1-1-1-2-3- **Jeanne Philiberte GORRATY**, né le 28 décembre 1704 à Ambérieu-en-Bugey, mariée à Saint-Jean-le-Vieux le 13 janvier 1739 à Gaspard CATIN praticien de Jujurieux ;
- 1-1-1-2-4- **Claude Joseph GORRATY**, né le 10 janvier 1706 à Saint-Jean-le-Vieux, marié à Saint-Jean-le-Vieux à **Françoise de LUZINE** le 13 septembre 1726, notaire royal à Saint-Jean-le-Vieux de 1741 à 1765. Son successeur Gabriel JORNET achète sa maison en 1767 ;
- 1-1-1-2-5- **François GORRATY**, né le 21 novembre 1707 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 29 août 1708 à l'âge de 9 mois ;
- 1-1-1-2-6- **Marie Anne GORRATY**, née le 24 avril 1710 à Saint-Jean-le-Vieux
- 1-1-1-2-7- **Louise Françoise GORRATY**, née le 17 septembre 1711, décédée le 17 décembre 1711 à Ambérieu-en-Bugey à l'âge de 3 mois ;

- 1-1-1-3- **François GORRATY**, praticien en 1688, notaire de 1697 à 1743, décédé le 24 janvier 1748, marié à **Antoinette BILLARD** veuve du notaire Antoine RIVAT le 30 janvier 1695 à Saint-Jean-le-Vieux, dont :
  - 1-1-1-3-1- **Jérôme GORRAY**, né à Saint-Jean-le-Vieux le 27 février 1696, décédé le 29 avril 1700 à l'âge de 4 ans ;
  - 1-1-1-3-2- **Anne Marie GORRAY**, née à Saint-Jean-le-Vieux le 2 juillet 1699, mariée à **Gabriel DECROSO**, procureur en la Justice de Pont d'Ain, le 25 août 1721 ;
  - 1-1-1-3-3- **Louise Georges GORRAY**, née le 23 octobre 1700, mariée à **Joseph COUCHAUD**, Châtelain de la Cueille, le même jour que sa sœur.
- 1-1-1-4- **Jérôme GORRAT**Y, curé de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux en 1696 ; chanoine à Poncin, il teste, malade le 23 août 1699.

Branche de Jacques GORRATY, celle des commerçants

1-2- **Jacques GORRATY**, maître apothicaire[1] et chirurgien, accessoirement co-fermier des dîmes pour l'Abbé d'Ambronay, décédé le 21 juillet 1694, contrat de mariage du 21 août 1645[2] avec **Sibille CALAMARD**, dont :

- 1-2-1- **Claudine GORRATY**, née vers 1643, mariée à **François BRUNOD** marchand d'Ambronay avant le 30 août 1684[3], décédée à Ambronay le 21 septembre 1728 à l'âge de 85 ans ;
- 1-2-2- **Joseph GORRATY**, prêtre, promis aux ordres de prêtrise avant 1684 ;
- 1-2-3- **Jean-François GORRATY**, né vers 1649, apothicaire, marié à **Marguerite GUYARD** d'Ambronay le 16 octobre 1684, décédé à Ambronay le 6 février 1729 à l'âge d'environ 80 ans ;

1 ***Apothicaire :*** préparateur des remèdes de médecine. Dans son testament Jacques Gorraty lègue à sa femme sa boutique et tout le nécessaire à la fabrication des cierges.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Pompée Fornier, 1645-3E 1529, f°212 – *Mariage Jacques Gorraty cirrugien de St Jean le Vieux et Sibille Callamard dudict lieu*.

3 Source : Archives départementales de l'Ain, Me Antoine Fornier, 1684-3E1557, f°323 – *Testament de Jaques Gorraty maitre chirurgien.*

- 1-2-3-1- **Charlotte Angélique GORRATY**, née le 19 mars 1693 à Ambérieu-en-Bugey, mariée à Ambronay le 30 août 1729 à **Claude Antoine MILLET** de Lagnieu, décédée le 1er juin 1755 à Lagnieu ;
- 1-**2-3-**2- **Gabrielle GORRATY**, née le 1er mars 1697 à Ambronay, mariée à Ambérieu-en-Bugey le 12 février 1720 à **Nicolas DUBLEZ**, de Saint-Quentin ; remariée 4 novembre 1760 à Ambérieu-en-Bugey **Pierre MARCHAND** de Flandres, décédée le 6 juin 1770 à Ambérieu-en-Bugey ;
- 1-2-3-3- **Joseph GORRATY**, né le 5 septembre 1700 à Ambronay, marié à Ambronay le 7 février 1730 à **Françoise BLANC** ;
- 1-2-3-4- **Marie Josèphe GORRATY**, née à Saint-Jean-le-Vieux le 19 mars 1708, mariée à Ambronay le 17 février 1733 à **Thomas Hyacinthe MARBOZ** de Bourg-en-Bresse ;
- 1-2-3-5- **Jeanne Marie GORRATY**, née à Ambronay le 28 décembre 1702, mariée à Ambronay le 22 septembre 1739 à **Pierre BOSSON** de Seyssel, décédée à Seyssel le 26 novembre 1782.

- 1-2-4- **Anne GORRATY**, née vers 1661, mariée le 28 novembre 1690 à **Jean-Baptiste DEMIAS** de Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 6 septembre 1706 à l'âge d'environ 45 ans ;
- 1-2-5- **Jacqueline GORRATY**, née vers 1663, mariée vers 18 mai 1692 avec **Claude ORSET**, décédée le 6 mars 1718 à l'âge de 55 ans environ ;
- 1-2-6- **Gabrielle GORRATY**, née vers 1667, mariée à **Louis AVIGNON**, chapelier à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 26 juillet 1756 à l'âge de 89 ans environ ;
- 1-2-7- **Claude Philibert GORRATY**, enfant illégitime né de Catherine, fille de Saint-Jean-le-Vieux, le 26 décembre 1680, adopté par Jean-François GORRATY ;
- 1-2-8- **Dominique GORRATY**, vivant en 1684 ;
- 1-2-9- **Antoine GORRATY**, né vers 1664, marchand à Saint-Jean-le-Vieux, accessoirement co-fermier des dîmes de l'Abbé d'Ambronay, décédé le 27 mai 1709 à l'âge de 45 ans environ ;
- 1-2-10- **Pierre GORRATY**, né en 1670, maître chirurgien, marié à Marguerite ROBAS, décédé à 100 ans et 14 jours le 17 mai 1770 à Saint-Jean-le-Vieux, dont :
  - 1-2-10-1- **Paul GORRATY**, né à Saint-Jean-le-Vieux le 26 mai 1720 ;
  - 1-2-10-2- **Catherine GORRATY**, née le 16 juillet 1721 à Saint-Jean-Le-Vieux, mariée à **André RENARDAT** de Mérignat, le 5 juin 1753 ;
  - 1-2-10-3- **François GORRATY**, né le 23 octobre 1722 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 26 mars 1756 ;
  - 1-2-10-4- **Suzanne GORRATY**, née le 22 septembre 1723 à Saint-Jean-le-Vieux ;

- 1-2-10-5- **Modeste GORRATY**, née le 3 mai 1725 à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 18 juin 1726 ;
- 1-2-10-6-**Jeanne Claudine GORRATY**, née le 18 décembre 1726 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 12 février 1771 à **Sébastien TISSOT** marchand d'Ambérieu-en-Bugey, veuf de Marie Philiberte SOFON ;
- 1-2-10-7- **Jacques Christophe GORRATY**, né le 25 juillet 1728 à Saint-Jean-le-Vieux ;
- 1-2-10-8- **Antoine GORRATY**, né le 15 janvier 1730 à Saint-Jean-le-Vieux ;
- 1-2-10-9- **Pierre GORRATY**, né le 3 septembre 1731 à Saint-Jean-le-Vieux, marié à Saint-Jean-le-Vieux le 9 septembre 1756 à **Françoise MATHIEU**, remarié le 14 octobre 1766 à Poncin avec **Françoise GROS**, maître chirurgien juré[1], bourgeois, marchand et aubergiste à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 21 octobre 1806 à Saint-Jean-le-Vieux âgé de 75 ans. Du second mariage, de nombreuses naissances, toutes à Saint-Jean-le-Vieux, mais un fort taux de mortalité infantile :
    - 1-2-10-9-1- **Pierre GORRATY**, né le 9 septembre 1767 ;
    - 1-2-10-9-2- **Marie Françoise GORRATY**, née le 21 juillet 1768, décédée le 22 juillet 1768 ;
    - 1-2-10-9-3- **François GORRATY**, né le 3 août 1769 ;
    - 1-2-10-9-4- **Marie Elisabeth GORRATY**, née le 31 octobre 1770 ;
    - 1-2-10-9-5- **Antoine Marie GORRATY**, né le 3 décembre 1771 ;
    - 1-2-10-9-6- **Charles Joseph GORRATY**, né le1 décembre 1772 ;
    - 1-2-10-9-7- **Benoît GORRATY**, né le 21 novembre 1773, décédé le 23 novembre 1773 à Poncin ;
    - 1-2-10-9-8- **Françoise GORRATY**, née le 27 novembre 1774, décédée le 28 novembre 1774 ;
    - 1-2-10-9-9- **Jeanne GORRATY**, née le 27 novembre 1774 ; décédée le 28 novembre 1774 ;
    - 1-2-10-9-10- **Jeanne Marie GORRATY**, née le 8 décembre 1775 ;
    - 1-2-10-9-11- **Josèphe Marguerite GORRATY**, née le 4 janvier 1777 ;
    - 1-2-10-9-12- **Marie Dorothée GORRATY**, née le 28 janvier 1778 ;
    - 1-2-10-9-13- **Marie Françoise GORRATY**, née le 25 mars 1779, décédée le 22 décembre 1780 ;

1 ***Chirurgien Juré :*** titre que l'on donnait aux chirurgiens, à cause du serment qu'ils prêtaient entre les mains du magistrat (Littré).

- 1-2-10-9-14- **Jacques Joseph GORRATY**, né le 29 mars 1780 ;
- 1-2-10-9-15- **Françoise GORRATY**, née le 5 juin 1781 ;
- 1-2-10-9-16- **Marie Suzanne GORRATY**, née le 30 juillet 1782 ;
- 1-2-10-9-17- **Marie Antoine GORRATY**, né le 7 septembre 1783, décédé le 12 septembre 1784 ;
- 1-2-10-9-18- **Jean Baptiste GORRATY**, né le 4 février 1785 ;
- 1-2-10-9-19- **Marie Catherine GORRATY**, née le 25 juillet 1788.

- 1-2-10-10- **Jean François GORRATY**, né le 1 septembre 1732 à Saint-Jean-le-Vieux décédé le 21 août 1734 à l'âge de 2 ans ;
- 1-2-10-11- **Françoise GORRATY**, née le 30 août 1734 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée à **Jacques GARNIER** de Merloz, Hautecourt-Romanèche le 20 février 1776, décédée à Saint-Jean-le-Vieux le 18 septembre 1792, âgée de 57 ans ;

    - 1-2-10-12- **Thérèse GORRATY**, née le 6 octobre 1736 à Saint-Jean-le-Vieux, mariée le 7 janvier 1767 à **Claude COTON** marchand de Pont-d'Ain ;
    - 1-2-10-13- **Jean Baptiste GORRATY**, né le 27 décembre 1738 à Saint-Jean-le-Vieux, décédé le 2 septembre 1739 à l'âge de 8 mois ;
    - 1-2-10-14- **Jeanne Françoise GORRATY**, née le 25 juin 1741 à Saint-Jean-le-Vieux, décédée le 23 juin 1748 à l'âge de 7 ans ;
- 1-2-11- **Marguerite GORRATY**, née le 27 juin 1675, mariée le 24 janvier 1704 à **Antoine BARRET**, marchand muletier de Lyon, originaire de Reilhac, puis aubergiste à l'enseigne « La Couronne » et marchand à Saint-Jean-le-Vieux.

Le patronyme disparaît de la paroisse de Saint-Jean-le-Vieux avant la Révolution.

Sources non encore citées

- Base de données de l’association de recherches généalogiques CousAin ;
- Site internet des Archives départementales de l’Ain ;

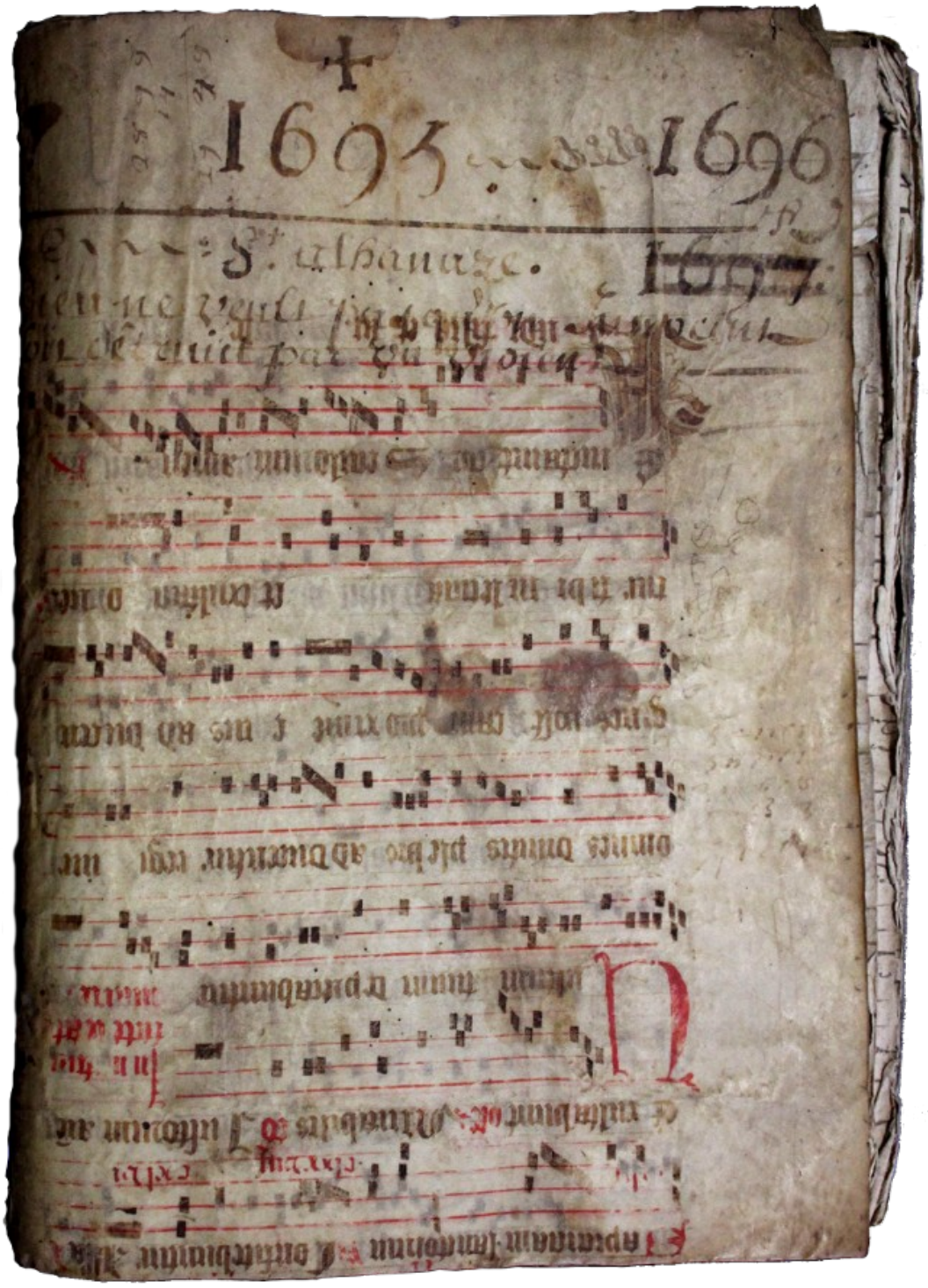

Les minutes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles étaient parfois reliées dans de solides couvertures faites d'anciens parchemins – On a utilisé ici une vieille partition de chant religieux. Archives départementales de l'Ain, 3E 1584 – Me François Gaspard Gorraty

LES LAPORTE D'HAUTERIVE

La famille LAPORTE est établie à Ambronay vers 1640. Elle se divise en deux branches, celle de Jean-Denis qui restera à Ambronay et celle de Pierre, dont le petit fils François, fils de François, s'installera à Hauterive, hameau de Saint-Jean-le-Vieux. C'est cette branche qui nous intéresse particulièrement.

Maison d'Hauterive

Famille de bourgeois, tout comme leurs parents et grands-parents, ils possèdent un patrimoine foncier important autour d'Hauterive, Varey et l'Abergement-de-Varey, et en tirent des revenus conséquents qui permettent des mariages entre familles de même rang ou d'entrer en religion. Plusieurs fils s'y consacrent traditionnellement comme Jean-Baptiste qui est successivement moine bénédictin, curé, révolutionnaire et professeur de faculté, ou encore Joseph, le curé de Nantua, que la Révolution conduit à l'abdication et à l'abjuration, et qui fonde ensuite une famille. Il y a également François Joseph, aussi prêtre, qui résigne pendant la Révolution et se marie tardivement : c'est le père d'Anthelme André qui sera notaire à Saint-Jean-le-Vieux.

La généalogie des descendants de Pierre LAPORTE est complexe. Des confusions sont possibles entre les homonymes présents non seulement chez les LAPORTE, mais aussi chez les DELILIA de Montréal. Dans les registres paroissiaux il est possible, parfois dans le même acte, que le patronyme « LAPORTE » mute en « DELAPORTE » dans la branche d'Ambronay. Malgré tous ces aléas, nous avons rétabli la lignée et pouvons en présenter le résultat. Nous tenterons ci-après de dresser une biographie, sans doute incomplète mais pertinente, des trois personnages déjà cités, sur lesquels il nous semble intéressant de s'arrêter.

Au préalable, nous voudrions préciser que les LAPORTE qui nous intéressent ont vécu à l'emplacement de la première maison bourgeoise de l'allée des Châteaux, à Hauterive. Ils ont possédé cette propriété jusqu'au début du XIX^{e}. Elle appartient en 1828 au peintre lyonnais Antoine-Jean DUCLAUX, qui n'est autre que l'oncle de l'épouse du notaire André Anthelme LAPORTE.

A – François II LAPORTE

Fils de François d'Ambronay et de Marie Anne RONDET, il se marie une première fois le 11 février 1738 à Montréal La Cluse avec Catherine TROCUT, fille de Claude, avocat de la Cours, juge du comté de Montréal.

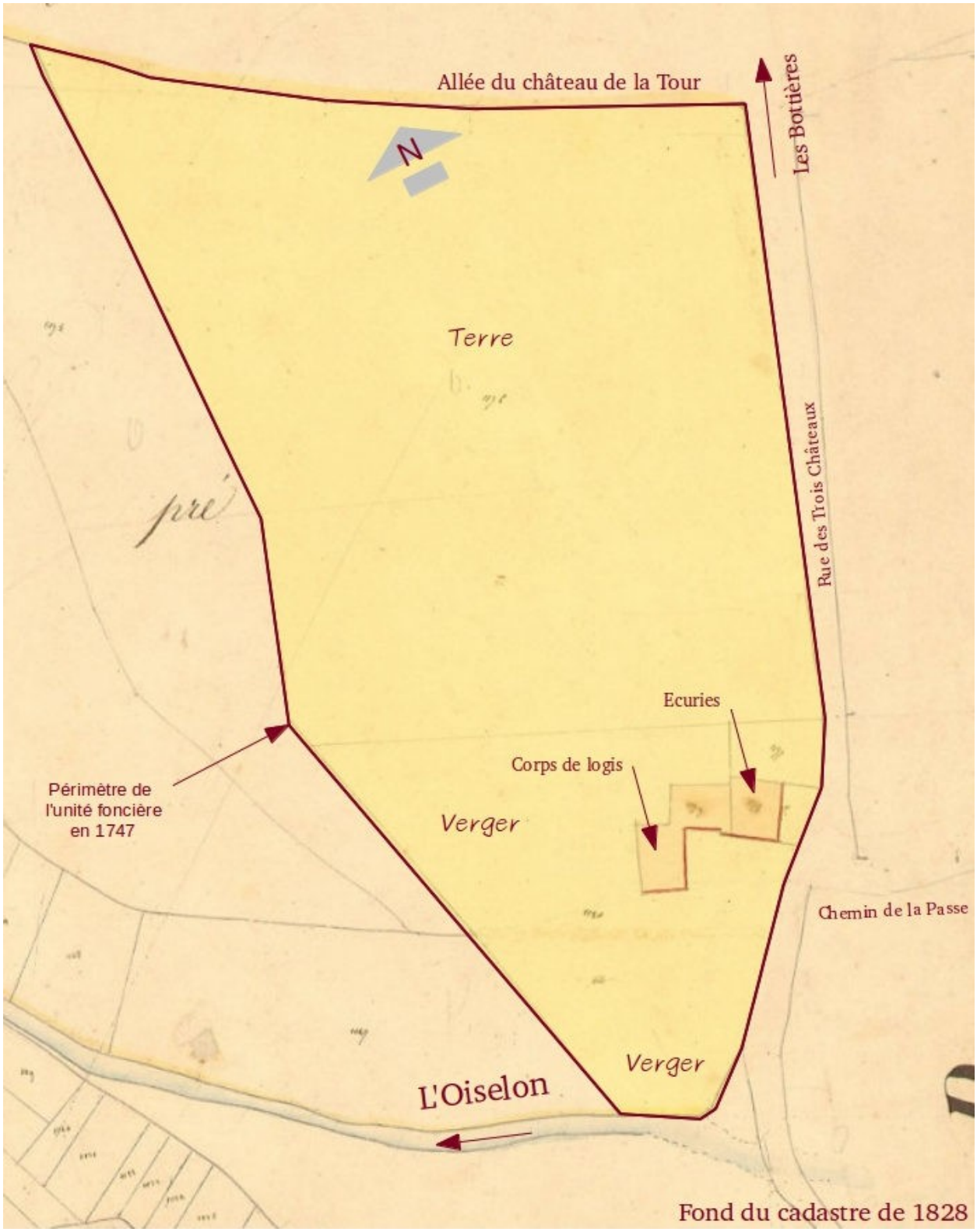

Résidence Laporte en 1747

De ce premier mariage sortit :

François Joseph, en 1739 ;

Gabrielle, en 1740 ;

Catherine, en 1742 ;

Jeanne Baptiste, en 1744

un enfant mort-né, en 1745

un second enfant mort-né, en 1746, accouchement difficile qui entraîne le décès de sa mère.

François se remarie le 11 octobre 1747 à Druillat avec Marie BALLET (1721-1785). De ce second mariage naquirent 5 enfants :

- Joseph, en 1748 ;
- Jean-Baptiste, qui suit, en 1753 ;
- Marguerite ;
- Marie-Françoise ;
- Louise-Josèphte.

François, s'est installé à Hauterive en tant que propriétaire Bourgeois après son premier mariage ; à la fin de sa vie il est cultivateur. Sa date de décès n'est pas connue, mais le partage entre ses neuf enfants fut concrétisé selon les nouvelles règles d'équité de la République, chez Maître SAVARIN le 5 frimaire de l'An III.

A-1- François-Joseph LAPORTE (1739-?)

Né le 26 mars 1739 à Hauterive, du premier mariage de François II et de Catherine TROCUT, fille de Claude, avocat de la Cour et juge du Comté de Montréal la Cluse. Ses grands-parents d'Ambronay sont ses parrain et marraine : François I et Catherine TROCUT sa seconde épouse, fille de Joseph TROCUT, conseiller du roi et doyen en l'Élection de Bugey.

François-Joseph est ordonné prêtre en 1779 et curé de Nantua la même année[1].

Secrétaire de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua, il est dénoncé, le 2 nivôse an II (22 décembre 1793) au comité de surveillance de Nantua, pour avoir tenu des propos équivoques. Emprisonné, il est contrait d'abdiquer sa prêtrise et d'abjurer sa foi.

Quelques mois plus tard, à l'age de 55 ans il se marie, le 12 avril 1794, avec Jeanne Marie Thérèse Françoise CLERC de la Burbanche, de 29 ans sa cadette.

Le couple s'installe à Vinanveau (Boyeux-Saint-Jérôme) où il se consacre à l'agriculture. Il est aussi maire de cette commune en l'An III et entre 1800 et 1809[2]. de leur union naquit Anthelme André LAPORTE.

1 Source : Société d'Études Historiques Révolutionnaires et Impériales (SEHRI).
2 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E2043-41- Partage Francois LAPORTE 4 frimaire An III.

A-2- Jean-Baptiste LAPORTE (1753-1828)

Second fils du remariage de François II avec Marie Ballet, il naît à Hauterive le 30 juin 1753. Destiné au clergé, il fait ses études à l'Abbaye bénédictine de Saint-Benoît-sur-Loire, près de Fleury dans le Loiret. Profès[1] à Dijon en 1774, Dom Jean Baptiste LAPORTE débute en 1788 au collège d'Auxerre où il enseigne la philosophie en classe de seconde[2]. Son cousin au troisième degré, Dom Charles-Marie LAPORTE d'Ambronay, arrivé avant lui dans l'institution a sans doute favorisé sa venue. Le collège est installé dans l'abbaye de Saint-Germain. D'abord dirigé par les jésuites puis les prêtres séculiers, il est devenu école militaire en 1776.

En 1790, l'Assemblée Constituante supprime les ordres religieux et dote la nation d'un système d'instruction à trois degrés, semblable à celui que nous connaissons. Le collège est laïcisé et Jean Baptiste devient curé doyen de Toucy, district d'Auxerre. Il y exerce les fonctions politiques de président de l'administration, ordonnateur et procureur général.

Il démissionne de ses fonctions de prêtre en février 1794 et rentre dans la vie civile à Auxerre où il postule en vain pour être enseignant au collège réorganisé. Il obtient finalement un poste de professeur de droit dans les classes les plus élevées. En l'An II (1793-94) il est membre du Conseil général de l'Yonne et président de l'assemblée[3].

Il se marie à Toucy le 28 avril 1794 avec Élisabeth Victoire GERBAUT, marchande originaire de Clamecy, qui lui donnera plusieurs enfants dont un fils nommé Jean Baptiste François, né à Toucy le 10 pluviôse An III.

Le 14 avril 1796, il obtient une attestation de civisme et de sa conduite morale et politique[4].

En tant que ministre du culte théophilanthrope[5], Jean-Baptiste LAPORTE prête serment de haine à la royauté et à l'anarchie conformément à l'article 25 de la loi du 19 fructidor An V, le 7 juin 1798.

Devenu docteur en droit, à partir du 2 novembre 1806 il professe la législation criminelle et la procédure civile et criminelle à la Faculté de droit de Strasbourg[6]. Il est admis à la retraite le 31 octobre 1823 et décède le 10 octobre 1828.

A-1-1- Anthelme-André LAPORTE(1795-1870)

Né le 23 janvier 1795 à Vinaveau (Boyeux-Saint-Jérôme).

Il fait des études de droit et devient notaire à Saint-Jean-le-Vieux en 1820.

Puis il se marie le 7 avril 1826 à Chalon sur Saône avec la fille du Juge de paix du canton nord, Suzanne CHANDELUX.

---

1 Celui ou celle qui, après le noviciat, a prononcé les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux.
2 *Religion et société : les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon : fin XVI^e^-fin XVIII^e^ siècles*, Volume 1, Dominique Dinet, Publications de la Sorbonne, 1999.
3 Procès verbaux de la Ville d'Auxerre, registre 44.
4 Ibidem.
5 Culte Révolutionnaire, de 1796 à 1801.
6 L'université de Strasbourg de la Révolution française à la guerre de 1870 : la rencontre avec l'histoire, Georges Livet, Presses universitaires de Strasbourg, 1996.

Le couple réside dans la belle maison bourgeoise, où sont installés actuellement la pharmacie et le cabinet médical, jusqu'en 1837. Il est président de la Chambre de discipline des notaires de Nantua, adjoint au maire de Saint-Jean-le-Vieux et président et conseiller d'arrondissement pour le canton de Poncin.

Puis il quitte le Bugey pour Saint Trivier de Courtes où il exerce la fonction de juge de paix de 1851 à 1858. Il termine sa carrière de juge de paix à Chagny, proche de sa belle famille.

Il se retire ensuite à Fontaine sur Saône, près de Chalon-sur-Saône, où il décède le 25 octobre 1870.

LES FRÈRES MONTAIN

Les frères MONTAIN avaient pour parents, Jean-Louis MONTAIN, marchand et Victoire CAILLAT, mariés à Saint-Nizier de Lyon le 25 avril 1775.

L'aîné Jean-François-Frédéric, né le 2 mai 1778, d'abord receveur général des Basses-Alpes, il reprit ses études à la faculté de médecine de Montpellier après la Révolution. Il exerça comme médecin titulaire à l'Hôtel-Dieu de Lyon à partir de 1809. Compromis dans les troubles politiques de 1815, arrêté le 20 janvier 1816, on le condamna abusivement à 5 ans de prison et 2 000 francs d'amende. Pendant son transfert à Paris son frère se substitua à lui. Ainsi il put s'exiler en Belgique où il exerça sa profession. Fort heureusement, Louis XVIII libéra promptement ce sympathique frère de substitution prénommé Gilbert. Né à Lyon le 20 décembre 1780, ce dernier fut d'abord chirurgien en chef de la Charité, et ensuite professeur à l'École de médecine. En 1817, il se maria le 10 septembre, et le 7 décembre acquit du Dr BRUN, moyennant 16 000 francs, le château de Champollon et une vigne située au *Gorget*. Il décéda à son domicile de Lyon 2^{e}, le 18 juin 1853.

Sources :

- Généabank.org et Archives municipales de Lyon.
- *Journal de Lyon et du département du Rhône* du 7 septembre 1816.
- *Revue du lyonnais*, tomes IV (1836) et VI (1853).
- *Galerie historique des contemporaines, ou Nouvelle biographie*, Volume 7, page 126, Auguste Wahlen, Bruxelles, 1819.
- *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, tome III, J.B. Montfalcon, Paris, 1865.
- Archives départementales de l'Ain, série 3E, cote 1714, N°342.

ANTOINE JEAN DUCLAUX (1783-1868)

Peintre paysagiste et animalier de L'École lyonnaise.

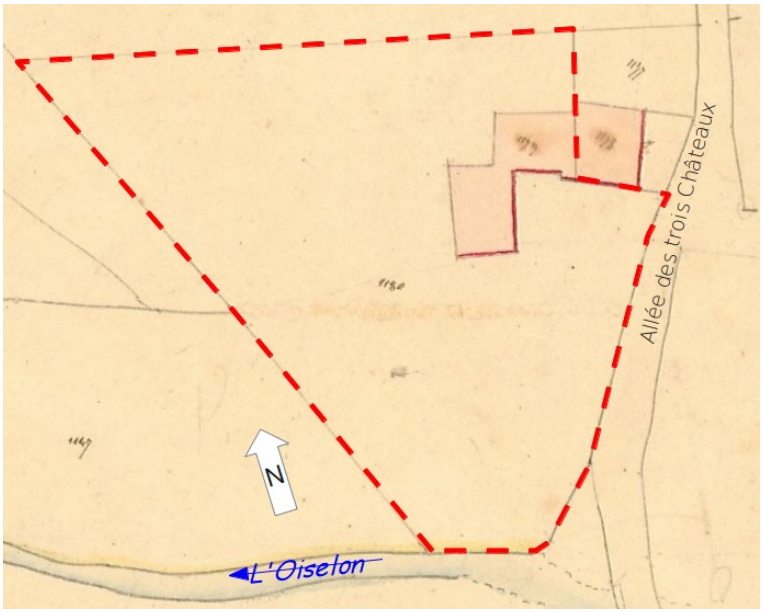

Le propriété d'Antoine-Jean Duclaux à Hauterive en 1827

Jean Antoine Martin DUCLAUX est né à Lyon le 26 juillet 1783 d'une famille de négociants. Ses parents le destinaient au commerce, mais c'est comme secrétaire du général compère qu'il débuta à Naples. Son séjour en Italie confirma son talent pour les arts. De retour à Lyon il embrassa son art avec les conseils des grands maîtres de l'École Lyonnaise. Très vite ses tableaux animaliers furent remarqués et le premier parut à l'Exposition de Paris en 1812. Présenté à la reine HORTENSE en séjour à Aix-les-Bains, il reçut bientôt de sa part deux commandes de tableaux dont le portrait de la reine, actuellement au château d'Arenenberg, en Suisse. Son talent vigoureux et fin le rendit vite célèbre.

Vers 1820, il acquiert la propriété bourgeoise des LAPORTE à Hauterive, parcelles N°1179 et 1180, qu'il appelle « La Rustiquette ». Le notaire Anthelme Jean LAPORTE et le peintre sont en relation par un beau-frère commun : Jacques Claude Joseph CHANDELUX. Antoine-Jean DUCLAUX revend ce bien avant 1835 : à cette date c'est l'avocat FAVRE GILLY qui en devient propriétaire. L'ancien bâtiment possédé par DUCLAUX est ensuite profondément transformé.

En 1821 il signe Vue de Saint-Jean-le-Vieux.

Antoine-Jean DUCLAUX nous a laissé également de nombreux dessins au crayon rehaussé de blanc sur papier de couleur :

— *Le château de Varey en ruines ;*

— *Le chemin de Saint-Jean-le-Vieux à Hauterive*[1] *;*

— *Pont à Saint-Jean-le-Vieux ;*

— *L'Oiselon à Hauterive ;*

— *A Hauterive ;*

— *Maison Duchenai à Hauterive.*

1 Aujourd'hui, Route de Bourg.

"Maison Duchenai à Hauterive » 220 x 390 mm – Source : Visages de l'Ain, juillet-août 1979, actuelle rue du Puits

À partir de 1836 il associe à la peinture la technique du dessin et des eaux fortes. Vers 1860 Ingres se prend d'admiration devant ses gravures. Celui-ci le présente comme correspondant de l'Institut où il fut admis le 25 juillet 1863.

À quatre-vingt-cinq ans il dessine toujours avec l'entrain et la gaîté de sa jeunesse.

Il meurt le 21 mars 1868 à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Sources :

- *Notice sur J.-A.-M. DUCLAUX, peintre : sa vie et ses œuvres*, Paul Eymard, Imprimerie de Pitrat Ainé, 1869.
- *Visages de l'Ain – Le Bugey vu par Antoine-Jean DUCLAUX*, Article d'Evelyne et Henri Pansu, juillet-août 1979.
- *Antoine-Jean DUCLAUX 1783-1868*, Evelyne Pansu, Françoise Dupuis-Testenoire, Lyon 1990.

ÉMILLE AILLAUD

Émile Aillaud – A.D. de l'Ain 100 FI

Les élections municipales des 3 et 10 mai 1896 portèrent Émile AILLAUD au conseil municipal de Saint-Jean-le-Vieux, qui l'élut maire le 17 mai suivant. Qui était Émile AILLAUD, dont la consonance du patronyme est semblable à celui des vieilles familles locales de Jujurieux et Saint – Jean-le-Vieux, mais dont l'écriture est différente ? Une recherche généalogique rapide apporte la réponse.

Jean Émile AILLAUD naquit le 12 juin 1839 à Nantua où son père Lucien, originaire de Bourg-en-Bresse, tenait un poste de receveur des Finances. Sa mère, Virginie GILARDIN, était fille de Jean-François GILARDIN, propriétaire du château de Champolon à Saint-Jean-le-Vieux, où elle décéda en 1889. Il fit des études classiques à Bourg-en-Bresse et au Lycée Impérial de Lyon qui le gratifia du prix d'excellence en 1856[1]. Son père était alors en poste à la perception située rue Royale à Lyon 2e. Semblablement, Émile débuta une carrière au Ministère des Finances, en tant qu'attaché à la Trésorerie générale de cette dernière ville. Il fut nommé percepteur des Contributions directes en 1863, d'abord à Brignais dans le Rhône, puis à Sennecey-le-Grand en Saône-et-Loire, de 1881 à 1895, année où il prit sa retraite[2]. Dès lors, ce célibataire désira se rapprocher de sa famille qu'il avait à Saint-Jean-le-Vieux. Son père y était inhumé depuis 1878.

Maire de Saint-Jean-le-Vieux

Le 17 mai 1896, Émile AILLAUD fut élu maire à l'unanimité sauf une voix : probablement son bulletin blanc. Il s'attendait probablement à être désigné par ses pairs, car il avait préparé un assez long discours d'installation qui fut reproduit dans les délibérations du Conseil. Laissons-le donc s'exprimer.

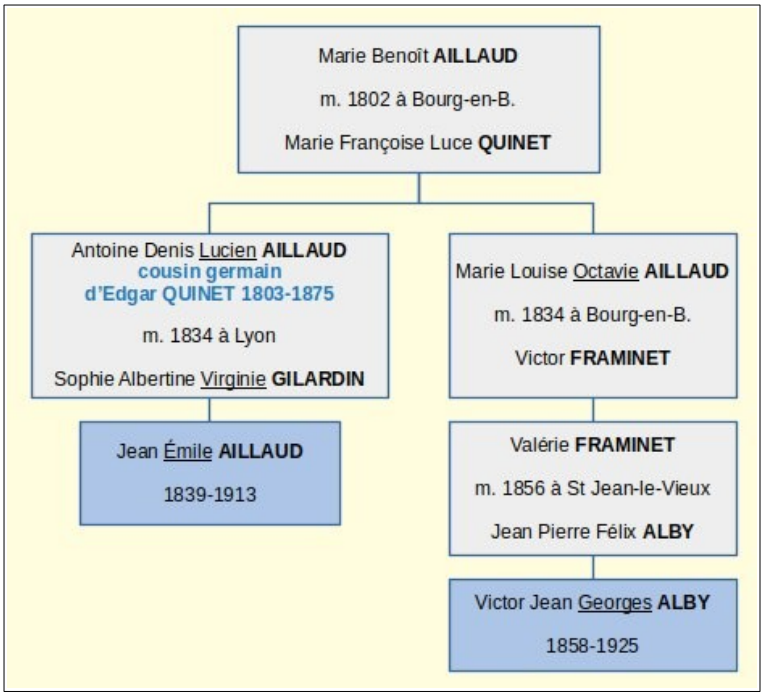

Relations Aillaud-Alby

1 Source : Le Bien Public, 13 août 1856.
2 Source : Dictionnaire national des contemporains, tome 4, Édition O.G.E., Paris, 1899-1919.

Messieurs les conseillers, chers collègue et concitoyens,

avec une unanimité bien faite pour me séduire et m'enorgueillir, vous m'avez accordé vos suffrages et me faire l'insigne honneur de me nommer maire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux !

Je devrais à mon tour sans voter des remerciements, afin de vous témoigner ma profonde reconnaissance. Je vais bien vous étonner en vous disant que je serais plutôt tenté de regretter votre décision. Certes, je ne puis être que très flatté de cette marque de confiance et d'estime que vous voulez bien m'accorder, en m'appelant à présider aux destinées de la commune. Mais, j'ai beau m'interroger, malgré la bonne opinion que vous avez de moi-même, j'ai quelque peine à me considérer comme le plus digne de votre choix.

Aussi, tout en étant fier de ces suffrages, venus spontanément à moi, n'hésiterais-je pas à décliner l'honneur de cette nomination, si je ne craignais de faire preuve d'ingratitude et de blesser vos justes susceptibilités. Et cependant, ne pourrai-je pas en quelque sorte m'y croire autorisé ?

Certains d'entre vous peuvent-ils ignorer qu'avant ces élections, lorsqu'on est venu me solliciter l'adhésion de ma candidature au Conseil municipal, je n'y ai consenti que sous la réserve de n'être rien autre si cette candidature réussissait ? Aujourd'hui qu'elle a réussi, et au-delà de toutes espérances je n'aurais donc plus qu'à m'en tenir là pour être fidèle à mes paroles.

Si je me vois obligé de l'enfreindre, cette parole, soyez-en certains, c'est uniquement par déférence pour vous et par respect pour les électeurs.

Si par mes acceptations, je consens à ratifier votre vote, c'est, sachez-le bien, pour faire preuve de bonne volonté et pas par dévouement à la chose publique.

En venant me retirer dans ce riant pays, où de chers souvenirs de jeunesse et de famille m'appelaient, où ces intérêts réclamaient ma présence, je n'ai eu d'autre ambition que d'y finir tranquillement mes jours, et comme on dit vulgairement, d'y planter mes choux.

La faveur populaire en a décidé autrement ; désormais il me faudra consacrer mes loisirs à m'occuper d'administration ! Le sort en soit jeté, puisque vous le voulez ; mais vous ne vous en prendrez qu'à vous s'il arrive que l'expérience soit au-dessus de mes forces. Et par là, j'entends aussi bien les forces physiques que les forces morales. Car, sans qu'il y paraisse trop ouvertement et quoi que vous en puissiez penser, ma santé ébranlée exige beaucoup de ménagements, me mettant dans la nécessité de m'absenter souvent. Puissent ces absences, plus ou moins répétées, plus ou moins longues, se concilier avec les exigences administratives !

Je serai donc maire de Saint-Jean-le-Vieux puisque tel est votre désir. Sous vos auspices et à l'aide de votre précieux concours, je vais faire l'apprentissage de mes nouvelles fonctions. Peut-être à ce propos désirez-vous que je vous fasse ma profession de foi ? Elle ne sera ni longue, ni ambiguë.

Pendant vingt-cinq années de carrière honorablement accomplie, j'ose le dire, et consacrée à l'administration des Finances, j'ai servi loyalement le Gouvernement de la République. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. Je suis donc républicain.

Mais, me direz-vous, aujourd'hui tout le monde se prétend républicain, quelle nuance est la vôtre ? Du rose le plus tendre, au rouge le plus écarlate, il y a de la marge et beaucoup de degrés : lesquels adoptez-vous ?

À vrai dire, je n'en adopte aucun, ou pour parler plus exactement je les adopte tous. Sans partis pris, je recherche le bien partout où il se trouve, aussi bien à gauche qu'à droite. Je me déclare républicain et cela suffit. Si à cette désignation vous tenez à joindre des épithètes, dites-vous que je suis républicain indépendant et vous aurez le fond de ma pensée.

D'esprit libéral, je suis partisan des idées modernes, décrivant ces trois mots gravés au frontispice de nos monuments nationaux : Liberté, Égalité, Fraternité ! Pour moi, la liberté de conscience n'est pas un vain mot : je la veux pleine et entière, pour moi comme pour les autres. Il ne serait pas plus me venir à l'idée d'interdire les processions religieuses que de forcer les gens à aller à la messe. Le respect de la loi, la justice égale pour tous seront mes guides, de même que la philanthropie et la solidarité mes fidèles soutiens. J'estime qu'étant tous frères d'une même famille, nous nous devons mutuellement assistance et protection ; que c'est le devoir du siècle d'assister le pauvre, et que pour y arriver, point n'est besoin de faire appel aux théories socialistes, il suffit d'écouter sa conscience.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis bon patriote, et que je ne puis sans émotion considérer un drapeau tricolore entre les mains de nos braves soldats !

Naturellement, je suis ennemi du désordre, quel qu'il soit, et si cela dépend de moi, je ferai mon possible pour l'éviter.

Scrupuleux observateur des règles de comptabilité, pour lesquelles je crois avoir quelques compétences, j'apporterai dans la gestion financière des deniers communaux et hospitaliers tous le soin et l'économie désirables.

Quant aux prestations diverses intéressant la commune, elles ne seront par moi résolues, qu'après une étude sérieuse, et l'avis que vous voudrez-bien émettre à leur sujet. Aussi permettez-moi de compter sur un concours efficace de votre part, et de vous regarder comme des collaborateurs

animés des mêmes sentiments de désintéressement et de dévouement aux choses du pays, de façon à me faciliter la tâche que je vais être appelé à remplir. Dans ce but, le choix d'un adjoint est d'une grande importance. Il faut qu'en toutes circonstances celui que vous investirez de ces fonctions puisse me suppléer, et autant que possible qu'il soit sédentaire dans la commune, pour que celle-ci soit toujours représentée par son maire ou son adjoint. Enfin, si j'avais un vœu à émettre, je désirerais, pour la bonne gestion des affaires que cet adjoint habite le bourg.

Telle est d'une manière générale ma façon de voir, que je viens de vous exposer très franchement. Si elle se trouve en opposition formelle avec la vôtre, n'hésitez pas dès maintenant à me le dire, je saurais rentrer dans le rang, avec d'autant plus de facilité que je n'en serais pas encore sorti.

De même que quand mon administration aura cessé de plaire – il faut bien tout prévoir – je serai heureux de la faire passer en des mains plus habiles, et enchanté de me décharger du fardeau administratif.

Quoi qu'il arrive, et je tiens à vous le dire pour conclure : jamais je n'oublierai le très grand honneur qui m'aura été fait aujourd'hui, honneur dont je me déclare très fier, et qui vous crée, ainsi qu'aux électeurs de Saint-Jean-le-Vieux, des titres durables à ma reconnaissance et à celle de toute ma famille. Permettez-moi de vous en exprimer ma profonde gratitude.

Émile AILLAUD, empreint d'un grand pragmatisme, eut donc la victoire modeste. Depuis son installation au village, il faisait figure de notable en tant que petit-fils de Jean Alphonse GILARDIN[1]. Il n'était pas le seul à être dans cette position au Conseil. Parmi ses membres siégeait Alfred LOISEAU, ancien magistrat, possédant une résidence bourgeoise à Hauterive, mais ce dernier jouissait d'une popularité moindre. De par son ancienne profession, ses liens familiaux et son personnage d'abord facile, Émile AILLAUD bénéficia immédiatement d'une certaine popularité. Il avait acquis pour résidence l'ancienne demeure d'Honoré Anthelme PASSERAT de la CHAPELLE, maire bienfaiteur de la commune de 1819 à 1865. Un jardinier, Jean-Baptiste DESBOIS, entretenait la propriété ; sa femme était employée comme cuisinière et femme de chambre.

1 Voir le chapitre « Gilardin père et fils ».

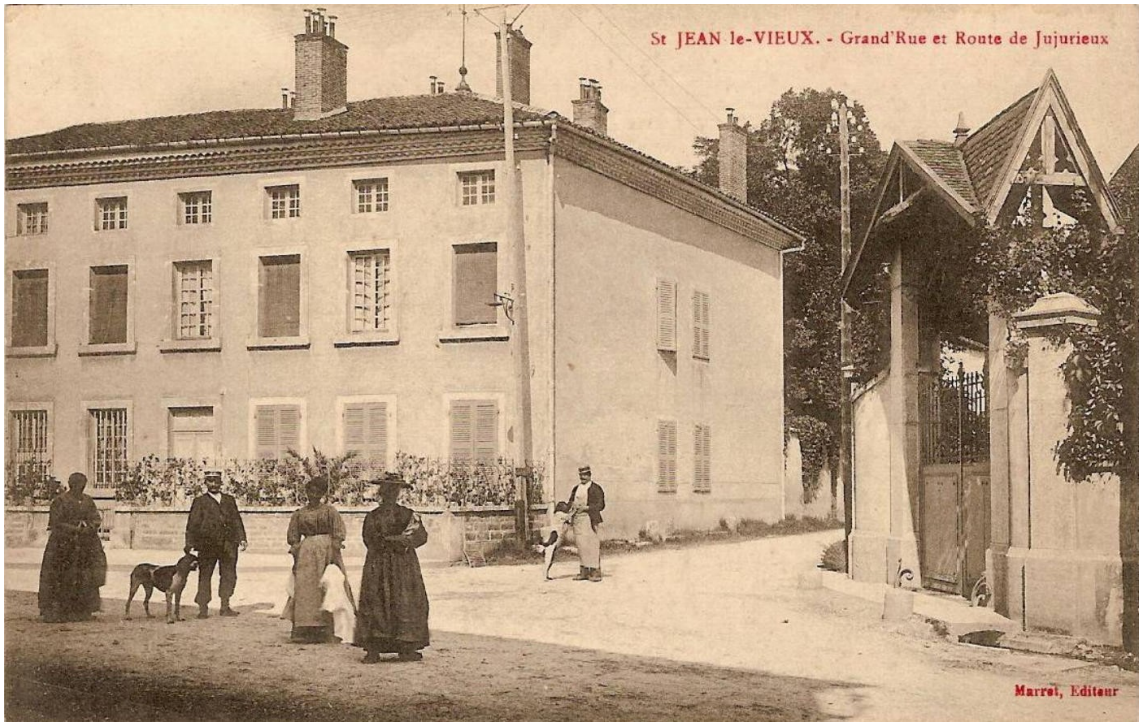

Maison d'Émile Aillaud

Le nouveau maire eut pour adjoint Jean BULIFFON. Le Conseil se composait ainsi : Félix BATAILLARD, tanneur ; Alfred LOISEAU, ex-magistrat ; Jean Alfred BLANC, marchand ; ainsi que huit cultivateurs : Joseph PÉNARD, Pierre BOSSU, Jean-François GUYOT, Jean BULIFFON, Charles BULIFFON, François Joseph PONCET, Jean-François ÉMEYRIAT et Jean-Baptiste ORSET.

Le sort fit que lors des élections suivantes, en mai 1900, Émile AILLAUD se classa, au nombre de voix, à l'avant-dernière place, destinée banale d'un maire sortant. Découragé, il démissionna pour se consacrer entièrement à ses activités personnelles faites de voyages et d'écriture. Son remplaçant fut Félix BATAILLARD, tanneur à Hauterive.

Durant les quatre années de son mandat Émile AILLAUD s'était efforcé d'apaiser les différends et dissensions nés du passage du tramway, dont les deux lignes furent inaugurées en grande pompe le 17 août 1897. Il organisa et équipa la compagnie de sapeurs pompiers, fit endiguer l'Oiselon le long du champ de foire. Il fut aussi délégué cantonal de l'instruction primaire à partir de 1899.

Ses qualités d'humaniste le firent élire président de l'Association fraternelle de prévoyance des Percepteurs de France pour le département de Saône-et-Loire, et à partir de 1903 il présida la société de secours mutuels *l'Union Bugeysienne*. Sportif, talentueux chroniqueur et bon photographe, Émile AILLAUD fut aussi membre du Touring-Club de France, du Club Alpin français et du Club Cévenol. En 1895, on le nomma officier d'Académie ; il fut aussi membre associé de l'Académie de Belles Lettres de Mâcon.

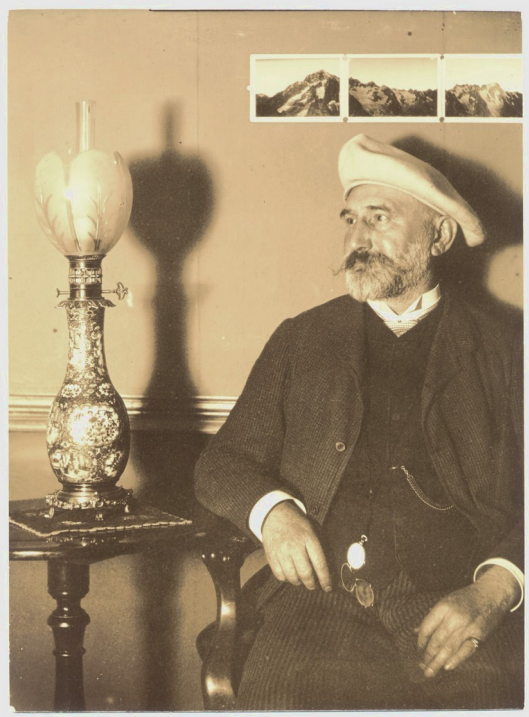

Émile Aillaud dans son univers d'artiste – Col. particulière

Excursion du Club Alpin au Villars (Var) 1896 Cliché Émile Aillaud – Col J. Grimbot

Artiste, photographe et homme de lettres

Sous le pseudonyme d'Émile DAULLIA, anagramme de son patronyme, Émile AILLAUD écrivit, un grand nombre d'ouvrages. Il exposa aussi, comme artiste amateur, des dessins, fusains et aquarelles, aux salons de Lyon et aux expositions de Chalon-sur-Saône[1].

Avec l'apparition de la photographie, DAULLIA s'initia à cette technique qu'il pratiqua parfois en couleur, en collaboration avec ses fournisseurs : les LUMIÈRE[2]. Il écrivit d'ailleurs une notice intitulée *Les insuccès dans le développement* qu'il publia avec succès dans le N°5 bis de *Photo-Revue* de 1898, édité chez Charles Mendel à Paris. C'est probablement lui qui transmis le goût de la photographie à son jeune cousin, Georges ALBY, qui habitait dans la même rue.

Depuis 2018, Émile AILLAUD dispose d'un fonds aux Archives départementales de l'Ain coté 105 Fi ; ce fonds n'est cependant pas encore ouvert au public. Il comporte *essentiellement des souvenirs de voyages en France et à l'étranger, ainsi que quelques photographies représentant des membres de sa famille à Saint-Jean-le-Vieux, et des vues pour projection pédagogique.*

À partir de janvier 1897 Émile AILLAUD figura comme membre associé de l'Académie de Mâcon[3]. Le 28 décembre 1899, à l'occasion de la nouvelle année, il confirma sa présence au banquet du 4 janvier suivant, en joignant, à son courrier adressé au président, une petite plaquette

1 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture,* 1896 (SER3, T1).
2 Voir *Claude-Joseph Bonnet*, Henri Pansu, tome 2, Lyon et Jujurieux, 2012, p. 627.
3 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.* 1906 (SER3, T11).

dédiée à l'Académie, rédigée par ses soins.

Les œuvres de DAULIA les plus connues sont :

- *Voyage impressionniste en Suisse (huit jours au pas de course)* – E. Dentu, Paris, 1887.
- *Contes cynégétique*s – E. Dentu, Paris, 1888. Historiettes de chasseur.
- *La Vie à Évian-les-Bains* – Berger-Levrault, Paris, 1890. Description d'un voyage et ses impressions sur le Jura suisse.
- *Le tour du Mont-Blanc* – Charles Mendel éditeur, Paris, 1899. Lu à la Société des Belles Lettres de Mâcon le 4 janvier 1900 ; à trait à l'alpinisme[1].
- *A Peira-Cava* (plaquette lue à la Société le 4 octobre 1900) : course d'hiver dans les montagnes des environs de Nice, à Lucéram et à Peira-Cava[2].
- *Variétés* (plaquette lue à la Sté le 4 octobre 1900) : récit d'une promenade en mer faite à Nice[3].
- *Au Pays des Pyrénées* – Charles Mendel éditeur, Paris, 1903. Illustré de 24 planches en *photocollographie*[4], d'après les négatifs de l'auteur.

- En 1906, il donna une conférence à Nice, sur Constantinople et la Grèce, et le 16 avril 1907, une conférence, avec projections en couleurs sur son voyage en Égypte, intitulée « Aux rives du Nil »[5].
- *Souvenirs d'Égypte* – A. Challamel éditeur, Paris, 1908.
- *Dix jours en Corse*, don de l'auteur pour la Revue Mensuelle du Touring-Club de France, A. Challamel, éditeur. Présenté à la Société des Belles Lettres de Mâcon le 3 juin 1910.

Certains de ces ouvrages sont numérisés sur Gallica.

Le Dictionnaire national des contemporains[6] lui attribue aussi :

- l'*Alouette*, monographie de cet oiseau ;
- *Tauromachie*, étude sur ce sport ;
- *Des goûts et des couleurs*,
- *Du froid*, autres études.
- *Une arrestation*, nouvelle dramatique ;
- *Un malentendu*, scénette ;
- *À propos de mon image*, monologue.

Sans autres précisions.

Après une vie bien remplie, Jean Émile AILLAUD décéda le 7 octobre 1913 dans sa maison de Saint-Jean-le-Vieux, à l'âge de 74 ans. Son testament, entre autres dispositions, chargea ses héritiers *de verser à l'Académie de Mâcon, en son nom, un don manuel de 300 francs sans aucune charge ni affectation spéciale*[7].

1 Source : Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture – 1900 (SER3, T5).
2 Ibidem.
3 Ibidem.
4 ***Photocollographie :*** procédé de reproduction typographique à l'encre grasse.
5 Sources : Le Petit Marseillais du 15 avril 1907, page 3.
6 Tome 4, Édition O.G.E., Paris, 1899-1919.
7 Source : *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture* – 1913 (SER3, T18)

Double

✝M

Madame ALBERT AILLAUD.

Monsieur HENRI RICHARD, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et Madame HENRI RICHARD; Mademoiselle ALBERTINE AILLAUD.

Monsieur Louis RICHARD.

Monsieur ADRIEN FRAMINET, ancien Juge au Tribunal de Commerce de Lyon; Madame GUSTAVE FRAMINET; Madame ISIDORE GILARDIN.

Monsieur et Madame JOSEPH MOULY et leurs enfants; Monsieur et Madame GENTON et leurs enfants; Monsieur et Madame PAUL BARBET; Madame ERNEST BAL et sa fille; Monsieur et Madame GABRIEL FAŸSSE et leurs enfants; Monsieur et Madame GEORGES ALBY et leurs enfants; Madame PAUL ALBY et ses enfants; Monsieur GEORGES CHAMBARD, Notaire honoraire et Madame GEORGES CHAMBARD; Monsieur ALPHONSE GILARDIN; Monsieur et Madame MAURICE DÉCHELETTE et leurs enfants; Monsieur et Madame EDOUARD CHAIGNE et leurs enfants; Monsieur et Madame CONSTANT ANDRÉ; Monsieur et Madame EDWARD BROSSET-HECKEL et leurs enfants.

Les familles PLATEL, MIGNOT, LŒUILLEUX, LE MONNIER et LAUWERS-THIBAUT.

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EMILE AILLAUD

Percepteur en retraite
Officier d'Académie
Président de la Société de Secours Mutuels de Saint-Jean-le-Vieux
La Bugeyssienne
Ancien Maire de Saint-Jean-le-Vieux

leur beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin-germain et cousin, décédé à Saint-Jean-le-Vieux (Ain), le 7 Octobre 1913, âgé de 74 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Priez pour Lui!

Bourg & Cie. — Roanne.

Faire-part de décès – A. D. du Rhône 106_j_68_70

GILARDIN, PÈRE ET FILS

La famille GILARDIN et leurs descendants ont été propriétaires du château de Champollon pendant plus d'un siècle et demi à partir de 1846, lorsque Jean-Alphonse GILARDIN s'en est renduacquéreur. Voici les biographies, de Jean Alphonse GILARDIN et de son fils Isidore Tony, deux générations qui se succédèrent à Champollon entre 1805 et 1909.

Jean Alphonse GILARDIN est né Turnhout en Belgique, le 3 floréal an XIII (17 mai 1805). Ses parents étaient Jean François GILARDIN (1767-1833) et Albertine Isabelle VAN UXEM. Il se maria à l'âge de 24 ans, le 4 août 1829, à Verdun-sur-le-Doubs en Saône-et-Loire avec Jeanne Louise Hyacinthe MIDEY de six ans sa cadette.

De ce mariage sont nés :

• Louis Gabriel Ernest GILARDIN en 1830

• François Amédée GILARDIN en 1832

• Isidore Tony GILARDIN en 1833-1911

• Paul Auguste GILARDIN en 1834

• Hyacinthe Aspasie GILARDIN en 1838

Jean Alphonse Gilardin

J**ean Alphonse GILARDIN** débuta, comme avocat, au barreau de Bourg. Il exerçait à Belley où son père fut directeur des douanes. Puis il passa à celui de Lyon et y acquit rapidement une réputation brillante. En 1836, il fut nommé substitut du procureur général à la Cours royale de cette ville et en 1840 procureur du roi. Il fut ensuite nommé procureur général à Alger le 29 novembre 1845.

Durant la révolution de 1848, il n'accorda pas un franc soutien à la République et fut révoqué le 17 mars. De retour à Lyon et Champollon, sa femme décéda en octobre. Le 29 1851, on lui proposa le poste de garde des sceaux qu'il refusa.

Sa carrière reprit le 6 janvier 1849 comme procureur général à la Cours d'appel de Montpellier. Le 31 mai suivant il occupa le même poste à Lyon. Après le coup d'état de Napoléon II, le 2 décembre 1851, il reçut en 1852 la décoration de commandeur de la Légion d'honneur. L'année suivante, le 2 janvier, il est nommé premier président de la Cours Impériale de Lyon, et se remarie avec Clémentine de VILLAS D'ARNAL[1].

En 1860 il prit la présidence de l'Académie des belles lettres de Lyon dont il était membre.

Il gagne le siège de conseiller général du canton de Poncin aux élections de 1865, occupé préalablement par feu baron PASSERAT DE LA CHAPELLE, maire de Saint-Jean-le-Vieux, décédé la même année. Il sera largement battu aux élections de 1871.

1 Veuve d'Arthur de Cazenove depuis 1841, mère de Raoul de Cazenove (1833-1910) qui fut président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Nommé premier président de la Cour impériale de Paris par décret du 8 mars 1869, il atteignit le plus haut poste qu'un magistrat puisse espérer.

Jean Alphonse GILARDIN a publié plusieurs discours de rentrée et un certain nombre d'analyses de jurisprudence ou de philosophie. Ses publications les plus célèbres sont :

• Étude philosophique sur le droit de punir en 1841 ;

• Philosophie de l'histoire en 1857.

En 1872, la publication d'une brochure hostile au suffrage universel l'identifia définitivement comme orléaniste.

Jean Alphonse GILARDIN décéda le 9 novembre 1875 dans son château de Champollon qu'il avait profondément transformé.

Isidore Tony GILARDIN est né à Lyon le 4 janvier 1833.

Après des études de droit, il accède à la magistrature comme substitut au procureur impérial à Belley, puis à Bourg et enfin à Lyon où il est vice président en 1867 et conseiller en 1873. Il prend sa retraite en 1903.

Isidore Tony Gilardin

Il affectionnait particulièrement sa résidence secondaire de Champollon où il est décédé le 7 juillet 1911.

Il fut conseiller municipal de Saint-Jean-le-Vieux, et très actif au sein de plusieurs sociétés caritatives ou religieuses. Il reçut la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur en 1889 ; Membre de l'Académie lyonnaise, il fut élu dans la section « Philosophie, Morale, Jurisprudence » en 1892.

De son mariage à Lyon avec Marie Emma DUBOYS, le 16 octobre 1872, ils eurent une fille, Alice, qui épousa au même lieu Joseph Stanislas Maurice DÉCHELETTE le 21 août 1894.

C'est Isidore qui mit en forme et publia l'ouvrage de son père Divers système de psychologie. Il écrivit et publia aussi plusieurs rapports et discours.

Bibliographie

Claude-Joseph Bonnet, Soierie et société, à Lyon et en Bugey au XIX^{e} siècle, tome 2, Henri Pansu, Lyon, 2012.

La magistrature française : les premiers présidents de la Cour de Paris (1802-1889), Charles Desmaze, 1889.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Rapports, fondations, concours, notices biographiques. 1909-1912, Lyon, 1912.

Nos Lyonnais d'hier : 1831-1910, abbé Adolphe Vachet, Lyon, 1910.

PASSERAT DE LA CHAPELLE

Georges Honoré Anthelme PASSERAT DE LA CHAPELLE naquit le 30 novembre 1779 à Dijon, ville où son père originaire de Chatillon-de-Michaille, était conseiller au Parlement. Il mourut à Saint-Jean-le-Vieux le 25 juin 1865. Conservateur éclairé, pragmatique et obstiné, sa vie fut bien remplie, notamment pendant ses fonctions de maire de Saint-Jean-le-Vieux entre 1819 et sa 1865, celle de conseiller cantonal, ou même celle de membre du Conseil Général.

Voici sa biographie rédigée par DUFAŸ[1] :

> … Son père avait embrassé la carrière de la magistrature. Presque tous ses aïeux avaient porté les armes. – Le jeune Georges fit de bonnes études à Bourg. Il n'avait que 10 ans lorsque la Révolution de 1789 éclata. Il fut le témoin des violences des pouvoirs politiques, vit les assemblées des États-Généraux de Bresse et du Bugey et vécut sous le régime de la Terreur.
>
> A 16 ans, il prit du service, s'engagea volontairement dans l'infanterie de ligne et fit la campagne d'Italie de 1796, sous le général Bonaparte. Il était officier à Montenotte, à Millesimo, à Lodi, à Arcole, à Rivoli et ne rentra dans ses foyers qu'après la paix de Campo-Formio, le 17 octobre 1797.
>
> En 1800, c'est-à-dire à 21 ans, il fut maire de Châtillon-de-Michaille et assista à Paris, comme président du Canton, au couronnement et au sacre de l'empereur Napoléon Ier, en 1804.
>
> Plus tard, résidant à Lyon, il fut nommé officier d'état – major dans la garde nationale. – Créé baron de l'Empire, le 24 janvier 1814, adjoint à la mairie de cette ville, pendant les Cent-Jours, il assista, en cette qualité, à la proclamation de Napoléon II à la couronne impériale, après la deuxième abdication de Napoléon Ier, proclamation faite à Lyon, la seule, peut-être qui eut lieu en France, à cette époque.
>
> Après la capitulation de Lyon avec les troupes alliées, M. Georges Passerat obtint du comte de Bubna, général de l'armée autrichienne, des sauf-conduits à l'étranger dont le malheureux général Mouton-Duvernet ne voulut pas profiter et que la fatalité a laissé ignorer au maréchal Ney.
>
> Retiré à Saint-Jean-le-Vieux, où le retenait un climat plus doux que celui de la Michaille, M. Passerat devint maire de cette commune du Bas-Bugey ; il en a exercé les fonctions depuis 1819 jusqu'à sa mort, soit qu'il fut nommé par l'autorité supérieure, soit que son élection fut le résultat du suffrage de ses concitoyens. – Nommé membre, puis président du Conseil de l'arrondissement de Nantua, de 1831 à 1842, par le canton de Châtillon, et, ensuite, désigné en 1848, par celui de Poncin, il n'a pas cessé de les représenter au Conseil général du département. Il a donc rempli constamment, depuis 66 ans, des fonctions honorables et gratuites avec un zèle et un dévouement des plus louables.

1 *Galerie militaire de l'Ain*, Charle-Jules Dufaÿ, L. Grandin, 1874.

En 1835, M. Passerat fut décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. – Arrivé à un âge avancé, il était resté droit de cœur et de taille : le fardeau des années n'avait pas eu de prise sur lui. Sa courtoisie lui mérita la vénération publique jusqu'au tombeau ; mais ce qui devait le distinguer de tous, ce fut sa bienfaisance et les preuves de son dévouement pour son pays. – Pendant sa longue administration, il s'était toujours montré généreux : on lui devait, déjà, la reconstruction de l'église de Saint-Jean-le-Vieux avec les œuvres d'art qui la décorent. Il avait doté la commune d'une marne monumentale où se trouve l'école. Il a voulu assurer, encore après lui, par des dons volontaires s'élevant à plus de 20 000 francs, 1° des secours aux indigents, en vêtements, comestibles, et chauffage ; 2° des soins d'entretien pour l'église, le presbytère, le couvent des dames de la Miséricorde ; 3° l'établissement d'une fontaine publique devant la maison commune, avec champ de foire communal et nouveau cimetière ; 4° enfin, il a légué, par testament, à la ville de Bourg, plus de 200 volumes d'œuvres historiques sur la Révolution française, le parlement de Bourgogne, les sciences naturelles, etc., etc. Il a donné, en outre, au musée de cette dernière ville, des œuvres d'art d'une valeur importante. De pareils bienfaits et une vie si bien remplie, ont assuré à ce généreux citoyen, un souvenir durable dans notre département.

Le 14 octobre 1803, il épousa à Lyon Antoinette Françoise CATALAN DE LA SIERRA, mais son mariage fut sans descendance. En octobre 1806, il acquit de Joseph de Thoy de Lyon, l'ancienne maison des FAYOLE qui fait l'angle nord-est du carrefour des routes de Jujurieux et Poncin. Cependant en juin, il avait déjà acheté à la veuve du notaire RAVIER, la partie sud du « *clos de la verchère* » provenant aussi des FAYOLE, bordée au midi et à l'est par la route de Jujurieux, de quoi aménager plus tard un beau parc arboré à l'arrière de sa future résidence.

Georges Honoré Anthelme Passerat de la Chapelle-Cliché H. Pansu

Sous la Seconde République, en 1849, à l'âge de 70 ans, cette âme romantique dressa un bilan de l'exercice de ses fonctions de maire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux, dans un long mémoire inséré dans les pages restées libres à la fin d'un registre des délibérations de la commune[1]. Il y retrace les étapes qui ont marqué son service dévoué à la commune : reconstruction du clocher et modification de la façade de l'église, construction de la mairie-école, déplacement du cimetière, reconstruction de ponts, et nous fait part de ses états d'âme. Le contenu de ce document, assez long – trente années de gestion quand même ! – est retranscrit

1 Archives communales de Saint-Jean-le-Vieux, série D, cote 16.

plus bas.

Homme bon, bienfaiteur de la Commune, il poursuivit son œuvre jusqu'à sa mort en 1865.

Ancienne maison Passerat de la Chapelle

Sépulture de l'ancien maire

Sur l’embase monumentale de la croix centrale placée au centre du cimetière actuel, est gravée l’épitaphe :

SOUS CETTE CROIX REPOSE LE CORPS

DE Mr LE Bron HONORE ANTHELME

PASSERAT DE LA CHAPELLE

MORT LE 25 JUIN 1865 A L’AGE DE

86 ANS. IL VECUT EN FAISANT

LE BIEN. L’AFFECTION DE SA FAMILLE

ET LA RECONNAISSANCE DE

SES CITOYENS LUI ONT ELEVE

CE MONUMENT DANS LE CIMETIERE

LEGUE PAR LUI A LA COMMUNE

DE ST JEAN LE VIEUX QU’IL ADMINISTRA

PENDANT 44 ANS – PRIEZ POUR LUI

Blason d’Honoré Passerat de la Chapelle

Compte rendu de l'administration municipale du baron Honoré Anthelme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Jean-le-Vieux & membre du Conseil général de l'Ain.

Aucune époque de perturbation sociale telle que celle au milieu de laquelle nous nous trouvons actuellement, dans un temps où tous les pouvoirs conservateurs qui protègent la famille, comme l'État, sont attaqués incessamment, avec autant de violence que de mauvaise foi. Alors que les administrateurs de tous rangs se trouvent particulièrement en butte au mauvais vouloir des trop nombreux ennemis de l'ordre et des magistrats ou fonctionnaires chargés de le maintenir. Quoique personnellement je n'aie eu jusqu'à présent à me plaindre d'aucun procédé malveillant, comme cependant, avec l'incandescence des passions, que tant de circonstances fâcheuses ont fait naître, on ne saurait se flatter de n'en éprouver aucune atteinte : j'ai cru, dans ma modeste sphère et au bout d'une administration de trente années, qui peut-être n'a pas été sans quelques résultats utiles, devoir en tracer ici un résumé succinct.

Nommé maire de St Jean le Vieux le 2 mai 1819, j'avais déjà avant d'y fixer depuis 1806 ma résidence une partie de l'année, exercé les mêmes fonctions à Châtillon de Michaille dès 1800, et celles d'adjoint à la mairie de la ville de Lyon en 1815. Je succédai à mon ami et voisin monsieur Gallien de la Chaux, que quelques contrariétés[1] décidèrent à donner sa démission après avoir été à la tête de l'administration municipale de St Jean le Vieux pendant…[2]

Il avait administré cette Commune avec zèle et intelligence, ayant, et sans contredit, beaucoup à faire pour effacer, autant qu'il se pouvait, les traces révolutionnaires, avec ses faibles moyens dont il lui a été permis de disposer. St Jean le Vieux lui doit la belle plantation qui règnent autour de l'église ; et ses démarches actives auprès de l'autorité supérieure, à laquelle il promit le concours efficace des habitants, qui, en effet, ne lui fit pas défaut, déterminant la construction d'un pont en pierre sur la rivière d'Oiselon, en remplacement d'un en bois, tombant de vétusté, et très dangereux, par son peu de largeur. L'établissement d'un pavé eut lieu ensuite, et ce fut une amélioration immense pour le village, dont, jusqu'à sa confection, la rue transformée en rivière à la moindre pluie, n'était qu'un véritable cloaque pendant la plus grande partie de l'année. Afin d'augmenter les ressources à peu près nulles de la Commune, Mr Gallien créa un pré dans les broteaux communaux, lequel malheureusement fut vendu par suite d'un décret impérial, qui, en 1813, ordonna l'aliénation des propriétés de cette nature. Enfin, maire lors des invasions de 1814 et 1815, peut-être n'a-t-on pas tenu assez de comptes à Mr de Gallien des difficultés des temps, et de celle de sa position.

En entrant en fonctions, je trouvai la Commune sans dettes, à la vérité, ce qui, sans contredit, était déjà beaucoup, mais d'un autre côté n'ayant que peu, pour ne pas

1 Allusion probable à l'affaire César Stanislas Savarin, bonapartiste qui fut injustement guillotiné à Bourg le 25 octobre 1816, suite à une campagne de calomnie à laquelle prit part André Gallien de la Chaux.

2 Laissé en blanc par l'auteur. André Gallien de la Chaux fut nommé par le préfet le 8 décembre 1800. Celui-ci lui refusa sa démission début 1815 ; il fut remplacé pendant les Cent Jours, et démissionna définitivement en 1819. Il officia donc à ce poste pendant près de 19 ans.

dire point de moyens pour parer aux dépenses que nécessitait la mise en état de ses édifices publics, lesquels avaient besoin d'urgentes et indispensables réparations. Des deux seuls existant alors, l'église et le presbytère : le premier était en fort mauvais état et le second presque en ruines. Il n'y avait ni bâtiment d'école, ni mairie. L'instituteur tenait sa classe chez lui, comme il pouvait, et comme il était en même temps secrétaire de la Commune, il gardait les actes de l'État Civil, et les réunions du conseil municipal avaient également lieu à son domicile. Cet état de choses fort peu satisfaisant et passablement irrégulier, s'est perpétré jusqu'en…

Les recettes ordinaires de la Commune s'élevaient, tout compris, à la somme de 1 295 francs

Et les dépenses ordinaires portées au budget à celle de 1 000 francs

Ce qui constituait un excédent de 295 francs

Auquel on pouvait ajouter un encaissable provenant d'une recette extra-ordinaire 1 153 francs

Par conséquent, le chiffre total de l'avoir se trouvait de 1 448 francs

Mais quoiqu'il n'y eut pas de dettes proprement dites, il y avait des comptes arriérés à payer, la fontaine du Rual de Varey, à restaurer, et des réparations immédiates à faire au presbytère pour l'empêcher de s'écrouler. Aussi pour le budget de 1820 la recette et la dépense se balançaient-elles exactement, l'une et l'autre s'élevant à 1 267 francs parce qu'on y faisait emploi du reliquat précédemment énoncé.

St Jean le Vieux possède une source d'eau minérale qui avait été employée depuis longtemps avec succès dans diverses affections de l'estomac. Sur mon invitation, l'analyse en fut par les soins du docteur Montain[1], ancien chirurgien en chef de l'Hospice de la Charité de Lyon, dont le rapport se trouve inséré dans le présent registre et constate ses qualités. J'aurais désiré pouvoir faire mettre alors cette source en tel état qu'on put s'en servir avec facilité, mais outre que l'argent m'a manqué pour donner un développement convenable à ce projet, les quelques travaux que j'ai fait exécuter pour la construction d'un bassin destiné à recueillir les eaux, ont été plus nuisibles qu'utiles, puisque par suite la source ayant changé de direction est devenue moins abondante. Il paraît d'ailleurs que la source principale est au-delà de la rivière d'Oiselon, dans une propriété particulière, qu'il faudrait acquérir pour l'obtenir dans toute sa pureté, tandis qu'elle n'arrive aujourd'hui au bassin que j'ai fait construire, qu'en traversant cette rivière, au-dessous de son lit ce qui diminue également le volume et la qualité de l'eau minérale[2].

Le cimetière de St Jean le Vieux entourant l'église, comme il était autrefois d'usage partout, se trouvait doublement mal placé sous le rapport de la décence et de la salubrité. Les plantations faites par mon prédécesseur et qui en occupaient une

1 Propriétaire du château de Champollon depuis 1817.

2 Les analyses pratiquées sur ces eaux ont démontré une teneur très importante en acide carbonique. Par ailleurs, nous avons la preuve qu'à cette époque, les eaux de l'Oiselon étaient très polluées par le rouissage intensif du chanvre, qui génère, entre autres gaz, du gaz carbonique en abondance ; lui-même, combiné à l'eau, produit de l'acide carbonique.

grande partie, ne pouvaient que péricliter et même périr si l'on continuait à creuser des fosses au pied des arbres, et en s'en abstenant, le terrain propre aux inhumations se trouvant restreint, d'autant devenait tout à fait insuffisant. Dans cet état de choses, je proposai le 7 janvier 1821 au Conseil municipal l'établissement d'un nouveau cimetière, sur l'emplacement de deux chènevières joignant le clos du presbytère[1], appartenant aux sieurs Humbert et Fornier. Le Conseil approuva peu après cette proposition. À la suite d'une expertise, le terrain estimé 1 550 francs fut payé cette somme, et les frais de clôture furent évalués 1 828 francs. Pour faire face à cette dépense le Conseil municipal réuni aux plus imposés vota le 7 octobre 1821 une imposition extraordinaire et annuelle de 1 200 francs à percevoir sur 1822, 23 et 24.

L'établissement de ce nouveau cimetière a été sans contredit, une grande amélioration, cependant elle n'a pas répondu complètement à mes désirs. On ne l'a pas pu faire mieux alors, cependant je dois reconnaître qu'il se trouve encore trop rapproché des habitations ; il est également trop petit[2] pour qu'on puisse accorder des concessions de terrain aux familles qui désireraient en obtenir, ce qui est doublement regrettable, parce que d'une part on ne saurait sans inconvénients donner satisfaction à un sentiment pieux et respectable et que d'un autre côté la Commune se trouve ainsi fortement privée des avantages pécuniaires que pourraient lui valoir ces mêmes concessions. Aussi ai-je l'intention bien arrêtée depuis longtemps d'obvier, autant qu'il dépendra de moi, à ces inconvénients : c'est ce que l'avenir montrera.

Dans aucun temps il n'avait existé de pont sur le ruisseau tortueux du Riez[3], qui sépare les communes de St Jean le Vieux et Jujurieux, seulement au point de jonction du chemin conduisant de l'une à l'autre. Un riche propriétaire de Jujurieux, Mr Orsel, baron de Chatillon de Cornelle, entretenait bénévolement une planche, sur laquelle pouvaient passer les personnes à pied, mais les voitures de toutes espèces, ainsi que les bestiaux étaient contraints de passer le torrent à gué, ce qui devenait souvent dangereux, et quelquefois même impraticable, lors des grosses eaux, occasionnées par les pluies persistantes, les fontes des neiges et les orages d'été qui fréquemment éclatent dans les montagnes. Cet état de choses fâcheux pour les deux Communes devenait encore plus contrariant pour les habitants de Jujurieux, qui se trouvaient alors forcément séparés des territoires situés au midi de leur Commune, avec lesquels ils ont des relations de tous les instants, par un obstacle momentanément infranchissable. Cependant, quoiqu'il fut évident que Jujurieux y avait encore plus d'intérêt que St Jean le Vieux, il n'avait jamais été possible de faire comprendre aux autorités municipales de cette première localité qu'elle devait au moins concourir à la moitié des frais de l'établissement d'un pont sur le Riez. Mais heureusement Mr Victor de Champollon ayant été nommé maire de Jujurieux, nous entendîmes parfaitement sur ce point, et nous arrêtâmes la construction du pont à frais communs pour les deux communes. On le fit en bois seulement, et il coûta, avec les murs de soutènement établis en amont sur les deux rives de Riez, 2 167 francs. Ce pont n'a subsisté que jusqu'en… époque où il fut remplacé, aux frais du Département par un pont en pierres, le chemin de Jujurieux

1 Situées à l'emplacement de l'école maternelle actuelle.
2 En effet, le baron s'était trompé dans son calcul du nombre d'emplacements, qu'il décrit dans une délibération du Conseil.
3 Un pont de bois a pourtant été réceptionné en 1635.

ayant été classé comme tronçon du chemin de grande communication N°12, de Pont d'Ain à Condamine. L'adjudication du premier pont de Riez avait été tranchée le 21 juillet 1822.

Ainsi que j'ai précédemment indiqué, le presbytère de St Jean le Vieux était dans le plus déplorable état. Quelques-uns des murs de l'édifice avaient perdu leur aplomb, les toitures laissaient pénétrer l'air et la pluie dans la plupart des appartements du premier étage ; enfin le bâtiment presque entier se trouvait menacé d'une ruine imminente. L'architecte Clerc, que Mr le sous-préfet de Nantua avait délégué sur ma demande pour lui faire un rapport à ce sujet, déclara qu'on ne devait pas même songer à le réparer, attendu que ce serait de l'argent dépensé en pure perte, et qu'il faillait de toutes nécessités faire un presbytère entièrement neuf. Outre que la situation financière de la Commune ne permettait pas de songer pour le moment à une reconstruction complète, je pensai que cet arrêt formulé un peu à la légère n'était pas sans appel. D'après mes indications, l'architecte Secrétant dressa un plan et des devis pour la restauration du presbytère, qui obtinrent l'assentiment du Conseil municipal et de l'autorité supérieure. En conséquence, l'adjudication des travaux fut tranchée le 30 octobre 1824 au sieur Jean Chaton, moyennant 1 595 francs. Précédemment, en 1819 et 1821, j'avais fait exécuter différents travaux de réparation au presbytère et entourer sa cour ainsi que son jardin d'un mur de clôture, le long du chemin public, moyennant 577 francs. Il n'en a donc pas coûté plus de 2 172 francs pour mettre la maison curiale dans l'état où elle se trouve actuellement. Mrs les curés Renard, Lacôte, et Bottex qui s'y sont succédé y ont fait des embellissements intérieurs assez importants. C'est au premier que l'on doit le puits creusé entièrement à ses frais. Je terminerai cet article en ajoutant que les travaux dont je viens de parler n'ont pu être soldés qu'au moyen d'impositions extraordinaires.

Désirant faire personnellement quelque chose qui put être tout à fait utile et agréable à la Commune en y consacrant une somme dont quelque accroissement dans ma fortune me permettait de disposer, je me décidai à relever à mes frais le clocher de l'église, démoli dans les temps révolutionnaires, comme tous ceux du département de l'Ain. Les habitants avaient depuis longtemps le désir de le voir rétabli, mais l'exiguïté des ressources de la Commune ne permettait pas de songer à sa reconstruction, surtout en présence de dépenses bien plus nécessaires et beaucoup plus urgentes qui devaient avoir la préférence, et auxquelles cependant on ne pouvait satisfaire. Cette reconstruction n'étant donc en quelque sorte qu'une affaire de luxe, et ce fut précisément ce qui m'engagea à l'entreprendre, pensant qu'il fallait réserver l'argent des contribuables pour des choses plus directement utiles.

La tour formant le clocher de l'église paroissiale de St Jean le Vieux était couronné d'une très belle flèche en pierres, assez récemment construite lorsqu'en 1793 le représentant du peuple Albite, en mission dans le département, ordonna sa démolition, acte stupidement barbare, comme beaucoup d'autres commandes de cette désastreuse époque, et dont l'exécution occasionnant de notables dommages à l'édifice, lesquels n'ont pu être réparés que plus tard à grands frais. La somme que je me proposais de consacrer à la restauration du clocher était insuffisante pour le reconstruire tel qu'il existait en 1789. Je dus donc adopter un plan plus simple, mais qui cependant ne manque pas d'élégance. Je fis donc dresser par l'architecte Secrétan de Nantua un devis comprenant non seulement la reconstruction à neuf du

clocher, mais encore différentes réparations au corps de l'église et de sa toiture, le tout se montant à la somme de 4 000 francs. Le 20 août 1826, je soumis ces plans et devis au Conseil municipal, m'offrant de les faire exécuter à mes frais. Ils reçurent son assentiment, et mon offre fut agréée. Ayant ensuite obtenu l'approbation de l'autorité supérieure, je traitai directement avec l'entrepreneur Buffet d'Ambronay pour la confection des travaux, dont l'architecte Secrétan fit la reconnaissance le 3 décembre 1828.

En les exécutant, on reconnut l'indispensable nécessité d'ajouter aux devis primitifs des travaux supplémentaires qui s'élevèrent à 912 francs, que la Commune eut à payer, et qui complétèrent pour le moment la mise en aussi bon état que possible du surplus de l'édifice.

St Jean le Vieux quoique situé au bas de collines se rattachant à des montagnes élevées, position qui semblerait devoir lui fournir d'abondantes eaux de source, est cependant privé de toute fontaine. Il n'y a que des puits qui encore tarissent pour peu que les sécheresses se prolongent. Il est de même du hameau ou village d'Hauterive, mais celui de Varey, mieux partagé, compte trois fontaines, non compris celle de Chênelette située hors du village, sur le bord du chemin de St Jean le Vieux à L'Abergement.

Il a été bien souvent question d'amener dans la première de ces localités des eaux passablement abondantes et surtout d'une excellente qualité de la fontaine de Chênelette. J'ai trouvé à cet égard dans les papiers de la Mairie : 1° une délibération des habitants faite devant le notaire Genevay le 8 octobre 1786 ; 2° une seconde délibération des mêmes habitants du 25 septembre 1785, devant le notaire Dubreuil, en vertu d'une ordonnance de Mr l'Intendant de Bourgogne, laquelle par conséquent était la primitive ; 3° un arrêté de la Municipalité du 4 nivôse an IX ; 4° une délibération du Conseil municipal du 4 janvier 1808 ; 5° un arrêté du préfet de l'Ain du 25 février 1808 ; enfin une dernière délibération du Conseil municipal du 12 mai de la même année ; mais ces divers n'ont malheureusement abouti à aucun résultat. Nul doute, cependant, que la possession de ces eaux pures et salubres ne devint un immense bienfait pour St Jean le Vieux, toutefois, on a dû forcément reculer devant l'énormité de la dépense qu'il faudrait faire pour les y conduire. J'estime qu'elle ne saurait être moindre de douze mille francs ; dépense qu'en bonne justice, le village de St Jean le Vieux devrait seul supporter, puisque Varey de même qu'Hauterive ne profiteraient nullement de la conduite de ces eaux au chef-lieu communal.

Forcé de renoncer à ce qui devenait inexécutable avec les faibles moyens dont je pouvais disposer, j'ai dû me borner à réparer à neuf les puits publics et fontaines de la Commune qui avaient été grandement négligés jusqu'alors. C'est ce que j'ai fait successivement en dépensant dans le courant de 1819 pour la fontaine du Rual de Varey, non compris les prestations de charrois et journées de manœuvres fournies par les habitants de cette localité, la somme de 308 francs

En 1820, pour le puits du Mermand, à St Jean le Vieux : 225 francs

En 1820 et 22, pour les puits de la chapelle et du Benet d'Hauterive : 266 francs

En 1828, pour la fontaine du quartier des Mermet à Varey : 212 francs

En 1843, pour la grande fontaine de Varey, joignant le clos de Mr Philibert : 475 francs

Il a été dépensé en diverses fois pour le puits de St Jean le Vieux : 350 francs

Le tout sans compter l'entretien habituel de ces divers puits et fontaines.

Enfin le bassin de la fontaine d'eau minérale a coûté en 1835 : 256 francs

Le total de ces divers objets s'élève à : 2 093 francs

Mais je dois ajouter que le concours des habitants, notamment de ceux de Varey, qui fréquemment sont venus en aide à l'Administration municipale, soit par leur travail, soit par des cotisations volontaires, lui a permis d'effectuer ce que l'exiguïté des ressources communales ne lui aurait autrement pas permis d'entreprendre.

Excepté pour le service de la route départementale, il n'existait pas un seul pont sur la rivière d'Oiselon, sauf la planche du Battoir. Partout ailleurs il fallait la passer à gué, plus ou moins incommodément. Frappé des inconvénients journaliers résultant de cet état de choses, je dus m'attacher à y obvier autant que possible, en faisant construire successivement différents ponts et passerelles en pierres, savoir :

En 1821 la passerelle ou ponceau de la place qui a coûté 200 francs

En 1828 la passerelle de Gas Forêt : 160 francs

En 1829 celle d'Arpilles : 170 francs

En 1830 celle de la place de St Jean le Vieux : 200 francs

En 1831 celle du chemin de Morts d'Hauterive : 180 francs

En 1832 le pont des moulins de St Jean le Vieux : 400 francs

En 1842 les deux ponts de la levée d'Hauterive : 678 francs

En 1846 le pont du Benet d'Hauterive, en partie payé sur le produit d'une amende infligée à un particulier, mais pour l'achèvement duquel la Commune a dû payer [?]

En 1847 le pont du moulin de Sècheron, également construit en partie à l'aide des souscriptions volontaires de propriétaires de cette localité et de Jujurieux, mais qui de plus a coûté à la Commune.

Maintenant, pendant la présente année 1849, on est en mesure de construire, partie avec des souscriptions volontaires, partie avec les fonds communaux le pont du Battoir, dont le prix fait, non compris les garde-corps, a été donné moyennant 400

francs.

J’ai fait également construire à diverses époques des murs de soutènement à la Planche Bouvet et sous le chemin de L’Abergement, près des carrières, pour défendre les berges des invasions de la rivière d’Oiselon, ainsi que pour garantir le chemin des Pérouses des eaux du Riez qui l’avait presque entièrement coupé. Ces différents travaux ont absorbé environ 450 francs. La construction du mur de la Planche Bouvet ainsi que l’exhaussement du chemin à cet endroit, ont sinon tout à fait empêché, du moins atténué les inondations, qui, trop fréquemment causaient d’assez notables dommages à St Jean le Vieux. Ayant reconnu que lors des grosses eaux les piliers en pierre qui soutiennent les passerelles d’Arpilles et de la place arrêtaient les bois entraînés par elles et les faisaient refluer. J’ai dû faire enlever entièrement le premier de ces ponceaux, lequel obstruait beaucoup trop le lit de la rivière, et remplacer le second par une planche jetée de bord à bord.

Il y aurait beaucoup à faire pour améliorer le régime des eaux de la rivière d’Oiselon, dont le lit qui aurait besoin d’être élargi et creusé, va, au contraire, se rétrécissant de jour en jour par les empiétements incessants des riverains, qui planteraient des arbres au milieu même de son cours si on les laissait faire ! Au surplus, il faut bien le reconnaître, la manie des anticipations est la maladie endémique de la contrée. C’est à qui s’y livrera davantage, surtout sur les chemins vicinaux, et les cultivateurs semblent lutter d’émulation à cet égard. J’ai appelé mainte fois l’attention du Conseil municipal sur ce déplorable abus ; tout le monde est convenu de l’étendue du mal, des commissions ont été nommées pour le faire cesser et faire restituer en nature les portions de terrain usurpées ou payer leur valeur en argent, mais tout cela n’a abouti à rien. Il paraît qu’il n’y a d’autre remède à ce mal, qu’une vigilance incessante de la part du chef de l’administration municipale ; mais la plupart du temps mal, ou pas renseigné par les gardes champêtres (qui trop habituellement n’ont d’yeux que pour ne rien voir), il est fort difficile, dans une commune rurale, de pouvoir efficacement réprimer ces sortes de délits.

L’instruction primaire est sans contredit un des premiers besoins des populations, mais encore faut-il qu’elles le comprennent, surtout lorsqu’il s’agit de choisir et rétribuer convenablement un instituteur. Malheureusement les habitants de St Jean le Vieux, quoique généralement honnêtes et intelligents, prisaient peu l’instruction dont eux-mêmes se trouvaient dépourvus et n’envoyaient pour ainsi dire qu’à regret leurs enfants à l’école. Ce n’était encore que pendant un petit nombre de mois de l’année, et cela en payant aussi peu que possible.

De leur côté les instituteurs fort mal rétribués étaient généralement de la plus grande médiocrité, et leur personnel se composait communément de maîtres d’école nomades qui pendant l’hiver seulement venaient exploiter la localité. Je ne sais pas qu’aucun instituteur doué de quelque talent ait pu rester à St Jean le Vieux plus de trois ans de suite. Ce fâcheux état de choses se fut certainement perpétré indéfiniment si la loi du 23 juin 1833 sur l’Instruction primaire n’avait imposé aux communes l’obligation d’entretenir constamment un instituteur et d’avoir une

maison d'école.

Dès la fin de 1838 j'avais fait placer à l'École Normale primaire de Bourg, laquelle venait d'être fondée, un jeune homme de la Commune qui, son éducation terminée, prenait l'engagement d'exercer pendant cinq ans les fonctions d'instituteur à St Jean le Vieux. En règle de ce côté, il ne me restait plus qu'à m'occuper de l'établissement de l'école, ce qui n'était pas chose facile, surtout d'après le peu de moyens pécuniaires dont la Commune pouvait disposer. Au lieu de faire construire, on inclina d'abord à acheter une maison toute bâtie, mais on avait bien peu de choix puisqu'il ne s'en trouvait que deux qui à la rigueur pussent convenir à peu près, et encore les exigences des propriétaires étaient-elles relativement fort grandes, outre que de plus il eut fallut dépenser beaucoup d'argent pour les approprier à leur destination. D'un autre côté l'expérience a prouvé qu'une maison particulière, quel que soit le soin qu'on y apporte, se prête difficilement aux distributions que nécessite un édifice public. Ces considérations, appréciées par le Conseil municipal, le décidèrent à se prononcer pour une construction entièrement neuve, et en conséquence il arrêta le 12 juillet 1835 l'acquisition du jardin de Mme veuve Bordet, situé sur la place publique, comme l'emplacement le plus convenable pour l'établissement d'un bâtiment comprenant la maison d'école et la mairie. L'acte de vente fut passé le 12 juin 1837, au prix de 1 800 francs. D'après les instructions d'un croquis que je remis à l'architecte Waroquet de Nantua, il rédigea les plans et devis de l'édifice, dont l'adjudication fut tranchée le…[1]

Pour subvenir tant au frais d'acquisition du terrain qu'à ceux de la construction de la maison commune et école, une ordonnance royale du 29 novembre 1836, avait autorisé la Commune de St Jean le Vieux à s'imposer extraordinairement, pendant 10 années, 20 centimes par franc au principal de ses contributions[2].

Le Gouvernement accorda aussi, d'abord un premier secours de 1 500 francs, et plus tard j'en obtins un second de 1 000. De mon côté , j'ai donné personnellement 1 000 francs, applicable au même objet. Les travaux commencèrent au printemps de [1831], et après beaucoup de lenteurs et de contrariété occasionnées par la négligence de l'entrepreneur, son manque de connaissances suffisantes et son peu de solvabilité, ils furent terminés en 1844. L'architecte Waroquet en fit la reconnaissance le 8 octobre de la même année, et constata que leur montant s'élevait à la somme de 19 150,78 francs. Les honoraires de l'architecte ont été de 957 francs. De sorte qu'en joignant à ces deux sommes le prix d'acquisition du jardin de Mme Veuve Bordet, qui s'élève, coût d'acte compris à 1 899 francs, l'établissement de la maison commune et école revient à 22 007, 78 francs.

J'ai de plus dépensé environ un millier de francs pour faire meubler convenablement la mairie et fournir à son secrétariat les objets qui lui étaient nécessaires. J'ai également formé petit à petit une bibliothèque administrative assez complète, ce qui a bien aussi son utilité !

1 L'auteur n'a pas complété. La date n'est pas dans les délibérations, mais le conseil décide de lancer l'adjudication le 31 mai 1840.

2 Soit une augmentation de 20 % des impôts locaux.

Je désirais depuis longtemps pouvoir faire pour la Commune l'acquisition d'une pompe à incendie et organiser une compagnie de pompiers ; mais en cela comme en beaucoup d'autres choses, le manque d'argent ne m'avait pas permis d'effectuer ce projet, dont l'exécution ne pouvait être qu'éminemment utile. Mais enfin, en 1844, le zèle et la bonne volonté d'un nombre assez considérable de citoyens qui s'équipèrent en grande partie à leurs frais, une souscription de 500 francs et un vote au Conseil municipal de 1 400 francs, auxquels plus tard on en ajouta encore 500, permirent d'acheter une pompe de mille francs et de former une compagnie de pompiers de soixante hommes, d'une tenue parfaite.

Forcée de subvenir à toutes les dépenses que je viens d'énumérer, la Commune n'a pu y subvenir qu'au moyen d'impositions extraordinaires à leur **maximum** pendant seize ans ; mais cet état de choses commandé par les circonstances étant essentiellement transitoire, il était d'une bonne administration de tâcher de lui créer quelques ressources pouvant augmenter des revenus ordinaires. À cet effet, il a été passé avec Mr Laporte[3] le 15 mai 1836 un traité qui lui accorde la faculté de faire à ses frais une plantation considérable de saules dans les broteaux, pour en jouir jusqu'à la fin de 1848, la Commune devant en entrer en possession le 1er janvier 1849. L'Administration municipale, par bail qu'a approuvé Mr le Préfet le 13 mai 1844, a amodié moyennant 220 francs une partie des mêmes broteaux convertie en pré, et le 16 mai 1847 une autre portion a été également amodiée au prix de soixante francs. Ces deux fermages sont annuels. Précédemment, il avait été établi à côté de ces deux prés une belle pépinière de peupliers d'Italie, qui servirent à augmenter et entretenir les plantations déjà faites sur les terrains communaux, et à en entreprendre de nouvelles.

Malheureusement les *broteaux* communaux qui pourraient être d'une grande ressource, sont depuis longtemps envahis par la rivière d'Ain, qui, chaque année corrode le rivage et en emporte une partie. La Commune est absolument hors d'état de faire des travaux défensifs nécessaires pour préserver sa propriété ; cependant, comme il en est beaucoup d'autres qui se trouvent dans le même cas, cette circonstance a appelé l'attention de l'autorité supérieure. J'ai donné page 106 du présent registre le détail de ce qu'en 1820 avait eu lieu à cet égard. Depuis et dont ces dernières années, j'ai, comme membre du Conseil Général, plaidé pour l'endiguement de cette partie de rivière d'Ain avec quelque succès : le Conseil Général dans sa cession de 1847 avait fortement recommandé cet objet à la sollicitude de Mr le Ministre des travaux publics, et tout annonçait qu'il serait pris en grande considération par ce haut fonctionnaire, lorsque la Révolution de 1848 survenant a fait nécessairement ajourner toute détermination à cet égard. Cependant, le Conseil général a de nouveau, en novembre dernier, insisté sur ce vote, et au moment même où se tracent ces digues, un ingénieur du département est sur les lieux, occupé à prendre les mensurations, bases du travail de défense dont il se trouve appelé à confectionner le projet.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, l'église paroissiale de St Jean le Vieux se trouvant en mauvais état dès mon entrée à la Mairie, et quoiqu'y ayant fait déjà des

3 Il s'agit du notaire de St Jean le Vieux.

réparations considérables, je dus en 1839, signaler les dangers que présentait l'état de vétusté et de délabrement de quelques parties de l'édifice. Le 20 juin 1842, le Conseil municipal, appelé à se prononcer à cet égard, par suite d'une demande du Conseil de fabrique qui s'alarmait des réparations urgentes et devenues indispensables que l'état de sa caisse ne lui permettait pas d'entreprendre, nomma une commission pour lui faire un rapport à ce sujet. Cette commission, tout en reconnaissant combien se trouvait fondée la demande du Conseil de fabrique, pensa que pour juger avec plus de connaissance de cause, il était convenable de faire un appel aux lumières d'un homme de l'art. À cet effet j'engageai le Conseil Municipal à mander sur les lieux le sieur Meunier, architecte départemental, qui constata qu'en effet on ne pouvait se dispenser de procéder promptement à la restauration de l'église. Je fis dresser les plans et devis de ce travail par l'architecte Waroquet, et après leur approbation, l'adjudication en fut tranchée le 16 novembre 1844 au prix de 8 418 francs, chiffre qui depuis s'est élevé considérablement par suite de travaux supplémentaires.

Les fonds applicables au paiement de la restauration de l'église ont été :

1° Un secours accordé en 1839 par le ministre des cultes : 1 000 francs

2° Don fait par Mr Fornier à la Commune en 1843 : 2 000 francs

3° Second secours du Gouvernement obtenu en 1846 : 1 500 francs

4° Emprunt fait à la Caisse d'amortissement le 25 juin 1845 : 6 317 francs

5° Produit de la vente de rente[?] 5 % appartenant à la Commune : 3 878 francs

6° Allocation sur le produit des amendes, accordée en 1848 par le préfet : 250 francs

Total 14 945 francs

L'emprunt fait à la Caisse d'amortissement est remboursable au moyen de la prorogation pour quatre années de l'imposition extraordinaire de 20 centimes précédemment perçue : une ordonnance royale du 4 juillet 1844 l'ayant ainsi réglé.

L'entrepreneur adjudicataire se mit à l'œuvre au printemps de 1845, d'abord avec quelque ardeur, mais ce zèle apparent ne tarda pas peu à peu à se ralentir, et bientôt les travaux demeurèrent en souffrance et furent à peu près abandonnés. J'avais déjà beaucoup à me plaindre de l'entrepreneur de la maison commune, mais ce n'était rien comparativement aux ennuis de toute nature que celui-ci m'a donné. Ignorance complète du métier et de ses obligations, incurie et négligence portées au plus haut degré, prétentions exagérées, tout à fait en dehors des prix du devis et des conditions de son adjudication, non payement des ouvriers, et sous-traitants, qui sans cesse venaient m'assaillir de réclamations, suspension calculée des travaux : tels ont été une partie des obstacles et des désagréments, contre lesquels j'ai eu sans cesse à lutter. Enfin, ces travaux se trouvant à peu près terminés, l'architecte Carrier qui avait succédé à Mr Waroquet en a fait la reconnaissance le 23 janvier 1849, et son procès verbal de réception les a évalués, tout compris à la somme de 16 359,21 francs. Les honoraires de l'architecte Carrier et Waroquet se montent à 817,06

francs. Ainsi la restauration de l'église, dans son état actuel, non compris les dépenses faites à l'intérieur par la Fabrique et qui dépassent 1 200 francs aura coûté à la Commune 17 177,17 francs.

Les fonds sont faits pour ce qui reste à payer.

Je dois clore ici ce compte-rendu, mais je ne veux pas le terminer sans rendre hommage en général au bon esprit des habitants de St Jean le Vieux, et en particulier à celui des membres du Conseil municipal à toutes ces époques de ma longue administration. Ils n'ont jamais cessé de me prêter un concours souvent actif et toujours bienveillant : je me plais à le reconnaître comme à les en remercier. De mon côté, j'ai fait ce que j'ai put dans l'intérêt public, peu sans doute comparativement à ce que j'aurais voulu faire, mais peut-être me rendra-t-on cette justice, que si trop fréquemment les ressources pécuniaires nécessaires m'ont fait défaut et ont paralysé forcément l'exécution de projets utiles, du moins l'esprit d'ordre, si essentiel à tout administrateur, de même que la bonne volonté, ne m'ont pas tout à fait manqué.

St Jean le Vieux le 1er juin 1849.

[signé :] de la Chapelle

Finalement assez satisfait de son œuvre, PASSERAT DE LA CHAPELLE consacra la période de 1849 à 1865 à régler divers contentieux et procéda aux réparations nécessaires dans la maison commune et école, en commençant par la toiture du fronton qui n'était pas étanche ; puis le remplacement par un sol asphalté du plancher de la classe, pourri par l'humidité ; le déplacement des lieux d'aisance pour raison d'hygiène ; la réfection du logement de l'instituteur Bouvier ; et enfin de vaines recherches pour l'établissement d'un champ de foire. Malgré ce dernier échec, le baron eut la joie de voir terminer, en 1863, l'alimentation du bourg en eau potable avec la construction de plusieurs « fontaines d'eau jaillissante », alimentées depuis la source de Chênelette par près de deux mille mètres des tuyaux en ciment, fabriqués et posés par l'entreprise Algoud frères de Seyssins. Sur ce point encore, la recherche du financement fut le plus difficile, et une dernière fois, ce grand bienfaiteur permit, par un legs qu'il fit à la Commune, de solder les douze à quinze cents francs de dépassement restant à payer au fabricant.

Par testament, dans le but de corriger son erreur de sous-estimation de la capacité du second cimetière, il légua sa terre située au « Petit-Bouchet », pour réaliser un cimetière plus grand. Mais cet emplacement, jugé un peu trop éloigné du centre du village pour les piétons âgés, anima les discussions au sein du Conseil qui tergiversa pendant quelque temps. Finalement l'autorité de tutelle l'imposa, et ce fut sans doute une bonne chose. Il légua également à la commune son pré situé derrière la mairie pour l'utiliser en champ de foire, équipement essentiel dont il n'avait pas pu, à regret, doter son village.

Ainsi s'est si bellement close la longue administration municipale du baron. L'empreinte de son

œuvre remarquable, de par ses nombreuses réalisations de qualité, apparaîtra longtemps encore dans le paysage urbain de la commune de Saint-Jean-le-Vieux.

ROBERT DE BONNEFOY (1894-1946)[1]

Né au château de la Tour à Hauterive, hameau de Saint-Jean-le – Vieux, le 29 octobre 1894, il passe son brevet de pilote civil le 10 janvier 1913. Son père, le vicomte Gustave Hubert de BONNEFOY, déjà militaire de carrière à Sainte-Menehould (Marne), avait épousé Mathilde Hélène Elfride LIQUIER.

Engagé dans l'Armée Française le 11 septembre 1913, puis passé dans l'aviation en décembre 1914, il obtient six victoires, est blessé deux fois durant la Grande Guerre lorsqu'il est membre de l'escadrille VB 10, puis dans l'aviation de chasse à la SPA 65[2].

Très audacieux, ses exploits lui valent neuf citations dont sept à l'ordre de l'Armée. En 1917 le Maréchal des logis de BONNEFOY pilotait le SPAD VII n° S 121.

Il épouse Alice Louise MILLEVOYE le 6 mars 1918 à Lyon.

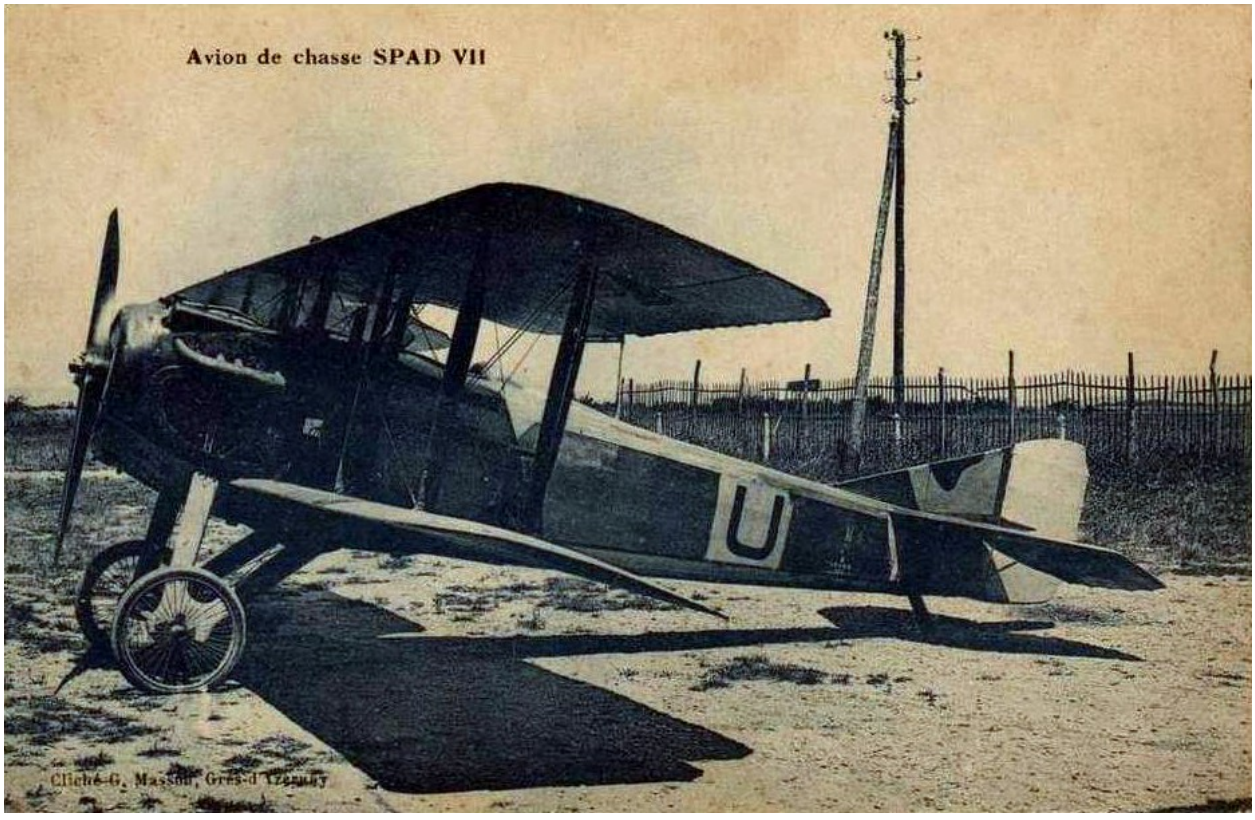

Décoré de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, Robert de

1 Robert est le prénom usuel, Joseph n'a jamais été utilisé que pour son état civil : propos confirmés par sa famille et ses contemporains encore vivants.

2 Abrévation de SPAD, dernier modèle d'avion utilisé avant l'armistice de 1918, suivi du numéro de l'escadrille. L'insigne de cette escadrille est une chimère, monstre de la mythologie grecque, à tête de lion, corps de chèvre et queue de dragon, et qui crache des flammes.

BONNEFOY meurt le 27 septembre 1946 par hydrocution lors d'une baignade dans la Rivière d'Ain. Il est inhumé avec ses parents dans le mausolée familial du cimetière de Saint-Jean-le-Vieux.

Les anglophones, peuvent aussi lire cet page[1] qui comporte de nombreux liens.

Quant à son émule François de LABOUCHÈRE on pourra se reporter à Wikipédia[2].

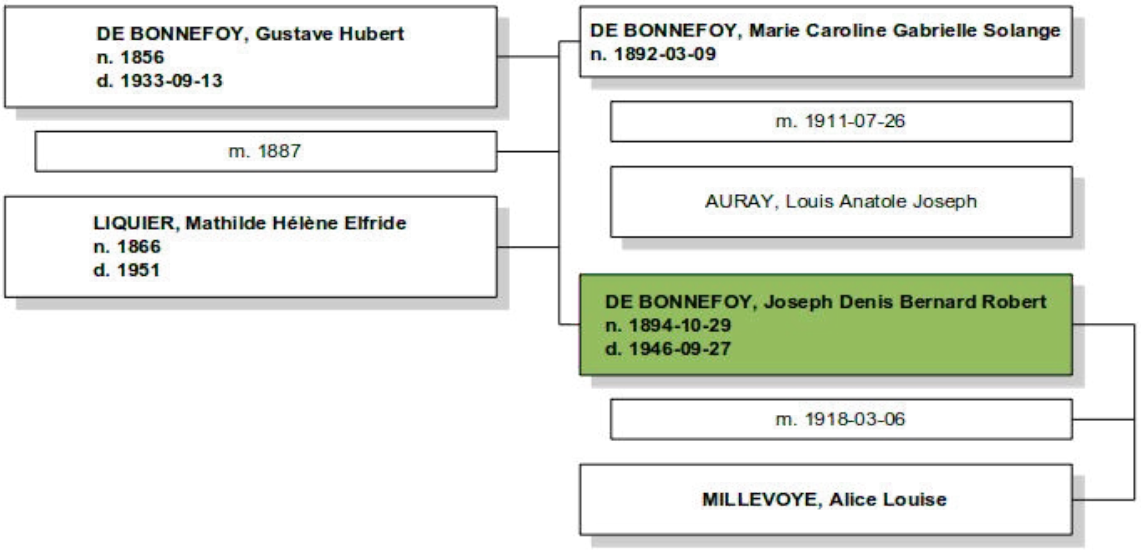

1 http://en.wikipedia.org/wiki/Joseph_De_Bonnefoy
2 https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3 %A7ois_de_Labouch%C3 %A8re

HIPPOLYTE BRUNIER

Chansonnier et poète lyonnais, né à Saint Jean le Vieux le 11 octobre 1864.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, deux frères BRUNIER-BOURBON et leur neveu, commercent au village : François est boulanger, Pierre marchand drapier, et plus tard François Joseph maître d'hôtel[1]. Tous sont originaires de Rix, hameau de Lhuis.

Pierre épouse Jeanne Louise PELLETIER à Saint Jean le Vieux le 30 janvier 1851. Ils ont quatre enfants entre 1855 et 1875 ; Hippolyte est le troisième.

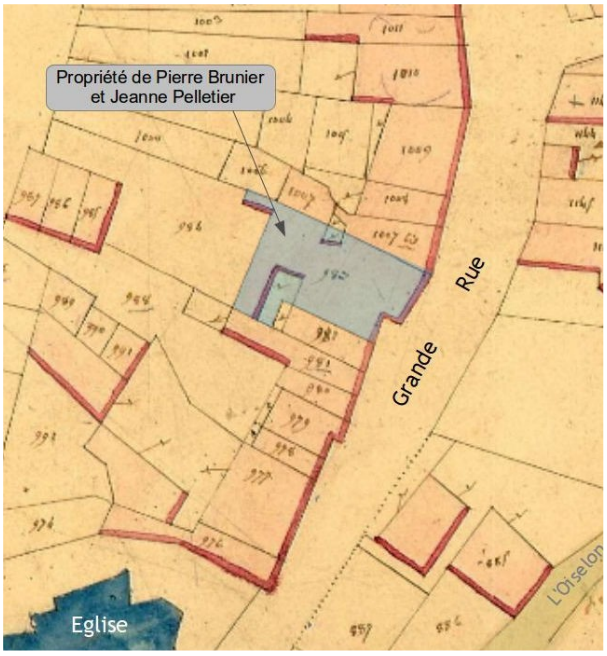

Son père, d'abord marchand épicier chez sa belle mère, Marie PELLETIER, s'installe ensuite comme négociant drapier. Hippolyte passe ainsi une bonne partie de sa jeunesse dans son village natal dont il gardera une certaine nostalgie, immortalisée par son poème « Pays natal », qu'il lui dédiera quelques années plus tard.

Le 16 mars 1893 il se marie à Lyon où il occupe un emploi de comptable ; son père exerce alors son négoce en cette ville.

À Lyon, il participe à l'institution « Le Cercle de Pierre Dupont[2] » où il obtient un second prix de poésie, le premier n'ayant pas été attribué. Il compose des chansons ayant trait au Bas-Bugey qu'il affectionne particulièrement. Membre de la Société des Auteurs Compositeurs, son œuvre s'apparente à celle de Gabriel VICAIRE. Il publie des recueils de poésie dont « Feuilles au vent » d'où est tiré « Pays natal ».

Devenu officier de l'instruction publique, il se retire à Fontaines sur Saône, où il réside encore en 1935.

Sources :

- *Une culture autre – La littérature de Lyon (1890-1914*), Bernard Poche, L'Harmattan, Paris, 2010.
- *Journal le Pays de l'Ain*, novembre 1935.
- *Matrice cadastrale des propriétés bâties 1827-1913, Archives départementales de l'Ain, sous-série 3P, cote 2884.*

1 Un graphe des descendants d'Anthelme Brunier Bourbon, résultant d'une recherche de Mr Michel Schmid, est accessible ici.

2 Pierre Dupont, chansonnier, poète et goguettier lyonnais, 1821-1870.

Nostalgie d’un déraciné de Saint Jean le Vieux : poème extrait du recueil « Feuilles au vent »…

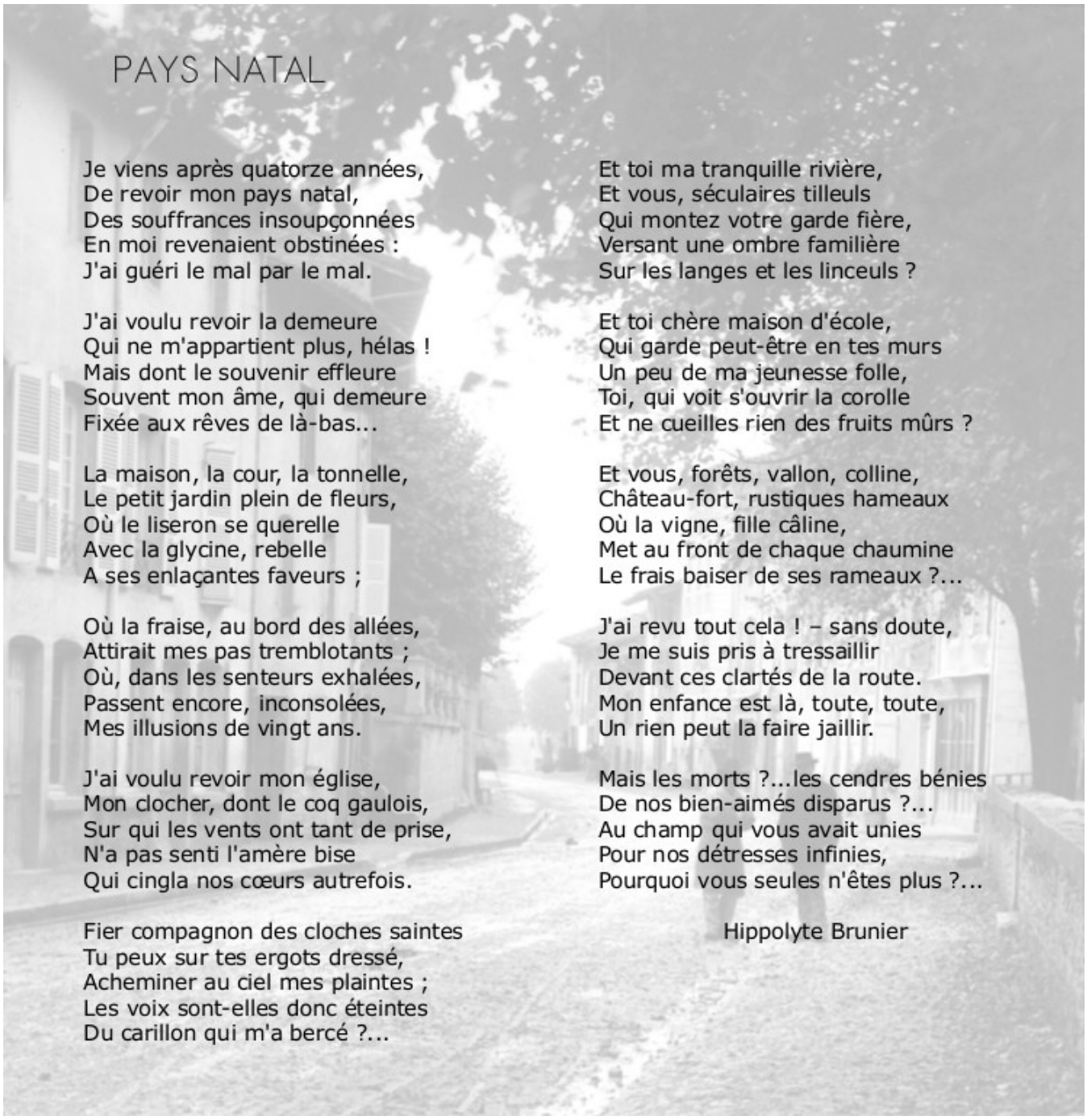

PAYS NATAL

Je viens après quatorze années,
De revoir mon pays natal,
Des souffrances insoupçonnées
En moi revenaient obstinées :
J'ai guéri le mal par le mal.

J'ai voulu revoir la demeure
Qui ne m'appartient plus, hélas !
Mais dont le souvenir effleure
Souvent mon âme, qui demeure
Fixée aux rêves de là-bas...

La maison, la cour, la tonnelle,
Le petit jardin plein de fleurs,
Où le liseron se querelle
Avec la glycine, rebelle
A ses enlaçantes faveurs ;

Où la fraise, au bord des allées,
Attirait mes pas tremblotants ;
Où, dans les senteurs exhalées,
Passent encore, inconsolées,
Mes illusions de vingt ans.

J'ai voulu revoir mon église,
Mon clocher, dont le coq gaulois,
Sur qui les vents ont tant de prise,
N'a pas senti l'amère bise
Qui cingla nos cœurs autrefois.

Fier compagnon des cloches saintes
Tu peux sur tes ergots dressé,
Acheminer au ciel mes plaintes ;
Les voix sont-elles donc éteintes
Du carillon qui m'a bercé ?...

Et toi ma tranquille rivière,
Et vous, séculaires tilleuls
Qui montez votre garde fière,
Versant une ombre familière
Sur les langes et les linceuls ?

Et toi chère maison d'école,
Qui garde peut-être en tes murs
Un peu de ma jeunesse folle,
Toi, qui voit s'ouvrir la corolle
Et ne cueilles rien des fruits mûrs ?

Et vous, forêts, vallon, colline,
Château-fort, rustiques hameaux
Où la vigne, fille câline,
Met au front de chaque chaumine
Le frais baiser de ses rameaux ?...

J'ai revu tout cela ! – sans doute,
Je me suis pris à tressaillir
Devant ces clartés de la route.
Mon enfance est là, toute, toute,
Un rien peut la faire jaillir.

Mais les morts ?...les cendres bénies
De nos bien-aimés disparus ?...
Au champ qui vous avait unies
Pour nos détresses infinies,
Pourquoi vous seules n'êtes plus ?...

Hippolyte Brunier

Remerciements à Jean-Claude Robin, initiateur de ces lignes, et à Michel Schmid pour sa collaboration.

ANCIENS MAIRES

On peut voir, dans le rôle des syndics de l'Ancien Régime, les prémices de la municipalité dans le monde rural : ils sont élus par les communautés de villageois pour organiser et gérer les obligations communautaires qui leur échoient. En outre, ils sont chargés de relayer les ordres des intendants de province dans les paroisses campagnardes.

À la Révolution de 1789, chacune des 40 000 communes est dotée d'un maire, ou agent municipal, élu au suffrage universel pour 2 ans par les contribuables les plus aisés, les pauvres étant donc exclus. Pendant un siècle, le statut de maire évolue constamment au gré des régimes. Dans un souci d'efficacité, en 1795 les municipalités sont représentées dans un conseil cantonal composé d'un élu par commune. Les maires sont placés sous l'autorité de leur président. Sous le Premier Empire et la Restauration, les maires des petites communes sont nommés par le préfet.

En mars 1848 le suffrage universel est rétabli.

Après le coup d'État de Napoléon III, en décembre 1851, les élus républicains sont révoqués. Les maires sont à nouveau nommés par le pouvoir central, les conseillers municipaux restent cependant élus au suffrage universel.

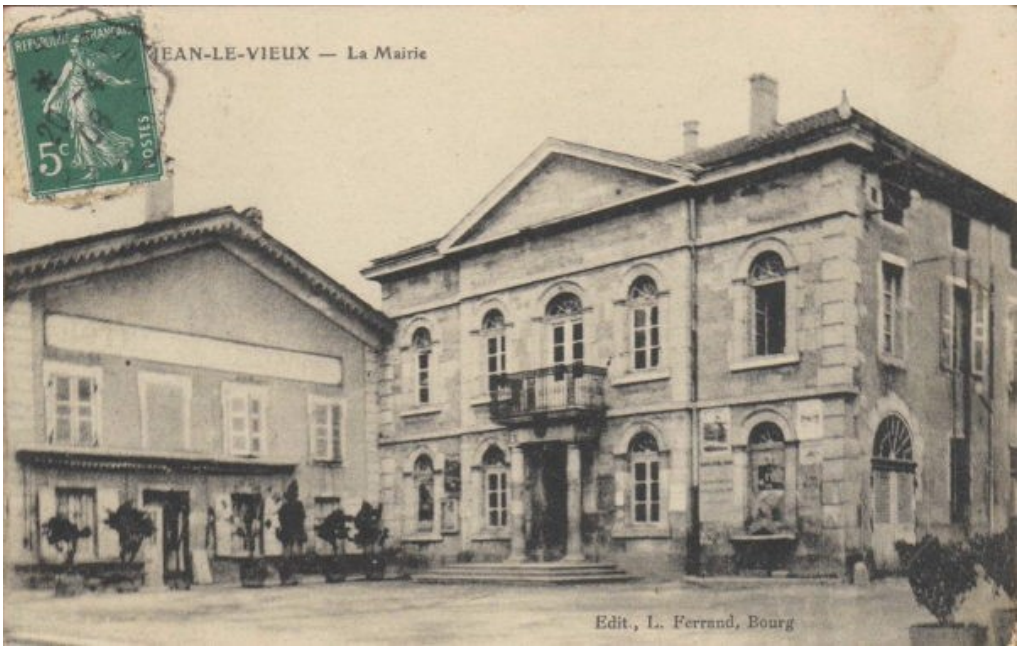

Mairie-école construite entre 1841 et 1844, sur les plans de l'architecte Waroquet de Nantua

Avec la III[e] République, l'élection des maires ne reprend qu'en 1888. Elle ne sera définitive qu'après le Régime de Vichy qui rétablit momentanément les révocations ou dissolutions des composantes municipales pour les communes de plus de 2 000 habitants. Les femmes ne votent, en France, qu'à partir de 1945.

Les anciens maires

PAULY Jean-Baptiste, maire cité en l'An III.

DUBREUIL Claude Joseph, agent municipal, cité en l'an IV.

DUBREUIL Joseph, agent municipal, cité en l'an V.

MOREL Jean-Simon, nommé maire en 1800. Également conseiller de l'arrondissement de Belley. Né le 20 janvier 1761 à Cerdon, décédé le 19 mai 1814 à Saint Jean-le-Vieux. Il y fut notaire de 1787 à 1814, et s'y est marié le 5 mai 1796 (16 floréal an IV) avec Renée Marie JOURDAIN, fille de Claude Joseph JOURDAIN, écuyer, et Marguerite Gabrielle REVEL.

GALLIEN DE LA CHAUX André François, maire de 1801 à 1819. Également conseiller d'arrondissement de Belley. Maire et Conseiller de l'arrondissement de Nantua de 1816 à 1822. Issu d'une famille noble du Bugey, André GALLIEN DE LA CHAUX est né le 13 février 1766 à Saint-Jean-Le-Vieux ; il épousa Jeanne Claudine BERNARD DE LAUZIÈRE le 23 décembre 1788 à Belmont (Luthézieu). Il s'est rendu célèbre par la vengeance personnelle qu'il fomenta durant la Terreur Blanche contre le bonapartiste César SAVARIN qui fut injustement guillotiné à bourg en 1816. Il mourut dans l'infamie à Dignes le 4 septembre 1839.

PASSERAT DE LA CHAPELLE Georges Honoré Anthelme

Voir le chapitre spécifique qui lui est dédié.

Ancienne maison Martin

MARTIN Antoine Philibert, nommé adjoint au maire en 1837 et 1852 ; renouvelé en 1854 et 1860 ; nommé maire en août 1865, reconduit en 1870, élu en mai 1871, nommé en février 1874, élu en octobre 1876, réélu de janvier 1878 (Il avait 94 ans) à son décès en mars 1880, après avoir consacré 43 ans à la vie communale. Né à Belleville (Rhône) en 1784, officier de cavalerie de Napoléon 1er, membre de la Légion d'Honneur, il participa aux campagnes à partir de 1806 : – Autriche et Pologne : 1806, 1807, 1808, 1809 – Espagne, Portugal et France : 1810, 1811, 1812, 1813, 1814. Marié à Françoise FORNIER, sa famille résidait dans la propriété hébergeant aujourd'hui le médecin, la pharmacie, la halte-garderie et le quartier du Grand Chêne.

PITTION François, adjoint au maire nommé en 1874, élu en 1876, remplacé en 1878, maire de janvier 1881 à 1884. Négociant.

ALLIOD Jules François, maire de 1884 à 1888. Né le 11 juin 1832 à Saint-Jean-le-Vieux, il fut aussi procureur de la République et conseiller à la Cours ; décédé le 14 janvier 1901 dans son village natal.

JACQUEMONT Jacques Michel, maire de 1888 à 1892, né en 1844 à Pouilly-le-Monial (Rhône). Conseiller d'arrondissement de Nantua pour le canton de Poncin en 1886, et de 1889 à 1891, année de la faillite de son commerce local de marchand de vin.

BATAILLARD Félix, élu adjoint en mai 1888, maire de 1892 à 1896 (Républicain puis

progressiste), accède à un nouveau mandat en 1900 jusqu'à son décès en 1905. Né le 28 janvier 1836, il fut tanneur au hameau d'Hauterive.

AILLAUD Jean Emile, maire de 1896 à 1900, né le 12 juin 1839 à Nantua, ancien percepteur, décédé à Saint-Jean-le-Vieux le 8 octobre 1913.

PÉNARD Joseph, élu maire en avril 1905, 1908, 1912 et 1919. Élu conseiller d'arrondissement de Nantua par le canton de Poncin en 1907, réélu en juillet 1910 et décembre 1919, membre du Parti Radical. Né à Saint-Jean-le-Vieux, au hameau de Varey, le 2 décembre 1850 de parents cultivateurs à Cheminant, il exerça la même profession. Décédé le 27 novembre 1822.

BATAILLARD Louis, élu maire en cours de mandat en 1923, réélu de 1925 à 1929. Radical Socialiste, né à St-Jean-le-Vieux le 14 février 1871, fils de Félix BATAILLARD, ancien maire, également tanneur au hameau d'Hauterive, décédé en 1944.

BILLET Marius, élu de 1929 à 1944. Républicain de Gauche ; fut remplacé à la Libération en septembre 1944. Né à St-Jean-le Vieux le 10 janvier 1877, charpentier de métier, il décéda en 1960.

FÉMELAT Jean-Louis, nommé président du Comité de Libération le 29 septembre 1944, maire désigné le 8 mars 1945, adjoint aux élections de juin. Agriculteur né à St-Jean-le-Vieux le 30 décembre 1886, décédé en 1965.

ÉMEYRIAT Louis, maire de 1945 à 1977. Né le 20 avril 1905 à St-Jean-le-Vieux, commerçant en grains. Décédé en 1981.

PETITBON Philippe, maire de 1977 à 1995. Socialiste, né en 1942, médecin.

Allocution de Louis Émeyriat lors du passage du général de Gaule à Saint-Jean-le-Vieux en juin 1964 Col. particulière

Sources :

Encyclopédie Larousse.

Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain de 1789 à 2003, D. Saint-Pierre, Musnier-Gilbert Éditions, 2006.

Galerie militaire de l'Ain, 1874 et Galerie civile de l'Ain, Charles-Jules Dufaÿ, 1883 et 1884.

Délibérations du conseil Municipal.

Registres de B.M.S. et État Civil.

Annuaires administratifs et commerciaux disponibles aux Archives départementales de l'Ain.

SOLDATS VICTIMES DE 14-18

Carte postale 1916

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, sous l'impulsion des associations d'anciens combattants, la loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et la glorification des 1,4 millions de morts ou de disparus pour la France encouragea les communes à « glorifier les héros morts pour la Patrie ». Elle prévoyait que l'État remette à chaque commune un Livre d'Or déposé dans une salle de la Mairie et tenu à la disposition des habitants, sur lequel seraient inscrits les noms des combattants morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Cette volonté de témoigner dans chaque commune, de la reconnaissance de la Nation aux soldats morts pour la France s'est traduite, dans les années qui ont suivi, par l'érection de plus de 30 000 monuments aux morts édifiés entre 1918 et 1925, où figurent généralement la liste des victimes. Depuis, les victimes d'autres conflits ont été rajoutées.

L'inscription des noms des soldats victimes de la guerre sur les monuments requiert deux conditions :

• être déclaré « Mort pour la France » par l'Armée ;

• être originaire de la commune ou y avoir résidé.

Il est donc assez courant de voir le nom de la même personne sur deux monuments.

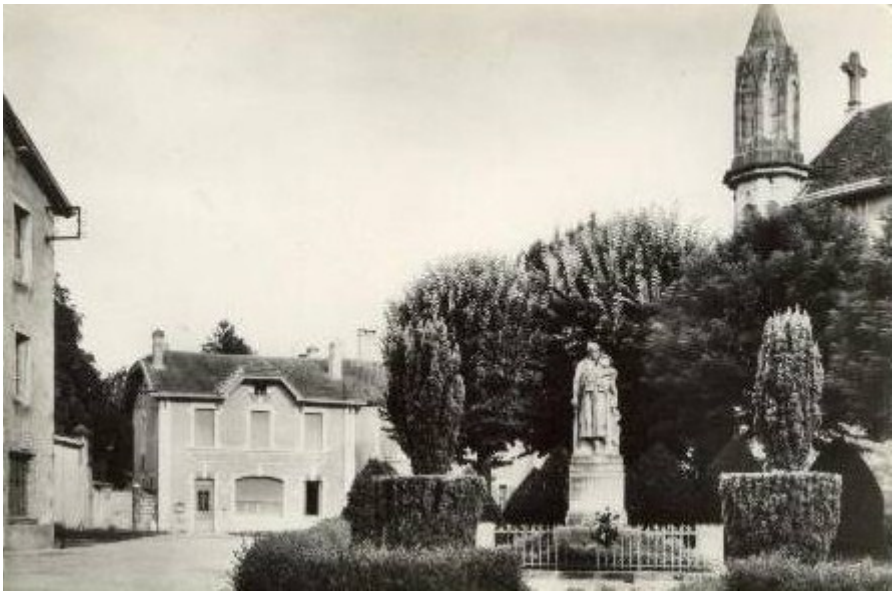

Carte postale des années 1960

La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France a souhaité dans son article 2 définir de manière officielle ces critères d'inscription :« Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès ans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir. »

Soldats victimes de la Grande Guerre

Aujourd'hui nous disposons de nombreuses données relatives aux victimes de la guerre de 14-18, les rattacher entre elles donne une synthèse finale qui peut se présenter sous la forme d'une base de données réalisée à partir des éléments collectés. Ceux-ci sont fournis par l'association de généalogistes Les Cousains, puis avec les registres matricules disponibles sur le site Internet des Archives départementales de l'Ain, et enfin par le Ministère de la Défense pour les soldats tués. Les prénoms inscrits au mémorial et dans les recensements sont fréquemment les prénoms usuels, nous avons porté ceux des états civils et militaires.

La population était de 1271 habitants en 1911, pour l'ensemble de la commune. Environ 200 hommes d'âge compris entre 20 et 40 ans sont partis faire la guerre. Parmi eux, 58 y sont décédés ou sont officiellement morts de ses conséquences ; 71 % ont été tués, 26 % sont morts de maladies et 3 % accidentellement.

Le monument actuel est protégé par une grille métallique ouvragée

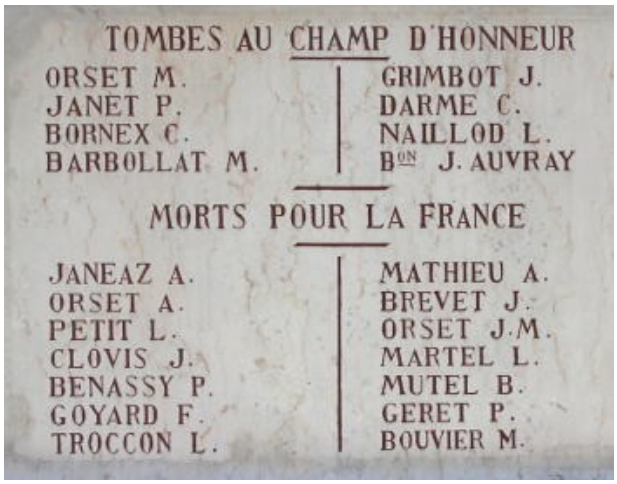

Construction du monument

À Saint-Jean-le-Vieux, le comité pour l'érection du monument aux morts, présidé par le Vicomte de Bonnefoy, ne fut pas maître d'ouvrage comme ce fut souvent le cas dans d'autres communes : c'est la municipalité, présidée par Joseph Pénard, qui boucla le montage financier en février 1922 et passa les premiers marchés. Le rôle du comité ne fut pourtant pas que consultatif, il collecta des fonds et souscrivit à la dépense à hauteur de 8 943,20 francs, sur un total de 21 500 francs. La commune finança 6 556,80 francs sur fonds propres et contracta un emprunt auprès du Crédit Foncier de France pour un montant de 6 000,00 francs, remboursable sur 30 ans, financé par un impôt extraordinaire pendant la même durée. À ce budget, le nouveau maire Louis Bataillard, rajouta en 1923, le financement de l'aménagement de la place, ainsi que le coût des

St-Jean-le-Vieux.

Dimanche dernier, St Jean le Vieux a inauguré le Monument qu'il a élevé à la mémoire des 47 enfants de la commune qui ont donné leur vie à la Patrie.

M. Bataillard, maire, a remercié le Comité et évoqué le souvenir des enfants du pays qui sont tombés héroïquement pour la défense du Droit et de la Patrie.

M Bernard, sous prefet de Nantua, a excusé M. le Préfet et, au nom du Gouvernement, a dit la reconnaissance infinie que nous devons à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la Patrie.

M Chanal, sénateur et président du Conseil général de l'Ain, a prononce un émouvant discours dans lequel il a célébré la Patrie en saluant la mémoire de ceux dont on glorifie la mémoire.

Puis une belle poésie de circonstance du poète local, M Reverdy, a été declamée avec beaucoup d'âme. La Fanfare a joué la marche funèbre de Chopin et la cérémonie a pris fin.

A midi, un grand banquet a eu lieu à la Salle des Fêtes.

Article paru dans l'Abeille du Bugey et du Pays de

inscriptions des soldats, soit la somme de 2 130,25 francs.

Le plan d'ensemble du monument aux Morts de la Guerre fut établi le 15 septembre 1921 par l'architecte Auguste Royer de Bourg-en-Bresse. La concrétisation de l'ensemble commémoratif devint possible dès lors que le Président de la République approuva son érection par décret daté du 12 février 1922. Des marchés de gré à gré furent alors passés pour les différentes parties de l'ouvrage :

Fondations, terrassements et bétonnage

entreprise Benassy de Saint-Jean-le-Vieux. Montant de 620 francs. Date limite de réalisation fixée au 1er avril 1923.

Taille du socle et pose du monument

Desservetaz, tailleur de pierres à Pont-d'Ain. Socle en pierre de St Martin Belle Roche[1] conformément aux plans de l'Architecte Royer. Prix forfaitaire de 4000 francs. Date limite de réalisation fixée au 20 avril 1923.

Groupe statuaire « Vision du Foyer »

Alphonse Muscat[2], statuaire à Bourg. Réalisation en pierre de Pouillenay[3], d'après la maquette déposée en mairie. Forfait de 16 880 francs. Date limite de réalisation fixée au 20 avril 1923.

La réception de l'ensemble eut lieu le 11 juin 1923, et l'inauguration le 17 juin 1923.

L'inauguration le 17 juin 1923 : au centre gauche les officiels et à droite les anciens combattants

1 Carrière de calcaire fin, située au nord de Mâcon.

2 Né à Genève le 24 octobre 1871. Élève à l'École des Beaux-Arts de Lyon, puis Paris ; incorporé dans l'Infanterie en 1892, rappelé en 1914 et réformé pour maladie. Réside à Lagnieu en 1914.

3 Carrière de pierre marbrière, rose beige située, à 20 km au sud de Montbard.

Établissement du cimetière militaire

En 1920, l'État accorda aux familles le droit de faire transférer gratuitement les corps de leurs proches, tués à la guerre, jusqu'au cimetière de leur choix. La plupart des familles demandèrent le retour des dépouilles de leurs fils, et la réalisation d'un cimetière militaire communal fut envisagée. Aussi, après une réunion des parents, le Conseil Municipal décida d'entreprendre le projet en septembre 1923.

Le nombre de militaires inhumés étant de treize, on envisagea deux rangées de sept tombes, celle inoccupée rappelant le souvenir des « héros exilés de la terre natale ». Les monuments, d'aspect uniforme, furent financés par les familles, la commune prenant en charge les nivellements, les bordures en pierre et les bétonnages. Le marché fut dévolu à l'entreprise Desservetaz pour un montant de 3 100 francs, soit environ 3 200 €. Les travaux se réalisèrent pendant l'année 1924 et se réceptionnèrent le 20 septembre.

On rajouta deux tombes, coté sud, pour les soldats Perrod et Falmat, tués pendant la Seconde Guerre Mondiale, et deux autres furent ramenées récemment côté nord, en même temps que l'on restaura l'ensemble.

Un congrès mémorable

Si les Monuments aux Morts sont annuellement depuis leur construction des lieux de rassemblement et de recueillement, une cérémonie toute particulière eu lieu à Saint-Jean-le-Vieux le 28 février 1932, lorsque se tint le congrès régional des Mutilés de Guerre et Anciens Combattants, sous la présidence du ministre de la Guerre et député de l'arrondissement de Nantua-Gex, Paul Painlevé[1]. Cette manifestation fut organisée sous la vigilance de Marius Bossu, président de la section locale des Anciens Combattants. Le maire de la commune était alors Marius Billet (1877-1960) qui fut maire jusqu'en 1944.

1 Paul Painlevé, ancien président du Conseil, fut élu député de la circonscription de Nantua-Gex en avril 1928 et mai 1932, nommé ministre de la Guerre en 1928 et ministre de l'Air en 1932, il meurt le 29 octobre 1933 à Pa - ris.

Trois Mariannes aux couleurs de la République accueillent Paul Painlevé, sous la vigilance de Marius Bossu - Collection Jacques Grimbot

Personnages, de gauche à droite :

Julien Fournier ;
Lucien Forêt ;
Henri Carron ;
Un instituteur non identifié ;
L'instituteur Donaty ;
Un gamin non identifié ;
Marcelle Bouguet (1911-1952), fille d'un des forgerons ;
Un homme non identifié ;
Gabrielle Adèle Aimée Levrat, fille du contrôleur des Transports de l'Ain, sœur du chef de gare) ;
Edith Rivière (1911-1993), femme de Henri Morand.
Marius Bossu ;
Paul Painlevé, de dos avec sa canne ;
4 autres hommes non identifiés.

_____

Sources :

Archives départementales de l'Ain : État Civil ; recensement de 1911 ; Registres Matricules ; Fonds Paul Painlevé ; Site web « Mémoire des Hommes » du ministère de la Défense.

Saint-Jean-le-Vieux-Soldats de 14-18

LÉGENDE :
T = tombé au Champ d'honneur
M = mort pour la France
I nv. = Invalide
M = mentionné au monument aux morts
Cim. = inhumé au cimetière militaire communal

NOM	PRÉNOM	NÉ EN	LIEU	PROFESSION	Services Militaires	DÉCÈS EN	AGE	LIEU	PARENTS	REMARQUES	
ALEX	Philippe Eugène	1892	St Jean le Vieux, Varey	Commis PTT	Volontaire en 1913. Décédé après 1971	1971	79	–	Claude Antoine et CLERC Marie Joséphine	Marié à Lyon en 1933	–
ALLIOD	Marc	1880	Jujurieux	Domestique chez Marie Françoise Janet, veuve Pénard	Incorporé dans l'Infanterie en 1899, rappelé en 1914				Benoît et BALLET Antoinette	Marié en 1913 à Pont d'Ain	–
ARMAND	Auguste Jules Marius	1884	St Jean le Vieux, Hauterive	Scieur chez Secrétin	Incorporé dans les Cuirassiers en 1905, rappelé en 1914 dans l'Artillerie Lourde				Nicolas Jules et BIDAL Marie Joséphine	Marié en 1910 à Saint-Jean-le-Vieux	–
ARMAND	Jules Joseph	1892	St Jean le Vieux, chef-lieu	Chauffeur Tramway ESE	Incorporé en 1913 dans l'Infanterie				Nicolas Jules et BIDAL Marie Joséphine	Marié à Pont d'Ain en 1920 puis à St Jean le Vieux en 1929	–
ARMAND	Julien Paul	1894	Cerdon	Expéditeur chez Alliod en 1911, interprète hôtel, portier en 1939	Engagé volontaire en 1914 dans les Cuirassiers à Lyon, brigadier en 1915 dans l'Artillerie Lourde				Louis, brigadier des Eaux et Forêt à St Jean le Vieux, et DUCHENE Rosalie	Marié à Canne en 1926	–
ARMAND	Louis	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé au 9ème Bataillon d'Artillerie à Pied. Réformé N°2, cad sans pension, pour maladie en novembre 1914	1922	25	St Jean le Vieux	Nicolas Jules et BIDAL Marie Joséphine	Marié à St Jean le Vieux en 1918. Une fille décédée en 1919	–
ARMAND GALLION	Claude	1890	St Jean le Vieux, chef-lieu	Ajusteur à Ambérieu en Bugey en 1914	Sergent Major au 23ème Régiment d'Infanterie	1915	25	Fontenelle, 88	Marie Gustave et CONTION Marie Joséphine	Décès porté à l'Etat Civil d'Ambérieu en Bugey	T Mt. Cim.
ARMAND GALLION	François	1892	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à Hauterive, militaire en 1914	2ème classe au 133ème Régiment d'Infanterie	1916	24	Cléry/Somme, Carrière de Hem, 80	Joseph et MOUVAND Eugénie		T Mt.
ARMAND GALLION	Claude Marius	1896	St Jean le Vieux, Hauterive	Chauffeur Tramway ESE	Incorporé en 1916 dans l'Infanterie. Rappelé en 1940				Jean Baptiste et FOURNIER Marie Joséphine		–
ARNOUX	Claude Marius	1883	Ambérieu en Bugey	Marchand de Cycles au Mermand en 1911, mécanicien Tramway ESE	Réformé				Marie Eugène et REVEILLOUX Mariette Justine	Marié à Lyon en 1920	–
AUBERT	Jean Baptiste	1888	Neuvic, 19	Frère des Ecoles Chrétiennes, gareur	Réformé N°2, cad sans pension, en 1909, rappelé en 1915 dans l'Infanterie				Baptiste, casseur de pierres chez Rousseau en 1911, et ANGLARD Catherine	Marié en 1920 à Jujurieux	–
AUVRAY, baron	Anatole Louis Joseph	1881	Tours, 37	Propriétaire	Brigadier dans le Train	1916	35	Villers Bretonneux, 88	baron Anatole Paul Marie et REY Marguerite Suzanne	Marié à St Jean le Vieux, château de la Tour, en 1911. Décédé prisonnier, de maladie. Laisse 3 enfants mineurs	T Mt.

BALIVET	Claude Marius	1886	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1907, réformé N°2 en 1908, rappelé en 1917, blessé en 1918				Jean François et ORSET Louise	Marié en 1918 à St Jean le Vieux	–
BALLUCHE	Francisque Marius dit Claudius	1882	Boyeux Saint Jérôme	Garde champêtre à St Jean le Vieux en 1911	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914, blessé en 1915 et 1916. Pensionné 100 % en 1935				Louis Auguste et Michaud Jeanne Marie		–
BARBOLAT	Louis	1880	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1901, rappelé en 1914				Jean Adrien et BILLET Marie	Marié à L'Abergement de Varey en 1913	–
BARBOLLAT	Marius	1883	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à Hauterive en 1914	Soldat au 25ème Bataillon de Chasseurs à Pied	1918	34	Courlandon, 51	Jean Adrien et BILLET Marie	Marié à Hauterive en 1913	T Mt.
BENASSY	Henri	1879	St Jean le Vieux, chef-lieu	Maçon	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914, démobilisé en 1917, 2 enfants				Denis et BATAILLARD Pauline	Marié en 1904 à Jujurieux et 1906 à l'Abergement de Varey	–
BENASSY	Paul	1884	St Jean le Vieux, chef-lieu	Maçon avant 1914 puis tourneur sur métaux	Soldat du 133ème Régiment d'Infanterie, puis au 20ème escadron du Train	1918	34	St Jean le Vieux	Denis et BATAILLARD Pauline	Décédé de maladie consécutive à la guerre	M Mt.
BERTHAUD	Louis Marius	1897	St Jean le Vieux, Cheminand	Jardinier	Incorporé en 1916 dans le Génie. Rappelé en 1940				Joseph Louis et MARCEL Marie Joséphine	Marié à St Jean le Vieux en 1927	–
BERTHIER	Jean Gabriel Joseph	1894	St Jean le Vieux, chef-lieu	Electricien	Incorporé dans le Génie en 1914	1934	40	Bourg-en-Bresse	Joseph Marie, tireur d'or à Lyon, et BLANC Marie Joséphine	S'est retiré à St Jean le Vieux en 1919, puis à Nice et à Bourg en Bresse à partir de 1930	–
BESANCON	Louis François	1887	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'Artillerie en 1908	1931	48	St Jean le Vieux	Félix François et GONNAND Marie Louise	Marié à st Jean le Vieux en 1924	–
BESANCON	Jules Joseph	1895	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé en 1914 dans l'Infanterie				Claude et Marie Joséphine Janéaz	Marié à Jujurieux en1920, habite à la Thuilière	–
BESANCON	Jean Baptiste	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé en 1916, réformé temporaire, rappelé à l'activité en mars 1917. Soldat d'Infanterie	1924	27	St Jean le Vieux	Claude et Marie Joséphine Janéaz	Marié à St Jean le Vieux en 1922. Sans enfant	–
BESSON	Georges	1894	Lyon 4e	Tisseur en soie chez Bonnet à Jujurieux	Incorporé dans l'Infanterie en 1914, passé ensuite dans l'Artillerie, blessé en 1915 à Fontenelle				Benoît Joseph et MOUVAND Eugénie, agriculteurs à Hauterive en 1911		–
BIGOT	Louis Eugène	1896	St Jean le Vieux, chef-lieu	Gareur, mécanicien tissage	2ème classe au 55ème Bataillon de Chasseurs	1917	21	Cerny en Laonnois, 02	Joseph et BULLIFFON Marie Claudine		T Mt. Cim.
BIGUET	Charles	1879	St Jean le Vieux, chef-lieu	Charpentier	Engagé volontaire pour 5 ans en 1899, rappelé en 1914 dans l'Artillerie à Pieds				Auguste Désiré et BOISSELET Marie Françoise	Marié en 1906 à Valay, 70	–
BILLET	Marius	1895	Jujurieux	Menuisier chez Cuiziat au Mermand en 1911	Incorporé dans le génie en 1914				Jean Baptiste et GUY Joséphine Cécile	Habite Lyon en 1939, ne pas confondre avec l'ancien maire Marius Joseph né en 1877	–
BILLON	Jean Marie	1881	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914, rappelé en 1914, réformé en 1922 pour maladie non imputable à l'Armée				Jean Baptiste et ANDRE Jeannette	Marié en 1920 à St Jean le Vieux	–

BOLLACHE	Jean François	1892	St Jean le Vieux, chef-lieu	Maçon	Incorporé en 1913 dans l'Artillerie, blessé sur le champ de bataille				Joseph et NOIR Rosalie	Marié à Poncin en 1919	–
BONNEFOY de	Joseph Denis Bernard Robert	1894	St Jean le Vieux, chef-lieu	Aviateur	Engagé volontaire en 1913 dans les Cuirassiers, brigadier en 1914, passe au 1er Groupe d'Aviation, puis 2e en 1915, adjudant en 1916, sous-lieutenant en 1917, lieutenant en 1918. 2 blessures en combats aériens, 6 victoires.	1946	52	St Jean le Vieux, Hauterive	Gustave Robert et LIQUIER Mathilde Hélène Elfride	Marié à Saint-Jean-le-Vieux en 1918	–
BORNEX	Claude Marie	1886	St Jean le Vieux, chef-lieu	Militaire originaire de St Jean le Vieux	Engagé volontaire le 1er avril 1904 dans l'Artillerie, promu capitaine définitif le 1er avril 1918. Au 253ème Régiment d'Artillerie	1918	31	Combat de Locre Mont Kemmel, Belgique	Jean Louis et MERMET Marie Claudine		T Mt. Cim.
BOSSU	François Joseph	1894	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur					Claude Joseph et THOUBILLON Louise	Marié à Neuville-sur-Ain en 1920	–
BOSSU	Marius Célestin	1898	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur en 1911	Incorporé dans l'Infanterie en 1917, réformé temporaire en 1918 puis définitivement en 1939 pour maladie, pensionné 55%				Claude Joseph et THOUBILLON Louise	Marié en 1920 à St Jean le Vieux. Président des Anciens Combattants et Mutilés de Guerre vers 1932	–
BOUGUET	Louis Antoine	1885	St Jean le Vieux, le Mermand	Forgeron chez Valentin en 1911	Incorporé en 1906. Rappelé en 1914. Artilleur				Claude Joseph et DEVAUX Marie	Marié en 1911 à Ambronay	–
BOUGUET	Louis Marius	1889	St Jean le Vieux, chef-lieu	Valet de chambre à Flacé, 71	Soldat de 2ème classe au 23ème Régiment d'Infanterie	1914	25	Hôpital d'évacuation de Gérardmer, 88	Louis Auguste et BESSON Marie Constance		T Mt.
BOUGUET	Joanny Eugène	1890	St Jean le Vieux, le Mermand	Tisseur en soie chez Bonnet en 1911	Incorporé en 1911, rappelé en 1914, blessé en 1915				Louis Auguste et BESSON Marie Constance	Marié en 1919 à St Denis en Bugey	–
BOUGUET	Jean Marie Auguste	1895	St Jean le Vieux, chef-lieu	? Père employé en 1895	Soldat de 2ème classe dans l'Infanterie. Soldat du 97ème Régiment d'Infanterie	1915	19	Souchez, 62	Louis Auguste et BESSON Marie Constance.	Décès porté à l'Etat Civil de Jujurieux	T
BOUGUET	Louis Henri	1897	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur, cordier	Incorporé en 1916 dans le Génie				Claude Joseph et DEVAUX Marie	Marié en 1922 à Cerdon	–
BOULAGNON	Jean Louis	1893	St Jean le Vieux, Sècheron	Marinier à Thil, Ain	Maître ouvrier au 7ème bataillon du Génie	1914	21	Vaux, 02	Jean Pierre, garde-forestier, et LAVOCAT Claudine		T
BOUVARD	Louis	1890	St Jean le Vieux, chef-lieu	Employé de commerce, négociant en tissus en 1937	Incorporé en 1911 dans l'Infanterie. Campagnes d'Orient de 1915 à 17				Jean Baptiste, marchand drapier à St Jean le Vieux, et CHARVET Françoise	Marié en 1919 à Mérignat	–
BOUVIER	Marius Edouard	1885	St Jean le Vieux, chef-lieu	Ayant résidé à Tossiat, puis militaire au fort de Tournoux et Jausier	Engagé volontaire le 27 avril 1904. Adjudant au 157ème Régiment d'infanterie	1914	29	Bois de Géréchamp, Bouconville/Madt, 55	Fils du garde Champêtre de St Jean le Vieux	Marié à Lyon en 1909. Décès porté à l'Etat Civil de Gap	M Mt.
BREVET	Joseph Antoine	1882	St Jean le Vieux, chef-lieu	Coiffeur originaire de St Jean le Vieux où son père était bourrelier	Campagne du 3/08/1914 au 24/04/1915 au 133ème Régiment d'Infanterie, réformé pour maladie	1919	37	St Jean le Vieux	Jean Marie et BAUDRAN Claudine.	Marié à lyon le 4/4/1907 à COMBEROUSSE Adèle Louise Thérèsine	M Mt.

BRUN	Louis	1895	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à Hauterive	Caporal au 97ème Régiment d'Infanterie.	1915	20	Souchez, 62	Louis Joseph et BOURRICAND Marie Louise		T Mt.
BULLIFFON	François Marius	1879	St Jean le Vieux, le Mermand	Jardinier à Orly, 75	Incorporé en Section d'infirmiers en 1900, rappelé en 1914				François et COTONNET Claudine	Marié à St Jean le Vieux en 1923	–
BULLIFON	Jean Francisque	1882	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur	Soldat de 1ère classe au 133ème Régiment d'Infanterie.	1915	32	Ban-de-Sapt, 88	Claude Joseph et MATHIEU Benoîte Césarine		T Mt.
CHARPIN	Joannès Antoine Maurice	1884	Lyon	Employé à la Sté Lyonnaise	Caporal au 53ème Bataillon de Chasseurs	1916	32	Sailly Saillisel, 80	Jean Maurice et VULDY Jeanne	Marié à St Jean le Vieux en 1910. Décès porté à l'Etat Civil de Caluire, 69. Laisse une fille mineure	T Mt. Cim.
CHATTON	Hippolyte François Eugène	1883	St Jean le Vieux, chef-lieu	Meunier en 1911 chez Rousseau, employé OTL	Incorporé en 1904, trompette en 1906, rappelé en 1914, brigadier dans l'Artillerie				Jacques Philippe et REVERDY Françoise	Habite Villeurbanne en 1923	–
CHATTON	Charles	1886	St Jean le Vieux, Le Four à Chaux	Monteur de métier à tisser chez Emile Duchamp à Neuville sur Ain	Incorporé dans l'infanterie en 1907, rappelé en 1914				François et DEGRANDJEAN Victoire	Marié en 1911 à Neuville sur Ain, 2 enfants nés en 1912 et 1913	–
CHATTON	François	1891	St Jean le Vieux, Le Four à Chaux	Menuisier, père chaufournier	Affecté au 1er Groupe d'aérostation de Reims. Réformé suite à une maladie, invalide 70% en 1920	1923	32	St Jean le Vieux	François et DEGRANDVEAU Victorine		Inv. Cim.
CHAUSSONNET	Jean Joseph	1885	Jujurieux	Charron chez Maillet à Jujurieux et habitait avec ses parents à Varey en 1901	2nde classe au 2ème Régiment de Marche de Zouaves	1914	28	Guise, Aisne	Félix Pierre et BALLET Fanchette		T Mt.
CHRISTIN	Jean Baptiste	1880	St Jean le Vieux, chef-lieu	Tisseur chez Bonnet	Incorporé en 1901, réformé définitivement en 1907 pour cause de maladie				Pierre Eugène et CLOVIS Claudine Marie	Marié en 1905 à St Jean le Vieux, habite le Mermand en 1911	–
CLOVIS	Joseph Marcelin	1887	St Jean le Vieux, chef-lieu	Tisseur en soie chez Bonnet, père peigneur de chanvre à St Jean le Vieux	Soldat au 333ème Régiment d'Infanterie	1918	30	St Jean le Vieux	Jean Baptiste et MARTINAND Marie Françoise Octavie	Marié à St Jean le Vieux en 1911 Décédé de maladie contractée au Service	M Mt.
CONTION	Louis Joseph	1891	St Jean le Vieux, Hauterive	Charcutier	Canonnier, maître pointeur au 5ème Régiment d'Artillerie de Campagne	1914	22	Ambleny, combat de Montaigu, 02	Denis Joseph et FOURNIER Marie Claudine		T Mt. Cim.
COQ	Joanny Benoît	1880	Pontcharra sur Turdine, 69	Tisseur en soie en 1900, manœuvre chez Alliod en 1911	Incorporé en 1900 et placé dans le service auxiliaire, rappelé en 1914 dans la 5e Section de COA, cad l'intendance, pension d'invalidité 30% en 1932 pour maladie contractée pendant le Service				Claude et CHAPELLE Reine	Marié en 1907 à St Jean le Vieux Habitait Jujurieux en 1907, Hauterive chez l'épicière Mme Bottex en 1909 et St Jean le Vieux à partir de 1911	–
DARME	Charles Joseph	1887	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Tambour au 44ème Régiment d'Infanterie en 1909. Passe puis au 252ème Régiment d'Infanterie en août 1914, caporal en 1918	1918	31	Vaudemange, Souin, 51	Etienne François et TROLLIET Eugénie Claudine	Marié à St Jean le Vieux en 1911 Laisse un fils mineur	T Mt.
DEFRADAS	Joanny François	1893	Druillat	Domestique à Hauterive, sabotier	Incorporé dans les Chasseurs à Pieds en 1913, réformé pour maladie				Maurice et Pyon Marie	Marié à Tossiat en 1918	–
DELEARD	Antoine Marie Francisque	1878	St Jean le Vieux, chef-lieu	?	Soldat au 3ème Régiment Territorial d'Infanterie décédé de la suite de ses blessures	1914	36	Hôpital temporaire de Chartres	Lucien, employé de commerce, et JUVANON Marie Joséphine	Décès porté à l'Etat Civil de Lyon	M
DESNUELLES	Louis	1892	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à l'Abergement de Varey en 1913	Soldat au 5ème Bataillon de Chasseurs à Pied	1917	24	Centre Aurousseau au sud de Craonne, 02	Ferdinand et FARDET Fanny	Décès porté à l'Etat Civil de l'Abergement de Varey	T Mt.

DETIENNE	Jules François	1879	St Jean le Vieux, chef-lieu	Maçon, boucher	Incorporé dans les Chasseurs à Pieds en 1899, rappelé en 1914, dans l'Artillerie en 1916, détaché en 17 comme agriculteur				Louis Léonard et TROLLIET Marguerite	Marié à St Jean le Vieux en 1898	–
DUCHENET	Jean Baptiste	1895	St Jean le Vieux, Hauterive	Mécanicien armurier	Incorporé en 1914 au 35e Rgt d'Infanterie de Besançon, réformé N°2 le 22 janvier 1916				Marie François et DUCHENET Marguerite, habitaient au Mermand en 1911	Marié à Belley en 1924	–
DURAFOUR	Joseph Eugène	1885	St Jean le Vieux, chef-lieu	Conducteur tramway à l'ESE	Soldat incorporé au 133ème Régiment d'Infanterie en 1906	1914	29	Gerbéviller, 54	Marie Joseph Alphonse et BILLET Marie Angélique	Marié à Prémilleu en 1911 Laisse une fille mineure	T Mt.
DURIEUX	Jean Baptiste Julien	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Tisseur en soie chez Bonnet en 1911, habite au Mermand	Incorporé en 1916, artilleur				Charles et BOUVARD Louise Françoise	Habite au Mermand en 1911, Marié à St Jean le Vieux en 1922	–
FALMAT	Louis Adrien	1880	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur journalier, homme d'équipe	Incorporé dans l'Artillerie en 1901, puis réformé en 1906 pour blessure, rappelé en 1917, campagnes d'Orient				Adrien et PROMONT Françoise	Marié en 1913 à St Jean le Vieux à PITRE Marie Léontine Justine	–
FALMAT	Marius Joseph	1885	St Jean le Vieux, chef-lieu	Valet de chambre	Soldat de 1ère classe au 102ème Régiment d'Infanterie	1916	30	Fleury-devant-Douaumont, 55	Adrien et PROMONT Françoise		T Mt. Cim.
FEMELAT	Jean Louis	1886	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur	Incorporé dans l'artillerie en 1907, rappelé en 1914				Claude et DEVAUX Antoinette	Marié à Jujurieux en 1910 à LEMASSON Pierrette Jeanne	–
FILLATRE	Louis Clément	1893	St Jean le Vieux, chef-lieu	Menuisier	Incorporé en 1916. Soldat de 2ème classe aux 1er et 2e Groupe d'Aviation	1923	30	Jujurieux	Jean et DUTHEIL Célestine	Marié en 1920 à Jujurieux	–
FOURNIER	Claude Jean	1879	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur	Incorporé dans le Train en 1900, rappelé en 1914 conducteur dans l'Infanterie, puis dans le 2e Groupe d'Aviation				Jean Baptiste et FOURNIER Marie	Marié à Lompnes en 1907	–
FOURNIER	Alphonse	1885	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur	Incorporé dans l'artillerie en 1906, rappelé en 1914, blessé à la jambe en 1914, invalidité 95% en 1934				Claude Louis et DUBORGET Marie	Marié en 1912 à St Jean le Vieux	–
FOURNIER	Eugène	1885	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur	Incorporé dans l'artillerie en 1908, rappelé en 1914, passé infirmier en 1916, retour dans l'Infanterie en 1917				Claude Louis et DUBORGET Marie		–
FOURNIER	Claude Eugène	1894	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1914, caporal en 1915, sergent en 1919				Jean Baptiste et PENARD Julie	Marié à BERTHIER Marguerite en 1920 à St Jean le Vieux	–
FOURNIER	Marius Jean Baptiste	1896	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'infanterie à Belfort en 1915				Jean Baptiste et PENARD Julie	Marié à St Jean le Vieux en 1920 à Ceyzériat	–
GALLAND dit GROSCLAUDE	Louis Joseph	1883	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Soldat du 69ème Régiment d'Infanterie, inhumé à Sainte-Marie-à-Py, Marne	1915	32	Jonchéry, 51	Jean François et JANET Marie Julie		T Mt.
GARNIER	Louis Désiré	1897	St Jean le Vieux, Le Battoir	Meunier	Incorporé dans l'Artillerie Lourde en 1916				Louis Angelin et DUCROS Marie Louise	Marié à Saint-Paul-de-Varax en 1922	–

GARON	Louis Joseph	1896	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur	Incorporé dans les Chasseurs à Pieds en 1917, puis dans le Train en 1918. Campagnes d'Orient				Joseph Emile et PERROD Marie	Marié en 1920 à St Jean le Vieux	–
GAY	Félix Lucien	1895	St Jean le Vieux, chef-lieu	Boucher	Engagé volontaire en 1914, caporal dans l'infanterie				Hippolyte et BOSSU Joséphine	Marié à Lompnieu en 1920	–
GENESTIER	Auguste	1880	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé en 1901, rappelé en 1914, prisonnier en 1914				Barthélemy et CLOVIS Marie Eugénie		–
GERET	Gustave	1886	St Jean le Vieux, le Mermand	Conducteur tramway à l'ESE en 1911	Incorporé dans l'Infanterie en 1907, rappelé en 1914, prisonnier en 1918.				Claude Joseph et DEMANGE Marie Louise	Marié en 1912 à Saint-Jean-le-Vieux	–
GERET	Claude Paul	1890	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur	Soldat au 133ème Régiment d'Infanterie	1920	30	St Jean le Vieux	Claude Joseph et DEMANGE Marie Louise	Marié à St Jean le Vieux en 1919	M Mt.
GOYARD	Félix Lucien	1895	Jujurieux	Boucher	2ème classe au 18ème Régiment de Dragons	1918	23	Hôpital Complémentaire de Bourg	Pierre Laurent et PERRIN Catherine	Décédé suite à une maladie contractée à l'Armée	M Mt. Cim.
GRAVAND	François	1879	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à Héronvoille en Seine &Oise	D'abord exempté pour raison médicale, rappelé en 1916 dans l'infanterie, blessé à l'oreille	1920	41	St Jean le Vieux	Joseph et QUATRE Marie Louise	Marié à Torcieux en 1904	inv.
GRIMBOT	Jean François	1898	Paris	Instituteur	2ème classe du 11ème Régiment d'Infanterie	1918	19	400 m à l'Ouest de Moulin Neuf près de Neuilly-Saint-Front	François Marie Charles et de Eugénie LOZIER		T Mt. Cim.
GROSCLAUDE	Rémi Henri	1890	St Jean le Vieux, chef-lieu	Ferblantier, puis Plombier-zingueur, contremaître en 1937	Incorporé en 1911 dans l'Infanterie, blessé en 1914 et 1915				Louis et DALLEMAGNE Louise Marguerite	Marié en 1920 à Lyon	–
GUILLON	Louis Claudius	1881	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, caporal en 1903, rappelé en 1914, réformé en 1917				Jean Baptiste et BERTHET Louise	Marié en 1909 à St Jean le Vieux	–
JANEAZ	Jules Marie	1879	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914, réformé N°2 en 1917 pour maladie pulmonaire				Jean Baptiste et TROLLIET Marie	Marié en 1904 à l'Abergement de Varey	–
JANEAZ	Claude Marius	1879	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914				François et MOUVAND Marie Claudine	Marié en 1909 à St Jean le Vieux	–
JANEAZ	Alfred	1883	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Soldat au 55ème Régiment d'Infanterie	1915	32	Hôpital de Dole, 39	Jean Baptiste et GENTON Marie	Marié à Neuville/Ain en 1911	M Mt.
JANEAZ	Louis Etienne	1886	St Jean le Vieux, Cheminand	Cultivateur	Caporal-clairon au 133ème Régiment d'Infanterie	1914	27	La Fontenelle – Ban de Sapt, 88	Jean Baptiste et TROLLIET Marie	Marié à St Jean le Vieux en 1909 Laisse un fils né en 1911	T Mt.
JANET	Paul Louis Emile	1888	Digna(39	Père jardinier chez A. Ducreux,à St Jean le Vieux, ancien avoué Lyonnais	Sergent au 23ème Régiment d'Infanterie	1918	29	Tranchée de Canard pès de Parroy, 54	Marie Félix et MOISSONNIER Marie Joséphine		T Mt. Cim.

JOLIVET	Claudius Henri	1897	St Jean le Vieux, le Pont Rompu	Scieur	Incorporé en 1917 au 2e Groupe d'Aviation de Lyon				Joseph Marie et BIDAL Henriette Marie.	Marié à Pont d'Ain en 1925	–
JOURDAIN	Louis Gabriel	1880	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914, caporal en 1902, sergent en 1903.				Jean Marie et BATAILLARD Marie Antoinette		–
LAFONTAINE	François	1876	Desingy, 74	Laitier à St Jean le Vieux	Soldat du 54ème Bataillon de Chasseurs, inhumé au Cim.etière de la Ferme Rouge	1916	39	Curlu, 80	Michel et FLEURY Françoise	Décès porté à l'Etat Civil de St Jean le Vieux	M
MACON	Félix Joseph Auguste	1886	Chavanne/ Suran	Adjudant	Affecté au 26ème Bataillon de Chasseurs	1914	28	Saint-André-en-Barrois, 55	François Auguste et CHAVANNES Rosalie		T Mt.
MAILLARD	Jean-Marie Alphonse	1895	Simandre/ Suran	Cultivateur au quartier du Four à Chaux	Soldat au 44ème Régiment d'Infanterie	1915	20	Ferme des Wacques à Saint-Hilaire-le-Grand, 51	Louis Joseph et BOUVIER Marie Françoise jardiniers au quartier du Four à Chaux	Décès porté à l'Etat Civil de St Jean le Vieux	T Mt.
MAILLARD	Louis Célestin	1896	Treffort	Charcutier	Soldat du 42ème Régiment d'Infanterie	1916	19	Entre Cléry/Somme et Maurepas, 80	Louis Joseph et BOUVIER Marie Françoise jardiniers au quartier du Four à Chaux	Tué par des éclats d'obus. Décès porté à l'Etat Civil de St Jean le Vieux	T Mt.
MAILLET	Auguste	1881	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1902, rappelé en 1914 dans l'Artillerie Lourde, blessé en 1916				François et Neyraud Françoise	Marié en 1907 à St Jean le Vieux	–
MAREL	Claudius Martial	1895	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à Château Gaillard	Incorporé dans l'infanterie en 1914				Louis Joseph, maréchal-ferrant à St Jean le Vieux, et RAVET Marie Clémentine	Marié à Château-gaillard, en 1917, puis en 1923 à Teillay, 35	–
MAREL	Victor Joseph	1898	St Jean le Vieux, chef-lieu	Représentant de commerce en 1937 dans la région parisienne	Engagé volontaire en 1916 dans l'Artillerie Lourde				Louis Joseph, maréchal-ferrant à St Jean le Vieux, et RAVET Marie Clémentine	Marié à Château-gaillard en 1917. Habitait Lyon en 1920, puis Paris en 1937	–
MARRET	Victor Eugène	1893	St Jean le Vieux, chef-lieu	Peintre	Incorporé volontaire en 1911 dans le Génie. réformé en 1915				Antoine, sabotier à St Jean le Vieux, et BASCOBERT Caroline	Marié en 1919 à Villeurbanne	–
MARTEL GENTIN	Jean Louis	1894	St Jean le Vieux, chef-lieu	Tisseur en soie chez Bonnet en 1911	2ème classe au 44ème Régiment d'Infanterie	1919	25	St Jean le Vieux	Claude Joseph, dit Félix et TILLER Marie Henriette	Blessé à la cote du Poivre le 15/12/1916 par éclat d'obus, amputé du bras gauche	M Mt.
MARTEL GENTIN	Marius Laurent	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Tisseur en soie chez Bonnet en 1911	2éme Canonnier au 23ème Régiment d'Artillerie	1917	19	Ravin des Vignes Fleury-devant-Douaumont, 55	Claude Joseph, dit Félix et TILLER Marie Henriette		T Mt. Cim.
MARTIN	Louis	1885	St Jean le Vieux, chef-lieu	Maçon	Incorporé dans l'Artillerie en 1906, trompette en 1907, rappelé en 1914 dans les Armées d'Orient				Antoine et LEROUDIER Jeanne Amélie	Marié en 1909 à Neuville sur Ain	–
MATHIEU	François César	1879	St Jean le Vieux, le Mermand	Cultivateur	D'abord exempté, rappelé en 1917 dans l'Infanterie puis l'Artillerie				Jules Lucien et MATHIEU Marguerite	Marié en 1908 à St Jean le Vieux	–
MATHIEU	Jules Joseph	1881	St Jean le Vieux, chef-lieu	Garçon Boucher	Soldat au 44ème Régiment d'Infanterie	1915	33	Au nord de Jonchery, 52	Jules Lucien et MATHIEU Marguerite		T Mt.

MATHIEU	Marius François	1883	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'Artillerie en 1905, rappelé en 1914				Joseph et VINOCHE Françoise	Marié en 1918 à St Jean le Vieux	–
MATHIEU	François Auguste	1887	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	2ème classe au 7ème Bataillon de Génie	1919	32	Décédé accidentellement à l'hôpital de Belfort, 90	Jules César et JACQUES Henriette		M Mt.
MATHIEU	Jean Baptiste	1888	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Soldat du 2ème Régiment de Zouaves	1915	27	Maisons-en-Champagne, 51	Joseph et VINOCHE Françoise		T Mt.
MATHIEU	Jean Louis	1888	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur Poseur Tramways	Exempté, Service Auxiliaire				Jules Lucien et MATHIEU Marguerite	Marié en 1921 à St Jean le Vieux	–
MATHIEU	Joseph	1891	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé en 1912 dans les Tirailleurs				Eugène et BAULE Marie	Marié en 1920 à St Jean le Vieux	–
MATHIEU	Léon Joseph	1893	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur, puis chef comptable en 1938	Incorporé en 1913 dans l'Infanterie. 4 blessures et 3 citations				Jules César et JACQUES Henriette	Marié à Paris en 1930	–
MAZET	Marcel Antoine	1898	St Jean le Vieux, chef-lieu	Plâtrier peintre	Incorporé dans l'Infanterie en 1917				Gabriel Gustave et Thibaudier Marie Charlotte	Marié à Lyon en 1922	–
MERMET	Jean Baptiste Marius	1880	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à St Jean le Vieux en 1911	Services Auxiliaires				Benoît Victor et Naillod Louise	Marié en 1908 à Soisson, 02	–
MERMET	Eugène Marius	1884	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur à St Jean le Vieux en 1911	Incorporé dans l'Infanterie en 1905, rappelé en 1914				Jean François et BOLLACHE Marie Françoise	Marié en 1910 à St Jean le Vieux	–
MERMET	Jules	1885	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur au Battoir en 1911	Absent aux registres matricules				François et REVERDY Françoise		–
MICHELET	Jules Amédée Marius	1884	Bourg en Bresse	Facteur des Postes	Engagé volontaire dans l'Infanterie en 1903				Jules Henri et GERSBACH Marie Louise	Marié en 1911 à Saint-Jean-le-Vieux	–
MIGNOT	Etienne Eugène	1895	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur, puis dans l'industrie du tissage	Incorporé dans l'infanterie en 1914, blessé en 1916 et 1917, prisonnier à Darmstadt en 1918.				Marie Jean Baptiste et TROLLIET Marie Françoise	Marié à Lyon en 1921	–
MIGNOT	Marius Claudius	1897	St Jean le Vieux, Le Battoir	Cultivateur puis tisseur en 1937	Incorporé dans les Chasseurs à Pieds en 1916. Blessé en 1917 et intoxiqué par les gaz en 1918				Marie Jean Baptiste et TROLLIET Marie Françoise	Marié à Jujurieux en 1921, vit à Lyon à partir de 1929	–
MONNOT	Paul François	1896	St Jean le Vieux, chef-lieu	Jardinier chez son père en 1911, puis valet de chambre puis préparateur en pharmacie en 1938	Incorporé en 1915 dans l'Infanterie				Hippolyte, cocher à St Jean le Vieux, et MERMOZ Joséphine	Marié à Belley en 1923, vit ensuite à Chambéry.	–
MOUVAND	Claude Joseph	1876	St Jean le Vieux, chef-lieu	Jardinier	Artilleur du 5ème Régiment d'Artillerie de Campagne	1916	40	« A la Batterie cote 254 »	Philibert Joseph et ARMAND GALLION Marie Elisabeth. Marié à St Sorlin le 4/7/1911 à BELLANTIN Marie Henriette.	Inhumé à Suarce, Haut Rhin. Décès porté à L'Etat Civil de St Sorlin.	M

MOUVAND	Claude Claudius	1883	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans les Cuirassiers en 1904, rappelé en 1914 dans le Génie				Jean Marie et BALLUCHE Marie Louise	Marié en 1910 à St Jean le Vieux	–
MOUVAND	Charles Joseph	1883	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Soldat du 333ème Régiment d'Infanterie	1916	32	En avant de Verdun dans la Meuse	François et Joséphine ORSET, épicière.		T Mt.
MOUVAND	Joseph Marie	1888	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Exempté en 1909, appelé en 1917 dans l'Infanterie				Jean Marie et BALLUCHE Marie Louise		–
MUTEL	Benoît	1883	Jujurieux	Forgeron chez Valentin en 1911	Engagé volontaire le 22 janvier 1902 comme canonnier dans la Marine de Toulon	1920	37	Bourg-en-Bresse	Théodore et EMOND Antoinette	Réformé suite à une maladie contractée à l'Armée. Marié à St Jean le Vieux en 1907, laisse 3 enfants mineurs	M Mt.
MUTEL	Claude	1899	Dompierre sur Veyle	Maçon à St Jean le Vieux en 1911	Incorporé dans l'Infanterie en 1900, rappelé en 1914, caporal en 1916				Théodore et EYMOND Marie Antoinette	Marié à St Jean le Vieux en 1904	–
NALLIOD	Louis François	1885	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Caporal au 333ème Régiment d'Infanterie	1918	33	Devant Ripont et Ardeuil, 08	Louis Joseph et BORNEX Marguerite Françoise		T Mt. Cim.
NALLIOD	Claudius	1893	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Sergent au 89ème Régiment d'Infanterie	1917	23	La Ville au Bois, 02	François et AUBAGNE Claudine		T Mt. Cim.
NICOD	François	1883	Druillat	Charretier au moulin Rousseau en 1911, mécanicien	Incorporé dans les Dragons en 1904, rappelé en 1914 dans l'Infanterie				François et PERRODIN Joséphine	Marié en 1909 à St Jean le Vieux	–
NICOUD	Clovis Claudius	1887	Druillat	Mécanicien PLM	Incorporé dans l'artillerie en 1908, passé à la Réserve en 1910	1920	33	Bellegarde sur Valserine	Anthelme, meunier chez Garnier au moulin de St Jean, et NICOUD Marguerite		–
ORSET	Auguste	1874	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	A servi dans l'infanterie et comme télégraphiste dans 4ème Régiment de Génie	1915	40	Hôpital Militaire de l'Ecole de Garçons à Grenoble	Jean Baptiste et GAUTHIER Eugénie	Marié en 1904 à St Jean le Vieux. Mort de maladie contractée à l'Armée. Pas d'enfant vivant	M Mt.
ORSET	Eugène François	1880	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur, journalier en 1911	Incorporé en 1901 dans l'Infanterie, rappelé en 1914				Antoine et MERMET Françoise	Marié à St Jean le Vieux en 1908	–
ORSET	Jean Marie	1886	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1907, rappelé en 1914, blessé à Verdun en 1916				Claude Joseph et FOURNIER Marie Eugénie	Marié à St Jean le Vieux en 1914	–
ORSET	Marius Joseph	1886	St Jean le Vieux, chef-lieu	Laitier	Soldat de 2ème classe au 4ème Bataillon de Chasseurs à Pied	1917	31	Verdun	Victor Joseph et MILLET Marie Célinie.	Marié en 1913 à Lyon	T Mt.
ORSET	Louis Claudius	1887	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé en 1908 dans les Chasseurs à Pieds, rappelé en 1914, fait prisonnier à Pommiers le 1/6/1918, invalidité permanente de 10% en 1931				Jean Baptiste et JANEAZ Marguerite Philomène	Marié en 1910 à Cerdon, père de 2 enfants en 1923	–

ORSET	Joseph Antoine	1893	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé comme infirmier en 1913 à Lyon, puis à Nice	1927	30		Jean Baptiste(Claude) et JANEAZ Marguerite Philomène	Décès non imputable à l'Armée.	–
ORSET	Eugène	1893	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur en 1913 et 1937	Incorporé comme infirmier en 1913 à Lyon				Jean Baptiste(Pierre) et JANEAZ Marie	Marié en 1920 à St Jean le Vieux	–
ORSET	Jean Marie	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	2nd canonnier au 107ème Régiment d'Artillerie Lourde	1919	21	St Jean le Vieux	Claude Louis et SEVOZ Jeanne.	Mort de la diphtérie contractée à l'Armée	M Mt.
PANOLIE	Marius Prosper	1895	Hautecour, Romanèche	Cultivateur	Soldat au 153ème Régiment d'Infanterie	1916	20	Hautcour, 55	Frère de Maxime, gareur mécanicien marié à en 1923 à Marie Louise BERTHOD. Père cultivateur à St Jean le Vieux en 1881	Décès porté à l'Etat Civil de Hautecour.	T Mt.
PASSIN	François	1883	Ambérieu en Bugey	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1906, affectation spéciale aux Chemins de Fer	1927	44	Lyon	Joseph Anthelme et MERMET Marie Antoinette	Marié en 1908 à St Jean le Vieux	–
PASSIN	Eugène	1893	Ambérieu en Bugey	Cultivateur à Varey chez son grand-père Jean Baptiste Mermet en 1911	Incorporé en 1913 proposé dans le service auxiliaire pour cardiopathie, passe dans l'infanterie en 1915, blessé en 1916				Joseph Anthelme et MERMET Marie Antoinette	Marié en 1921 à Ambérieu en Bugey	–
PENARD	Jules Auguste	1882	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Ajourné en 1903 pour raison de santé, service Auxiliaire en 1914	1923	41	St Jean le Vieux	Joseph et MERMET Marie Augustine	Marié à Neuville sur Ain en 1907	–
PENARD	Louis Joseph	1893	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur en 1913 et 1937	Incorporé dans l'Infanterie en 1913				Auguste et JANET Marie Françoise	Marié en 1920 à St Jean le Vieux	–
PENARD	Alphonse Auguste	1898	St Jean le Vieux, Cheminand	Commis du Trésor	Incorporé dans l'Infanterie en 1917, blessé en 1918				Claude Marius et SIBUET Marie Louise	Marié à Ambronay en 1922	–
PERDRIX	Marie Alphonse	1879	Ambronay	Cultivateur puis chauffeur au Sud Est, Cie Tramway	Soldat au 299ème Régiment d'Infanterie.	1916	36	Au Chènois, devant Verdun, 57	Denis Victor et VULIN Marie Claudine	Marié à St Jean le Vieux en 1907. Décès porté à l'Etat Civil de La Verpillère, Isère	T Mt.
PERNET	Louis Marius	1890	St Jean le Vieux, Varey	Cultivateur	Incorporé dans les Chasseurs à Pieds en 1911, rappelé en 1914, fait prisonnier en 1914 à Steinbach, Alsace				Jules André et JARRET Marie Françoise	Marié à Argis en 1929	–
PERROD	Marius Joseph	1887	St Jean le Vieux, Hauterive	Cultivateur	Incorporé dans l'Artillerie à Pieds en 1908, rappelé en 1914				Louis Joseph et BIDAL Marie Jenny	Marié à St Jean le vieux en 1919	–
PERROD	Lucien Joseph	1896	St Jean le Vieux, chef-lieu	Mécanicien-chauffeur ESE en 1915. Négociant en vins en 1937 à Dompierre sur Veyle	Incorporé dan l'Infanterie en 1915. Blessé en 1916 et intoxiqué par les gaz en 1918.				Jean Marie Baptiste, marchand tailleur à St Jean le Vieux, et NOIR Marie	Marié en 1926 à Dompierre sur Veyle	–
PERROD	Marcel	1898	St Jean le Vieux, chef-lieu	Mécanicien électricien, chauffeur d'auto	Incorporé dans le Génie en 1917				Jean Marie Baptiste, marchand tailleur à St Jean le Vieux, et NOIR Marie	Marié à St Martin du Mont en 1925	–

PETIT	Louis Jean Baptiste	1887	St Jean le Vieux, chef-lieu	Charron Forgeron	Soldat manutentionnaire au 23ème Régiment d'Infanterie.	1915	27	Au corps à Besançon	Joseph Régis et LOGIER Françoise	Décédé des suites de blessures accidentelles en service	M Mt. Cim.
PETRE	Louis Augustin	1897	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Incorporé dans l'Infanterie en 1916, blessé en 1917	1930	33	St Jean le Vieux	Claude et NALLIOD Marie Antoinette Joséphine	Marié en 1921 à Ambronay	–
PLANAISE	François	1885	Neyron	Cultivateur					Jean et PITTION Emma Marie Philomène		–
RATTONI	Constant	1891	Boyeux St Jérôme	Manœuvre à la cimenterie Olivier, habite chez ses parents à Varey en 1911, à Pont de Chéruy, Isère, après la guerre de 1914-18	Incorporé dans l'Infanterie en 1912, blessé en 1915, puis en Orient, et enfin en Intérieur de 1916 à 1919				Charles Antoine, manœuvre à St Jean le Vieux, et THOUX Marie Dominique Dauphine	Marié en 1918, à Bône, Algérie, habite Villeurbanne en 1919	–
RATTONI	Louis Marcel	1894	Boyeux St Jérôme	Manœuvre à la cimenterie Olivier, habite chez ses parents à Varey en 1911	Engagé volontaire en 1914 dans les Cuirassiers , puis les Dragons				Charles Antoine, manœuvre à St Jean le Vieux, et THOUX Marie Dominique Dauphine	Habite Villeurbanne en 1919, puis Oullins et enfin Lyon	–
RATTONI	Claudius Henri	1896	St Jean le Vieux, chef-lieu	Coiffeur	Incorporé en 1915 dans les Chasseurs à Pieds, blessé en 1917				Charles Antoine, manœuvre à St Jean le Vieux, et THOUX Marie Dominique Dauphine	Marié en 1922 à Poncin.	–
RICCO	Joseph Antoine	1897	St Jean le Vieux, Varey	Chiffonnier	Incorporé en 1916 dans les Chasseurs à Pieds				Pierre, manœuvre à St Jean le Vieux, et GIORGI Marie, émigrés italiens	Marié à Villeurbanne en 1922	–
ROBOLIN	Camille Jean Joseph	1882	St Jean le Vieux, chef-lieu	Patron voiturier	Soldat au 5ème Bataillon de Chasseurs à Pied	1916	34	Inhumé au Cim.etière militaire de Dannemerie, 68	Claude et GUYENARD Marie Françoise Eléonore	Décédé des suites de blessures de guerre	T Mt.
ROBOLIN	Emile Joseph	1896	St Jean le Vieux, chef-lieu	Voiturier chez son frère en 1911	Incorporé en 1915 dans l'Artillerie				Claude et GUYENARD Marie	Marié en 1925, à Vernaison, 69	–
ROSERAT	Francisque Eugène	1896	St Jean le Vieux, Varey	Ouvrier en soie	Engagé volontaire en 1914 dans le 97ème Régiment d'Infanterie de Chambéry	1916	19	Souchez, 62	Victor Emmanuel, journalier à Varey et MOREL Léontine	Décès porté à l'Etat Civil de St Rambert en Bugey	T
RUTY	Louis Gabriel	1896	St Jean le Vieux, le Mermand	Clerc de notaire chez Me Barre en 1911 puis à Lyon chez Me Chevalier avant 1916, ensuite secrétaire de mairie à Champdor, Ain, et enfin receveur-buraliste à Jujurieux	Soldat au 42ème, 202ème, 41ème et 151ème Régiments d'Infanterie de 1916 à 1919. Caporal de liaison, intoxiqué par les gaz le 8 juin 1918, Pensionné 100%	1924	27	Jujurieux	Jules Marius et MEYSSON Jeanne Marie	Marié à Jujurieux en 1920. Laisse un enfant pupille de la Nation	Inv.
SIBUET	Antoine	1886	St Jean le Vieux, chef-lieu	Chauffeur mécanicien tramways ESE	Incorporé dans l'Infanterie en 1907				Joseph et Emeyriat Marie Eugénie	Habite Jujurieux à partir de 1920, marié en 1921 à Jujurieux	–

TROCCON	Lucien Jean	1897	St Jean le Vieux, Le Battoir	Charcutier	Soldat au 171ème, 23ème et 1er Régiments d'Infanterie, puis 9ème C.O.A, Commis Ouvriers de l'Administration, soit de l'Intendance	1920	23	Hôpital N°8 de Juan les Pins, 06	Louis Ferdinand et ORSET Eugénie	Évacué malade en 1918	M Mt. Cim.
VALLET	Louis	1893	St Jean le Vieux, chef-lieu	Serrurier chez Guicherd en 1911, contremaître en 1939	Réformé en 1914 (confirmée en 1917) pour fracture complexe d'une jambe avant son incorporation				Joseph Gabriel, meunier, et GOJON Marie Rosalie Françoise	Habite au Mermand en 1911. Marié en 1918 à St Jean le Vieux	–
VIAL	Auguste	1873	St Jean le Vieux, chef-lieu	Cultivateur	Canonnier au 1er Régiment d'artillerie, décédé des suites de ses blessures	1916	43	Hôpital temporaire à Amiens, 80	Jean Baptiste et SEVOZ Marie	Marié en 1902 à St Rambert en Bugey. Laisse 2 enfants mineurs	T Mt. Cim.
VINOCHE	Joseph Marie	1891	St Jean le Vieux, Sècheron	Tisseur	Soldat musicien de 2ème classe au 47ème Régiment d'Infanterie	1916	24	Trondes, à l'Est de Verdun, 54	Claude et RIMAS Marie Eugénie		T Mt.
VINOCHE	Joseph Marie	1891	St Jean le Vieux, Sècheron	Tisseur	Soldat musicien de 2ème classe au 47ème Régiment d'Infanterie	1916	24	Trondes, à l'Est de Verdun, 54	Claude et RIMAS Marie Eugénie		T Mt.

Usage : Creative Commons License